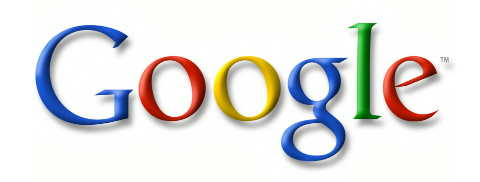
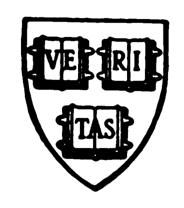







VE RI
TAS





[redacted]



POLITIQUE
IBÉRALE

OU

FRAGMENTS

SERVIR A LA DÉFENSE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

CHARLES DE RÉMUSAT

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NOUVELLE ÉDITION



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

UE AUBER, 3, PLACE DE L'OPÉRA

LIBRAIRIE NOUVELLE

BOULEVARD DES ITALIENS, 15, AU COIN DE LA RUE DE GRAMMONT

1875



[redacted]

POLITIQUE LIBÉRALE

[redacted]

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

DU MÊME AUTEUR

CASIMIR PERIER

NOTICE HISTORIQUE

SUIVIE DE

LA POLITIQUE CONSERVATRICE

DE CASIMIR PERIER

PAR

LE COMTE DE MONTALIVET

Un volume grand in-18. — Prix : 1 franc 25 centimes

F. Aureau. — Imprimerie de Lagny.



POLITIQUE LIBÉRALE

OU

FRAGMENTS

POUR SERVIR A LA DÉFENSE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

CHARLES DE RÉMUSAT

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Libertas quæ sera tamen...
(VIRGILE.)

NOUVELLE ÉDITION



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS
RUE AUBER, 3, PLACE DE L'OPÉRA

LIBRAIRIE NOUVELLE
BOULEVARD DES ITALIENS, 15, AU COIN DE LA RUE DE GRAMMONT

1875

[redacted]

PRÉFACE

J'écris dans l'intérêt de la liberté publique. Je désire qu'elle s'établisse dans mon pays. Je suis convaincu que la révolution française ne sera terminée que lorsque la liberté sera fondée en France d'une manière durable.

Ceci, je le crois bien, n'apprendra rien à personne, et il aurait été superflu de le dire et de faire un moment parler l'auteur, au lieu de laisser le livre s'expliquer lui-même, si ces pre-

[redacted]

mières lignes ne contenaient tout le crime qu'on pourra trouver dans cet écrit. Peut-on penser et dire ce qu'elles expriment dans un pays et sous un gouvernement dont la loi fondamentale reconnaît encore les principes de 1789? Je le crois, et si j'en avais douté, l'expérience me l'aurait appris. Car cet ouvrage n'est guère que le recueil de fragments divers publiés séparément depuis huit ans, et retouchés avec soin, mais sans aucune intention d'en modifier le ton ni l'esprit.

Il m'a semblé que bien que composés sans ensemble, ils offraient une certaine unité, qui permettait de les lire de suite comme un même ouvrage sur un même sujet. Il m'aurait été facile, pour leur en donner tout à fait la forme, d'intercaler quelques transitions et de changer des fragments en chapitres d'un traité méthodique. Après avoir présenté quelques vues générales sur l'histoire de France, j'aurais montré comment la société issue des événements de cette histoire

[redacted]

conduite et en quelque sorte forcée à une lution sans exemple dans les annales du de. J'aurais constaté l'état où les opinions ulatives avaient mis les esprits à la veille de grande entreprise. Puis j'aurais tâché de r les essais divers par lesquels notre France a rieusement tenté de consacrer les résultats ette révolution en se constituant d'une ma- e définitive. J'aurais comparé l'ancien régime ce qui l'a suivi, les diverses formes de gou- ement mises successivement à l'épreuve avec théories politiques les plus accréditées, et récié, selon mes lumières, certains moments notre histoire où l'on a pu croire que l'expé- ice d'un régime de liberté devait enfin réussir. là, et comme par forme de conclusion, j'au- tiré de tant de faits, de tant de systèmes, de ces mouvements si variés de l'esprit public, ui me paraît subsister de juste et de désirable, rotesté pour la vérité contre la fortune. Telle

[redacted]

est bien encore la matière de ce volume ; mais en la traitant ainsi d'une façon didactique, j'aurais à la froideur inséparable du genre joint l'inconvénient de ne pas assez dire combien, dans toutes mes vues, je m'étais appuyé sur des autorités aussi chères que rassurantes. Je n'aurais pas assez dit que je jugeais la philosophie du XVIIIe siècle avec M. Damiron, l'ancien régime avec M. de Tocqueville, les gouvernements de la révolution avec M. Duvergier de Hauranne, la restauration avec M. de Barante. J'aurais manqué en quelque chose à la vérité et à l'amitié.

Ces articles ont donc conservé leur premier caractère ; mais, revus avec attention, ils ont été complétés par quelques explications qui en montrent l'origine et l'enchaînement, et par quelques mots sur les hommes éminents dont les écrits y sont cités ou étudiés. Il en résultera une série de mémoires à consulter dans l'affaire de la liberté,

[redacted]

ou, si l'on veut, de mémoires pour servir à son histoire en France.

Ce seront aussi comme des mémoires personnels de l'auteur, et les seuls qu'il se croie en droit d'écrire. De tout ce qui le regarde, il n'estime que les vérités auxquelles il a engagé son esprit et sa vie. Dans la tristesse des jours qui lui restent, c'est sa consolation et le seul devoir public qu'il ait encore à remplir que de plaider jusqu'au terme la cause qu'il a embrassée en ses meilleures années. Il a raconté déjà que le lendemain de la bataille de Waterloo, léger d'étude et d'expérience, agité de toutes les émotions d'un pareil moment, faisant effort pour saisir une planche dans ce naufrage, pour apercevoir une étoile dans cette nuit, pour opposer à tant de calamités une dernière espérance, il avait essayé de résoudre pour lui-même la question qui se posait pour sa patrie, et écrit pour lui seul ce qu'il faut bien appeler sa première brochure politique. Le titre était :



[redacted]

POLITIQUE LIBÉRALE

[redacted]

MICHEL LEVY FRÈRES, ÉDITEURS

DU MÊME AUTEUR

CASIMIR PERIER

NOTICE HISTORIQUE

SUIVIE DE

LA POLITIQUE CONSERVATRICE

DE CASIMIR PERIER

PAR

LE COMTE DE MONTALIVET

Un volume grand in-18. — Prix : 1 franc 25 centimes

F. Aureau. — Imprimerie de Lagny.



POLITIQUE
LIBÉRALE

OU

FRAGMENTS

POUR SERVIR A LA DÉFENSE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

CHARLES DE RÉMUSAT

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NOUVELLE ÉDITION



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

RUE AUBER, 3, PLACE DE L'OPÉRA

LIBRAIRIE NOUVELLE

BOULEVARD DES ITALIENS, 15, ET COIN DE LA RUE DE GRAMMONT

1875

[redacted]

[illegible]

~~[illegible]~~

[redacted]

PRÉFACE

J'écris dans l'intérêt de la liberté publique. Je désire qu'elle s'établisse dans mon pays. Je suis convaincu que la révolution française ne sera terminée que lorsque la liberté sera fondée en France d'une manière durable.

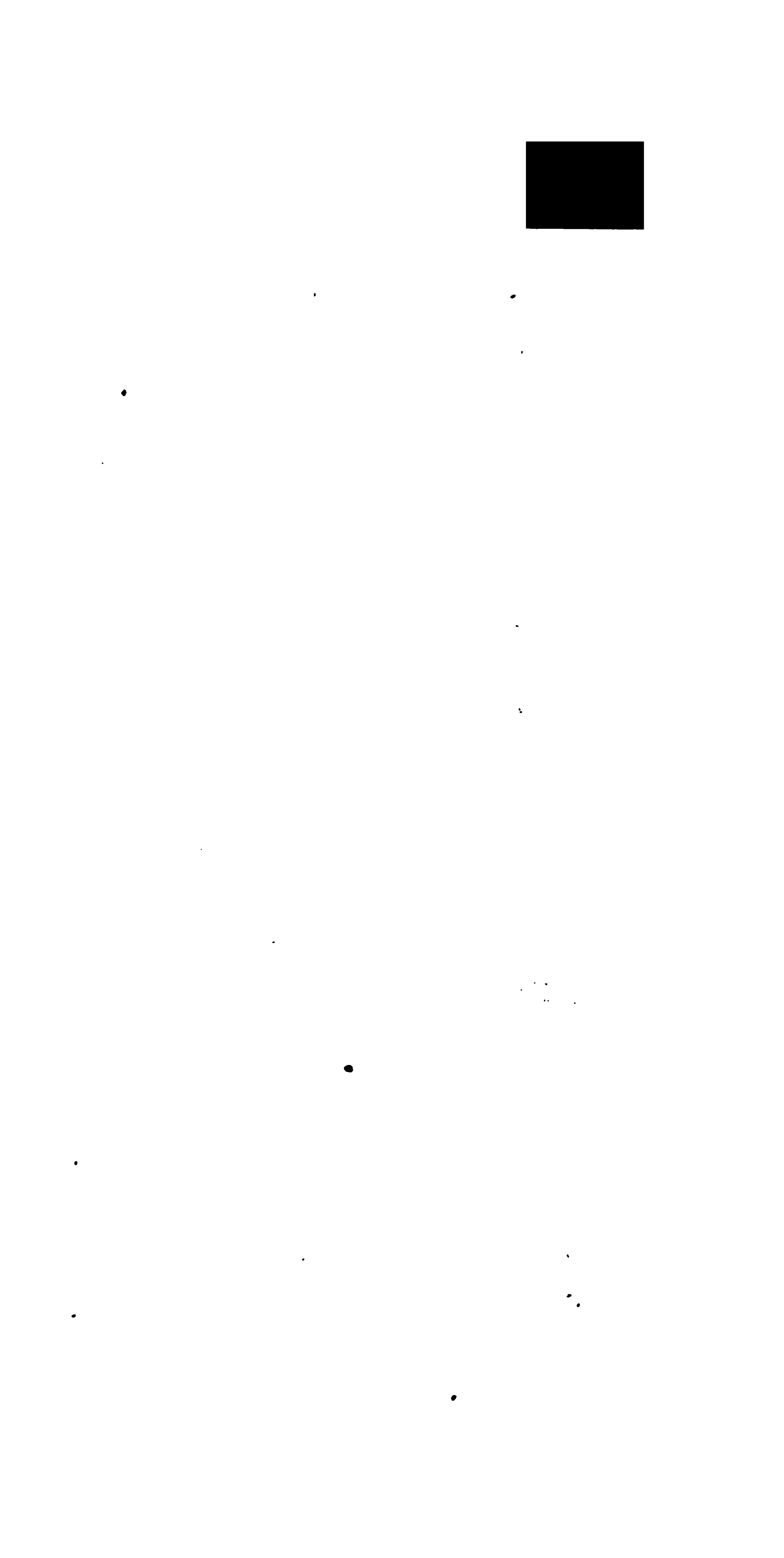
Ceci, je le crois bien, n'apprendra rien à personne, et il aurait été superflu de le dire et de faire un moment parler l'auteur, au lieu de laisser le livre s'expliquer lui-même, si ces pre-

brageuses, comme la sanction de la paix générale. Toute concentration du pouvoir dans un grand État est au fond une menace de guerre, et il faut tout l'aveuglement qu'engendre la peur des révolutions pour qu'on ne l'ait pas compris plus tôt. La lumière se fait dans les esprits, et la liberté redevient pour tous ce qu'elle n'a pas cessé d'être pour ceux qui la comprennent, l'alliée de la justice et de la raison. On sent qu'aucune plus noble diversion ne peut être offerte au courage et à l'ardeur d'un grand peuple.

On a dit souvent que le développement de l'esprit militaire était incompatible avec les progrès de l'esprit de liberté. L'histoire nous montre en effet que les armées ont été plus d'une fois employées contre les droits du peuple. Les hommes mésusent de tout, de la gloire même, et l'héroïsme consent à devenir la parure de la servitude. Mais cela n'est vrai ni de toutes les armées, ni de toutes les époques, et particulièrement en

[redacted]

France, il y a mille raisons pour que les victoires de nos soldats ne soient pas à la fois remportées sur l'ennemi et sur la patrie. Le noble drapeau qu'ils suivent n'apparait presque jamais chez un peuple sans être pris pour un signal de délivrance, et la dernière fois encore qu'il s'est déployé, ce n'est pas apparemment l'absolutisme qu'il annonçait à l'Italie. Il est de l'honneur de nos armes que leurs triomphes servent la même cause en deçà comme au delà des Alpes, et le sentiment de confiance et d'orgueil que donnent à la France ses légions, lui inspire naturellement l'orgueilleuse et confiante pensée d'être libre.



[redacted]

POLITIQUE LIBÉRALE



[redacted]

POLITIQUE LIBÉRALE

OU

FRAGMENTS POUR SERVIR A LA DÉFENSE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

I

Il est advenu à l'histoire de France ce qui n'est arrivé à nulle autre. Elle a été prise un jour en aversion par la nation dont elle consacrait tous les souvenirs, et qui s'est mise à critiquer tout son passé. Antiques institutions, ancienne politique, traditions sociales, vieilles sciences, les lois, les mœurs, les goûts, les études, les croyances, tout est devenu à la fois l'objet d'un examen sévère ou dénigrant, et comme désabusé d'une longue erreur, un peuple dont le nom a plus de mille ans a voulu mettre à néant tout ce qu'il aurait voulu mettre en oubli; il a conçu l'audacieuse entre-

[redacted]

prise de tout recommencer à la fois et de se faire une nouvelle patrie. Il semblait presque, dans sa témérité. *espérer ici-bas ces nouveaux cieux et cette nouvelle terre où la justice habitera.* Jamais du moins on n'avait tenté de plus grande nouveauté. L'abjuration de l'histoire a conduit à l'abolition de ce qui restait des choses qu'elle racontait, et cette abolition s'est appelée la Révolution française, le plus grand sacrifice qu'un peuple ait fait de son passé à son avenir.

Nous trouvons aujourd'hui que notre histoire ne mérite pas tout le dédain avec lequel on l'a traitée depuis un ou deux siècles et plus. Car, dès la Renaissance, on avait commencé à mettre les temps modernes au-dessous de l'antiquité; les contemporains de Descartes croyaient la raison née de leur temps, et les sujets de Louis XIV, datant d'hier la vraie monarchie, ne faisaient guère plus de cas de l'ancienne France que de l'architecture gothique dont ils ont commencé la démolition. On sait ce que pensait le dernier siècle de tout ce qui était venu avant lui. On a eu raison d'en appeler de cette condamnation générale des souvenirs d'une société qui a tenu si grande place dans le monde; et notre temps, par ce retour aux monuments de notre nationalité, a gagné et montré un don tout nouveau, l'intelligence de l'histoire. Il a pu même

[redacted]

arriver que, par une réaction naturelle, on se laissât aller à un goût d'archéologie qui, appliqué à notre société vivante et à ses affaires actuelles, ne produirait que des restitutions capricieuses et de fragiles imitations. Mais malgré cet engouement assez répandu pour les curiosités couvertes de la rouille du temps, l'esprit de novation persiste dans le champ des réalités, et bien qu'il ait pu y avoir de l'excès dans la sentence rétrospective que la France a portée sur elle-même, lors même, ce que je suis prêt à reconnaître, qu'on pourrait accuser d'imprudence et d'injustice ces censeurs superbes de la sagesse de leurs pères, ce n'en est pas moins un fait grave, décisif, fondamental, que ce malheur arrivé à notre histoire, et dont je ne sais point d'autre exemple au monde. Cet exemple unique doit tenir à des circonstances sans pareilles; aussi n'ai-je jamais conçu qu'on pût lire l'histoire de France sans constamment penser à la Révolution française.

C'est en effet dans nos annales que nous devons trouver la principale réponse à cette question : Pourquoi la Révolution française est-elle arrivée ? Et c'est sur cette question que les habiles historiens de notre temps ont porté une vive lumière. Pendant quelque quarante ans, depuis qu'Augustin Thierry, par ses

[redacted]

premières lettres insérées dans un recueil périodique, a appelé l'attention publique sur les origines de la patrie, notre vieille société a été soumise à un travail analogue à celui que la géologie fait subir à la terre que nous habitons. De sa surface visible, où la vie fleurit et s'agite dans toute sa puissance, on a pénétré dans les débris que recèlent ses entrailles; et comme on remonte de couche en couche aux premiers temps du globe, on a exploré de siècle en siècle les monuments superposés de notre histoire. Quoique entrepris avec plus d'impartialité, suivi avec plus de sympathie pour les âges antérieurs qu'on ne l'aurait fait avant nous, ce travail a mis dans leur jour les principales causes de récents effets, et l'on a de mieux en mieux connu comment les faits se sont successivement développpés pour aboutir à l'événement final; comment tout ce qui était a grandi, duré, décliné, péri. La Révolution française est devenue le dénouement naturel d'un drame de dix ou douze siècles. Mais Thierry et ses plus habiles émules, ceux-là aussi qui auraient pu être ses maîtres, les Guizot et les Mignet, ont presque tous écrit à une époque où, sans méconnaître les difficultés et les incertitudes que la France avait à traverser encore, on pouvait croire qu'elle avait atteint une de ces stations durables où elle n'aurait

[redacted]

plus qu'à déployer ses forces et son activité dans un cadre solide et connu. On pensait que la Révolution pouvait bien avoir touché son terme. Mais depuis le 24 Février, l'historien, à la question : Pourquoi la Révolution française est-elle arrivée? doit joindre la question : Pourquoi n'a-t-elle pas encore réussi ? Et s'il a confiance dans sa pénétration, dans cette féconde divination du passé, qui est le seul don de prophétie du contemplateur politique, il se demandera comment elle doit réussir et vers quel terme elle nous conduit.

C'est préoccupé de ces pensées que je lus, il y a six ou sept ans, le premier volume des lettres du cardinal de Richelieu. Ce recueil, formé avec un soin consciencieux par M. Avenel, éclairci par des notes exactes, précédé d'une introduction remarquable par la justesse, la sagacité et le talent, était une addition précieuse aux nombreux documents que le grand ministre a laissés sur son administration et sur l'époque critique où sous sa main la monarchie française a subi peut-être sa plus visible transformation. L'occasion était bonne pour examiner de nouveau sous quelques-unes de ses faces le double problème de notre histoire. Cette idée était si naturelle qu'elle était venue par d'autres voies à d'éminents écrivains,

M. Albert de Broglie et M. Quinet[1], et si, ce que je redouterais d'ailleurs, on examinait comparativement ce que le même sujet nous a inspiré, on reconnaîtrait, avec quelques différences, d'assez frappantes analogies. Chacun de nous à sa manière avait causé quelque tristesse à M. Augustin Thierry. Il ne reconnaissait pas entièrement dans nos peintures la France qu'il avait décrite et qu'il avait aimée. Il s'en affligeait moins pour lui que pour son pays, auquel il ne trouvait pas qu'il fût tout à fait rendu justice. Il me fit dire ses plaintes dont une vieille bienveillance adoucissait l'expression. Peut-être avait-il des illusions ou moi des préjugés : le lecteur prononcera. Me trouver en dissidence avec le grand historien était pour moi chose fâcheuse ; mais je m'en consolais en pensant que ce dissentiment n'affaiblissait en rien mon admiration pour un écrivain du premier ordre et qui n'a eu dans la littérature française ni devancier ni modèle.

[1] Voir, dans la *Revue des Deux-Mondes*, les articles intitulés *Conclusions de l'histoire de France* et *Philosophie de l'histoire de France*, 1854 et 1855.

[redacted]

DE L'HISTOIRE DE LA FRANCE

I

Le temps de Richelieu est une des crises de l'histoire de France. Il est donc impossible de juger l'un sans avoir sur l'autre une opinion générale. Cette opinion difficile à former l'est peut-être encore plus à exprimer. Tout le monde avoue que l'impartialité est un devoir pour l'historien, et cette impartialité ne va pas sans une parfaite indépendance. Longtemps nos historiens n'ont pas su pour la plupart se défendre d'une certaine complaisance pour le pouvoir, non pas tant d'une complaisance de courtisan, à laquelle cependant ils n'étaient pas tous inaccessibles, mais de celle qui vient de sympathie, de reconnaissance et d'habitude, mais de ce préjugé national qui exagérait encore ce qu'il y a de vrai dans la communauté d'intérêts et de vues, manifestée par tant de pages de nos annales, entre le peuple et la royauté. On ne peut dis-

[redacted]

convenir que tantôt par calcul d'ambition, tantôt par un sentiment confus du bien public, tantôt enfin par une généreuse sollicitude pour leurs sujets, les dépositaires du souverain pouvoir n'aient souvent marché dans une voie où ils faisaient gagner aux citoyens en bien-être et en justice ce que leur propre autorité gagnait en étendue et en uniformité. Cette autorité s'est assez constamment trouvée la protectrice, involontaire ou systématique, du plus faible contre d'insupportables oppressions. De là ce sentiment de gratitude ou même de solidarité qui poussait nos historiens, bourgeois pour la plupart, à tenir sans intérêt le langage de serviteurs du prince. Mais par un contraste naturel, d'autres écrivains, sans se porter pour cela les adversaires de la monarchie, se sont montrés moins touchés de ses avantages que de ses abus. En ceci comme en toutes choses, je ne parle que des écrivains modérés, le reste importe peu. Or, il nous faut bien l'avouer, la France n'a pas été sous le sceptre de ses rois si constamment heureuse qu'il y ait eu besoin de beaucoup de malignité pour trouver à redire à son gouvernement, et pour écrire son histoire dans le sens d'une certaine opposition. Il y a chez la bourgeoisie française un mélange de soumission et d'indépendance, une humeur prudente et frondeuse, une timi-

[redacted]

dité dans la raison et une hardiesse dans l'esprit qui sont comme les deux faces du caractère national. L'une et l'autre se sont montrées dans notre histoire. Et ceux qui l'ont écrite dans ces derniers temps, moins prévenus pour l'autorité ou plus libres avec elle, ont échangé le royalisme contre le patriotisme, en poussant la sympathie pour la France jusqu'aux complaisances de l'admiration. Malheur à l'historien qui raconte son pays sans l'aimer! mais on peut en l'aimant ne le pas flatter. La partialité du bon citoyen peut, comme celle du fidèle sujet, altérer la vérité de l'histoire, surtout en obscurcir les enseignements. Il y aurait certainement une grande utilité et une originalité éminente dans la conception d'une histoire de France entreprise avec une entière indépendance. Celui qui s'engagerait à l'exécuter et qui tiendrait parole pourrait quelquefois déplaire au pays; mais son œuvre n'en serait que plus patriotique.

En considérant dans leur cours les destinées de notre France, le juste orgueil dont à de certains moments il sentirait son cœur atteint ne le préserverait pas d'une pensée générale singulièrement triste. La France est en Europe une puissance du premier ordre; elle est au premier rang de la civilisation. Ce n'est pas flatterie, il me semble, que de lui reconnaître quelques-uns des

caractères d'une grande nation. Cependant l'histoire d'une grande nation ne mérite tout à fait d'être appelée ainsi qu'autant qu'elle la représente se déployant dans la suite des temps avec une certaine unité, marchant avec un peu de constance et de bonheur vers un but déterminé, servant pour sa gloire et pour son bien un des grands intérêts, une des grandes pensées de l'humanité. Il y en a de plusieurs sortes, — le bon gouvernement, — la domination par la politique, — la domination par la conquête, — la félicité publique, — enfin la religion, la liberté, les lettres et les arts. Toutes ces choses peuvent se rencontrer ensemble ou tour à tour dans un pays vaste et civilisé : aucune ne doit, autant qu'il est possible, lui demeurer tout à fait étrangère ; mais la grandeur d'un pays, la beauté de son histoire n'atteint son plus haut terme que lorsque les siècles semblent avoir conspiré pour conduire le peuple à la réalisation éminente, exemplaire, d'une de ces nobles choses qui méritent d'être poursuivies comme le triomphe d'une bonne cause. Or, disons-le en toute sincérité, on aurait peine à trouver du premier coup quelle a été la mission que la France a reçue ou s'est donnée, et supposé qu'elle se fût successivement ou tout à la fois marqué des buts divers, on démontrerait difficilement qu'elle ait

[redacted]

atteint un de ces buts d'une manière assez durable et assez complète pour servir à d'autres de modèle et de guide. Est-ce la faute des événements, du gouvernement, de la nation ? Nous l'ignorons, et nous ne cherchons pas à sortir de notre ignorance.

Le fait seul nous frappe, et nous voudrions de grand cœur qu'il pût être contesté avec succès ; mais il nous semble que, malgré les efforts de la philosophie de l'histoire pour assigner à notre patrie ce que la langue prétentieuse du temps appelle un rôle providentiel, on serait fort embarrassé de dire nettement quel est ce rôle, et d'affirmer surtout qu'il nous ait définitivement bien tourné. Quand on se bornerait à représenter la France comme chargée de réaliser le plus beau type de la monarchie absolue, il n'est que trop évident que cette humble ambition n'a pas été satisfaite. La monarchie de Louis XIV, si c'était d'elle qu'on voulût parler, a commencé à décliner avant la mort du monarque. On sait quelles humiliations, je parle faiblement, en ont attristé la décadence, et plus tard, quelles calamités lamentables en ont signalé la chute. On prétend quelquefois, sans doute parce que la royauté se disait très-chrétienne, que le royaume de saint Louis est le dépositaire des intérêts de la religion ; mais ce n'est certes pas une vérité de dogme ni

[redacted]

d'histoire. Demandez ce qu'on pense à Rome de la politique royale et des sentiments nationaux touchant l'Église avant François Ier, et si des écrivains strictement orthodoxes regardent comme la terre classique du catholicisme celle où le gallicanisme et le jansénisme ont germé, avant que Voltaire y naquît et que s'y levât l'aurore de la philosophie de 1789. La valeur de nos légions ne sera point surpassée, et le souvenir de tant de journées immortelles nous autorise apparemment à nous dire une nation guerrière ; mais la guerre avec le temps ne vaut que par l'agrandissement qu'elle procure. Elle nous a, sous ce rapport, plus d'une fois bien servis ; mais enfin, aux deux époques où nous avons tendu par elle à la prééminence, quel a été le résultat suprême? La vieillesse de Louis XIV prépara par ses revers le règne suivant, et de nos jours le génie des conquêtes a laissé la France plus petite qu'il ne l'avait reçue. Que de fois n'a-t-on pas soutenu que le mandat de notre nation était de changer la face du monde et de tout renouveler, soit par la liberté révolutionnaire, soit par la liberté constitutionnelle? On sait comment elle y a réussi.

Tous ces faits, il faut les rappeler courageusement, non pour interdire à aucune bonne cause l'espérance,

[redacted]

mais pour enseigner à toute bonne cause combien il est difficile de vaincre, pour pénétrer la conscience nationale de l'obligation pour un peuple de méditer son expérience, de sonder ses forces avant de rien entreprendre, et de chercher dans la leçon des événements par quel secret se forme l'alliance du droit et de la fortune. Mais ici notre ambition n'est pas si haute ; nous indiquons seulement des problèmes historiques, et voici le nôtre : Quelle est, l'histoire étant donnée, la destination finale de la France ?

Nous posons la question et ne songeons pas à la résoudre ; mais pour en montrer la difficulté et l'étendue, peu d'époques méritent plus d'être étudiées que celle du ministère de Richelieu : c'est assurément un des grands moments historiques de France. Tous les éléments du gouvernement et de la société que nous retrouvons un siècle et demi plus tard existaient dès lors, bien qu'inégalement développés, et de leur lutte ou de leur accord est résulté ce qui était alors l'avenir. Nous qui le connaissons à présent, cet avenir, il nous est facile de nous en faire les prophètes.

II

Pour connaître dans ses origines la France politique, il n'est pas besoin de remonter plus haut que le règne de Charles V. Ce sage roi, disons ma pensée, ce grand roi offre la meilleure image de ce que devait être le prince dans la vieille société française ; il n'est pas jusqu'à son caractère pacifique qui ne contribue à faire dominer en lui le magistrat sur le seigneur, et à le rendre un représentant anticipé de ce pouvoir de robe longue qui emploie les armées et ne les commande pas, en un mot de la royauté administrative. Qu'importe au reste qu'il ne fût pas guerrier? Il avait Duguesclin. Son autorité était sortie plus forte des cruelles épreuves de la guerre étrangère et de la guerre civile; sa sagesse et sa fortune imposaient à l'ambition des grands feudataires, et commençaient pour le peuple quelque chose qui ressemblait au bonheur public; son despotisme même eût été accueilli par les masses comme une protection. Mais cet élément de liberté, partout présent dans le moyen âge à côté de l'élément du pouvoir, les États généraux, qui revenaient de temps en temps pour soutenir et admonester

[redacted]

la royauté, trop faibles pour s'en faire obéir, étaient assez forts pour s'en faire écouter. Enhardis par les troubles, ils avaient disparu avec la paix. Charles avait su éluder leur puissance, mais il avait compris leurs conseils. Maître des affaires, il modéra lui-même son pouvoir et se posa des règles, ce qui équivaut à reconnaître des droits. Un roi législateur cesse par le fait d'être absolu. Enfin nous parlons ici d'une de ces royautés tant soit peu bourgeoises comme les aime la France, et qu'elle n'estime qu'en les perdant.

Par malheur Charles VI mit la démence sur le trône, et la France fut conquise. Des ambitions rivales se la disputèrent par la trahison. L'audace des partis ne connut plus ni frein, ni loi, ni patrie. L'oppression étrangère suscita du sein du peuple des vengeurs à la France. A leur tête brille d'un éclat poétique et sacré cette jeune fille abandonnée lâchement de ceux qu'elle avait sauvés, car la gloire de Jeanne d'Arc est la honte de Charles VII. Personnifié par elle en quelque sorte, le sentiment de la nationalité devint plus vif et plus distinct sous la pression de la conquête. C'est alors que, pour parler la langue des philosophes, il y eut conscience de la nationalité, et que, comme dirait Hegel, la France commença à *être pour soi*. Charles le Victorieux ne ressemble guère à

Charles V. Par ses apparences, il est de l'école des rois chevaliers. L'absolutisme sous les dehors frivoles d'une magnanimité de théâtre est le genre de ces sortes de princes. Heureusement, malgré ses prétentions guerrières, il se trouva un médiocre capitaine, et la paix une fois gagnée, le goût du pouvoir en fit un administrateur. Les événements avaient conspiré pour rendre absolue cette autorité, instrument nécessaire de la délivrance du pays. Malgré la maxime de la féodalité, qui reconnaissait à tous ses membres le droit de consentir les impôts, la noblesse y avait renoncé comme à une formalité gênante dans un pays en proie à l'ennemi. « Le roy Charles septiesme, dit Comines, fust le premier... qui gaigna ce point d'imposer tailles à son plaisir, sans le consentement des Estats de son royaulme... et à cecy consentirent les seigneurs de France pour certaines pensions qui leur furent promises pour les deniers qu'on levoit en leurs terres. » On ne demanda point au tiers-état son avis, et pour un temps l'usage concentra dans les mains du prince une puissance toujours moins odieuse au pays, dans son excès même, que la féodalité qui l'avait restreinte et menacée. Les ministres bourgeois de Charles VII préparèrent le règne de Louis XI, qui dauphin les combattit et roi les imita. Tout ensemble plus guer-

[redacted]

rier et moins chevaleresque que son père, il fut plus populaire et plus redouté. Les rois qui n'ont point de cour sont rarement haïs; leur pouvoir sans appareil, fût-il terrible, n'offense pas. La familiarité de leurs mœurs rachète la rigueur de leurs actes, et les petits leur tiennent compte de la haine des grands. Ainsi Louis XI est parvenu à gagner jusqu'aux historiens, et à couvrir ses perfidies et ses cruautés par le caractère démocratique de sa personne et de son administration. L'ordre était pour cet esprit pénétrant et ambitieux un moyen de pouvoir, et se rencontrait en même temps un bienfait pour la nation. Il n'est pas le seul de nos rois qui, en travaillant à se rendre maître, ait paru à la multitude un libérateur.

Sous ses successeurs, l'esprit de conquête pénétra dans le gouvernement. La politique de la guerre sans politique, la renaissance, plus brillante que sérieuse, d'une douteuse chevalerie, cette ardeur de gloire sans raison et de bravoure sans but, ce préjugé militaire qui voit toute la patrie dans le drapeau, commencèrent à se développer sous la protection et pour le service de la couronne. Une sorte de domesticité héroïque remplaça pour une partie de la noblesse l'indocilité féodale. L'âme généreuse de Louis XII rachète même ses fautes; mais le règne de la maison de Valois a été,

avant le règne de Louis XV, la plus triste époque des cinq derniers siècles. Il est difficile de trouver entre 1515 et 1589 des années où une sincère et judicieuse pensée de bien public ait avec un peu de suite prévalu dans les conseils du prince. A des guerres malheureuses succédèrent bientôt des guerres civiles. Toutes les garanties d'ordre, de pouvoir ou d'indépendance devinrent l'instrument des factions. Le parti du roi lui-même fut une faction. Ce XVIe siècle, qui n'a peut-être pas de supérieur dans les fastes de l'esprit humain, fut une ère de souffrances et de crimes. Alors que la lumière du génie moderne dominait enfin de son éclat les teintes incertaines d'un long crépuscule, ce ne fut pas la moindre misère d'une société qui, par de nouvelles idées, s'éveillait à de nouveaux besoins, que de se sentir plus malheureuse ou plus opprimée dans le moment où elle concevait mieux ses droits au bonheur et à la justice.

Les guerres civiles, qui sont quelquefois une rude, mais bonne école, lui apprirent et lui servirent peu, sauf qu'elles faillirent lui enseigner à ne compter sur rien, ni sur personne, ni sur elle-même. Roi, clergé, noblesse, parlement, tiers-état, communes, que valait tout cela, qui n'empêchait ni le massacre de Vassy, ni la Saint-Barthélemy, ni les barricades, ni le siége de

[redacted]

Paris? Dira-t-on du peuple *quæsivit cœlo lucem*, parce que la religion servit de bannière aux discordes civiles? Mais la religion était le catholicisme ou le protestantisme. Or, en France, l'apparition de la réforme n'a fait nul bien à l'Église. Elle n'a servi qu'à la passionner et à l'aigrir; elle lui a appris tantôt à se liguer, tantôt à lutter avec la royauté, non dans un intérêt public, mais dans un intérêt de domination. Le clergé eut sa cause, son drapeau, sa politique; il devint un parti, grand et irréparable malheur, et qui n'a pas faiblement contribué au déclin de son influence. Quant à la réforme, peu de pays peut-être semblaient au début mieux préparés que la France à l'accueillir, comme révolution ecclésiastique du moins, sinon comme transformation religieuse. La cour de Rome n'y jouissait d'aucune faveur. Les abus de l'Église, sans être plus criants qu'ailleurs, étaient continuellement en butte aux traits du peuple moqueur par excellence. Ce n'était pas sans doute assez que de pareils mobiles pour susciter le triomphe du protestantisme. Toutefois ils servirent partout puissamment au mouvement spirituel qui lui donna naissance, et parmi nous, dans la haute noblesse, dans une partie distinguée du clergé, dans la bourgeoisie lettrée, l'esprit protestant était tout prêt. Mais dès ce temps-là,

pour faire une révolution, il fallait le roi et Paris. Si le frère avait valu la sœur, si François Ier avait eu le cœur et la tête de Marguerite de Valois, son exemple eût risqué d'être irrésistible. Je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas eu l'ascendant d'Henri VIII. Après lui, après qu'il eut au contraire ouvert la carrière de l'intolérance, il était trop tard; Catherine de Médicis pouvait bien se résigner assez lestement *à prier Dieu en français*, mais les partis étaient pris, les engagements liaient les consciences et les vanités, plus fortes encore que les consciences. Paris d'ailleurs, Paris turbulent et dominateur, comme au temps du roi Jean et de Charles VI, avait fait son choix en se donnant aux Guise. La ville de la Saint-Barthélemy et des massacres de septembre voulait un roi catholique. La réforme prise au point de vue politique n'était donc qu'un élément de désordre. Si elle n'eût pénétré en France, le clergé plus tiède fût resté plus sage. Elle isolait d'ailleurs, elle retirait pour ainsi dire du grand courant national les plus fermes esprits et les plus énergiques caractères. Son parti, quelque intérêt qu'il inspire par la justice de sa cause, n'en était pas moins un parti. Il réunissait peut-être les hommes les plus propres par leur nature, s'ils étaient restés libres, à servir l'État avec indépendance, à résister au pouvoir

[redacted]

en le soutenant; mais absorbés par leur foi et leur cause, la réforme les ôtait à la France. Ils formaient une nation dans la nation.

Comme Charles V, comme Charles VII, après les revers et les déchirements de la France conquise, le grand prince, éternel honneur de la maison de Bourbon, apparut aux peuples en vainqueur, en libérateur, en pacificateur. L'invasion étrangère, la guerre civile, l'anarchie, la tyrannie, le pillage, le massacre, tous les maux publics semblèrent fuir à tire-d'aile devant lui dans cette heureuse année de 1589 qui précéda de deux siècles une année plus mémorable encore. Henri IV, plus guerrier que les rois chevaliers, plus magnanime que les rois bourgeois, plus politique que les honnêtes et plus honnête que les politiques, avait connu toutes les fortunes et montré toutes les qualités qui font les grands hommes. La royauté arrivait dans ses habiles mains encore éprouvée, encore recommandée pour ainsi dire aux yeux de la nation comme l'arbitre des partis, la sauvegarde de l'ordre, le symbole du droit commun.

III

On peut dire que le gouvernement d'Henri IV était libéral ; mais il n'a fondé qu'une seule liberté, la liberté de conscience, donné qu'une seule charte, l'édit de Nantes. Son esprit, son temps, sa vie passée, lui en faisaient une loi. Aucune liberté d'ailleurs ne s'établit si l'on n'a combattu pour elle, et c'est pour celle-là que le xvie siècle avait combattu. Henri n'a touché à aucune autre institution fondamentale. Il s'est borné à user supérieurement du pouvoir tel qu'il le trouvait, exerçant dans sa plénitude la souveraineté administrative, assurant la prospérité publique, créant la politique de la France. Ses successeurs ont pu développer son œuvre, aucun n'y a ajouté de fondation nouvelle. Quant à la sienne propre, quant à la liberté de conscience, Richelieu l'a désarmée, Louis XIV l'a supprimée.

Mais si l'on jette les yeux sur l'état des affaires à la mort d'Henri, on reconnaîtra que l'ordre établi perdait en le perdant son unique garantie. Rien n'était assuré dans le sein du gouvernement. Point de force régulière bien assise, hormis cette autorité royale,

[redacted]

instrument puissant que les partis allaient se disputer. De la royauté elle-même était vrai l'adage : « Tant vaut l'homme, tant vaut la chose. » Et combien de temps encore il devait rester vrai! La guerre était presque déclarée à la maison d'Autriche, ou du moins la succession du duché de Juliers mettait aux prises sa politique et celle de la France ; déjà un corps d'armée avait passé la frontière, que le gouvernement d'un roi mineur en était encore à chercher sa force et ses desseins. La nation, accoutumée à s'en fier au génie de son roi, détachée de toutes les passions par l'expérience des guerres civiles, ne croyait en aucun parti, non plus qu'en elle-même. Point d'opinion publique, car ce n'est pas une opinion publique que le désir vague d'une administration équitable et tutélaire, accru par l'effroi de l'avoir pour longtemps perdue avec le prince qui en réalisait l'éclatant modèle. Unanime dans les masses, ce sentiment d'inquiétude ne rencontrait d'exception que dans les ordres privilégiés. Le premier des deux, le clergé, est celui qui l'éprouvait le moins. Jamais les ménagements et même les concessions accordées à l'Église n'avaient pu effacer dans le fils de Jeanne d'Albret les caractères, sinon de l'hérétique, au moins du libérateur de l'hérésie. Il avait beau se confesser aux jésuites, l'Église ne pouvait le regar-

der comme sien, et en effet il n'appartenait à personne. Le clergé, constitué à l'état de parti tant que la réforme était debout, ne pouvait songer qu'à lui-même ni rêver autre chose qu'un dédommagement ou une revanche. Jaloux de ses immunités domaniales, il ne se connaissait envers la puissance publique d'autre relation que le privilége d'y contribuer par des dons volontaires, non par des taxes obligatoires. Son seul devoir politique était celui-là. Deux choses en sus lui tenaient au cœur : faire recevoir en France les décrets du concile de Trente, et restreindre les usurpations, ou pour mieux dire les droits des calvinistes. Évidemment il n'y avait là que des intérêts particuliers. La noblesse se divisait en deux classes, les grands et les gentilshommes. Les premiers remplaçaient pour le temps les puissants feudataires d'un autre siècle. Parmi eux, les uns par une origine princière et le titre de leurs domaines, les autres par de grandes charges, des gouvernements et des places fortes, occupaient une position indépendante qui devenait un pouvoir dans l'État, quand le pouvoir central était faible. C'est ainsi que Mayenne, Nevers, Guise, Bouillon, se posaient en rivaux de l'autorité royale, et que Montmorency, Lesdiguières, Espernon, marchaient presque leurs égaux. Les princes du sang, recrutés encore par la bâtardise,

[redacted]

formaient une classe non moins redoutable, plus puissante par son prestige, plus dépendante par ses apanages. Pas plus chez les Gaston et les Condé que chez les Soissons et les Vendôme, la pensée d'une obligation envers la France comme devoir officiel, lien de famille ou sentiment patriotique, ne dominait l'intérêt, l'orgueil, l'avarice et l'ambition, droits naturels de la grandeur. La crainte ou l'espérance les ramenait seules par moments sous l'étendard royal, et ils se conduisaient par des calculs qu'il n'est permis d'avouer que dans les relations diplomatiques des gouvernements. Un droit des gens qui ne condamnait que la violation des engagements pris était la seule règle qu'ils voulussent bien reconnaître, à la condition de ne pas l'observer. Prise dans son ensemble, toute cette haute aristocratie, dénuée d'intérêt public, ne représentait absolument qu'elle-même. Pour elle, les pouvoirs et les partis, les lois, les opinions, les griefs, n'étaient que des armes à employer ou à briser selon le temps. Rien ne semblait sacré, ni le nom du roi, ni celui de la France. La conspiration avec l'étranger paraissait une ressource permise. Spéculer sur la mort de Louis XIII, même sur un changement dans l'ordre de succession, ne passait pas pour sacrilége. Les plus voisins de la royauté n'étaient pas ceux qui la respec-

taient le plus. Une telle aristocratie était une force contre l'État, non une des institutions de l'État.

Les gentilshommes n'échappaient point entièrement à la contagion de pareils exemples. L'imitation les tentait comme un privilége de race et un retour de féodalité. D'anciens rapports de vasselage ou de service volontaire les enchaînaient quelquefois à de plus grands qu'eux, et dominaient alors leurs devoirs de sujets et de Français. Ils faisaient de cette fidélité hiérarchique l'excuse de la rébellion, comme aussi beaucoup de nobles s'aidaient de l'obéissance due au prince pour rompre les liens particuliers d'hommage ou de reconnaissance, et ne plus se donner d'autre maître que celui de l'État. Comme, après tout, le roi était le seigneur des seigneurs, la noblesse en général tenait le parti du roi, du moins l'épée à la main. Se battre vaillamment, quelle que fût la cause, était son premier devoir ; remplir ce devoir envers le prince ou la patrie ne venait qu'après ; mais en dehors du cercle de l'honneur militaire expirait le patriotisme et presque tout le royalisme de la noblesse. Hors des camps, elle ne se connaissait plus d'obligation qu'envers elle-même, d'intérêts publics que les priviléges de son rang. Les décrets de la souveraineté étaient pesés par elle dans la balance de ses prétentions. Tous les services rendus

[redacted]

à l'État en dehors d'elle lui semblaient abusifs ou méprisables. Toutes les réformes administratives la trouvaient froide, hostile ou dédaigneuse. L'État était son obligé; il devait lui savoir gré de ce qu'elle faisait pour lui en servant le roi.

Mais il se rencontre dans son sein des hommes qu'une intelligence supérieure, une aptitude spéciale, une ambition éclairée rallie autour de la royauté, considérée non plus comme une dignité seigneuriale, mais comme un pouvoir de gouvernement. Pour ceux-là, dont Sully est le plus illustre exemple, le privilége de la naissance se transforme en une éligibilité spéciale aux emplois publics. Quelques-uns deviennent des courtisans fonctionnaires, ou même s'arrêtent en route et se contentent du premier métier; ce n'est alors qu'une transformation dernière du lien féodal. Ceux-là seuls qui ont conçu dans le titre de serviteur du roi celui de serviteur de l'État donnent à la noblesse l'exemple que, pour son salut et son honneur, elle aurait dû suivre, et qui, largement compris, l'aurait conduite peut-être à convertir une stérile distinction de caste en une magistrature aristocratique. Toutefois, dans le cercle même des fonctions publiques, la grande part demeurait encore au tiers-état ou à ces nobles de roture qui lui servaient de chefs et passaient

[redacted]

des tribunaux dans l'administration. Le maniement des affaires semblait réservé de préférence aux bourgeois capables, dont L'Hôpital est le grand homme et Colbert le grand ministre.

La judicature était l'aristocratie du peuple. La dignité des mœurs, la gravité des habitudes, la fidélité aux traditions donnaient aux parlements un imposant caractère. Dans leur sein régnait en général, à défaut de l'esprit de justice, ce respect des formes qui souvent en tient lieu. Sous cette enveloppe quelquefois trompeuse vivait un certain sentiment du droit. Ce droit était d'ordinaire le leur, qui se trouvait par occasion protéger celui des autres. Ainsi le privilége, si cher au Parlement, de rendre exclusivement la justice devenait pour le citoyen le droit de n'être pas distrait de ses juges naturels, et ceux-ci, en soutenant leur prérogative, défendaient indirectement les justiciables. Placez le parlement dans une autre sphère, entendez-le délibérer sur la chose publique : toutes les fois que quelque usurpation lui paraîtra blesser un de ses priviléges, les remontrances viendront en aide au bon droit; mais si le privilége est un abus, si par orgueil ou préjugé il se croit intéressé au maintien de quelque désordre consacré, de quelque inégalité traditionnelle, la résistance sera la même, et le mal comme le

[redacted]

bien trouvera sur les fleurs de lis de consciencieux défenseurs. Un conflit fréquent opposera l'indépendance routinière du magistrat et l'esprit réformateur de l'administration. Bien des progrès en seront compromis ou ne s'obtiendront que par la victoire de l'arbitraire. A mesure que l'autorité sera plus maîtresse, le peuple aura plus de bien-être, plus d'égalité et moins de garanties. Il s'habituera de plus en plus à jouer à qui perd gagne dans la victoire des ministres sur ses défenseurs attitrés; il s'intéressera de moins en moins à des résistances qu'il comprendra peu, et la concentration graduelle de tous les pouvoirs en un seul ressemblera pour lui à la domination du bien public.

La nation, c'est le tiers-état : c'était déjà vrai; seulement, abandonné ou insulté par les autres ordres, accablé des charges publiques, récompensé par de rares intervalles de calme et de prospérité, il n'espérait rien des droits particuliers et ne se connaissait pas de droits généraux. La coïncidence de certains intérêts de la couronne avec les siens était toute sa grande charte. Cela suffisait pour qu'en général la nation fût royaliste; mais elle l'était surtout contre le clergé et la noblesse. Il y avait bien dans son sein un levain d'opposition lettrée, compatible avec la monarchie, quoique tirant à la république; mais rien, sincérité,

droiture, patriotisme, ne suffisait pour compenser ce qui manquait à l'esprit public de la bourgeoisie opposante. La tradition, la résolution, l'expérience, la consistance, une tranquille audace sans laquelle les peuples ne sauraient être libres, voilà ce qu'on eût cherché vainement chez ces ancêtres des libéraux modernes. Les plus savants inventaient des chimères. Les plus prudents invoquaient un passé presque aussi chimérique; leur commune faiblesse les ramenait tôt ou tard à la royauté, car c'était encore ce qu'il y avait de plus national et de plus novateur. On pouvait la craindre; mais on en pouvait espérer. On la voulait forte pour qu'elle contînt les grands, et capable d'opprimer les petits, afin qu'elle eût le moyen de les protéger.

Il existait bien une vieille institution, ou du moins un recours possible à une vieille institution, — les États généraux. Depuis Charles V, ces assemblées avaient été réunies environ vingt fois. C'était en moyenne près d'une fois en douze ans. On avait toujours beaucoup attendu et peu profité de leur présence. Après quelques nobles discours et d'excellentes délibérations, elles se retiraient laissant la couronne prendre de leurs avis ce qui lui plaisait. Quand par hasard leurs idées étaient converties en lois, c'est donc à la cou-

ronne qu'en revenait l'honneur. Cependant le nom des États généraux subsistait toujours dans les esprits comme une espérance. On sait que la régence de Louis XIII convoqua les États généraux en 1614. Il faut nous y arrêter. Richelieu y commença le métier politique, et ce sont les derniers de l'ancienne monarchie; ceux qui vinrent cent soixante-quinze ans après l'ont renversée.

IV

Il est curieux d'étudier l'assemblée de 1614. D'elle, tout aussi bien que de tant d'autres choses, on peut dire qu'elle aurait pu empêcher la révolution française; mais elle n'y songeait guère, et, si nous écoutons le premier des trois ordres et son orateur, qui n'est pas moins qu'Armand Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, que trouverons-nous dans sa harangue? La rhétorique du temps, longues périodes, oiseuse redondance, style figuré sans trop de mauvais goût pourtant. Le début n'est pas heureux. La session des États y est comparée aux saturnales de Rome, comparaison si malvenue, que l'orateur est presque aussitôt

obligé de signaler plus de différences que de ressemblances. Puis de ce fâcheux rapprochement il arrive à la politique. Le point le plus soigneusement traité est la convenance, même la nécessité d'appeler les ecclésiastiques aux grands emplois du gouvernement. C'est là un des intérêts généraux qui touchent le plus le clergé, et son interprète ne paraît pas s'être fait prier pour y insister. On dirait qu'il écrit la préface de son histoire. Vient ensuite l'acceptation des actes du concile de Trente, plus une certaine restitution de biens d'église donnés aux protestants du Béarn par la mère d'Henri IV. Cela dit, le clergé marche au secours de la noblesse dans la guerre qu'elle déclare à la vénalité des offices de judicature. Le feu roi l'avait consacrée en obligeant les magistrats à racheter par une taxe annuelle la transmissibilité de leurs charges. C'était traiter celles-ci en patrimoine de main-morte. La propriété et l'hérédité étaient alors la forme qu'affectaient tous les droits, et celui de rendre la justice ayant originairement fait partie du domaine féodal, le posséder patrimonialement à son tour, c'était pour la bourgeoisie parlementaire un avénement au privilége. Chose étrange, la vénalité des charges était ainsi une conquête de l'égalité. La noblesse voyait avec jalousie cette investiture d'un nouveau genre, qui lui fermait,

[redacted]

lisait-elle, l'entrée des cours souveraines. Elle avait lonc fait de l'hérédité des offices et de l'impôt qui la onsacrait son principal grief, et le clergé épousa sa ause. Le tiers-état, embarrassé de soutenir la sienne, e vengeait en dénonçant les motifs réels que les or- res privilégiés couvraient du prétexte spécieux du ien public, et les forçait par revanche à réclamer avec ui contre l'abus des pensions, rendant ainsi guerre our guerre à la noblesse de cour. La querelle avait mené des paroles violentes et des scènes orageuses. Ils verront la différence qu'il y a d'eux à nous, isait l'orateur de la noblesse. » — « C'est l'inaptitude t non la vénalité qui exclut les nobles des charges, » épondit l'orateur du tiers. Puis, comme une autre fois s'était permis de prétendre que les trois ordres taient frères et que le sien était le cadet : « Ordre in- rieur, répliquait le premier, composé des villes et es champs, ces derniers quasi tous hommagiers et sticiables des deux premiers ordres..... Ils veulent comparer à nous, j'ai honte de vous dire en quels rmes! » Il fallut que le clergé s'entremît, que le i intervînt. On calma les esprits avec des pro- esses sur les offices et sur les pensions ; mais les omesses n'ont jamais été tenues, et Richelieu, qui ait attaqué la vénalité des charges dans sa harangue,

n'a pas manqué de la défendre dans son testament.

Le tiers d'ailleurs se distingua, selon l'usage, par un sentiment plus éclairé des intérêts de l'État et des besoins du pays. Ses cahiers contiennent une série de vœux ou plutôt un code de principes de législation et d'administration qui se lisent avec surprise et qui sont à peine réalisés depuis 1789. Fidèle à ses traditions de race, il commença par proclamer sa vieille alliance avec la royauté, en demandant qu'elle fût déclarée souveraine de droit national, indépendante de toute puissance sur la terre. La France frémissait encore d'horreur au souvenir de l'assassinat du roi. Elle croyait que les passions régicides s'alimentaient des fausses doctrines de suprématie spirituelle empruntées par une partie du clergé à la cour de Rome. Pour prévenir à jamais les actes, on voulait faire condamner la doctrine. Le clergé s'efforçait de sauver la doctrine en détestant les actes, et la noblesse rendait au clergé l'appui qu'elle en avait reçu. La question fut portée devant le roi, qui se jugea trop défendu, et pria ses sujets de le laisser pourvoir lui-même aux intérêts de sa puissance. Le tiers maintint sa délibération sur ses registres, et ne sollicita dans ses doléances publiques, dignes de celles des États de 1560, que ces mesures d'égalité, d'unité, d'affranchissement, tou-

[redacted]

jours réclamées, ajournées toujours. Toutes ses demandes rédigées en articles furent renvoyées à une commission du conseil, et elles y seraient encore, s'il n'était survenu deux événements, le ministère de Richelieu et la révolution française.

Ainsi, comme ordre national, le tiers n'avait aucune autorité; les États généraux eux-mêmes n'étaient pas un pouvoir. Vainement l'idée d'une réforme, cette idée plus que séculaire, était-elle dans tous les esprits ; elle ne servait qu'à les remplir de tristesse et quelquefois d'humiliation. Ces griefs longtemps comprimés n'engendrèrent jamais dans les masses cette énergie qui entreprend et qui persévère, ce courage de vouloir la justice, qui fait le salut d'une nation lorsqu'elle défend ses droits, et son péril quand il faut les conquérir. La France, dénuée de ces prérogatives héréditaires qui assurent aux peuples une position défensive, s'abstint longtemps de la témérité de l'agression; mais il pouvait venir un jour où ces ajournements indéfinis, ces mécomptes successifs, cette conviction incessamment renouvelée d'impuissance et d'abaissement, cette lutte timide et opiniâtre contre le dédain des oppresseurs, ces incomplets soulagements péniblement obtenus, non de la justice, mais de la faiblesse ou des calculs du pouvoir, ce spectacle corrupteur

[illegible] au profit d[illegible]
[illegible] la politi-
que [illegible] dans le
[illegible] de haine, de
[illegible] leur suite tous les
[illegible] esprit révolutionnaire.

[illegible] succession de sentiments
[illegible] moments historiques
[illegible] pour réformer son
gouvernement. [illegible] libertés,
[illegible] On attend presque
[illegible] États généraux ; mais cette
[illegible] élite bourgeoise
d'hommes de loi et d'hommes de lettres. La nation,
[illegible] même ne prête
aucune [illegible] plaintes, et
[illegible] se jette dans les
[illegible] toucher ou de sé-
duire. Le roi, sans acquiescer à rien, opère quelques réformes qui, en supprimant quelques désordres, le rendent plus absolu. Le gouvernement, un peu plus régulier, n'en sort pas au fond mieux constitué ; mais on a gagné du temps, et tout s'oublie dans la commune imprévoyance. Le découragement se tourne en indifférence moqueuse sur un fonds de rancunes amè-

[redacted]

rement comprimées. Rien n'est plus navrant, à mon sens, que cette perpétuelle histoire politique de la société française ; tous nos malheurs s'y peuvent lire par avance. Aux États mêmes de 1614, prenez le discours de Robert Miron, orateur du tiers (et la comparaison n'est pas à la gloire de Richelieu) : vous y verrez l'énergique description de toutes les plaies du royaume ; puis vous entendrez cet appel : « Qui pourvoira donc à ces désordres, Sire? Il faut que ce soit vous : c'est un coup de majesté... Roidissez-vous généreusement contre toutes oppressions ; c'est le plus sûr moyen de retenir tant de têtes avec une seule tête, et de ranger doucement sous un joug commun d'obéissance cette multitude inquiète, désunie et turbulente... Si Votre Majesté n'y pourvoit, il est à craindre que le désespoir ne fasse connoître au pauvre peuple que le soldat n'est autre qu'un paysan portant les armes ; que quand le vigneron aura pris l'arquebuse, d'enclume qu'il est il ne devienne marteau. »

Voilà ce qu'on prévoyait au XVIIe siècle ; mais plus d'un jour de répit devait être accordé à la société française avant la crise inévitable. Il y a toujours dans les affaires de ce monde des tempéraments qui adoucissent le mal et en retardent les effets. Rien n'est absolu ni subit, et la France avait des jours de repos, de

bonheur même et d'éclat à traverser avant d'arriver au fatal dénoûment. Vers l'époque que nous étudions, l'esprit de société prenant l'essor compensait un peu les faiblesses et les erreurs de l'esprit politique. A défaut des pouvoirs constitués, une force naissante, celle de l'opinion publique, si ce mot n'est pas un anachronisme, se développait par les livres et la conversation. Des mœurs plus douces, des lumières plus générales, des caractères moins énergiques, tout ce qui signale les derniers progrès de la civilisation modifiait lentement l'action du gouvernement. Le pouvoir et les classes instruites commençaient à vivre dans une commune atmosphère morale, où les idées, remontant sans cesse, gagnaient péniblement les hauteurs, et venaient éclairer l'intérieur des conseils de la couronne. Les serviteurs de l'État, grandis par leurs œuvres, issus de toutes les origines, libres des préjugés d'ordre ou de profession, se formaient un esprit mixte dont l'impartialité n'était dominée que par une foi absolue dans l'autorité royale. Tout ce qui pouvait lui résister leur devenait suspect. Ils ménageaient le clergé, la noblesse, la magistrature, mais ils s'en défiaient, et, pour les affaiblir, cherchaient volontiers leur point d'appui dans le peuple, en répétant que sa force était celle de l'État. Bienveillants pour tous les intérêts qui imploraient pro-

[redacted]

:ion, ils aspiraient à se faire un mérite de la félicité ›lique, et tendaient à composer une sorte d'aristo-tie de fonctionnaires, la seule que la France ait ja-is acceptée, et celle qui devait survivre à toutes les res.

Le roi en était le chef. Tout en se disant par habi-e le premier gentilhomme de son royaume, il 'enait le roi des bourgeois. Mais au milieu de la ıfusion qui régnait dans le gouvernement, au milieu l'incertitude des droits et des devoirs, son titre ne lisait pas à sa puissance; la machine ne marchait d'elle-même. Il fallait une volonté pour imprimer mouvement; or cette volonté manquait dans les mières années de la régence de Marie de Médicis. st une de ces époques de notre histoire qui parais-t incompréhensibles. On en peut citer d'autres, par mple la seconde moitié de la fronde. Quand il y a troubles, il y a des partis; quand il y a des partis, evrait y avoir des opinions. De 1610 à 1624, il y les partis et des troubles, mais il n'y a point pinions. Impossible de dire nettement quelle idée, l intérêt général représentait la reine-mère ou le ıce de Condé, Mayenne ou Bouillon, Luynes ou ıcini. Les protestants eux-mêmes, qui du moins ient un droit précieux à défendre, n'écoutant que

l'impatience ou l'ambition de leurs chefs, voyaient une menace dans la malveillance de leurs ennemis, et devançaient l'oppression par la révolte. Les abondantes ressources accumulées par le dernier règne tentaient comme un butin toutes les convoitises. Les factions ne prenaient les armes que pour se mettre en crédit. La reine voulait gouverner son fils plutôt que le royaume; le roi s'efforçait de lui échapper par humeur ou par jalousie plus que par amour du pouvoir. Le favori de l'une luttait contre le favori de l'autre, tandis que les chefs des partis aristocratiques coalisaient tous les mécontents contre le plus fort des deux. Une histoire raisonnée de ce temps est impossible. Tout y est livré au hasard des caractères ou des passions individuelles. C'est un de ces temps dont le spectacle encouragerait le scepticisme politique, et ferait croire que le drame historique est tout composé d'épisodes.

Richelieu n'était qu'un simple gentilhomme, mais il ne dépendait d'aucun grand seigneur. Sa famille était de la maison du feu roi, qui par faveur l'avait fait évêque. Son évêché, des plus modestes, ne suffisait pas à son activité. Son aptitude et son goût l'appelaient au maniement des affaires publiques. Rien ne prouve qu'il ait de bonne heure pensé à les diriger.

[redacted]

Son ambition ne semble pas d'abord s'élever au-dessus des honneurs du conseil d'État. Cependant, après qu'il eut été l'orateur du clergé, l'espérance dut lui venir, et la faveur de la régente, de quelque manière qu'il l'ait gagnée, dut enhardir ses vues. Par l'intérêt de sa position comme par la nature de son esprit, il devait s'attacher entre tous les partis à celui de l'autorité royale. Il eut ce mérite, qui commençait à devenir plus commun, d'apercevoir la juste prééminence du droit de l'État sur tous les autres droits; mais il eut un autre don plus rare, celui de discerner le bien de l'État avec le jugement le plus sûr, de l'embrasser avec la passion la plus forte, de l'accomplir avec une activité infatigable et une invincible fermeté. Ses qualités pratiques nous paraissent supérieures aux lumières mêmes de son esprit, son caractère dépasse son génie, ce qui vaut mieux que le contraire pour un homme d'État; mais à son début il ne savait rien de tout cela. Jamais il ne paraît s'être observé avec beaucoup de finesse. Il allait devant lui, sans s'arrêter pour se juger. Il était attiré vers le pouvoir suprême sans plus de conscience que l'aiguille vers le pôle.

Dans son premier ministère, il n'avait été qu'un bon fonctionnaire public qui sert bien, mais qui se ménage. Il ne se fit connaître, il ne se connut lui-

[redacted]

même que lorsqu'il fut premier ministre. Ici nous nous trouvons sur le terrain de M. de Carné, et nous renvoyons à lui. Son admiration pour Richelieu est judicieuse. Elle ne fait point taire sa conscience; elle ne lui dissimule pas, quoiqu'il les laisse entrevoir plutôt qu'il ne les montre, les côtés faibles de cette brillante manière de gouverner. Il n'ignore pas qu'il pouvait y avoir dès lors de meilleurs moyens d'opérer les transformations politiques d'une société. Sa raison nous paraît se garder mieux de toute exagération que celle même de M. Thierry. Ce grand historien, qui voit dans Richelieu l'homme nécessaire, déclare sans hésitation ni regret que, sauf des détails, rien ne pouvait se faire que ce qu'il a fait. Mais l'admiration arrive à l'enthousiasme, si l'on passe aux historiens plus systématiquement démocratiques. L'habile auteur d'une intéressante histoire de France, M. Henri Martin, raconte, avec ou peu s'en faut la passion d'un légendaire pour son saint, les miracles du grand cardinal. Ce n'est plus une administration, c'est une mission. On connaît les dogmes et les formules de la philosophie sociale. Nous demanderons, en cette occasion comme en toutes, à user des uns comme des autres avec une extrême sobriété. Pénétré de l'esprit des temps modernes, admirateur très-froid des an-

[redacted]

ciennes formes de la société, invariable partisan de la révolution qui en a changé la face, nous ne nous croyons pas le moins du monde condamné à l'approbation des moyens par lesquels cette révolution s'est d'abord préparée, puis accomplie. Ses précurseurs, ses instruments, ses auteurs, ne nous imposent par aucun titre à l'infaillibilité. Nous sommes plus disposé à la défendre qu'à la louer. Pour nous, le fait réel n'est pas toujours le seul possible; le possible n'est pas le nécessaire; le nécessaire n'est pas le bon ni le juste, et sans beaucoup attendre des choses humaines, nous en exigeons toujours plus qu'elles ne donnent. Nous faisons cet honneur à la liberté des individus de réclamer toujours d'elle plus qu'elle n'a fait.

V

Des deux parties de l'œuvre de Richelieu, la partie extérieure nous semble au-dessus de l'autre. Depuis un siècle, la puissance de la maison d'Autriche était le grand danger tout à la fois de la France et de l'Europe. En Espagne, en Italie, en Allemagne, en Belgique, la politique envahissante et compressive des

[redacted]

successeurs de Charles-Quint menaçait ensemble l'indépendance des gouvernements et la liberté des nations. Le plan général de résistance à cette tentative de monarchie universelle avait été tracé d'une manière admirable par Henri IV, prêt à marcher sur le Rhin, au moment où le fer trancha sa vie. Il en fit la confidence à Jeannin, qui lui-même le redit à Richelieu, et celui-ci l'a parfaitement exposé dans les premières pages de ses *Mémoires*. Ce programme politique pouvait être suivi avec énergie et confiance, pourvu qu'on eût soin de ne concevoir ni ne montrer au profit de la France la contre-partie du système autrichien. Peut-être n'y a-t-il pas eu un moment depuis deux siècles où la même conduite n'eût été opportune et sûre, à la triple condition de ménager l'alliance ou la neutralité de l'Angleterre, de respecter l'indépendance du nord des Pays-Bas, de renoncer à tout agrandissement territorial en Italie. Ces trois points réservés, la France de tout temps aurait pu, en défendant la liberté de tous, c'est-à-dire l'équilibre de l'Europe, grandir son influence et même courir fortune de s'accroître sur sa frontière sans coaliser le monde contre elle. Jugée sur cette mesure, la politique de Richelieu, non celle de Louis XIV, sortirait triomphante de l'examen. Elle nous semble mériter, au

[redacted]

point de vue de la civilisation moderne, tous les éloges qu'elle a reçus. On sait en effet qu'elle allait jusqu'à prêter l'appui d'une monarchie à des républiques, d'une puissance catholique à des États protestants. Sans trop s'effrayer de ces conséquences qui troublaient de faibles esprits, il soutint le système européen qui devait prévaloir à ce congrès de Westphalie, encore anathématisé de nos jours par des écrivains chers à l'Église. On peut lui reprocher dans l'exécution quelques-unes de ces complications de vues, de ces arrière-pensées de défiance qui embarrassent l'action et l'affaiblissent. Il poursuivit trop d'intérêts à la fois, craignit par instants de trop s'engager, ne proportionna pas toujours les moyens au but, n'alla pas toujours jusqu'au bout de son idée. Le héros qui du fond du Nord fit une si glorieuse apparition sur la scène du monde, l'homme à qui échut l'incomparable honneur d'être dans la meilleure des causes aussi grand que jamais homme le fut en aucune cause, Gustave-Adolphe méritait peut-être une confiance plus absolue et une coopération plus puissante. Quoique Richelieu ait fait le tour de force d'avoir plus de cent cinquante mille hommes sous les drapeaux, il eut trop d'armées et les eut trop faibles. Il divisa trop son action, et, faisant abus de son universalité, il ne sut pas

toujours sacrifier les accessoires au principal. Longtemps malheureux dans le choix de ses généraux, il s'obstina dans la confiance que lui arrachait le dévouement à sa personne. Pour justifier ses prétentions militaires, il donna des flottes et des armées à commander à des gens d'Église, et Turenne et Condé ne vinrent pas à temps pour égaler sous lui la grandeur de la guerre à la grandeur de la politique. Cependant c'est de bonheur plus que de sagesse qu'il manqua dans cette partie de son gouvernement. Il fit à peu près tout le possible. L'esprit vraiment militaire, celui qui pour l'honneur et la bravoure élève le bourgeois au rang du gentilhomme, le paysan au niveau du bourgeois, se développa sous son influence d'une manière inconnue jusqu'à lui. Je le répète, comme représentant la France dans les cabinets de l'Europe et sur les champs de bataille, Richelieu n'a mérité que la reconnaissance du pays et l'admiration de la postérité.

A l'intérieur, nous avouerons que l'honneur tant prôné d'avoir, comme on dit, détruit les restes de la féodalité, n'éblouit pas nos yeux au point de nous cacher tout le reste. L'idée sans doute était juste ; l'abaissement des grands était la condition de la force de la couronne et de l'État, et la force de la couronne

[redacted]

et de l'État, nécessaire pour soutenir la France en Europe, était désirable pour ce qu'on appellerait aujourd'hui la démocratie. Les progrès du pouvoir central étaient les progrès de l'égalité ; mais l'égalité touchait peu Richelieu. Ce n'était pas dans une pensée de justice et de perfectionnement qu'il étendait autour de lui ce niveau qu'on lui sait tant gré aujourd'hui d'avoir rendu si redoutable. Le vieil apologue de Tarquin l'Ancien était au fond de cette politique. Il aimait l'État et non le peuple ; je ne méconnais pas ce qu'il y a de puissant, de noble même et d'élevé dans cette sorte de passion. Le roi, c'est presque l'État ; l'État, c'est presque la patrie. Mais tout despotisme qui n'est pas de bas étage peut s'élever jusque-là.

Pour émanciper l'autorité suprême, il employa les ressources infinies de son habileté et de son caractère, moins à fonder des établissements qu'à vaincre des résistances. Ne cherchant qu'à secouer toute contrainte, il détruisait et ne remplaçait pas. Par exemple, un des premiers obstacles qu'il rencontra, ce fut l'organisation du protestantisme, étrange en effet, et qui surtout nous paraît telle aujourd'hui. C'était bien un État dans l'État, et ce qui est plus fort, un État libre. Les huguenots, gouvernés intérieurement par des

[redacted]

corps délibérants, avaient pour se maintenir des généraux, des armées et des places fortes. Cette position redoutable, Richelieu hésita longtemps à l'attaquer. C'était chercher la guerre civile au milieu de la guerre étrangère, et se priver résolûment de bons soldats et de meilleurs capitaines. Quoique la turbulence et l'intrigue eussent entraîné les réformés dans quelques rébellions, peut-être un chef de gouvernement encore plus libre d'esprit aurait-il su les regagner en faisant taire leurs ennemis, rendre disponibles pour ses desseins les héritiers des Lanoue et des Coligny, consacrer tout entier au service de l'État un duc de Rohan, chez qui le patriotisme luttait contre l'esprit de secte, et le seul de tous ses égaux qui offrît alors des traces de grandeur. La déraison indocile des protestants, la déraison provoquante des catholiques, l'orgueil plus personnel que politique de prendre La Rochelle, entraînèrent Richelieu hors de ses premières voies. Il entreprit de désarmer l'hérésie. Il consuma des forces et du temps à réduire la citadelle où s'était retranchée la liberté de conscience. Qu'en résulta-t-il? Une disparate, un désordre, fut effacé du champ de l'unité française ; mais un droit sacré, le seul reconnu jusque-là, perdit sa garantie. Les fruits de soixante ans de guerre civile furent compromis ou livrés sans défense

te-puissance du bon plaisir. La criminelle pen-
nposer la foi par la force rentra avec l'espé-
ans l'Église et bientôt dans l'État. Voilà un des
, voilà une des conquêtes que l'esprit des temps
es dut au génie de Richelieu. La Bruyère le
lvement d'avoir « entamé un ouvrage, continué
et achevé, l'extinction de l'hérésie. »
ı brèche de La Rochelle il put commander
s ruines. Bien des forteresses, monuments de
ılité, furent rasées jusqu'au sol ou reprises par
J'en crois volontiers M. Martin, les peuples
ıvec joie tomber ces créneaux détestés d'âge en
ucune sympathie ne peut attacher un cœur fran-
x débris de ces châteaux qui n'avaient protégé
ırs maîtres. Mais déblayer un terrain, ce n'est
rendre fertile. De ce sol ainsi remué, de ces
déboisés, peuvent sortir des maux inconnus.
lation peut venir où les obstacles ont disparu.
crie en triomphant : « Plus de résistance. »
lus de résistance, mais au mal comme au bien,
s comme au droit. Le centre seul fortifié au mi-
ıne plaine immense, voilà la France que rêvait
eu. C'est l'unité dans l'oppression. Certes ils
nt en général ni vertu ni génie ceux qui essayè-
l'arrêter dans sa course, pas plus Marillac que

[redacted]

Montmorency, pas plus Chalais que Cinq-Mars, et leur cause, à tout prendre, était une mauvaise cause; mais ce serait abuser de l'interprétation historique que de voir dans les rigueurs qui les ont frappés autre chose que les moyens d'intimidation d'un pouvoir ombrageux, que de chercher un système dans les rudes expédients du plus fort. Louis XIII était insensible et cruel. Richelieu, menacé dans sa personne, convaincu de sa politique, altier, impérieux, inexorable par calcul plus que par méchanceté, faisait le vide devant lui par toutes voies. L'État est une abstraction, et les abstractions n'ont ni entrailles ni scrupules. C'est encore une autre abstraction que cette théorie du progrès, cette idée de l'égalité par l'absolutisme qui vient après deux siècles prêter des apologies à des rigueurs qui *n'ont atteint*, dit-on, *que les oppresseurs du peuple*. Que m'importe que la hache ait frappé par élection des héritiers de noble race? Je tiens peu à l'égalité devant le bourreau. Ce n'est pas au reste la rigueur du châtiment qui doit le plus indigner, c'est l'insolent mépris de toute garantie de justice. On se fit gloire, en frappant des ennemis, d'humilier du même coup la cour des pairs et le parlement. On mit du prix à fouler aux pieds les principes et les coutumes, pour inaugurer solennellement le droit absolu de la raison

[redacted]

d'État : chose bien pressante en effet dans un pays où naguère, sur quatre rois de suite, trois avaient sans difficulté fait assassiner leurs sujets. Ainsi, tout en se régularisant, en s'élevant au rang d'un pouvoir de protection universelle, la royauté se réservait pour elle seule les sanglants priviléges de la cruauté féodale. En cela du moins, on en conviendra, elle ne réagissait pas contre le moyen âge. Du temps de Montesquieu, ces idées de progrès social, supérieures aux idées vulgaires de justice et d'humanité, n'étaient point encore inventées, et il disait tout simplement de Richelieu : « Quand cet homme n'aurait pas eu le despotisme dans le cœur, il l'aurait eu dans la tête. » C'est cela même qu'on réhabilite aujourd'hui.

On ne sait pas assez combien la pratique violente et impunie de l'iniquité, maintenue séculairement dans le pouvoir, employée même par des gouvernements habiles et dans un intérêt public, tolérée par les préjugés des superstitieux adorateurs de l'autorité, justifiée, vantée par les ingénieux apologistes de la force et du succès, pervertit profondément le sens moral des nations, enhardit au mal les partis et les pouvoirs à venir, corrompt d'avance jusqu'aux révolutions futures. Ce n'est que dans les villes où il y a eu des Saint-Barthélemy qu'il y a des 2 septembre.

[redacted]

Je crois d'ailleurs contestable que les excès de tyrannie aient beaucoup servi à l'œuvre générale de l'anéantissement de la féodalité. La crainte put produire l'obéissance; mais la crainte est passagère, et ne gagne pas les institutions. Richelieu fut à peine descendu dans la tombe, que la noblesse se retrouva avec le même esprit et recourut aux mêmes moyens de résistance. La régence d'Anne d'Autriche rencontra les mêmes obstacles que celle de Marie de Médicis. Les complots de l'aristocratie ne furent ni moins audacieux, ni plus motivés; les princes eurent aussi peu de scrupule à conspirer avec l'étranger. Si Richelieu se fût montré moins rigoureux, je le demande, que se serait-il passé de plus dans la fronde? Ce sont ses mesures d'administration générale, seules dignes d'être comptées dans les progrès de la cause démocratique, c'est l'influence des officiers publics croissant en nombre et en capacité, c'est le mouvement universel des mœurs et des idées, c'est l'irrésistible agrandissement de la bourgeoisie par la puissance de l'esprit de société, qui purent abréger la fronde, en modérer les actes, contribuer à en prévenir le retour. La souplesse et la patience de Mazarin, l'égal de Richelieu dans la politique étrangère, secondèrent heureusement le cours naturel des choses, et il laissa après lui une

France plus soumise et plus calme que ne la lui avaient léguée l'habileté agitée et la fermeté implacable de son prédécesseur et de son maître. Mazarin ne parle pas à l'imagination. Il ne paraît pas en dominateur sur le théâtre de l'histoire. Le manque de dignité personnelle, cette familiarité italienne qui ne fait pas valoir les grandes qualités de l'esprit, l'ont placé peut-être à un rang inférieur à celui que lui devrait la justice de l'opinion nationale.

VI

Ces réflexions sur le gouvernement d'un grand homme ne tendent nullement à diminuer l'admiration due à certaines qualités du caractère et de l'esprit, mais à faire apprécier avec une plus sévère impartialité les services qu'il a pu rendre à son pays. Il fut, je le veux, un des fondateurs de l'unité nationale ; mais cette unité, résultat certain des événements, ne pouvait manquer de se réaliser dans ce qu'elle avait de plus précieux, et l'on reste libre de juger des moyens qui l'ont accomplie, comme de la portée qui lui a été donnée. C'est une grande chose que l'unité; mais il n'en faut pas exagérer le mérite. En politique comme

[redacted]

en philosophie, l'unité est une des idées dont on peut le plus abuser ; en politique comme en philosophie, la passion de l'unité peut conduire aux principes outrés, aux systèmes exclusifs, en un mot à l'absolu. Nous conviendrons sans peine qu'après l'époque de la Renaissance il était grand temps de délivrer le monde des gouvernements du moyen âge. Néanmoins ces gouvernements renfermaient dans leur confusion féconde des principes divers qu'il ne fallait pas abolir tous ensemble ni sacrifier à un seul. Des éléments multiples y produisaient des antagonismes qui ne pouvaient subsister : était-ce une raison pour faire disparaître à la fois toutes les résistances, pour supprimer à la fois toutes les limitations? ou plutôt, sur les débris des anciennes barrières, n'en fallait-il pas élever de nouvelles? Il n'y avait pas seulement dans la constitution laissée par le moyen âge une royauté et une féodalité ; il y avait un principe de représentation nationale attesté de loin en loin par le retour irrégulier des États généraux et soutenu par leurs nobles délibérations ; il y avait l'indépendance de la justice, la permanence et l'universalité de son action ; il y avait la tradition et la pratique des libertés provinciales ; il y avait la franchise municipale ; il y avait enfin un sentiment historique du droit qui, sans cesse outragé,

[redacted]

renaissait sans cesse et protestait contre l'oppression. Que sont devenues toutes ces choses sous la main de Richelieu? En prétextant de les soustraire à l'influence d'une aristocratie justement dépopularisée, la royauté tendit au pouvoir uniforme, et attaqua tout en même temps que l'aristocratie. Si pour être affranchie de plusieurs, la société avait besoin d'être asservie à un seul, si telle était la nécessité du temps, la célèbre qui voudra : il n'y a pas de quoi se vanter. Mais non, il fallait, comme toujours, penser à deux choses que j'appellerai par leur nom, et qui sont l'ordre et la liberté; il fallait pourvoir au présent et à l'avenir. L'ordre tout seul dans un État est une situation sans avenir. On dira que cette double pensée était alors impossible. Cependant nous avons peu d'États généraux où elle ne se soit fait jour, où elle ne se retrouve fortement consignée dans les cahiers de l'ordre populaire. Ces États généraux ont-ils jamais manqué de se revendiquer eux-mêmes, de réclamer énergiquement leur retour périodique? Et plus d'une fois les parlements, au milieu de leurs incohérentes prétentions, n'ont-ils pas formellement requis, contre l'arbitraire de la cour, des garanties qu'il faut bien nommer constitutionnelles? Six ans après la mort de Richelieu, le parlement de Paris ne commença-t-il pas la fronde par un arrêt de

réformation qui ressemble à une pétition de droit? Convenez-en, des deux côtés d'une révolution nécessaire, les rois et les ministres, les Richelieu et les Louis XIV, n'en ont vu qu'un seul, et comme il arrive toujours, d'une vue partielle ils ont tiré une idée exclusive, celle qui allait à leur ambition. De là une œuvre étroite et viagère. Je conçois assurément qu'on les excuse; mais est-il besoin de les louer de cela et de leur retrouver après coup des arguments rétrospectifs pour justifier, que dis-je? pour sanctifier jusqu'aux excès de leur système ou de leur caractère? On établit savamment qu'il eût été chimérique, impossible de faire davantage au XVIIe siècle, et que la nation ne pouvait rien obtenir qu'à la condition du despotisme. S'il est vrai, c'est la douleur dans l'âme, c'est la rougeur au front qu'un Français doit reconnaître qu'en France la société en péril est sans force, qu'elle ne peut attendre que d'un pouvoir officiel et illimité les réformes dont elle a conçu le besoin et la pensée, et qu'elle doit encore se tenir heureuse et reconnaissante lorsqu'elle voit ses intérêts sauvés aux dépens de ses droits, lorsqu'elle échange le désordre contre la servitude. Il me faudrait cent preuves plus éclatantes que le jour pour m'arracher un tel aveu. Je résiste à cette thèse du fatalisme politique :

les nations ne peuvent rien pour elles-mêmes.

Les panégyristes de la force des choses sont les apologistes des faits accomplis. Ces égoïstes pleins de génie qu'on admire au timon de l'État et qui prêtent au peuple leur grandeur passagère, frayent la route au pouvoir sans génie et à l'ordre sans grandeur. Rien plus que l'aveugle admiration qu'on leur décerne n'est propre à fausser les idées, à énerver le caractère d'une nation, à la soulager du sentiment de sa responsabilité, à la conduire au mépris d'elle-même, à la rendre du même coup incapable du gouvernement et de la liberté. Honorez les hommes supérieurs, louez leurs vastes desseins, leur conduite habile, leur indomptable force d'âme ; mais choisissez dans leurs œuvres, et ne prenez pas les limites de leur génie pour les limites du possible. Richelieu nous a délivrés, dites-vous, des factions aristocratiques? Soit ; mais comment et à quel prix? Enfin que ne vous en délivriez-vous vous-mêmes? Cela vous eût coûté plus cher assurément, mais vous y auriez gagné davantage. Vous ne pouviez, dites-vous ; je le crois, et c'est cela même que j'accuse. Cette impuissance et ce sentiment d'impuissance sont le mal que prolongent et qu'aggravent les Richelieu et leurs panégyristes. Hyperbole pour hyperbole, j'aime encore mieux le mot de Montesquieu : « Les

[redacted]

plus méchants citoyens de la France furent Richelieu et Louvois. » Je sais ce qu'on va dire : Montesquieu étoit aristocrate. Non ; il était libéral.

Bien peu d'années avant la mort de Richelieu, dans un pays voisin, tourmenté lui aussi du besoin d'une vaste réformation, un ministre habile et intrépide tramait avec un roi fier et imprévoyant un plan nouveau d'autorité, le système absolu, comme ils l'appelaient *(the thorough scheme)*, et en même temps il venait du peuple une assemblée pleine de conviction et de hardiesse, qui entreprenait, par les seules forces de ses délibérations, de réformer le gouvernement et de s'en saisir en cas de résistance. Elle aussi, elle eut à traverser des conflits terribles et sanglants ; il y eut aussi des guerres civiles et de cruelles exécutions ; la mesure aussi fut passée, et le succès atteint et manqué plus d'une fois. Il fallut ainsi environ quarante ans de troubles et de luttes pour que les deux pays arrivassent à l'établissement stable que l'un cherchait dans le développement de l'autorité royale, l'autre dans celui du pouvoir parlementaire ; l'un dans la forme de gouvernement que les événements ont brisée, l'autre dans celle que le temps a consacrée... On poursuivra, si l'on veut, le parallèle. Pour moi, aujourd'hui comme aux jours de ma jeunesse, j'aime encore mieux le

[redacted]

Long Parlement que le grand ministre. Enfin je changerais peu de chose à ce jugement du cardinal de Retz : « Le cardinal de Richelieu fit, pour ainsi parler, un fonds de toutes les mauvaises intentions et de toutes les ignorances des deux derniers siècles, pour s'en servir selon ses intérêts. Il les déguisa en maximes utiles et nécessaires pour établir l'autorité royale, et la fortune secondant ses desseins par le désarmement du parti protestant en France, par la victoire des Suédois, par la faiblesse de l'Empire, par l'incapacité de l'Espagne, il forma dans la plus légitime des monarchies la plus scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie qui ait peut-être jamais asservi un État. »

VII

Les écrivains qui depuis ces trente dernières années ont, à la lueur de la révolution française, éclairé notre histoire d'un jour si vif et si nouveau, appuient sur une distinction juste et féconde entre l'ordre politique et l'ordre social. Depuis le commencement de la monarchie peut-être, certainement depuis le XII[e] siècle, c'est surtout le dernier qui s'est, disent-ils, développé

[redacted]

par l'effet des événements, et qui a marché d'un progrès continu jusqu'à l'ère de 1789. Les efforts moins heureux pour fonder un ordre politique stable, cohérent et perfectible, les tentatives d'instituer un gouvernement complet qui concentrât et limitât ses forces, qui pût se déployer avec grandeur et se réformer sans se briser, n'ont été, suivant leurs récits, que d'intéressants ou dangereux épisodes, des conceptions prématurées qu'inspirait la méditation chimérique ou le ressentiment passionné, et, quelque sympathie qu'on porte à certains hommes ou à certaines institutions, il faut condamner sans merci, tout au plus plaindre sans les grandir, ceux qui par de précoces entreprises ont risqué de compromettre ou d'entraver la véritable œuvre nationale, c'est-à-dire la formation d'une matière sociale similaire et malléable dans toutes ses parties. La guerre, la législation, la littérature, l'esprit des cours, des villes, des campagnes, tout a tendu à une seule chose, l'égalité. Ce n'est qu'après avoir obtenu ce résultat du vaste et durable concours de toutes ses forces, que la société, sûre d'elle-même, pouvait entreprendre de se constituer politiquement selon sa raison, et de garantir sa liberté par un gouvernement de son choix. Ce n'est qu'à un certain jour de maturité que la révolution de 1789 a été

[redacted]

possible et nécessaire. Ceux en effet dont j'interprète ici les idées ne repoussent pas pour leur compte la politique constitutionnelle, seulement ils en reculent le triomphe des premiers jours de notre histoire aux derniers du XVIIIe siècle. Ils consentent pour nos pères à une longue et oppressive minorité, pourvu que l'émancipation se soit faite de nos jours. Or il reste à savoir si ces distinctions sont bien prudentes, si ce partage entre les époques est ratifié par les événements, si une émancipation tant retardée peut un jour devenir subitement heureuse et praticable. A juger d'après les événements, on en pourrait douter.

Qu'au nom de la philosophie de l'histoire ou de la politique pratique on fasse un choix parmi les choses justes et raisonnables, parmi les progrès utiles que peut désirer une nation ; que l'on distingue ce qui dans un temps avait le plus de chances de se réaliser et ce qui en avait le moins ; que voyant les circonstances ici favorables, là contraires à des vœux également légitimes, on montre comment parmi ces vœux les uns devaient s'accomplir avec éclat et les autres tristement échouer, la tâche est permise assurément, encore que médiocrement difficile à remplir après l'événement : car rien n'est aisé comme d'établir que ce qui est arrivé devait arriver et même ne pouvait

[redacted]

arriver autrement. Mais cet optimisme des faits accomplis renonce à juger les choses pour les expliquer, et court risque d'asservir à une prédestination *ex post facto* tout le train des affaires humaines. On oublie que ni les hommes ni les événements ne sont donnés avant que les uns aient agi, avant que les autres aient eu lieu. Préalablement à tout acte, hommes et événements, tout est libre encore; ce qui a été devient nécessaire, pour avoir été seulement, non pas avant d'être. Le probable même est encore loin du nécessaire. Il y avait fort à parier que Charles IX ou Henri III se conduiraient comme ils ont fait, mais rien n'empêchait absolument qu'ils fussent autres, puisque des L'Hôpital et des Henri IV étaient au monde. On ne saurait exonérer les hommes de toute responsabilité, pour cette raison qu'ils étaient faits d'une certaine manière, et les personnages historiques, bien plus les masses elles-mêmes, rois et sujets, petits et grands, sont justiciables de l'histoire. Il y a un caractère national apparemment, il y a un esprit national. L'un et l'autre s'est formé librement, quoique sous le poids des circonstances; l'un et l'autre est en grande partie responsable du bonheur, de la gloire et de la liberté des nations.

Pour faire de l'histoire deux parts, l'une qui se

[redacted]

termine avec le dernier siècle, l'épopée de l'égalité sociale, l'autre qui commence en 1789, le drame de la liberté constitutionnelle, il faudrait au moins être sûr que les faits cadrent avec cette division. Il faudrait, entre autres choses, que la révolution de 1789 n'eût pas été elle-même une révolution sociale. Or c'est ce que la brochure de Sieyès, cet oracle de la philosophie démocratique, ne saurait laisser indécis, et peut-être même doit-on confesser que, de la révolution française, l'œuvre sociale est encore la seule qui ait réussi. Des habiles se trouveraient au besoin pour nous enseigner, les uns, qu'elle devait seule réussir, les autres, qu'elle n'est encore qu'un premier pas que bien d'autres doivent suivre. Or cette doctrine est précisément celle de nos historiens transportée dans les temps actuels. Il leur a plu de séparer dans le passé l'égalité et la liberté, et d'écarter la seconde comme intempestive et impraticable. Sont-ils en mesure de répondre aux historiens qui voudraient continuer cette séparation dans l'avenir? N'ont-ils pas défini le fond permanent de la situation nationale en telle sorte qu'ils ne soient plus libres ensuite de le changer à volonté, et peuvent-ils s'assurer de n'avoir pas mis des preuves, des arguments et des formules au service de l'absolutisme dictatorial ou socialiste? Les événements peuvent trop

[redacted]

souvent la reproduire, cette distinction fatale dont ils font la loi de notre histoire. Les Louis XIV et les Richelieu ne sont pas les seuls qui pourraient voir tout le génie de la France dans un nivellement administratif, et de généreux historiens se trouveraient comme à leur insu les précurseurs et les garants des sophistes des jours d'abaissement. Concluons qu'au-dessus des faits plane une raison libre ; au-dessus de l'histoire, une morale de l'histoire. L'impartialité n'est pas l'optimisme, la science des causes n'est pas le fatalisme, car la cause des causes en ce monde est la volonté de l'homme ; les nations ne sont d'ordinaire que ce qu'elles ont voulu, et n'obtiennent que ce qu'elles ont mérité.

[redacted]

II

Il y a plus de cinquante ans, qu'à l'occasion d'un concours académique, un des meilleurs observateurs de la société française, M. de Barante, publia un tableau de notre littérature au XVIIIe siècle, où il fit une des premières et des plus heureuses applications de la maxime, alors neuve, qui pose la littérature comme l'expression de la société. Cette idée, dont celui qui l'avait rédigée n'avait peut-être pas aperçu toute la fécondité, est devenue le vrai flambeau de la critique moderne, et nous ne sommes pas près d'avoir épuisé tout ce qu'on peut chercher à cette source d'instructifs rapprochements et de lumineuses observations.

La littérature française du XVIIIe siècle s'est glorifiée elle-même d'être une philosophie. Depuis l'histoire naturelle jusqu'à la tragédie, depuis les sciences mathématiques jusqu'à la poésie légère, elle a tout fait servir à la propagation de certaines idées sur les questions métaphysiques de ce monde et de l'autre, et jamais on n'a plus regardé l'art d'écrire comme

l'instituteur de l'esprit humain. A l'époque où M. de Barante composait son ouvrage, une réaction, la première de ce siècle, avait éclaté contre la philosophie du dernier, et lui-même il ne prenait pas la plume pour en faire l'apologie. Mais il était impartial et éclairé. Il discernait avec justesse les erreurs et les fautes que nos pères avaient commises, mais il ne dissimulait pas sur combien de sujets ils nous avaient appris à penser, et ce que retenaient de leurs leçons ceux qui les répudiaient pour leurs maîtres. Aussi, tandis que les censeurs ordinaires de l'ère de Voltaire et des siens les présentaient comme une horde venue on ne sait d'où pour bouleverser l'ancienne France, ou comme des maniaques qu'un malin esprit avait suscités et lancés contre l'auguste monument des siècles, il vit en eux des hommes élevés à l'ombre de ce même monument, des enfants de cette ancienne France, des disciples de l'école même des siècles, et ne put s'en prendre qu'à l'ancien régime d'avoir produit ceux qui l'avaient renversé. En effet, à l'exception de quelques inventeurs de génie, la plupart des écrivains peuvent dire, en un certain sens, comme La Bruyère : « Je rends au public ce qu'il m'a prêté. » Leur originalité réside presque tout entière dans leur talent. Ils reçoivent presque toutes leurs opinions de la société qui leur a

[redacted]

servi de berceau, et, pour ainsi dire, de l'air qu'ils ont respiré en naissant. Il ne s'ensuit pas que leur influence ne soit ni louable ni répréhensible, mais elle n'est point un effet sans cause, un événement fortuit, une œuvre accidentelle du Tentateur, non plus que l'inspiration isolée d'un bon génie, et l'histoire de la littérature d'une époque n'est pas séparable de son histoire sociale et politique.

J'ai toujours été d'autant plus obligé de considérer ainsi le XVIIIe siècle dans son ensemble, pour juger sa littérature, que j'en pouvais, moins que personne, séparer absolument une philosophie dont les principes n'étaient pas les miens et une révolution dont j'adoptais tous les principes. Cette contradiction se retrouve à un certain degré dans une grande partie des écrivains de notre époque, et c'est à l'atténuer ou à la résoudre que les sectateurs d'un libéralisme éclairé ont consacré des efforts d'analyse, une grande fécondité de distinctions, une certaine dépense de subtilité. Il n'y a que des esprits absolus, des Bonald, des Joseph de Maistre, Lamennais dans sa première manière, et en général les partisans, en politique comme en religion, de ce qu'on a nommé, dans ces derniers temps, traditionalisme, qui ont pu, avec une consistance facile aux gens systématiques, envelopper

dans un [illegible] tout ce qui s'est fait, é
et [illegible] doctrine. A
[illegible] remonter dans l
[illegible] jusqu'à Descartes et à Pascal, puis
[illegible] à la Renaissance, et la logique les de
[illegible] par exemple au regret
[illegible] de l'antiquité n'aient
[illegible] de la bibliothèque d'Alexand
On peut, [illegible] par un fil continu tous
[illegible] que l'esprit humain a faits par ses prop
[illegible] depuis qu'il a commencé à se sentir lui-mê
et à se charger des intérêts de la vérité dans la scie
et dans la société. Il faut bien avouer que, par
procédés, sa tendance et ses résultats, il a consta
ment porté un caractère de rationalisme. Quel
sens d'hostilité particulière qu'on attache à ce
aujourd'hui, rien ne peut empêcher qu'indépenda
ment de toute intention agressive, les progrès
l'humanité se marquent par les conquêtes de la rai
sur l'empirisme, et la raison ne peut se défen
d'être essentiellement rationaliste. Je n'en con
pas qu'elle ait toujours cheminé dans la bonne v
qu'elle ait toujours attaqué à propos et uniquen
combattu ce qui devait l'être. C'est une autre quest
Il s'agit seulement d'un fait, et ce fait, c'est q

[redacted]

envahissant toujours par des pas nouveaux le domaine des traditions et des coutumes irréfléchies, la science humaine, la philosophie perpétuelle, transforme l'histoire de l'humanité en une lente et continuelle révolution. Il ne faut donc pas s'étonner que ce mouvement constant, incompressible, pousse devant lui quelquefois le bien avec le mal, et toute nouveauté n'est pas nécessairement une amélioration. En tendant au mieux, on peut réaliser le pire; mais la tendance subsiste.

C'est surtout aux époques où le mouvement se précipite, où excité par ses découvertes, impatient de montrer ses forces, irrité contre des résistances absurdes ou malhabiles, l'esprit humain veut porter les derniers coups à un vaste système traditionnel qui lui pèse et ne lui impose plus, que la guerre, devenue plus vive et plus passionnée, engendre l'excès dans les doctrines et dans les actes. La philosophie nie alors d'autant plus qu'on ne lui concède rien, et le contre-pied des objections qu'on lui oppose lui semble la vérité. On ne peut même disconvenir que, dans la science pure, il n'y ait, entre des systèmes fort différents et parfois contraires, une loi de succession et une liaison secrète qui font passer la raison spéculative de la scolastique au cartésianisme, du cartésianisme à une méthode mixte de raisonnement et d'expérience, la-

[illegible] au côté [illegible] la civilisation, [illegible] des besoins [illegible] pour peu que le travail [illegible] cette vie plus [illegible] qui est le [illegible] doit devenir un des caractères [illegible] d'une société d'ailleurs [illegible] Tandis qu'une [illegible] et des rigueurs [illegible] inévitablement [illegible] la morale, démunie de l'appui extérieur et du [illegible] des préjugés, perd quelque chose de son autorité. Ce que l'on gagne en justice n'est pas gagné en régularité; les vices moins dissimulés semblent s'étendre et s'enhardir, et un certain esprit de système vient en aide par des doctrines forgées à dessein au mal qu'on ne peut empêcher. Le rationalisme cherche en tout la conséquence, et quand les hommes sont pris avec excès du besoin d'être conséquents, s'ils ne peuvent réformer leurs actions, ils changent leurs principes. La philosophie, pour mieux s'emparer de la société, se met à la suite de ses passions; aucune doctrine, aucune croyance n'a dédaigné ce terrible auxiliaire.

[redacted]

Tout ceci s'applique facilement au XVIIIe siècle. Le spectacle de la société de l'ancien régime nous explique la philosophie qu'elle a produite et qui est parvenue à la subvertir. C'est cette société qui répond de tout, et elle n'a rien fait ni subi qui ne soit son ouvrage. Aussi jugeant des choses en masse, par les intentions et les résultats plus que par les raisonnements et les procédés, M. Guizot a-t-il pu dire que s'il avait à choisir entre tous les siècles de l'histoire, il donnerait ses conclusions en faveur du XVIIIe siècle.

Adhérant à ces conclusions, j'ai toujours eu à concilier cet acquiescement à l'esprit d'une époque avec un sérieux dissentiment sur sa doctrine. Ayant donné à la philosophie tout le temps que ne m'a pas pris la politique, je ne puis compter pour rien certaines erreurs scientifiquement graves, et j'ai à demander à l'école de Voltaire un compte de plus que ceux qui ne lui reprochent qu'un certain relâchement moral et une moquerie destructive des institutions consacrées. Les théories métaphysiques de Locke et de Condillac ne s'expliquent pas tout à fait par les circonstances sociales, et elles ont une autre origine que les mœurs du temps. Quand même, ce qui n'est pas fort difficile, on les motiverait par certaines lois générales de la marche de la science, il resterait,

[redacted]

pour quiconque se pique de philosophie, à dire pourquoi il se rallie aux conclusions d'une école dont il désapprouve les principes, pourquoi il lui sait gré de ses œuvres à tout prendre, en lui reprochant plus d'une erreur fondamentale. Il y a là une difficulté analogue et théoriquement supérieure peut-être à celle que nous rencontrons, quand nous prenons la défense de la révolution française, et qu'il faut lui rendre grâce en reconnaissant ses fautes et détestant ses excès. On peut même plus aisément, dans le domaine des réalités et des événements, prendre le bien sans le mal et s'applaudir du résultat en réprouvant le moyen, que dans la sphère des idées scinder les systèmes, séparer le principe des conséquences et la vérité de l'erreur. Il le faut cependant, et ce qui me prouve qu'il n'y a pas là de contradiction insoluble, ce qui me porte à penser qu'un certain accord lie toute philosophie malgré la discordance des systèmes aux opinions que l'esprit du XVIII[e] siècle a pratiquement résumées dans sa grande et finale manifestation de 1789, c'est que les deux philosophes qui nous ont le mieux appris le faible des doctrines de l'école de Locke, les deux maîtres qui ont véritablement inspiré et guidé la moderne philosophie française, qui nous ont enhardis à entrer dans d'autres voies et à encenser

[redacted]

d'autres autels, Reid et Kant en un mot, ont commis hardiment l'inconséquence apparente qui nous inquiète et cordialement applaudi aux déclarations de 1789. Ces rigoureux critiques des doctrines et des mœurs françaises de leur temps, ces honnêtes gens, consciencieux défenseurs d'une morale sévère, ont été partisans de la révolution française.

On ne peut guère rien dire de l'histoire de la philosophie qui ne se trouve exposé ou indiqué dans les leçons du maître qui a formé toute la génération à laquelle j'appartiens. C'est donc à M. Cousin d'abord qu'il faudra s'adresser, pour expliquer cette situation d'esprit paradoxale de gens qui pensent comme de certains philosophes sans philosopher comme eux. Un de ceux qui ont continué avec le plus de solidité et de succès son enseignement, M. Damiron, a été conduit, en suivant toute l'histoire des écoles françaises depuis Descartes, à juger en détail les contemporains de Voltaire et de d'Alembert, et à discuter jusqu'aux erreurs les plus obscures des derniers disciples d'Épicure et de Gassendi. Pour lui aussi les difficultés que je viens de rappeler s'élevaient avec leur aspect équivoque, et en les étudiant dans son ouvrage, j'ai trouvé l'occasion naturelle de m'expliquer sur une question qui touche à la philosophie et intéresse la politique.

[illegible] d'applaudir à sa [illegible] à M. Lanfrey un [illegible]

[illegible] l'œuvre d'un sage. [illegible] pour tout dire, [illegible] au-dessus des [illegible] aveugles, [illegible] et sans épouser [illegible] contestables, de [illegible] d'en [illegible] les auteurs, et, [illegible] que par le récit de [illegible] place dans l'histoire [illegible] l'esprit humain. Cette [illegible] philosophe persévérant [illegible] ses jours à la science [illegible] M. Damiron a, pendant près de trente ans, [illegible] d'une conviction pénétrante, avec une sorte d'onction sévère, aux jeunes générations qui se succédaient autour de lui une philosophie irréprochable, et donné les principes comme les modèles d'une critique armée par la raison contre le préjugé, le doute et l'illusion. En même temps qu'il résumait ses doctrines dans une suite d'ouvrages spéciaux, il s'est attaché à étudier et à décrire les diverses

époques de la philosophie française. Celle qui date des débuts de ce siècle a d'abord été l'objet d'un livre remarquable qui a commencé sa réputation; puis, remontant aux origines des écoles modernes, il a tracé les portraits des contemporains et des adversaires français de notre Descartes. C'était tout un tableau d'un côté du XVIIe siècle. Le XVIIIe lui restait à peindre; réunissant une série de mémoires biographiques et critiques, il a publié deux volumes où sont appréciés plusieurs écrivains de cet âge, aujourd'hui plus connus par leurs noms que par leurs ouvrages. Quoique à leur sujet il aborde les plus grandes questions, nous ne dirons pas qu'il ait embrassé leur temps tout entier. Il ne nous dispense pas de recourir à ses devanciers, soit de relire l'excellent ouvrage de M. de Barante, soit de reprendre les remarquables essais de M. Bersot, mais les parties qu'il a traitées le sont d'une manière définitive. Hommes et doctrines, il a tout jugé, et il ne nous laisse rien à apprendre sur tout le second ordre de la philosophie d'une importante époque.

Au premier abord, on peut se demander s'il était bien nécessaire de s'occuper de quelques-uns de ces *dii minorum gentium* de l'Olympe philosophique. Qui lit aujourd'hui d'Argens ou Lamettrie? Helvétius même

[redacted]

est fort négligé. On sait quelques vers des *Saisons* de Saint-Lambert ; mais ses écrits moraux sont comme s'ils n'existaient pas. Quant à d'Holbach, Naigeon, Sylvain Maréchal, Lalande et Robinet, leurs noms ont à peine survécu. Cependant, à l'intrépidité qu'ils portent dans l'aveu d'opinions qui se dissimulent mieux à présent, on reconnaît des hommes qui se sentaient sûrs du public et ne pensaient avoir à ménager que le pouvoir. Leurs négations dédaigneuses décourageaient jusqu'au doute, et la tranquillité d'esprit avec laquelle ils se plaçaient en dehors des plus anciennes croyances de l'humanité a dû faire envie à plus d'un lecteur et provoquer l'imitation. Un langage qui semble clair, parce qu'il a peu de nuances, rend accessibles à tous des doctrines qui généralement accommodent assez les intelligences vulgaires. Aussi ces écrivains me paraissent-ils mieux caractériser leur époque peut-être que de plus éminents. Ils ont pu réussir par la médiocrité même ; ils ont pu ne pas exercer une moindre influence que leurs maîtres ; certainement ils en ont exercé une plus mauvaise. Ce qui manque d'originalité paraît volontiers plausible ; on trouve un air de sens commun à ce qui est grossièrement dit, et ce n'est guère par l'élévation et la délicatesse du langage qu'on persuade la multitude.

Il faut outrer les pensées pour se rendre populaire, et les hommes supérieurs voient d'ordinaire trop de choses à la fois pour se montrer exclusifs. Le génie s'élève au-dessus de ses propres erreurs ; il les corrige ou les rachète en même temps qu'il les propage. Il n'en est pas de même des esprits du second rang : ils aggravent presque toujours ce qu'ils empruntent, mais ils le popularisent en l'exagérant. Leurs ouvrages méritent donc attention comme symptômes ou causes d'un certain état des esprits, et M. Damiron est loin d'avoir perdu son temps en se consacrant à la tâche assez pénible d'analyser des compositions parfois médiocres, presque toujours oubliées, mais qui ont eu leur importance et produit leur effet. Il a pu indiquer en les étudiant la situation intellectuelle et morale dans laquelle la société française avait été laissée par le règne de Louis XIV. Il a pu faire voir de quels maux nos pères cherchaient à tout prix à se guérir en montrant à quels remèdes violents, à quels hasardeux conseils ils étaient forcés d'avoir recours. Personne alors ne se défiait de la raison et ne doutait que son règne ne fût arrivé. Les idées les plus risquées n'inspiraient aucun scrupule, et toute licence était donnée au bon plaisir de l'intelligence. Ces auteurs, que certes nous ne plaçons point pour la plupart

à un rang très-élevé, ont en général sur leurs censeurs actuels l'avantage de bien penser de l'esprit humain et d'en beaucoup attendre. Ils n'écrivent point pour décourager ceux qui réfléchissent. Moins intimidés que nos contemporains, ils veulent pénétrer jusqu'à la vérité, et, au lieu de tourner autour de la place, ils donnent l'assaut. C'est un contraste étrange que celui qui nous frappe au spectacle du XVIIIe siècle. La philosophie manque souvent de grandeur, et l'esprit humain ne s'est jamais senti si grand. La doctrine est sans élévation, et les desseins sont sublimes. La science s'abaisse et l'homme se redresse. Ces obscurs promoteurs d'un matérialisme vulgaire, que M. Damiron nous fait si bien connaître, sont remplis d'enthousiasme pour l'humanité qu'ils dégradent, et pleins de foi dans les triomphes de la pensée, de cette pensée à laquelle ils arrachent sa dignité et jusqu'à son existence. Ces disparates n'échappent point à M. Damiron, et par moments elles désarment sa rigueur. Ce n'est pas cependant qu'il subordonne ses jugements à aucun intérêt de circonstance : il ne tient compte que de sa raison. Assez véritablement philosophe pour prendre philosophiquement la philosophie même, il cherche le vrai, et il le dit, le vrai dût-il la compromettre. Sa tranquille sagesse ne s'inquiète de plaire

[redacted]

ni de nuire à personne, et pourvu qu'il ait parlé comme il pense, il est content. Aussi tel lecteur pourra-t-il le trouver sévère lorsqu'il n'est que désintéressé, et d'autres le soupçonneront d'inconséquence, parce qu'en condamnant les doctrines il absout les intentions, parce qu'au milieu d'erreurs funestes il signale une louable tendance, parce qu'il professe un attachement fidèle aux conquêtes du siècle dont il réprouve les systèmes. Nous le louerons, nous, d'une impartialité qui ne méconnaît pas le bien à cause du mal; c'est l'indispensable mérite d'un bon juge. Seulement peut-être regretterons-nous qu'en notant les écarts d'une métaphysique qui, mutilant l'intelligence, est parvenue à ébranler les principes de la religion et même de la morale, il n'ait pas complétement expliqué comment le temps qui l'a produite a tant fait pour l'humanité, comment les vérités les plus précieuses pour l'ordre social ont pu naître au sein des erreurs de l'esprit de système. Peut-être enfin souhaiterions-nous qu'il se fût attaché davantage à montrer comment on peut contester la philosophie du XVIII[e] siècle et professer l'esprit de 1789, approuver ainsi dans son ensemble le second ouvrage de M. Lanfrey et n'admettre qu'avec réserve les conclusions du premier. Ce n'est point là, il est vrai, une question de pure philosophie, et

M. Damiron n'était pas obligé de traiter un autre sujet que le sien : aussi est-ce un regret, non une critique, que nous exprimons. Il nous aurait plu de voir un esprit étendu et pénétrant s'exercer contre une difficulté qui arrête quelquefois. M. Bersot, dont la philosophie ne s'abstient pas de la politique, a éclairé ces points obscurs de plus d'une réflexion lumineuse, et il ne sera pas sans doute hors de propos d'y revenir après lui.

Pour amoindrir la difficulté, je ne voudrais pas atténuer les faits, ni rapetisser les hommes. Le goût, la manière d'écrire a tellement changé, qu'il serait aisé maintenant de refuser toute valeur à des écrivains qu'on ne lit guère, de les déclarer indignes même d'une réfutation. Et cependant M. Damiron, qui s'est mesuré avec eux, les a rencontrés souvent au cœur des problèmes ; pour opposer ses principes aux leurs, il lui a fallu prendre toute la peine qu'exigent ces hautes controverses. Il a eu besoin de toute la fermeté de ses convictions, de toutes les ressources de son talent. Il n'est pas peut-être un seul des examens auxquels il s'est livré qui ne se termine par une excellente défense des vérités philosophiques ; mais cette défense était difficile autant qu'elle était nécessaire. Elle exigeait un dialecticien autant qu'un mora-

[redacted]

, car M. Damiron n'use point des procédés cavaliers
:omte de Maistre. Il s'interdit la satire outrageante,
e borne pas sa polémique à séduire les uns par
nnement, à intimider les autres par l'invective.
oudrait convaincre ceux qu'il réfute et remplacer
qu'il détruit : seule manière de disculer digne
ı philosophe. D'ailleurs, quand même on croirait
voir l'emporter à moins, quand on se conten-
it d'accabler d'un mépris superbe des adver-
es suspects, on ne pourrait confondre dans
oule et il faudrait toujours distinguer d'Alem-
t, Diderot, et même le baron d'Holbach, tous
sonnages dont on ne peut parler que sérieuse-
ıt.

e ne sera pas contesté pour d'Alembert. En philo-
hie, d'Alembert est un sceptique, mais il l'est,
me il est toute chose, avec sincérité et avec
neté. Ce géomètre éminent, si familiarisé avec la
itude par la démonstration, ne savait déduire de
es les hautes questions de l'ordre moral qu'un
te raisonné et tranquille qui semblait défier toute
troverse. En cela différent de la plupart des
hématiciens ses prédécesseurs, il a fait école
mi ceux qui l'ont suivi. Le scepticisme, hormis
les sciences, est devenu à son exemple le refuge

des savants. On sait qu'à partir de l'avénement de deux hommes de génie, Lavoisier et Laplace, les sciences ont pris en France un éclatant essor. Témoin de leurs derniers succès, nous ne pouvons parler qu'avec admiration de ce que pendant quarante ans elles ont fait pour l'honneur de notre pays : elles sont peut-être la plus solide gloire intellectuelle de l'ère de la révolution française. Mais on sait également que nos maîtres en ce genre étaient pour la plupart animés d'un esprit d'incrédulité dénigrante pour toute science métaphysique. Tout ce qui n'était ni calcul ni observation était alors taxé d'imagination pure. Le monde n'était plus qu'un système de mécanique, et d'une grande idée du grand Newton sortaient des conséquences dont Newton se fût effrayé. On peut dire que c'est d'Alembert qui a ouvert la marche, et s'il n'a point par là rendu grand service à l'esprit humain, du moins a-t-il fait acte de puissance. Une défiance assez dédaigneuse pour ce qui échappe aux formules de l'analyse ou aux instruments de l'expérience est le produit net de sa philosophie, et quoiqu'il abordât les questions d'un autre ordre avec une intelligence peu commune, il a enseigné à les écarter pour s'en défaire ; il a persuadé à ses successeurs que pour un savant les nier était plus digne que les

[redacted]

approfondir. Il reste encore trop de disciples de d'Alembert pour qu'il soit permis de ne pas tenir compte de son passage dans le monde de la pensée ; puis ne s'élève-t-il pas au-dessus de la foule par un autre et meilleur côté? Sa vie au moins est celle d'un philosophe. Il a la simplicité, la dignité, la fidélité, la fierté; il ne sait pas s'abaisser pour plaire. Ses attachements sont rares, mais vrais, et il aime mieux passer pour froid que compromettre la vérité en de vaines louanges; on peut ne point l'aimer, mais on ne saurait parler de lui sans respect, et sa biographie, dénuée même des travaux qui l'ont illustré, le placerait encore dans cette élite d'honnêtes gens où l'on voudrait voir la renommée choisir ses favoris.

L'image de Diderot ne se présente pas dans nos souvenirs avec le même calme et la même pureté. Son cœur est plus sensible et son caractère plus aimable ; mais il a plus de ces entraînants défauts que son temps aimait à absoudre et à imiter. La mobilité féconde de son esprit ne suffit pas pour le classer au rang des maîtres, et avec toute sa richesse et toute sa vivacité, il n'a presque rien produit d'exquis ni d'achevé hors deux ou trois contes qui sont charmants. Il n'est pas un penseur assez éminent pour se passer

de bien écrire, il n'est pas un assez bon écrivain pour se dispenser d'avoir raison; mais c'est un grand agitateur. Il pousse les esprits devant lui dans la carrière. Non content de les exciter de la voix, il leur ôte tous les freins; il ne guide pas, il aiguillonne, et ses coursiers désunis passent la borne et s'égarent en courant. Aussi croit-on reconnaître son influence partout où l'on voit du mouvement et du désordre. En tout genre, mais surtout dans la critique des beaux-arts, il a quelque chose de l'esprit des Allemands. Avec une direction souvent différente, sa manière est souvent la même, et depuis Lessing jusqu'à nos jours, l'esthétique germanique rappelle Diderot, si elle ne l'imite pas.

Quant au baron d'Holbach, j'avouerai que je n'ai pas lu le *Système de la Nature*, et je ne prévois pas que je le lise jamais. Pourtant ce que j'en sais me porte à croire que c'est après tout le meilleur traité d'athéisme qui existe chez les modernes. Voltaire, à très-bonne intention, l'a fort décrié, et grâce à lui, d'Holbach a perdu des lecteurs; mais Voltaire n'a pas empêché que le *Système de la Nature* ne prît une certaine autorité de par le monde. Les athées de la Grande-Bretagne et de l'Amérique en font grand cas et le traduisent. Lord Brougham, qui l'a énergique-

ment réfuté, en parle avec une estime relative[1]. Enfin la pensée générale du livre s'est retrouvée d'une manière assez inattendue dans les transformations de la philosophie allemande, et plus d'un disciple de Hegel a été forcé de se contenter des arguments qui charmaient en 1780 quelques salons de Paris, pour prêter des conclusions positives à la dialectique transcendante de l'idéalisme absolu.

Cette dernière circonstance donne de l'à-propos à l'ouvrage de M. Damiron. En réfutant les erreurs d'une autre époque, il combat certains écarts de la nôtre. La France envoyait autrefois à Potsdam des paradoxes que la Prusse lui renvoie. La philosophie du dernier siècle, dans ceux du moins chez qui M. Damiron l'a poursuivie, respire, on n'en peut disconvenir, un air d'athéisme. Il faut bien prononcer ce mot si grave pour ne pas être au-dessous de la vérité. Le scepticisme de d'Alembert ne va pas jusqu'à la négation de Dieu, mais il ne la prohibe pas formellement. Quant aux autres, si la Divinité n'est pas toujours mise à néant dans leurs écrits, de telles difficultés y sont élevées sur sa nature ou sur son action

[1] *Free Enquirer's family library*, New-York 1836. — Lord Brougham, *Disc. on Nat. Theol.*, not. IV.

[redacted]

que l'être nécessaire y devient problématique; du moins son existence y est-elle donnée comme indifférente à l'humanité. On dirait, en explorant cette partie du monde philosophique, que ce que Platon nommait l'idée du divin a fui les intelligences de la terre pour remonter aux cieux.

Un autre caractère (je ne sais s'il ne choque pas davantage encore) se fait remarquer dans presque tous les écrits de ces sectateurs secondaires du naturalisme philosophique : c'est une liberté singulière en ce qui touche la morale. Il faut encore excepter soigneusement d'Alembert de l'accusation; mais si la pratique du mal n'est pas prêchée en thèse dans la plupart des livres qui nous occupent, on ne saurait y méconnaître un relâchement de principes, un laisser-aller de pensée et d'expression qui nous surprend fort aujourd'hui. Plus d'un auteur est sur la pente du cynisme. Les actions mêmes répondent quelquefois au langage. Les biographies que M. Damiron est obligé d'écrire embarrassent par moments sa gravité, et parmi les convives du grand Frédéric il se trouve en assez mauvaise compagnie. C'était, à vrai dire, le ton du jour, et les philosophes qui le prenaient ne faisaient guère que se confondre avec leurs adversaires. Le désordre était partout, et l'on ne s'en cachait pas. Par une certaine

[redacted]

hardiesse d'esprit, on cherchait peu à opposer le langage à la conduite, et l'on mettait d'accord la théorie et la pratique. Cette affectation, qui est l'opposé de l'hypocrisie, ne vaut guère mieux, et elle donne à une nation fort mauvaise mine ; mais Louis XV, après le régent, la portait sur le trône. Son octogénaire précepteur ne l'en avait pas préservé en lui apprenant à détester les philosophes. Le maréchal de Richelieu, qui leur a souvent nui, et Collé, qui les a souvent raillés, ne leur donnaient pas de meilleurs exemples. Le génie même n'échappait pas au commun travers. Il ne s'interdisait pas des ouvrages plus dignes de ses lecteurs que de lui. Le vainqueur de Lissa n'était pas plus sévère que l'auteur de *Mérope*. La légèreté des mœurs avait amené celle des paroles, et toute contrainte paraissait fondée sur un préjugé.

Mais tout cela était le mal du temps, et le mal du temps venait-il de la philosophie ? Pour en être atteinte, en était-elle la source, et faut-il l'accuser d'avoir donné ce qu'elle a reçu ? A-t-elle choisi ses principes pour céder ou pour résister au public ? Qui de la philosophie ou de la société a tenté l'autre ? La philosophie du XVIIIe siècle prétend faire résulter de la sensation toute la connaissance humaine. Je le sais, et je sais aussi tout le mal qu'on peut dire de cette doc-

trine ; je crois l'avoir dit moi-même. Elle peut, développée d'une certaine manière, entraîner à des conséquences métaphysiques assez graves, et le scepticisme en peut sortir. En fait cependant, il n'est pas exact que l'exagération spéculative du rôle de la sensation dans la connaissance conduise nécessairement à la négation de Dieu et de la morale. Les paradoxes de la théorie n'ont point cette irrésistible influence, et ceux qui les admettent sont loin de penser tout ce qu'en peuvent tirer leurs critiques. Faut-il rappeler qu'une partie des docteurs scolastiques a professé la philosophie des sensations? Aristote, qui y incline, inspire plus de confiance à l'église que Platon, qui la repousse. Ce sont des théologiens catholiques qui ont inventé ou commenté le célèbre axiome : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu.* On en pourrait montrer l'équivalent chez des saints qui, maniant cette arme, ne s'y sont pas blessés. Au XVIIᵉ siècle, Gassendi a poussé la doctrine aussi loin qu'elle pouvait aller; il l'a même, pour surcroît d'imprudence, accolée à l'atomisme d'Épicure, et Gassendi est mort, comme il a vécu, un prêtre respecté. Si je racontais, ce qui se pourra faire un jour, la vie de Locke, on y verrait la piété et la pureté unies ensemble à la même philosophie qui passe pour l'ennemie de la morale et

[redacted]

de la foi. Si donc cette philosophie a produit, selon les temps ou les personnes, des fruits différents, c'est que les conséquences qu'on lui impute ne sont pas inévitables, c'est que des causes individuelles ou sociales entrent pour une bonne part dans les résultats de nos systèmes, et que tout en ce monde ne dépend pas des idées.

N'est-ce pas d'ailleurs calomnier ou la philosophie ou la France du XVIII[e] siècle que de défendre ainsi la première? Helvétius et d'Holbach sont-ils donc ses seuls et légitimes interprètes? N'a-t-elle donc enseigné que l'athéisme et la licence? Parmi ceux qui se sont fait un nom, un seul écrivain, Diderot, a plaidé l'athéisme. Le scepticisme de d'Alembert ne l'a pas assez combattu, et le silence de Buffon n'a fait, dit-on, que le dissimuler. Pourtant le même siècle ne leur a-t-il pas suscité des adversaires redoutables? A d'Alembert, qui ne sait pas tirer des mathématiques la preuve des droits souverains de la raison, Montesquieu n'est-il pas là pour demander si, avant qu'on eût tracé le cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux, comme pour lui faire entendre que la géométrie relève de la vérité éternelle. Or, concevoir une vérité éternelle, c'est s'élever à Dieu même. Si Diderot, après bien des variations, bien des contradictions, en vient

à dire brutalement : « Mettez à la place de Dieu une matière sensible, en puissance d'abord, et puis en acte, et vous avez tout ce qui est produit dans l'univers, depuis la pierre jusqu'à l'homme. » Rousseau n'est-il pas là pour lui répondre : « Si la matière mue me montre une volonté, la matière mue selon de certaines lois me montre une intelligence... ? Agir, comparer, choisir sont des opérations d'un être actif et pensant : donc cet être existe. Où le voyez-vous exister, m'allez-vous dire? Non-seulement dans les cieux qui roulent, dans l'astre qui nous éclaire ; non-seulement dans moi-même, mais dans la brebis qui paît, dans l'oiseau qui vole, dans la pierre qui tombe, dans la feuille qu'emporte le vent. » Enfin nulle part plus que dans les corps organisés ne se montre un dessein révélateur d'une sagesse suprême, et l'on sait qu'un ancien disait que les recherches anatomiques sont un hymne à la Divinité. Cet hymne silencieux, on assure que Buffon lui-même ne l'a pas entendu, et il semble en effet que la réserve de son langage tende à substituer à l'idée d'une intelligence souveraine celle de la nature universelle; mais c'est ici que Voltaire s'écrie : « Et si je vous disais qu'il n'y a point de nature, et que dans nous, autour de nous, et à cent millions de lieues, tout est art sans exception? »

[redacted]

On pourrait multiplier les citations. On pourrait alléguer le stoïcisme spiritualiste de Vauvenargues. On pourrait montrer le plus fidèle disciple de Locke, l'abbé de Condillac, s'attachant à réfuter Spinoza et à prouver l'immatérialité et la liberté de l'âme humaine. Enfin on trouverait dans Turgot des passages admirables où respire une morale digne de Platon. Puis donc que la philosophie a tenu ce langage, s'il est vrai que son temps ne l'ait pas écouté et qu'il ait suivi des guides moins sûrs et moins habiles, c'est moins la faute de la philosophie que la faute de son temps.

Qu'on ne nous oppose pas que de vaines abstractions ne sont rien pour la conscience, et que le théisme est peu de chose s'il n'est lié à la morale même. Rousseau a dit : « Si la Divinité n'est pas, il n'y a que le méchant qui raisonne, le bon n'est qu'un insensé. » Et ses livres sont remplis du développement de cette idée. Nul n'a peint sous de plus terribles traits les ravages de l'athéisme[1]. Voltaire annonce un autre Dieu

[1] « Cette commode philosophie des heureux et des riches qui font leur paradis en ce monde ne saurait être longtemps celle de la multitude victime de leurs passions, et qui, faute de bonheur en cette vie, a besoin d'y trouver au moins l'espérance et les consolations que cette barbare doctrine leur ôte. Des hommes nourris dès l'enfance dans une intolérante impiété poussée jusqu'au fanatisme, dans un libertinage sans crainte et sans honte, une jeunesse

que le Dieu d'une aride métaphysique lorsqu'il écrit : « N'attendre de Dieu ni châtiment ni récompense, c'est être véritablement athée... Dès lors tous les liens de la société sont rompus, tous les crimes secrets inondent la terre, comme les sauterelles à peine d'abord aperçues viennent ravager la campagne... Un roi athée est plus dangereux qu'un Ravaillac fanatique. » Je le répète, c'est Voltaire qui parle ainsi.

Heureux ceux qui échappent aux erreurs de leur temps ! heureux ceux qui savent séparer le mal du bien et résister à l'entraînement universel ! Comme la terre que nous habitons, la société au sein de laquelle la naissance nous a placés est emportée par un mouvement qui se dérobe à nos yeux et que nous suivons à notre insu. Nous sommes sur une pente qui semble marcher avec nous, et la foule ne sait ni s'y diriger ni s'y tenir. Ceux qui se défendent de la puissance de l'exemple sont justement regardés comme au-dessus de leur siècle, et, presque toujours méconnus par lui,

sans discipline, des femmes sans mœurs, des peuples sans foi, des rois sans loi, sans supérieur qu'ils craignent et délivrés de toute espèce de frein, tous les devoirs de la conscience anéantis, l'amour de la patrie et l'attachement au prince éteints dans tous les cœurs ; enfin nul autre lien social que la force : on peut prévoir aisément, ce me semble, ce qui doit bientôt résulter de tout cela. » (Rousseau, troisième *Dialogue*.)

[redacted]

ils n'obtiennent justice que de la postérité. La rareté d'un tel mérite est l'excuse de ceux qui ne l'ont pas, et quoique l'excuse soit insuffisante, quoique le devoir de la raison soit de lutter contre tout préjugé puissant, il faut bien trouver un peu d'indulgence pour ceux qui ont pensé et ont vécu suivant l'opinion commune. Cette reine du monde donne par avance des lettres de grâce à ceux qui n'auront agi que de son exprès commandement, et nul ne peut répondre qu'il eût fait beaucoup mieux que ses pères. Cependant il y a en tout temps des exceptions, il y a toujours une élite, et c'est dans l'élite que toute âme honnête doit aspirer à se placer.

Qu'on juge ainsi de la philosophie qui nous occupe. Elle a eu les défauts de son époque. Elle les a gagnés, même en les combattant, et elle ne les a pas assez combattus. Les temps modernes sont de grands sécularisateurs. Par eux, tout est sorti de l'ombre du sanctuaire, de l'obscurité des écoles, de la solitude des sages, pour se produire au grand jour et sur la place publique. Le savoir et la méditation ont cessé d'être un étroit privilége. Beaucoup de causes, dont la plus puissante est l'imprimerie, ont depuis trois cents ans travaillé à reculer les frontières de la république des lettres, et la philosophie cessant d'être une doctrine

[redacted]

d'initiés, la société en est devenue confidente et juge à la fois, mais jamais plus visiblement qu'au temps où Voltaire a parlé de tout à tout le monde et tenté d'agrandir à la mesure de son génie le domaine du sens commun. Du moment que la philosophie passait ainsi dans le commerce, il devenait de plus en plus difficile qu'elle réussît à éluder les influences contemporaines, et qu'elle maintînt sa hauteur et son indépendance en renonçant à son isolement. Il se peut, et j'inclinerais à le croire, qu'à la rigueur ce ne fut pas là le rôle de la science philosophique. On peut regretter pour elle un ordre de choses où, moins active et moins connue, elle gardait mieux sa dignité en exerçant moins de puissance. On peut regretter les temps, s'ils ont existé jamais, où, comme la poésie religieuse, elle haïssait le *vulgaire profane* et le tenait à distance. Bien qu'elle ait certainement fleuri dans les démocraties, elle s'est rarement, dans l'antiquité du moins, montrée démocratique. Celui-là même qui s'est glorifié de l'avoir fait descendre du ciel sur la terre ne l'a jamais mêlée à la foule, et il est mort héroïquement pour avoir soutenu la sagesse impopulaire. Le grand Socrate a respecté les lois et bravé les idées de son pays. Il a tout immolé aux volontés d'Athènes, tout, excepté sa pensée. Or peut-être le martyre vaut-il mieux à la philosophie que

[redacted]

la puissance, et n'est-elle à son rang que cachée ou persécutée. Je la vénère assez pour ne pas la plaindre de ses disgrâces, et elle est assez grande pour être malheureuse.

Mais quoi qu'on puisse rêver en ce genre, les sociétés modernes pensent autrement. Depuis l'instant où elles ont rallumé le flambeau qui les éclaire, elles veulent qu'il luise pour tout le monde, et elles marchent par degrés à la diffusion, à la vulgarisation de toutes choses. Renonçons à ramener le fleuve vers sa source et à persuader aux peuples qu'ils ont tort de vouloir tout entendre et tout savoir. Il faut se résigner et trouver bon que la presse ait fait à la science et à la pensée une condition nouvelle. On ne peut empêcher les grands faits historiques de s'être accomplis. C'est l'histoire qui a légué à la philosophie le milieu social dans lequel elle s'est développée parmi nous, et de l'ancien régime est née celle qui devait renverser l'ancien régime.

Je ne suis insensible à aucune gloire nationale. J'admire les points brillants de notre histoire : Richelieu est un grand politique, Condé un grand capitaine, Bossuet un grand orateur ; mais ils n'en ont pas moins laissé après eux une France qui allait à une révolution. Un mouvement qui date de la fin du moyen âge em-

porte les sociétés modernes, et tous les panégyriques du passé n'empêcheront pas que ce mouvement n'ait tendu à un renouvellement universel. Le moyen âge a si bien fait que tout ce qui s'est appelé renaissance, émancipation, progrès, civilisation, n'a été qu'une longue réaction contre lui. Pouvoirs, institutions, lois, systèmes, presque tout a été considéré comme autant de jougs à briser. L'esprit nouveau du monde a été un esprit d'indépendance qui tantôt par un lent travail, tantôt par de brusques efforts, allait changer la face du monde, et tour à tour réformateur ou révolutionnaire, il a passé de la religion à la politique, des arts aux sciences, de la législation à l'industrie. Aussi le ton général a-t-il été constamment critique et agressif. L'attaque a pu être mesurée, détournée, secrète; des haltes, des trêves ont pu la suspendre : il y a eu des moments soit de lassitude, soit de confiance, où une satisfaction apparente a semblé tout pacifier; mais le fond a subsisté, et les hostilités n'ont été jamais qu'interrompues. Prenez pour exemple la littérature. Quand a-t-elle cessé d'être animée d'un esprit d'opposition? Les écrivains flatteurs de Louis XIV attaquaient eux-mêmes ce que Louis XIV aimait. La noblesse et l'église sortaient assez maltraitées des satires de Despréaux; la monarchie absolue n'avait point à se louer de La Bruyère;

[redacted]

les prédicateurs dénonçaient la cour à la nation, et le grand roi lui-même, qu'il disgraciât l'auteur du *Télémaque* ou qu'il protégeât *Tartuffe*, travaillait pour la révolution française, car la révolution était au terme de toutes choses. Toutes les voies y menaient. L'esprit d'opposition est plus facile à comprimer qu'à modérer, et quand il est général, on ne le comprime point. Le pouvoir cède ou résiste ; mais en cédant il encourage, en résistant il irrite. Bientôt tout s'envenime ou s'exagère, et la passion descend jusqu'à la ruse pour miner le pouvoir, que la raison d'État conduit à l'hypocrisie, et qui offense sans imposer.

Tel devait être le résultat du gouvernement tant vanté du XVII[e] siècle. Il devait laisser la société sans respect pour l'autorité et sans contentement d'elle-même. La civilisation moderne, issue de la licence effrénée du moyen âge, pouvait malaisément porter les insignes d'une sévère morale. Sans doute la société s'est régularisée de siècle en siècle, et les désordres les plus grossiers, les vices les plus audacieux ont disparu avec le temps. La cour de Louis XV même valait mieux que celle des Valois; mais la faiblesse diminuait peu à peu les caractères, la légèreté amollissait les mœurs; les institutions ne protégeaient ni la force des uns, ni la dignité des autres. La défense des traditions, qu'on

[redacted]

aurait voulu rendre sacrées, les compromettait par une évidente mauvaise foi, par les artifices trop clairs d'une misérable politique. Ainsi tout paraissait odieux ou dérisoire dans les appuis d'un régime en déclin. Pour les sages eux-mêmes, l'ordre existant ne semblait plus fondé que sur de scandaleuses fictions, et l'auteur des *Lettres persanes* nous a appris comment le plus éclairé, le plus pénétrant et le plus modéré des observateurs pouvait juger la société et son gouvernement il y a cent trente ans. Juste peine des fautes du passé, on attaqua tout sans choix ni mesure ; le dégoût engendra l'injustice, le déchaînement répondit à l'oppression. Quand le respect se perd, soyez sûr que le respectable s'est perdu le premier.

Ainsi s'expliquent certains excès de la raison moderne. Ainsi encore se motivent sans être par là justifiées, les erreurs de la philosophie. Elle fut du temps et du pays. Elle eut les torts d'une opposition fondée, mais passionnée. Il n'y a point de parfaite intelligence sans une certaine impartialité, et les hommes ne sortent guère d'un excès que par un autre. Néanmoins, tandis que la philosophie, entraînée par une opposition légitime, se jetait dans une extrémité ou prenait le ton du jour, elle propageait aussi les principes de sociabilité qui peuvent seuls ennoblir notre passage

[redacted]

sur la terre. Tandis que quelques-uns de ses adeptes ardents à tout abattre refusaient à la nature le principe même de l'ordre, à l'homme la plus haute de ses idées, à la morale sa sanction la plus auguste, à l'esthétique la beauté qui ne périt pas, la philosophie générale relevait l'homme abaissé par leurs sophismes à la hauteur d'un être raisonnable et libre qui ne peut être gouverné que par la raison dans la liberté. C'est elle en un mot qui préparait l'ère de 1789.

Oui, la société formée par ces maîtres si décriés aujourd'hui a produit la noble génération dont nous avons vu s'éteindre les derniers restes. Ces disciples d'une école tant outragée, où sont donc leurs pareils en générosité, en indépendance, en désintéressement, en courage? On répudie les doctrines sensualistes ; on se vante de croyances contraires ; on ne peut assez maudire les principes dissolvants qui ont tout perdu. Le ton a changé ; il est plus retenu, plus correct ; on baisse timidement les yeux aux citations des livres imprimés il y a cent ans. On admire l'ascétisme du moyen âge, et l'on rougit de la Renaissance : sainte réaction dont on est tout fier! Jamais pourtant le sensualisme pratique n'a exercé plus d'empire ; jamais le calcul n'a été plus impudemment préféré au raisonnement ; jamais la force plus honorée, la fortune

[redacted]

plus glorifiée. Les intérêts positifs, devenus l'objet d'un véritable enthousiasme, ont remplacé les droits de l'homme, et depuis que tout le monde fait fi du matérialisme du XVIIIe siècle, on est plus matérialiste que lui.

L'inconséquence tient une grande place dans le monde, et il se pourrait qu'elle ne dût jamais être entièrement bannie des choses humaines. Du moins le danger des principes absolus développés avec une logique inflexible semble-t-il indiquer, soit dans la nature de la vérité, soit dans la nature de l'esprit humain, une certaine impossibilité d'assujettir la réalité aux formes rigoureuses de l'intelligence. L'incomplet de nos conceptions les plus étendues se trahit toujours par quelque endroit. Il ne faut donc pas s'étonner ni s'indigner outre mesure, quand l'inconséquence se laisse apercevoir, soit dans les croyances, soit dans les lois, soit dans les actions des hommes. Elle est comme le complément obligé et quelquefois le correctif utile de l'insuffisance ou de la fausseté de nos principes, ou plutôt de ce que nous appelons ainsi. L'erreur serait grande d'en conclure qu'il n'y a pas de principes ; mais il est vrai que nos idées générales, sous leur expression la plus correcte, peuvent rarement être suivies au fil de la déduction

[redacted]

comme des définitions mathématiques. La difficulté de rédiger d'une manière inattaquable les plus simples et les plus évidentes maximes de la morale est une preuve familière de cette infirmité de notre raison. Tout le monde convient par exemple que les règles de droit qui constituent la pure justice, le *summum jus*, doivent surtout être interprétées, c'est-à-dire modifiées par la délicatesse, le sentiment, l'honneur, par des idées enfin qui ne sont pas celles de la justice même.

Cette part légitime de l'inconséquence est en pratique fort accrue par nos erreurs et nos passions, et sans excuser les disparates étranges auxquelles parfois elles nous entraînent, il faut se résigner à les accepter, quand on les rencontre, et quand les suites n'en sont pas de tout point funestes. L'histoire nous montre partout le spectacle des contradictions humaines ; quoiqu'elles aient déparé les meilleures causes, il faut leur pardonner lorsque du moins elles ne les ont pas perdues. L'expérience de la vie atteste qu'aucune entreprise ne saurait être conduite à bonne fin, s'il fallait pour agir ramener à une lucidité et à une concordance parfaite les idées et les sentiments de ceux dont on réclame le concours. La diversité des motifs n'est point un obstacle à la communauté d'ac-

sant, et il n'est pas nécessaire de s'entendre sur tout pour se concerter et marcher ensemble au même but. Ces dissonances partielles, ces variations et ces contrastes entre les hommes, cette incohérence même de pensées et d'affections dans chaque individu n'en sont pas moins de véritables infirmités : c'est par là souvent que le mal fait irruption dans le bien ; c'est par là que peuvent être mis en péril l'honneur ou le succès des meilleurs desseins, des plus nobles doctrines, et c'est une triste misère de notre condition que doivent s'en prendre particulièrement les hommes de ce temps-ci, tant de fois réservés à voir la vérité compromise par l'erreur, la justice par la violence, et leurs entreprises, semblables aux poëmes que condamne Horace, terminer par des extrémités hideuses le corps d'une femme à la beauté de déesse.

Avant d'appliquer ces idées à la philosophie et à la révolution, citons un exemple assez frappant de cette singulière faculté, parfois utile, souvent funeste, que l'humanité possède, d'associer les contraires et d'agir avec une entière sécurité d'esprit en sens inverse de ses principes. Tout le monde sait qu'il existe une interprétation rigoureuse du dogme du péché originel qui détruit à la fois toute ombre de vertu naturelle et de libre arbitre. Le calvinisme est accusé d'arriver à

[redacted]

cette extrémité, et dans toutes les sectes du christianisme on désigne des écoles suspectes de la même tendance. On veut que, par opposition à Pélage, saint Augustin ait incliné en ce sens, et saint Thomas d'Aquin a encouru le même soupçon. Quoi qu'on pense néanmoins du fond de la doctrine et de ses rapports avec l'essence du christianisme, il semble présumable qu'une croyance fondée sur la corruption intégrale et absolue de l'humanité, sur la chute irrémédiable de la raison et de la volonté, devrait conduire ceux qui la professent, quand ils regardent à la politique, à prendre parti pour le pouvoir absolu. Toute liberté publique suppose un certain empire naturel de la raison. Toute liberté publique admet que le bien est plus puissant que le mal. Si l'homme est tel que le décrit le pessimisme des gomaristes et de leurs pareils, il n'est ni digne ni capable d'être à un degré quelconque livré à lui-même, et la discipline du couvent le plus strict est encore trop douce pour cette créature de révolte et de désordre. Et cependant voyons les faits : les peuples protestants, qu'ils prennent pour maître Luther ou Calvin, tendent à quelque négation du libre arbitre; sont-ils pour cela des peuples épris de la tyrannie? Ce n'est pas généralement sur le sol où ils habitent que fleurit la servitude. Leurs sectes les

plus zélées sont loin de s'être armées pour le despotisme. Les presbytériens n'étaient pas des absolutistes ; les puritains ont combattu pour la liberté, première secte peut-être qui ait conçu quelque juste idée de la liberté de conscience. En un mot, par une dissonance qui d'abord étonne, les adversaires du libre arbitre, en y comprenant les jansénistes, calvinistes en cela, appartiennent généralement à la portion libérale de la famille humaine. On n'en saurait dire autant de leurs adversaires dogmatiques, témoin les jésuites. De tous les chrétiens, les jésuites sont peut-être ceux qui pensent le plus de bien de la nature humaine, à les juger par leur théologie, et qui semblent en penser le plus de mal, à les prendre par leur politique. On pourrait expliquer ces contradictions au moins apparentes, et faire voir comment tantôt des idées, tantôt des circonstances également étrangères, sont venues tempérer l'âpreté de certains dogmes, fléchir la rigueur de certains esprits, ou former un amalgame neutre d'éléments opposés. Un accord relatif peut s'établir entre des principes d'action fort divers dans l'unité individuelle de la nature humaine. Cette recherche toutefois nous entraînerait trop loin, et il faudrait ici pénétrer tous les secrets de l'histoire. Qu'il suffise d'éclairer la question

par ce grand et heureux exemple d'une spécieuse inconséquence qui a fait l'honneur des premières sociétés du monde.

Une observation analogue naîtrait à propos de la philosophie qui a précédé et inspiré la révolution. Prenons que la doctrine psychologique, qui dérive toute pensée de la sensation comme d'une source unique, ait pour conséquence, ainsi qu'on l'allègue, de réduire à l'évidence des sens toute certitude, à l'expérience externe toute méthode; qu'ainsi Dieu et l'âme ne soient plus que des hypothèses, sinon des chimères, et qu'enfin l'homme soit uniquement conduit par le plaisir, et la morale uniquement fondée sur l'utilité. Telle est, en effet, ou du moins telle peut être la portée du sensualisme matérialiste. Or, parvenue à ce point, on défierait la logique la plus subtile d'extraire de tels antécédents l'idée de droit. Alléguerait-on que la justice est dans l'intérêt général? Il ne s'ensuivrait pas rigoureusement que la justice fût obligatoire, ni aucun de ses principes inviolable. Qu'importe l'intérêt général à l'individu, dès que son intérêt propre est intact? Le libéralisme est appuyé sur les droits de l'humanité; il ne s'impose qu'au nom de la justice. Il se réclame des vérités éternelles, ou, suivant l'admirable expression de Turgot, la résistance à l'oppres-

sion est une ligue avec Dieu même ; mais l'homme du sensualisme matérialiste, l'*homme machine*, comme on disait, est une créature sans dignité, et comme telle il n'a rien à prétendre, s'il n'est en mesure de se faire craindre. Sans doute les libertés publiques tournent au profit de la communauté, et, pour ce motif, elle est intéressée à les obtenir. Nul cependant n'est tenu par aucune loi morale de les lui concéder, et elles n'iront qu'à l'homme assez fort pour les prendre. Le nombre et sa force, voilà en définitive l'unique titre comme le seul instrument des révolutions. Ainsi la théorie philosophique que nous supposons ne saurait rien légitimer ; pour elle, les mots de tyrannie et de liberté ne désignent que des faits indifférents en principe. Ne connaissant que des intérêts déterminés par des besoins et des volontés déterminées par des passions, elle n'a rien à la lettre de sacré. Et que peut-elle dire aux puissants de la terre pour leur persuader de sacrifier leurs intérêts et leurs passions ?

Voilà, dans le domaine de la spéculation, le faible de cette philosophie. Comment se fait-il donc qu'en France, et partout comme en France, elle ait d'ordinaire accompagné ou même inspiré les efforts du libéralisme ? Par quelle louable inconséquence l'adversaire des notions nécessaires et des principes invariables

[redacted]

a-t-il été presque en tout lieu l'avocat d'une politique qui n'est justifiée que si elle a pour elle l'absolue vérité? C'est que le libéralisme ne peut triompher que par l'abandon des vieilles doctrines d'autorité, qui ont trop pesé sur l'espèce humaine. C'est que l'esprit de réforme est l'antagoniste naturel de ces doctrines, et qu'il a inauguré contre elles l'indépendance de la raison. Or la philosophie du XVIIIe siècle n'a été que l'expression hyperbolique de l'individualisme raisonneur secouant toutes les conventions traditionnelles, toutes les maximes officielles. Elle a porté à son dernier terme la prétention pour chacun d'être soi. Par là, elle a été un grand déploiement de la liberté d'intelligence; par là, elle est fondamentalement libérale. Le pouvoir absolu, formant une constante alliance avec les préjugés du passé, s'est fait une ennemie de leur grande adversaire, et il a réussi à ranger du côté de l'attaque une métaphysique d'empirisme qui aurait pu tout aussi bien servir le machiavélisme de la résistance. Hobbes en effet me paraît tout autant dans le vrai de la philosophie des sensations, quand il préconise le pouvoir absolu et transforme toutes les lois en conventions arbitraires, que ces matérialistes généreux qui rappellent le peuple à la liberté et la législation à l'éternelle justice. Seulement ceux-ci, au prix de quel-

que tour de logique, rachètent dans l'application les fautes de la spéculation. Le sentiment moral qui les anime détourne leurs principes à la cause de la vérité, et les relève par des conséquences qu'ils ne devaient point naturellement porter. Une doctrine tout empirique enfante des vérités de raison et de justice éternelle,

Miraturque novos fructus et non sua poma ;

faute heureuse, si ce fut une faute. Que la logique en gémisse si elle veut, honneur et reconnaissance à qui, même en raisonnant mal, aura servi l'humanité ! La métaphysique, importante dans les écoles, l'est beaucoup moins dans les partis. Qui ne voudrait, au prix des erreurs de Locke, égaler sa vie, répéter ses services, rappeler ses vertus? J'ignore si le duc de La Rochefoucauld de 89 n'avait pas la philosophie de Condorcet : serait-ce une raison pour moins honorer sa mémoire, pour moins envier sa renommée, pour contester à sa mort tragique les poétiques louanges de Klopstock? Il se peut que Malesherbes lui-même pensât plutôt d'après Locke que d'après Leibnitz : cesserait-il pour cela d'être une des plus pures gloires de l'humanité? Qu'importent les théories de Bailly à

[redacted]

la touchante majesté de ses derniers moments? Il n'est aucun de nous qui n'ait pu jadis rencontrer dans le monde quelqu'un de ces hommes d'un autre âge, qui avaient vu naître la révolution, qui avaient servi sa cause, combattu ses fautes, lutté contre ses injustices, sans renier jamais ses principes, conservant au milieu de toutes les épreuves un courage et une foi inaltérables, supérieurs aux menaces comme aux séductions de la toute-puissance, prêts à sceller de leur sang les vérités immortelles qu'avait proclamées leur jeunesse, — et convaincus d'ailleurs qu'après Voltaire et Rousseau il ne restait rien à faire à l'esprit humain.

Conclurons-nous que l'erreur spéculative est indifférente? Ce serait trop d'abnégation pour la métaphysique. En tombant dans certains esprits dénués de discernement ou de modération, en se mariant aux passions de certaines âmes ardentes ou vulgaires, des erreurs de principes peuvent se développer en systèmes qui serviraient d'apologie à la violence ou à l'iniquité. Il y a quelque affinité entre les doctrines qui comptent les intérêts au lieu de peser les droits, qui estiment la volonté plus que la raison, qui placent la justice du côté du grand nombre, et cette politique déréglée qui a cru trop souvent sauver la révolution en violant ses principes, et qui, poussant la liberté

jusqu'à la licence, rouvre la porte à la tyrannie. Ce n'est donc pas seulement par un platonique amour pour la vérité qu'il faut la replacer au sommet de la science. Relever la philosophie des atteintes d'une fausse méthode ou d'un excès de polémique, ce n'est pas seulement travailler pour l'idéal, c'est affermir le point d'appui, éclairer la route, assurer la marche de tous ceux qui portent des idées générales dans les affaires du monde, et qui croient qu'en politique comme ailleurs, au-dessus de l'art est la science, au-dessus du fait le droit. Ainsi, puisqu'on peut, sans trahir la révolution française, juger la philosophie du XVIIIe siècle, on peut, en la corrigeant par une meilleure philosophie, servir encore la révolution même et réconcilier l'utile avec le vrai.

[redacted]

III.

Que l'on considère la France du XVIII[e] siècle dans ce qui lui reste de son ancien gouvernement, ou dans la société qui le subit et qui le juge, on ne peut guère se refuser à croire avec les contemporains qu'une grande révolution est inévitable. Ici vaguement pressentie, là formellement annoncée, elle est comme motivée d'avance par toutes les pages de nos annales. L'histoire du règne qui commence par les Mémoires du cardinal de Retz et qui finit par ceux du duc de Saint-Simon laisse déjà peu de doutes touchant l'impossibilité de fonder un ordre longtemps durable sur un despotisme ministériel exercé du milieu d'une cour. A cinquante ans d'intervalle, ces deux grands écrivains, émules de sagacité et d'indépendance, ont perdu toute confiance dans une monarchie, l'un telle que l'a laissée Richelieu, l'autre telle que l'a pratiquée Louis XIV, dans une monarchie qui tend à ne connaître que le ministère pour toute institution et la cour pour toute nation. A tous deux apparaît l'idée d'une

réforme nécessaire, qui sera plutôt un retour vers le passé qu'une incursion dans le champ de l'inconnu. Ils ne savent pas ce qu'il faut faire, mais ils trouvent ce qui est insupportable, et appellent un changement de tous leurs vœux. Ils sont encore du temps où le désir et le rêve du mieux regardaient plutôt en arrière qu'en avant, où l'on concevait toutes les réformes comme des restaurations. C'était une grande chimère; le passé ne valait pas ce qu'on croyait. Mais une autre époque approchait où, pour apercevoir le bien, on allait cesser d'interroger les souvenirs, et où l'amélioration ne se présenterait plus sous une autre forme que celle de la nouveauté. Je ne dirai pas que la chimère de l'avenir fût aussi vaine que celle du passé; mais il y a une part d'illusion dans toutes nos croyances. Les deux époques répondent à deux états d'esprit fort différents. Le premier est aussi vieux que l'antique fable de l'âge d'or; le second est celui des nations encouragées par les progrès de la civilisation moderne à prendre confiance en elles-mêmes et dans leurs destinées. Ce grand changement a son origine dans le mouvement de la Renaissance, de cet âge où l'amour et l'orgueil du progrès se manifestèrent également par le goût de l'antiquité et la passion des nouveautés, jusqu'à ce que celle-ci, guidée et célébrée par Bacon,

[redacted]

passât du domaine des idées dans le monde de la société. Ce fut l'œuvre du XVIIIe siècle.

Quittez les Mémoires de Saint-Simon pour prendre ceux, par exemple, du marquis d'Argenson, qui était à demi son contemporain, vous vous trouvez en présence d'un moins grand peintre, mais non d'un moindre observateur. L'écrivain est moins habile, mais le politique est plus éclairé. Avec celui-ci, il semble qu'on ait fait un pas de plus, et comme si l'on avait atteint le faîte d'un coteau, on voit un plus vaste horizon devant soi. Les maux n'ont pas diminué, les abus se sont accrus, la décadence a marché, et trente ou quarante ans avant 1789, l'ancien ministre de Louis XV distingue dans un prochain avenir la crise orageuse qui doit tout transformer ou tout perdre. Citons quelques prédictions éparses dans les feuilles de son journal, écrites de 1740 à 1756 : « Une révolution est certaine en cet état-ci. Il croule par ses fondements. N'y a-t-il donc plus qu'à se détacher de la patrie et à se préparer à passer sous d'autres maîtres ou sous une autre forme de gouvernement? — Le roi absorbe tout, gouverne tout et détruit tout... Le bas peuple est fier, les riches sont honteux; c'est l'anarchie qui commence. — Tout a besoin de réforme; autrement le palais va s'écrouler. — Ce n'est pas précisément la France qui

[redacted]

est en danger, c'est le gouvernement. La mauvaise issue de notre gouvernement monarchique absolu achève de persuader en France et par toute l'Europe que c'est le pire des gouvernements. On n'a jamais autant parlé de *nation* et d'*état* qu'aujourd'hui. Ces deux noms ne se prononçaient jamais sous Louis XIV. On n'en avait pas même l'idée. Pour la première fois, sous ce règne, les opinions s'évertuent par le voisinage de l'Angleterre et les opinions régissent le monde. — Si jamais la nation allait rentrer dans sa volonté et dans ses droits, elle ne manquerait pas d'établir une *assemblée nationale universelle.* — Le républicanisme gagne chaque jour pour les esprits philosophiques.... Heureuses les monarchies gouvernées comme des républiques! — L'anarchie marche à grands pas. Bientôt le roi ne sera plus que le soliveau de la fable... Il souffle d'Angleterre un vent philosophique; on entend murmurer les mots de liberté, de républicanisme... Il se peut qu'une nouvelle forme de gouvernement soit déjà conçue en de certaines têtes pour en sortir, à la première occasion, armée de toutes pièces. Peut-être la révolution s'opérera-t-elle avec moins de contestation que l'on ne pense... Tout se fera par acclamation, comme les papes s'élisent quelquefois... Partout des matières combustibles : d'une

[redacted]

émeute on peut passer à la révolte, de la révolte à une *totale* révolution. »

Tout le monde ne parlait pas avec la même sagacité ni la même autorité ; mais il serait aisé de noter, dans les écrits du temps, les signes avant-coureurs du dénoûment qui se préparait au drame de notre histoire. Par malheur l'illusion est partout auprès de la prévoyance ; on s'imagine qu'un événement qui semble si naturel sera un événement facile. Quoi de plus simple en effet! Raser jusqu'au sol un monument dont il ne reste plus que la façade, et dont la pierre, effeuillée sous la main du temps, n'a conservé que sa forme sans sa solidité ! Cette confiance d'une nation parvenue au plus haut degré alors connu de civilisation est une des causes entre autres qui ont empêché la France d'aller au-devant des événements, de les prévenir pour les dominer, et de préméditer sa révolution au lieu de l'improviser. C'eût été sans doute une des tâches les plus difficiles de la politique ; elle n'était pas pourtant au-dessus des forces humaines. Mais l'état général de la France, rapidement examiné dans les institutions, les pouvoirs, les caractères, les opinions, laisse la conviction que cette pure sagesse avait peu de chances, et qu'en effet la révolution devait se faire révolutionnairement. N'en concluons pas

[redacted]

qu'elle fût irrésistiblement condamnée à certaines folies et à certains forfaits. Je n'en doute pas, les plus affreuses pages de notre histoire auraient toujours pu ne pas être écrites. Aucune action humaine n'est fatale. Mais qu'au lieu d'être réfléchie et successive, la réforme dût être subite et simultanée, qu'elle fût radicale et non graduée, qu'elle procédât par voie de désordre et non de gouvernement, voilà ce qui, dans l'état des hommes et des choses, était vraiment inévitable, et la faute de nos pères n'est pas d'avoir affronté l'orage, mais de n'avoir pas su gouverner dans la tempête.

Les deux essais qu'on va lire roulent précisément sur les causes immédiates moins de la révolution que du caractère qu'elle a pris. Déjà nous avons déduit de l'ensemble de notre histoire la triste conviction que la nation n'avait pu acquérir l'aptitude à se gouverner. Les événements n'avaient pas fait de nous un peuple politique. En même temps, on a vu que l'oisiveté à laquelle de détestables institutions condamnaient une société intelligente et vive, l'avait entraînée à une liberté de penser voisine de la licence, et pendant que le pouvoir se montrait de jour en jour moins fait pour la retenir, cette société devenait elle-même moins capable de se contenir.

Pour opérer et diriger la révolution, il aurait fallu

[redacted]

une autre royauté, un autre ancien régime, c'est-à-dire des causes de moins à la révolution même. Il y avait une vieille habitude de tout espérer de la royauté. Mais c'était précisément de la royauté qu'on avait à se plaindre, et comment la croire assez bien inspirée pour se sacrifier à propos? Les Codrus sont des personnages fabuleux, et le dévouement ne leur tient pas lieu de génie. Ce rôle de la royauté française, au moment et au cœur de la révolution, j'avais été conduit à y réfléchir par la publication d'une correspondance du comte de Saint-Priest. L'auteur de ce recueil, M. de Barante, l'avait fait précéder d'une notice biographique étendue, où, fuyant toute déclamation convenue, il avait représenté au vrai Louis XVI et sa cour en 1789, Louis XVIII et la sienne dans l'émigration, puisque le comte de Saint-Priest avait été ministre de l'un et de l'autre à ces deux époques. L'impartialité de l'écrivain lui avait arraché un jugement qui parut sévère pour les deux infortunés en qui les fureurs révolutionnaires n'ont respecté ni la majesté du trône, ni la majesté du malheur. On s'étonna d'une politique aussi rigoureuse chez un historien qu'on savait pénétré d'horreur pour des excès qu'aucune passion ne saurait excuser. Et cette rigueur cependant était justice et vérité. Il me parut,

en y regardant après lui, que parmi tant d'autres malheurs qui avaient contribué à égarer la révolution (je le dis sans atténuation pour aucun crime), on devait placer le caractère du roi et de sa noble et douloureuse compagne. Mais on doit se hâter d'ajouter que leurs fautes politiques ne venaient qu'en addition à la difficulté déjà effrayante d'une situation à demi désespérée. Il ne faut pas, pour juger les personnes, détourner les yeux des faits généraux ni des faits particuliers, et c'est en tenant compte de ces deux ordres de faits que j'écrivis quelques pages dont le sujet peut être résumé sous ce titre : La royauté dans la révolution. Ce morceau, de tous ceux que je publie, le seul écrit avant le 24 février 1848, exprime assurément la confiance que je conservais encore dans le résultat alors obtenu de la révolution française. Mais auprès de cette confiance, on pourra distinguer les sentiments d'inquiétude et d'étonnement que m'inspiraient dès lors les signes d'une réaction naissante, déterminée plutôt par l'irritation que par la prévoyance. Cette réaction, naturelle du moins plus tard, était alors plus propre à susciter le péril qu'à le conjurer. On commençait à désespérer de ce qu'on voulait sauver, et rien n'expose une place forte comme des défenseurs qui doutent de sa force.

[redacted]

LA ROYAUTÉ ET LA RÉVOLUTION

Il serait curieux de rechercher de combien de manières a déjà été écrite l'histoire de la révolution française. C'est le plus grand événement des temps modernes ; il doit prêter à des jugements divers et même à des récits différents. Engagés dans une controverse irritante, les partis ne manquent guère de présenter les faits historiques sous le jour qui leur plaît, de les interpréter dans le sens qui leur convient. Personne n'échappe à la tentation de chercher dans le passé des exemples pour sa cause, des motifs pour ses convictions, des excuses pour ses fautes, des autorités pour ses passions ; mais ce qui paraît plus étrange, c'est que les esprits calmes et en apparence désintéressés soient loin d'être tombés d'accord d'une appréciation commune et définitive de la révolution, et que les écrivains impartiaux eux-mêmes, ou qui veulent l'être, ne la jugent pas dans tous les temps d'une manière constamment uniforme. La date de leur ouvrage dé-

termine souvent l'esprit qui l'inspire et la pensée qui s'y manifeste. Comme les objets, comme ces monuments ou ces montagnes qui changent d'aspect et de couleur aux yeux du spectateur qui s'en approche ou s'en éloigne, et selon les heures du jour auxquelles il les observe, les événements semblent se transformer dans la mémoire des hommes au gré de la lumière qui pénètre dans leur esprit et de la distance qui les sépare du passé. La postérité même, la postérité commençante a ses dissentiments, ses entraînements, ses retours ; non-seulement elle reprend ou dépose tour à tour les haines, les craintes, les amours, les colères, les douleurs qui agitaient les contemporains ; mais, comme elle veut, pour l'honneur de la philosophie historique, rattacher le présent au passé, elle se croit obligée, à mesure qu'elle acquiert par les faits nouveaux une expérience nouvelle, de remonter le cours des temps et de chercher rétrospectivement des causes aux événements plus récents qui la touchent. A chaque système qui vient au monde, il faut des antécédents, comme il faut des aïeux à un nouveau venu. De là cette entreprise périodique de réviser l'histoire et de la refaire pour l'accommoder à des conséquences nouvelles. On veut, s'il est possible, se donner des arguments de fait et avoir les siècles pour soi. Cela tente

particulièrement les époques comme la nôtre, alors que la philosophie sociale est à la mode et que les vues sur les destinées de l'humanité surabondent. L'esprit de système produit donc ses narrateurs aussi bien que ses penseurs, et ce n'est pas seulement des idées que les inventeurs de théories disposent avec une arbitraire autorité. Pour ne citer qu'un exemple, et je ne le prends pas parmi les moins remarquables, qui eût deviné, pendant les dix dernières années du dernier siècle, que les événements dont on était acteur ou témoin donneraient naissance aux jugements inattendus de l'auteur des préfaces de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française?* C'est une galerie où je crois que nos pères, s'ils pouvaient revivre, reconnaîtraient malaisément leurs portraits.

Mais, en dehors de l'originalité hardie des systèmes novateurs, le cours seul du temps amène des changements dans la manière d'écrire la même histoire. L'esprit le plus sage, le plus mesuré, le plus fidèle à l'observation, le plus décidé à ranger tous les jugements sous la loi du sens commun, ne peut se défendre de l'influence de son temps, quand il veut en raconter ou en caractériser un autre. Quoi qu'il fasse, il est sous le joug de son expérience, il cède au penchant de ses opinions, même en observant les faits ; il voit

[redacted]

comme il pense et peint comme il voit. Ainsi, ce qui est essentiellement irrévocable, inaltérable, le passé, semble se modifier en vieillissant ; car, pour les hommes, le passé n'est qu'un souvenir, et le souvenir lui-même est à la merci de nos idées et de nos passions. On pourrait dire que l'histoire de toute époque est un tableau dont le dessin seul subsiste, mais dont les couleurs changent incessamment. Certes, l'illustre auteur des *Méditations poétiques* ne prévoyait pas, il y a trente ans, qu'aux jours de sa maturité il considérerait et décrirait les événements de 1792 à 1794 comme il l'a fait dans son *Histoire des Girondins.*

Mais ce n'est pas de ces grands tableaux d'une société secouée jusque dans ses fondements, ce n'est pas de ces recompositions systématiques ou dramatiques du passé, entreprises dans l'intérêt d'un avenir que l'ambition et l'imagination à la fois rêvent mystérieux et indéfini, c'est d'un point de vue plus rétréci de la grande scène historique que nous voulons nous occuper aujourd'hui. Un écrivain plein de sagacité et de modération, qui accepte la révolution plus qu'il ne l'aime, qui se plaît à juger froidement ce que d'autres ne voient qu'à travers les nuages de l'émotion ou de l'enthousiasme, M. de Barante, a, sous la forme modeste d'une notice, tracé, il y a quelque temps, une pein-

[redacted]

ture animée et piquante du gouvernement de la cour de France avant et pendant la révolution. Dans ce cadre resserré, où nous nous plaçons avec lui, nous ne voyons qu'une face des choses, nous n'apprenons à connaître qu'un parti ; mais il nous semble que nous apprenons à le bien connaître, et, d'ailleurs, il ne serait pas impossible de rattacher tout l'ensemble des événements aux aventures de la royauté. L'histoire *dynastique,* pour parler le langage du temps, peut, à la rigueur, servir de centre à l'histoire révolutionnaire.

La révolution (qui ne le sait aujourd'hui ?) est plus qu'un événement politique. C'est une crise dans l'histoire de la société, de l'esprit humain, de l'humanité tout entière. Cependant on pourrait, sans la défigurer entièrement, la réduire à ce qu'elle eut de purement politique, et n'y voir qu'une monarchie qui se transforme. Aussi bien la monarchie tenait en France une telle place, elle avait touché à tant de choses, elle avait si profondément marqué de son empreinte les lois, les mœurs et les opinions, qu'il n'y aurait pas exagération à prendre la royauté comme le symbole de tout l'ancien régime, et à représenter par ses luttes, ses succès et ses revers, toute la destinée de la nation. L'histoire de France est susceptible d'être ramenée à un tableau des vicissitudes du principe monarchique.

Quelles qu'aient été ses origines, quelques combats qu'il ait eu à rendre contre des forces rivales, ce principe paraît de bonne heure, dans notre histoire, destiné à prévaloir. Pendant longtemps il ne fait que grandir. Laissons de côté ses longues et laborieuses luttes, et datons du règne de Henri IV sa victoire définitive. Ce roi, le seul grand homme de sa race, fut le vrai libérateur de la royauté, en la faisant triompher du sein des guerres civiles et des tentatives de révolution. Dès qu'elle cessa d'être en péril, son autorité fut, sinon absolue, du moins prépondérante et décisive. Il régna, non comme un despote qui ne connaît point les obstacles, mais comme un maître qui sait les vaincre; obéi parce qu'il est habile, modéré quoique victorieux. Ce fut un grand règne et le début de la monarchie administrative ; ce ne fut point cependant la fondation d'une forme de gouvernement; Henri IV n'a rien constitué. Une royauté qui prévaut, qui s'agrandit, qui surmonte les résistances sans les supprimer, qui conserve des limites qu'elle peut franchir par moments, n'est pas une durable organisation politique ; elle n'est ni assez absolue, ni assez contenue. Ce devait être une forme de transition, un régime temporaire dans lequel l'autorité souveraine irait toujours se développant et compterait ses jours par ses progrès. Abattues par

[redacted]

elle, les anciennes résistances ne pouvaient être relevées, et toute tentative pour recommencer une lutte inégale devait tourner au profit du vainqueur. C'est ainsi que le règne de Louis XIII, ou plutôt de Richelieu, ne fut qu'une sanglante prise de possession de la royauté, devenue oppressive dans sa victoire. De la fin de ce règne la monarchie administrative fut fondée, c'est-à-dire qu'elle devint et possible et seule possible.

Son histoire est connue ; elle a pour héros Louis XIV. C'est lui sans aucun doute qui représente avec le plus d'éclat la royauté héréditaire et organisatrice, la monarchie se régularisant elle-même et faisant dominer par le pouvoir absolu le bien public sous le nom d'intérêt de l'État. Aussi est-il devenu pendant un temps le type des rois, et passait-il, aux yeux des écoles d'absolutisme, pour avoir réalisé l'idéal du despote dans les temps modernes. Mais, entre mille objections accablantes pour le système de gouvernement qu'il représente, il y a celle-ci : ce système n'a été un peu de temps mis en pratique qu'une fois, et sa décadence a commencé avant la mort de celui qui l'avait créé, laissant après lui une des royautés les plus déplorablement constituées que le monde ait vues. Quelque mal en effet que l'on puisse dire de l'égoïsme imprévoyant du premier successeur de Louis XIV, et de la modestie inhabile du

second, tout ne fut pas de leur faute dans la ruine de leur empire, et ils héritèrent l'un et l'autre d'un sceptre très-difficile à manier. Leur pouvoir, arbitraire et contraint, assez fort pour leur permettre des heures de tyrannie, trop faible pour suffire seul avec suite aux nécessités d'un grand gouvernement, pesait dans leurs mains comme un instrument lourd et mou, qui ne peut protéger ni servir. Il y avait du despotisme dans l'ancienne monarchie et peu d'ordre. Il y avait des résistances et point de liberté. De nobles traditions y luttaient irrégulièrement contre des préjugés oppressifs et des iniquités héréditaires. Ni le bon, ni le mauvais principe ne pouvait finalement triompher dans ce système de gouvernement sans une crise qui devait le rompre et l'emporter. La constitution définitive de la monarchie anglaise date à peu près de l'époque où celle de Louis XIV avait atteint sa régularité générale et son plein développement. Comparez, étudiez ensemble l'histoire intérieure et pour ainsi dire constitutionnelle des deux monarchies, de 1688 jusqu'à nos jours, et voyez de quel côté sont les garanties et les preuves de durée et de progrès, de conservation sans décadence et de réforme sans révolution ! L'expérience a prononcé, la sagacité la plus vulgaire suffit pour tirer la conclusion du parallèle, et tous les

[redacted]

sophismes des avocats du pouvoir absolu ne prévaudront pas contre cette grande expérience comparative qui menace tous ceux qu'elle n'éclaire pas, et qui tient en échec toutes les monarchies absolues du Continent, tant qu'elles n'en sauront pas comprendre l'éclatante leçon.

Il semble que ce soient là des vérités communes, et que la religion des croyances constitutionnelles, triomphante aujourd'hui, pourrait cesser d'être militante[1]. Une cause gagnée devrait n'avoir plus besoin d'être plaidée ; mais on n'ignore pas que, si cette cause a prévalu dans les faits et dans les lois, elle a perdu quelque chose dans les esprits : il est de mode, parmi les sages du temps, d'affecter le doute et le dégoût en matière d'idées libérales, et l'on essaie de faire à la politique constitutionnelle la situation de ces religions qu'on pratique sans y croire. C'est du côté de la politique que se produisent aujourd'hui les esprits forts et les incrédules. M. de Lamennais pourrait écrire pour elle un nouvel *Essai sur l'indifférence.* Ne craignons donc pas de revenir sur ces lieux communs un peu vieillis, sur ces antiques raisons, fondements de la foi constitutionnelle, et de rappeler à ceux qui

[1] Ceci a été écrit en 1847.

l'oublient pourquoi l'on a bien fait de détruire ce qu'on a détruit, de fonder ce qu'on a fondé.

L'ancien régime n'avait pas manqué de tentatives de réforme. A de certains moments, des esprits honnêtes ou téméraires, des hommes animés par l'amour du bien, l'ambition du nouveau, la passion de se faire un nom, ont paru songer à restaurer en l'améliorant le gouvernement français. Sans se rendre un compte exact de la portée de l'effort, sans mesurer exactement toute la difficulté du succès, on s'est plus d'une fois proposé d'extirper des abus fondamentaux, d'établir des nouveautés essentielles, d'introduire dans l'ensemble des institutions des changements qui en auraient modifié la nature. Cet espoir, après avoir séduit les contemporains, a fait illusion aux historiens, et l'on en peut citer d'habiles qui soutiennent encore, en racontant le passé, qu'à certaines époques quelques principes de la révolution ont été sur le point de se faire jour dans les faits. Ainsi, par exemple, on a voulu faire de la fronde une révolution hâtive, et, parce qu'il est impossible de faire une opposition quelconque à un pouvoir quelconque sans invoquer les principes de justice et de liberté, on a vu dans certains arrêts du parlement de Paris une déclaration de droits anticipée. Sans doute le pouvoir ministériel auquel en voulait

[redacted]

tant le cardinal de Retz aurait péri, si la fronde eût triomphé ; mais au profit de qui, si ce n'est du pouvoir royal, qui serait à son tour redevenu bientôt le pouvoir ministériel ? Fénélon était un frondeur d'un autre genre, et, secondé par de dignes amis, il aurait peut-être, s'il avait véçu, si son pieux et timide élève avait régné, entrepris la réforme qu'il rêvait, et tenté de réaliser les plus nobles pensées qui aient occupé un grand esprit, dans un temps où les grands esprits étaient plus communs que les nobles pensées. Mais qui oserait assurer que cette réforme philanthropique et aristocratique à la fois eût été praticable et qu'il y eût alors un système intermédiaire à introduire entre le despotisme à la fois violent et réglé de Louis XIV et un retour irréfléchi au régime antérieur, qui déjà commençait à n'être plus compris et qui n'avait pu se soutenir ? L'amour enthousiaste de Fénélon pour le bien, sa foi présomptueuse dans sa vertu et dans son génie, son imagination de poëte, ses préjugés comme théologien, ses illusions comme moraliste, ses goûts de grand seigneur, son caractère plus propre à inspirer la vénération qu'à commander l'obéissance, ce besoin de dignité uni à ce besoin d'être aimable qui en faisait le plus édifiant des séducteurs, tous ces dons, toutes ces vertus, tous ces charmes, toutes ces

faiblesses, en auraient-ils fait l'homme capable d'arrêter sur sa pente une monarchie dont tous les freins se brisaient dans la rapidité de sa course? On peut en douter sans manquer de respect au législateur de Salente, au Mentor chrétien du Télémaque de Versailles, et ce serait peut-être une recherche curieuse et piquante que de comparer ce que serait devenue la France, suivant qu'elle eût vu se réaliser l'un ou l'autre des deux avenirs qui, au déclin de Louis XIV, pouvaient sortir de la situation des affaires. L'un eût été le règne du duc de Bourgogne, où des sentiments élevés, des volontés obstinées, des idées chimériques, des convictions étroites et profondes se seraient unis pour entreprendre une réforme plus morale que politique. L'autre, qui se réalisa, fut le gouvernement énergique et décousu du duc d'Orléans, cet assemblage singulier de bien et de mal qui offre à l'historien des vues de sage politique unies à des conceptions d'aventurier, le goût des améliorations et celui des abus, l'amour du bien et le mépris des mœurs, quelque chose d'étrange enfin, une sorte de grandeur sans dignité. Voltaire a eu raison de dire qu'il y avait des traits de génie dans le régent, et ce malheureux Dubois est certainement du petit nombre des hommes d'État que la France ait produits. Cepen-

[redacted]

dant qu'ont-ils créé? et s'ils ont eu souvent raison de s'éloigner du gouvernement de Louis XIV, que de mal ils ont fait, que de mal ils ont laissé après eux! Ils sont pour beaucoup dans le triste gouvernement qui leur a succédé. Ce n'est donc pas d'eux ni de leurs nouveautés hardies et superficielles qu'on pouvait attendre le commencement d'une réforme nécessaire.

Sous le règne de Louis XV, à peine quelques-uns de ceux qui prennent part aux affaires songent-ils fugitivement à la possibilité de modifier le régime établi. L'idée de l'amélioration reste constamment étrangère au pouvoir. Jamais le gouvernement n'a moins pensé à s'amender que dans ce temps où la société se préparait à le renouveler. Ce n'est guère que dans les ouvrages et les mémoires peu connus de d'Argenson, celui que les beaux esprits du temps appelaient, apparemment pour cette raison, d'Argenson *la bête*, que l'on trouve une préoccupation sérieuse des vices de la constitution et de la nécessité d'expulser l'arbitraire qui a successivement tout envahi; mais son influence fut médiocre et passagère. M. de Choiseul crut de sa politique d'entretenir de bonnes relations avec le parlement, mais il n'a jamais donné la plus faible espérance d'une rénovation constitutionnelle. Un détestable esprit de changement, qui n'était

[redacted]

que l'impatience de la contradiction, inspira bien ses successeurs, et le chancelier Maupeou crut reprendre la tradition de Richelieu et de Louis XIV en délivrant la couronne de la résistance irritante des compagnies udiciaires ; mais cette prétendue réforme ne fut que le coup d'État de la tyrannie et la fondation solennelle d'un abus. A aucun moment, le règne de Louis XV ne laissa même obscurément poindre l'espoir d'une amélioration politique. Soixante années s'écoulèrent sans une mesure, sans une pensée suivie de gouvernement, empreinte de patriotisme, de prévoyance ou d'honnêteté. Soixante années s'écoulèrent dans la routine, l'indifférence, la dissipation et l'arbitraire ; je ne crois pas que pareil malheur soit jamais advenu à une nation civilisée au degré où l'était la France. Quel héritage cet indigne gouvernement laissait-il à l'infortuné successeur de Henri IV et de Louis XIV !

Dès le premier jour du règne de Louis XVI, l'idée d'un changement fut dans tous les esprits. Quel changement ? on l'ignorait. La question était neuve et difficile ; on pouvait hésiter. Il y eut des réformateurs à tous les degrés ; mais l'impossibilité du *statu quo* fut unanimement aperçue. La royauté même se trouva mal à l'aise sur *le lit effronté* où l'avait étendue un demi-siècle de désordre ; elle eut, comme on

[redacted]

l'a dit dans une plaisanterie profonde, le sentiment intérieur qu'elle devenait un abus et qu'il fallait cesser de l'être. Louis XVI conçut vaguement le besoin d'une nouvelle manière de régner. L'opinion publique parvint jusqu'à lui. Plus puissant que l'orgueil du pouvoir héréditaire, plus fort que la timidité d'un caractère incertain, l'instinct confus et rapide de sa situation le conduisit, malgré mille obstacles, à travers bien des doutes et bien des retours, à suivre au dedans la politique de Turgot, au dehors celle de Lafayette.

Je crois qu'en général on pourrrait désigner par ces deux noms, caractériser par ces deux hommes les deux systèmes dont l'un ou l'autre devait alors nécessairement prévaloir en France.

L'un, plus modéré, plus pratique, et cependant d'un succès plus difficile, était la réforme du gouvernement par l'administration. Cette pensée devait venir à tous les gens d'affaires qui ne fermaient pas les yeux aux lumières de leur temps. L'homme supérieur de cette école, c'est Turgot. Son génie et son caractère le destinaient à cette tentative qui n'est guère essayée qu'aux époques où elle n'est pas encore possible et à celles où elle ne l'est plus. Turgot, c'est le philosophe dans les affaires. Si l'on veut relire ces incomparables dialogues où le sublime disciple de Socrate a décrit les devoirs et

[redacted]

le rôle de l'homme qui aime la vertu dans la politique, si l'on se rappelle ces complaisantes peintures de la royauté du philosophe, c'est-à-dire de la science au pouvoir et du perfectionnement social opéré par le despotisme de la vérité, on reconnaîtra, je pense, dans cet idéal du gouvernement, quelque chose de la manière dont Turgot avait conçu sa mission et son œuvre. Tout homme d'une vertu rigide et d'un esprit profond, qui arrivera à la politique par la seule méditation, rêvera cette alliance chimérique du vrai et du pouvoir, tous deux également absolus, et ambitionnera cette situation, qui n'a bien tourné à aucun ministre, qui ne siérait peut-être qu'à des rois. Encore le seul roi, ce me semble, qui l'ait obtenue, l'empereur Marc Antonin, n'en a-t-il pas tiré grand parti.

Mais il est une autre manière de concevoir l'accomplissement des réformes sociales : c'est celle qui y appelle, qui y associe en quelque sorte les grandes masses et les grands événements. Susciter l'opinion publique, la deviner, la devancer même pour l'entraîner par l'enthousiasme ou l'irritation, appeler à l'aide des idées les forces et jusqu'aux passions de la société, faire concourir à l'œuvre l'agitation, la résistance, la guerre, prendre, s'il le faut, le plus long et passer par le circuit de la gloire pour atteindre à la liberté, telle est

une autre politique d'innovation, dangereuse, j'en conviens, souvent téméraire et impuissante, mais qui, venue à ses heures, est la seule qui maîtrise les événements et dispose de l'avenir. Celle-là, mieux connue de notre temps, ne redoute pas d'être appelée par son nom; elle est révolutionnaire. Elle n'est permise qu'à de rares époques et à des hommes rares. Imitée sans discernement, prodiguée à toutes les situations, pratiquée par le premier venu, elle peut dégénérer en un plagiat absurde, en une criminelle manie. Tout le monde n'est pas fait pour bouleverser le monde.

A l'assemblée des notables, M. le comte de Provence, celui qui devait être Louis XVIII, disait à M. de Lafayette : « Vous voulez donc les États généraux? — Mieux que cela, monseigneur. » C'est *mieux que cela* aussi qu'a fait la France. Des deux réformes qu'on pouvait essayer, la plus aisée était peut-être encore la plus grande; on ne le croirait pas aujourd'hui, mais il y a des temps où la petite politique est celle qui a le moins de chances. Tel était ce temps où une réforme était plus difficile qu'une révolution.

Être Turgot ou Lafayette, telle était donc alors l'alternative. L'événement a prononcé pour Lafayette, mais à quel prix! Quand on juge de la révolution par ce qu'elle a coûté, par ce qu'elle a produit, les dissi-

[redacted]

dences de ceux qui en ont écrit la tragique histoire ne s'expliquent que trop.

Les avortements de réforme amenèrent donc l'enfantement de la révolution. Celle-ci, nécessaire à tant de titres, devait étonner et confondre ceux même qui l'avaient voulue. Elle mit dans leurs mains une baguette d'une puissance terrible sans leur apprendre à s'en servir. Presque tous les grands événements ont été prévus, et jamais révolution n'a manqué de prophètes. Les ouvrages, les mémoires et les correspondances du XVIIIe siècle abondent en prédictions un peu vagues, mais affirmatives, de la catastrophe qui doit le terminer; on pouvait donc s'y attendre, l'ayant tant annoncée. Et cependant, pour la plus grande gloire de la prudence humaine, la révolution française a surpris tout le monde et troublé jusqu'aux augures qui l'avaient lue dans l'avenir. Elle n'a trouvé personne qui fût préparé pour la recevoir, et moins que personne ceux qu'elle devait atteindre les premiers et qui la provoquaient en la redoutant. Rien n'est plus ordinaire ; les hommes qu'une calamité politique frappera sont prompts à la hâter. Qui avait plus craint l'événement de 1830 que ceux qui en ont été la cause? qui avait jugé la monarchie plus en péril que ceux qui l'ont perdue?

[redacted]

On était plus excusable d'être peu préparé aux événements de 1789; les prédictions étaient si loin d'en déterminer la nature, d'en mesurer la puissance ! On savait bien que le ciel était à l'orage; mais d'où viendrait le vent? quelle en serait la force? où tomberait la foudre? Personne ne l'eût osé dire; et ceux-là même qui semblaient pousser au redoutable dénoûment, ceux qu'on accuse ou qu'on loue de l'avoir amené, n'en auraient pas été les moins surpris. Les philosophes les plus hardis se rendaient bien mal compte de leur hardiesse. Diderot, à propos des *Lettres d'un fermier de Pensylvanie*, ouvrage publié dans les troubles de la révolution d'Amérique, écrit ces lignes: « On nous permet la lecture de ces choses-là, et l'on est étonné de nous trouver, au bout d'une dizaine d'années, d'autres hommes. Est-ce qu'on ne sent pas avec quelle facilité des âmes un peu généreuses doivent boire ces principes et s'en enivrer. Ah ! mon ami, heureusement les tyrans sont encore plus imbéciles que méchants. Ils disparaissent; les leçons des grands hommes fructifient, et l'esprit d'une nation s'agrandit. » Diderot est mort cinq ans avant la prise de la Bastille : s'y attendait-il le moins du monde? Qui sait ce qu'il en aurait pensé? qui répondrait qu'il n'aurait pas écrit à l'Assemblée constituante la lettre de l'abbé

[redacted]

[illegible] jadis dans les salons [illegible] les grandes causes [illegible] Mémoires de Beaumarchais, [illegible] en 1792 la commune de Paris. [illegible] reprocher trop sévèrement aux [illegible], aux courtisans, aux princes [illegible]. Le reproche remonterait trop [illegible] en devenant trop général. Louis XV [illegible]. Fénelon ne croyait pas que la monarchie telle que Louis XIV l'avait faite [illegible] mais Bossuet la regardait assurément comme le plus beau gouvernement du monde. On peut bien en conclure, si l'on veut, que l'esprit de Fénelon était, à certains égards, supérieur à l'esprit de Bossuet; cependant celui de Bossuet pourrait suffire aux plus exigeants, et l'on se résignerait à s'être trompé avec lui.

Malgré ces raisons d'indulgence, on ne saurait méconnaître l'aveuglement du gouvernement de l'ancien régime. Si quelque durement qu'il l'ait expié, c'est un spectacle aussi piquant qu'instructif que celui de la royauté de nos pères aux prises avec les difficultés et les entraînements de ses vingt-cinq dernières années d'existence. Si l'on écarte de sa pensée le dénoûment terrible, c'est un drame d'un haut comi-

que, et l'historien qui le raconte est toujours au moment de paraître écrire une satire. Celui à qui échut, comme un double fardeau, l'héritage du despotisme glorieux de Louis XIV et du despotisme misérable de Louis XV, était destiné à présider à la plus étrange et quelquefois à la plus ridicule décomposition politique dont aucun gouvernement ait donné le spectacle. Tout était contradiction autour de lui, les devoirs et les passions, les intérêts et les idées, les prétentions et les croyances; il n'y avait pas une institution en qui respirât l'esprit qui devait l'animer, et le prince lui-même offrait dans sa personne le plus déplorable de tous les contrastes. Croyant comme roi au pouvoir et y tenant peu comme homme, voulant le bien sans le comprendre, instruit sans esprit, bon sans être aimable, courageux sans fermeté, faible sans adresse, dissimulé sans habileté, défiant sans clairvoyance, il neutralisait par ses défauts toutes ses bonnes qualités, qui à leur tour lui interdisaient dans le mal toute énergie et tout savoir-faire. Autour de lui, auprès de lui, que de portraits à tracer, tous insignes par la plus éclatante inconséquence! Reine et grandes dames, princes et courtisans, tous alors étaient, par le mélange des intérêts, des idées et des mœurs, à ce point de maturité dans l'absurde où il est impossible de

[redacted]

demeurer. Ce monde-là a été décrit cent fois, mais on ne peut se lasser d'en retracer l'image. Je ne m'étonne pas que ceux qui l'ont vu l'aient regretté vivement et l'aient souvent représenté comme incomparable, surtout comme le plus amusant des mondes possibles. Cette fameuse parole qu'entendit Charles VII aurait pu retentir justement à Versailles : *On ne saurait plus gaiement perdre un royaume.*

Aussi, quand on écrit ou lit l'histoire du dernier règne de l'ancienne monarchie, souhaite-t-on la révolution. Elle semble dès lors apparaître dans l'avenir comme le dénoûment naturel et le légitime résultat ; elle est la moralité de la fable.

Si au contraire on se transporte à l'époque qui l'a immédiatement suivie, alors les promesses de la raison ont été si cruellement déçues, les opinions défigurées par tant de folies, souillées par tant d'excès, de si affreux malheurs ont laissé tant de plaies saignantes, que l'impartialité de l'historien se laisse vaincre à l'indignation, au mépris, à la pitié. Non-seulement on doute des vérités générales, puisqu'elles n'ont servi qu'à exciter des passions et à colorer des crimes, mais on n'ose plus condamner, juger même ceux qu'il faut tant plaindre. On se croirait complice des oppresseurs, si l'on était rigoureusement

[redacted]

juste pour ceux qu'ils ont accablés, et les malheureux semblent innocents.

Les personnes qui ont traversé la révolution sans être révolutionnaires en sont restées presque toutes à ce point de vue. Elles ne peuvent concevoir ni supporter l'histoire politique de ce temps-là; elles n'en veulent admettre que l'histoire dramatique. L'humanité est généreuse, elle fait grâce aux vaincus. Ceux-là surtout dont la grandeur, consacrée par le temps, tombe sous le coup d'une calamité soudaine, inspirent une involontaire et noble pitié; l'effet pathétique de leur destinée émeut l'imagination et le cœur. On est frappé de la souffrance plus que de la leçon, et quand la violence et l'iniquité ont envers eux passé toute mesure, on oublie ce qu'ils avaient mérité. On s'intéresse à eux comme aux héros d'une tragédie, sans plus penser à la justice politique des événements que ne le fait au théâtre un spectateur attendri.

C'est d'avoir su résister à cette tentation si naturelle que nous louerons M. de Barante. Lui si modéré, lui si peu révolutionnaire de goût ou de conviction, lui qui sait juger les temps et les hommes avec cette sagacité qui, à force de tout comprendre, arrive à la sympathie universelle, il ne s'est pas, en peignant les derniers moments de la vieille monarchie, laissé émou-

[redacted]

voir ou séduire. L'impression la plus générale qui résulte de la lecture de son ouvrage, c'est un jugement sévère, encore que juste, sur les hommes de l'ancien régime, et, parmi ces hommes, sur les princes qui sont tombés avec lui. Non-seulement le gouvernement de Versailles, mais ceux en qui se personnifiait ce gouvernement, sont retracés avec une impartialité qui les condamne sans les outrager, avec une justice qui rend en quelque sorte leurs malheurs bien nécessaires pour protéger leur mémoire. Je connais peu de procès intentés à la vieille monarchie d'où elle sorte plus clairement convaincue d'avoir mérité toutes les peines qui peuvent humilier l'orgueil sans offenser l'humanité.

La justice historique est lente à s'établir. Nous l'avons vue, pour ainsi dire, naître et se former, et elle n'eût pas été aussi complète ni même aussi praticable dans tous les temps. Dans les premières années de ce siècle, il n'y avait point de cour à faire ou d'égards à témoigner à la dynastie proscrite ; mais les malheurs de tous étaient si récents, le souvenir d'excès cruels si vif et si déchirant, que l'on n'osait pour ainsi dire être juste, et qu'on hésitait à diminuer la compassion due à de grandes infortunes par la vérité due à de grandes fautes. L'histoire de la révolution prenait alors dans les esprits modérés une forme sen-

[redacted]

timentale. Le temps, sans rien ôter au malheur de ce qu'il a de touchant, à l'injustice de ce qu'elle a d'odieux, a rétabli les droits de la raison, et la restauration elle-même y a beaucoup contribué. Ses préjugés, ses illusions, ses ressentiments, plus souvent puérils que méchants, ses tentatives insensées ou funestes, tous ces rêves de l'orgueil sans grandeur et de l'obstination sans énergie, ont fait comprendre à tous comment la révolution avait été nécessaire et comment elle avait pu déployer contre certaines fautes une sévérité que tout motiverait, si elle n'eût été accompagnée d'iniquités et de cruautés que rien ne justifie. Les fautes de la restauration ont rejailli sur l'ancien régime; elles ont rendu la France plus sévère dans le passé, et dans le présent plus clémente. La France a mieux compris pourquoi elle avait puni, et pourquoi elle devait moins punir; c'est ainsi qu'elle a en quelque sorte effacé les excès de 1793 par la modération de 1830.

Mais les droits de l'histoire subsistent. Les événements politiques sont des événements qui instruisent, non des romans qui attachent, et l'écrivain qui les raconte est tenu de les juger. S'il trouve sur son chemin et parmi ceux qu'il voudrait plaindre, de tristes préjugés, une vanité aveugle, un mélange funeste

[redacted]

d'entêtement et de versatilité, la faiblesse, la jalousie, la duplicité, comment ne le pas dire? Comment ne pas signaler tout ce qui perd les États chez ceux qui les ont perdus? Comment ne pas écrire les termes de cet arrêt que la Providence semble prononcer sur certaines familles en leur donnant à la fois tout ce qu'il faut pour nous irriter par leurs fautes et nous attendrir par leurs malheurs?

Ces observations justifient, ce me semble, l'impartiale sévérité avec laquelle est écrit l'ouvrage que M. de Barante a publié, et dont il nous reste à dire quelques mots.

Sous le nom de *Lettres et Instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, nous avons jusqu'à un certain point l'équivalent des mémoires de cet ancien ministre. Sur des notes manuscrites sa biographie a été habilement recomposée, et nous y apprenons à connaître un homme de mérite qui n'a guère servi que des causes malheureuses, et qui les a servies avec plus de sagesse qu'elles ne voulaient l'être. Fils d'un intendant capable et estimé, M. de Saint-Priest fut, de 1763 à 1785, ministre à Lisbonne, ambassadeur à Constantinople, puis à La Haye; il n'entra dans le conseil du roi Louis XVI qu'en 1788, lors du second ministère de M. Necker. D'abord sans aucun département, il fut

[redacted]

ıpelé à celui de l'intérieur le 17 juillet 1789, et ne
quitta qu'environ quinze mois après. En 1795,
frère de Louis XVI, qui devait régner un jour et
ıi croyait régner déjà, l'appela auprès de lui en qua-
é de principal secrétaire d'État, et le garda dans ce
ıste jusqu'au mois d'août 1800. M. de Saint-Priest
rvit donc la royauté dans l'ancien régime, dans
révolution, dans l'émigration. Fidèle aux devoirs
ı'il s'était prescrits, mais prudent et modéré, il eut
ıtte pénible destinée de partager par le dévouement
s périls et des malheurs qu'il prévit assez pour
sayer de les détourner, sans avoir la force qui les
njure ni la passion qui les brave. C'est une triste
ıose que le métier de sage dans les partis qui ne le
nt pas; mais il est toujours honorable de n'avoir ni
érité, ni provoqué les malheurs de sa cause.

Si l'on suit, avec M. de Barante, le comte de Saint-
iest soit auprès de Louis XVI, soit auprès de
ıuis XVIII, on est frappé du même spectacle;
st celui de la lutte du bon sens contre l'impossi-
e. L'impossible, c'est la situation du malheureux
ıuis XVI en présence de la révolution, c'est la
uation de l'heureux Louis XVIII pendant presque
ute l'émigration.

C'est une question de savoir si une ancienne dynas-

[redacted]

tie est compatible avec le renouvellement d'une constitution. En 1789, nos pères, ou du moins les plus habiles et les plus sages, ont tenu pour l'affirmative et ils ont échoué. En 1830, nous avons pour un changement bien moindre adopté la solution négative, et je crois encore que nous avons réussi. L'illusion des premiers auteurs de la révolution fut noble et bienveillante. Ils croyaient trop à la puissance morale de leurs principes pour imaginer que les rois eux-mêmes osassent y résister; il leur semblait que la vérité devait monter jusque sur le trône. Mais il y a une garde qui veille encore aux barrières d'un vieux trône, même après que toutes les autres gardes ont été forcées : c'est le préjugé; et d'ailleurs la vérité, en 1789, ne se faisait pas ouvrir le palais des rois sans y amener un cortége souvent peu digne d'elle. L'insulte, la violence, la vengeance, ne sont pas des idées libérales: la conversion de la royauté à une cause qui se produisait sous la forme du 6 octobre n'était pas facile. Mais quand, par hypothèse, on se figurerait une personne royale faite à souhait pour accepter une constitution imposée et subir sans révolte et sans humiliation la déchéance du pouvoir absolu, le fait historique n'a point été conforme à cette supposition, et le caractère de ceux que la Providence avait destinés à essuyer la

révolution de 1789 formait comme un invincible obstacle au succès pacifique d'une rénovation aussi brusque et aussi profonde.

Il y avait deux rôles à jouer pour le roi, s'il ne voulait ou s'il ne pouvait pas (ce qui nous paraît aussi vrai) être le roi de la révolution; il fallait céder ou résister. L'un et l'autre parti pouvait s'accorder avec les vertus privées d'un homme dépourvu des vertus politiques. Lorsqu'on est sincère, modeste et désintéressé, et qu'on se trouve jeté sur le trône à des conditions qui semblent incompatibles, soit avec la dignité du monarque, soit avec le bien de l'État, rien n'est plus simple que de renoncer à la couronne. L'abdication est le devoir d'un honnête homme qui n'est pas fait pour être roi. Si au contraire céder paraît une faiblesse, si l'on préfère la résistance, et c'était au fond la conséquence naturelle des convictions et des principes de Louis XVI, combattre est facile et légitime. Vingt fois pendant ses trois ans d'hésitations, de faiblesses et d'imprudences, le roi eut l'occasion de résister à force ouverte, et surtout de s'échapper bravement et de rompre ses fers les armes à la main. Cette fuite, si malheureusement essayée une certaine nuit, était plus aisée et plus sûre s'il l'eût tentée en plein jour, à la tête de quelques centaines de cavaliers.

[redacted]

Attaqué dans son palais, qui l'empêchait de tirer l'épée et de risquer la victoire ou la mort? Qui le retenait? Une seule chose. Il avait accepté cette pensée de la reine, qu'il ne devait courir aucun de ses dangers sans elle; probablement il craignait qu'elle n'en courût de plus grands sans lui. Mais ainsi il s'était réduit au rôle d'une femme. Quel est le soldat, quel est le magistrat, quel est le garde national qui remplirait son devoir, s'il réglait sa conduite sur cette idée? Ainsi Louis XVI a enlevé toute grandeur politique aux derniers jours de son règne. Ce n'est pas faute de courage; il en montra beaucoup au 20 juin, car je ne parle pas du 21 janvier; ceux qui ont faibli dans cette suprême épreuve sont rares dans la révolution. Mais tel est l'effet du pouvoir absolu sur un homme médiocre; il l'énerve et l'accable. Voilà donc ce que la royauté de Versailles devait faire, après quelques générations, d'un descendant de Henri IV!

Passons maintenant la frontière et suivons la dynastie dans l'exil. Une mort affreuse avait enlevé le père et le fils, et le comte de Lille se croyait roi. La guerre avait éclaté entre la république française et l'Europe, et le prétendant se flattait que la victoire renverserait la république et lui rendrait la couronne. Il entrevoyait bien des desseins contraires dans les conseils de

la coalition; il rencontrait des inimitiés cachées; il avait à subir des refus et des perfidies. Errant sur le continent, il ne se fiait pas à l'appui hautain et changeant de l'Angleterre. Il ne recevait de l'Autriche que des humiliations et quelquefois des menaces, origine de cette profonde aversion qui depuis a constamment régné entre la maison impériale et la maison de Bourbon. Enfin, à travers le faste des promesses de la Russie, il devait apercevoir ce fond de vanité trompeuse qui est comme le caractère traditionnel de cette autocratie théâtrale. Toute confiance sensée dans l'avenir lui était interdite. Aussi, quoiqu'il ne pût se résoudre à déposer celle que lui inspirait une foi mystique dans l'hérédité du droit divin, son bon sens lui arrachait-il parfois l'aveu du néant de sa politique. Il écrit un jour à M. de Saint-Priest, à propos de je ne sais quelle résolution : « Ce parti n'est pas bon, parce que celui qui n'a pas la force en main n'en peut pas prendre véritablement de bon ; mais je crois que c'est le moins mauvais que nous puissions prendre. » Cette parole est raisonnable, et cependant il continue à vivre d'illusions. Heureusement pour lui, son caractère ne lui permettait pas une grande activité, et ce n'est que dans ses calculs et ses écrits qu'éclate la faiblesse de sa situation et de sa cause. Je dirai même

qu'il aggrave peu par ses défauts personnels le vice radical du rôle qu'il est condamné à jouer. Il n'est pas, comme son autre frère, entreprenant, remuant, crédule; il échappe souvent au ridicule par l'irrésolution et l'impuissance; il s'efforce même de porter un peu de bon sens dans un système absurde, un peu de dignité dans une situation d'abaissement, même une sorte de patriotisme dans une politique qui tend à l'oppression de la France par la main de l'étranger. Il n'apparaît point dans ses lettres, il s'en faut, comme un esprit supérieur ni comme un grand caractère; mais, au milieu de ses illusions et de ses préjugés, il garde une prudence pratique qui l'empêche de se conduire comme il pense et d'être aussi insensé que ses opinions.

Toutefois ses efforts continuels et variés pour échapper aux impossibilités humiliantes dont il est entouré n'aboutissent qu'à prouver qu'il représente une cause perdue. L'inaction absolue est quelquefois la seule digne attitude que laisse l'infortune, et il faut savoir reconnaître l'irrévocable quand il se manifeste. Il y a des événements qui portent gravée sur le front l'inscription du Dante, et *laisser l'espérance* est quelquefois l'acte le plus courageux de la raison; mais ce n'est pas d'ordinaire ainsi que les hommes savent juger

[redacted]

leur destinée. La raison ne leur vient qu'à l'aide du découragement, et la résignation qui serait la preuve d'une fermeté clairvoyante n'est le plus souvent que le témoignage tardif et désespéré de la faiblesse.

D'ailleurs, il faut le redire, Louis XVIII fut *heureux*, car l'empereur fit la campagne de 1812.

[redacted]

IV

Noùs venons de voir combien peu la révolution avait à espérer de la royauté. Après la royauté ou sans elle, ce qui aurait pu assurer le succès de cette révolution devenue nécessaire, c'était un système existant d'institutions qui, réparé ou développé, aurait servi de base au monument nouveau. Mais l'ancien régime dans aucune de ses parties n'offrait un point d'appui qui pût être conservé. Le sol même de la société devait être profondément remué, et rendu pour un temps impropre à toute construction solide. C'est une cruelle vérité qui devait être mise dans le jour le plus lumineux par l'ouvrage aujourd'hui célèbre d'Alexis de Tocqueville, livre qu'il n'est plus nécessaire de louer et sur lequel je n'ajouterais ici rien à ce que j'ai dit, sans le douloureux plaisir de parler de l'homme éminent qui l'a fait.

Tout le monde sait qu'en reprenant avec toute la force d'un esprit original et pénétrant un sujet déjà tant étudié, M. de Tocqueville est parvenu à donner à la vérité une nouveauté plus saisissante, et à démontrer

[redacted]

que les difficultés qu'éprouve la France à se constituer politiquement en vertu de sa révolution, ont leurs racines dans cette révolution même, et bien au delà, jusque dans l'ancien régime qui l'avait précédée. Le sujet de son ouvrage est proprement l'ancien régime par rapport à la révolution. Ce sujet est traité, je crois, de manière à rendre inutile d'y revenir. Il en restait un autre, c'était la révolution telle qu'elle est sortie de l'ancien régime : sujet plus difficile encore, non pas au point de vue des recherches à faire ni de la pure spéculation, mais au point de vue de la politique pratique. Car Tocqueville n'était pas seulement un grand publiciste, il était obligé de parler en homme d'état, en homme qui ayant participé au gouvernement de son pays, est prêt à y participer encore, quand il le pourra dignement. Ainsi, non content de juger ce qui était arrivé, d'expliquer pourquoi c'était arrivé, il devait dire ce qu'il y avait encore à faire Son second ouvrage était donc très-important et très-attendu. C'est la tâche qui a occupé tous les instants que dans ses dernières années la souffrance a laissés de libres à mon malheureux ami. Je sais qu'il a beaucoup réfléchi, beaucoup travaillé, beaucoup recueilli de notes importantes ; mais il a peu écrit, et je ne sais si l'on trouvera rien d'assez étendu et d'assez achevé pour le donner au public. Mais

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] du
[illegible] la plus
[illegible] l'établisse-
[illegible] républicain comme seule forme
[illegible] Cette conséquence, je
[illegible] ne l'aurait pas
[illegible] la vérité, quelle qu'elle
[illegible] ne lui aurait pas déplu. La
[illegible] lui inspirait
[illegible] comme on
[illegible] l'affirmer qu'il se
[illegible] D'abord parce que je ne
[illegible] l'expérience l'avait con-
[illegible] partout et toujours difficile,
[illegible] Ce qui pouvait la
[illegible] la rendre impossible.
[illegible] qu'il aurait pu tenir à la
[illegible] l'une des extrémités logi-
[illegible] la France est condamnée,

[redacted]

condamnation que l'empereur, à Sainte-Hélène, résumait sous une forme piquante et devenue populaire? Mais ce point accordé, il aurait pu aussi modifier ce rigoureux dilemme par une considération toujours vraie et toujours présente à tout esprit politique, c'est que les dilemmes les plus spécieux ne se réalisent jamais exactement dans les faits, que la réalité est bien rarement un *maximum*, et que sans perdre de vue la tendance aux deux extrêmes, il faut presque toujours pratiquement s'attacher à une moyenne, à une résultante qui soit la compensation de deux forces opposées. Ceci soit dit dans l'hypothèse où le second ouvrage de Tocqueville aurait conduit théoriquement à la conclusion que j'ai entendu tirer du premier à d'excellents juges ; et m'y plaçant moi-même, sans la défendre ni la combattre, j'ajouterais qu'ainsi tout nous ramène à cette vieille conclusion, que pour réussir sur le terrain solide de la réalité, il n'y a place que pour le gouvernement mixte, soit le gouvernement absolu mêlé de formes démocratiques, soit le gouvernement libre mêlé de formes monarchiques. C'est le conseil de l'antique sagesse en faveur des transactions, des compromis, des milieux, des partis intermédiaires, sagesse difficile à pratiquer, car elle peut toujours, au lieu de la combinaison des choses compatibles, ne réaliser que la juxta-

position des choses contradictoires. Pour résoudre la difficulté, nous accorderons à la théorie que le gouvernement mixte où la liberté domine comme élément au point de le caractériser et de lui mériter le nom même de gouvernement libre, est essentiellement une république. Je pourrais citer bien des autorités, je me borne aux suivantes : « Le gouvernement représentatif, a dit M. Royer-Collard, ayant trouvé en Angleterre la monarchie absolue, en a fait une véritable république. » C'était l'opinion de Montesquieu ; il appelle l'Angleterre un pays où la république se cache sous la forme de la monarchie ; et un des ministres de la reine Victoria ne fait pas difficulté d'admettre cette définition pour l'État dont il est un des meilleurs serviteurs : « Une république déguisée par les formes d'une monarchie absolue [1]. »

Quoi qu'il en soit, le but auquel Tocqueville visait était assurément la liberté politique, quoiqu'il n'ignorât aucun des obstacles qu'elle devait rencontrer, aucune des traverses qui pouvaient l'arrêter dans son cours. Peut-être est-elle en effet un de ces astres qui, en décrivant leur orbite, s'éloignent sans périr, disparaissent sans s'éteindre et reviennent à des jours marqués.

[1] Sir George Lewis, *Methods of observation and reasoning in politics*, t. I, ch. IV, sect. III, 3.

Nul observateur n'était plus que lui capable d'indiquer et de calculer la marche de l'astre voyageur, et d'en prédire les élongations, les éclipses et les retours. En même temps qu'il avait donné son âme à la noble cause de la liberté, il avait été frappé, dès que ses yeux s'étaient ouverts sur l'état du monde, du mouvement démocratique qui emporte les sociétés modernes. C'était ce grand fait qui avait arraché pour jamais le descendant de Malesherbes au parti dont il put encore partager les respects, mais non les idées ni les espérances. Il s'était rangé sous la loi des siècles, mais il n'avait pu pour cela méconnaître les difficultés particulières que l'état démocratique oppose à la liberté, les chances que sa mobilité naturelle offre à l'absolutisme ; il avait vu que la démocratie, en gravitant sans cesse vers la liberté, peut en être par instant éloignée jusqu'à perdre de vue l'astre dans son cours. Cette idée domine dans son premier ouvrage, et, alors moins répandue, elle fut moins comprise ; déplaisante pour le parti qui dominait, elle lui inspira quelques incertitudes sur les intentions du jeune publiciste. Il a fallu le commentaire des événements pour que son texte fût compris. On le comprenait enfin, lorsqu'il a trouvé dans son dernier ouvrage l'occasion d'appliquer et de justifier ses vues, et de montrer dans le passé de la

[redacted]

France ce progrès de l'égalité, dont nous sommes si fiers, étroitement lié avec un progrès de centralisation du pouvoir dont nous avons voulu nous enorgueillir également. C'est là qu'il a démêlé par le détail les origines et les conséquences de cette absorption de la société dans l'État, et le fait n'est pas devenu moins important ni moins dangereux pour avoir été retrouvé jusque dans les ruines de l'ancien régime.

Ce fait n'était pas, il ne pouvait être inconnu ni négligé. Tous ceux qui ont écrit sur la politique depuis près d'un demi-siècle s'en étaient occupés. Sous la monarchie de la restauration, dont le règne a été singulièrement propice aux recherches de politique historique ou spéculative, il a été étudié à des points de vue très-divers, et pour citer encore M. Royer-Collard, nul avec plus de force et de sévérité que lui n'a marqué ce trait de notre société nouvelle. Deux de ses plus importants discours[1] contiennent la peinture frappante des dangers que court une société ainsi dépouillée de toutes ses résistances particulières, et réduite à une seule qu'elle peut perdre en un jour, la liberté de la presse. Mais il disait : « De la société en poussière est sortie la centralisation... la servitude pu-

[1] Sur la Presse, 1822, et sur la Septennalité, 1824.

[redacted]

blique... voilà l'héritage que Louis XVIII a recueilli, non de ses glorieux ancêtres, mais de l'empire qui l'avait lui-même recueilli de la révolution. » On le voit, ce profond esprit mesurait la grandeur du mal, mais parant ses souvenirs des couleurs de son imagination, il s'efforçait de voir après coup dans les institutions multipliées et compliquées dont la France de l'ancien régime était *en quelque sorte hérissée*, des résistances réelles qui, sous des formes bizarres mais vivaces, protégeaient le droit et composaient d'un amas de privilèges particuliers une manière de liberté publique. C'est là l'illusion que M. de Tocqueville ne lui aurait pas laissée ; il a percé la vaine apparence de ces institutions vermoulues; elles ne se sont plus trouvées que des *tombeaux blanchis*, qui depuis longtemps ne recelaient rien de vivant. La révolution n'a eu à dissiper que l'ombre des libertés locales ou particulières. Elle aussi, elle n'a été que l'héritière de la centralisation. Mais M. Royer-Collard disait encore : « Nous avons passé en un jour de la servitude à la liberté, et, faute de temps et de prévoyance, nous avons laissé au milieu de nous tous les instruments du despotisme. » Ici M. de Tocqueville n'aurait fait que confirmer le reproche, vrai en 1824, moins vrai, trop vrai encore après 1830, trop vrai après 1848. Et de là

un triste et grand problème dont l'ouvrage intercepté par une mort cruelle aurait avancé la solution.

Il nous l'a laissé en effet tout entier en nous quittant, ce triste problème, et privés des conseils et des exemples qui pouvaient le mieux nous guider, nous devons poursuivre sans lui la tâche ingrate de démêler les signes de l'avenir de la France. On trouvera dans les pages qui suivent, comme au reste dans tout cet ouvrage, les pensées sans cesse échangées avec lui sur ce grave et obscur sujet. Un moment, j'avais songé à insérer ici quelques-unes des lettres qu'il m'écrivait, soit sur son livre, soit sur l'article qui s'y rattache. On y aurait trouvé dans un libre épanchement les idées et les soucis qui remplissaient son esprit. Mais je n'aurais pu les séparer de tout ce qu'y mêlaient les témoignages d'une secrète amitié, et j'aurais peut-être, en les publiant, paru songer à moi plus qu'à lui. Ce qu'on y aurait vu du moins, et ce que j'atteste dans l'intérêt de notre cause commune, c'est l'accord ou plutôt l'identité des pensées qu'elle nous inspirait. Et cette noble cause a perdu ce noble appui ! Nous l'avons perdu comme elle, et il nous manque encore plus qu'à elle. Tout le désignait pour nous survivre, et pour porter à des générations nouvelles ce flambeau destiné à passer de main en main sans s'éteindre ; et

[redacted]

ceux qui devaient disparaître avant lui sont condamnés à poursuivre l'œuvre qui lui était chère avec une espérance de moins et une nouvelle douleur, l'une que nul ne peut nous rendre, l'autre dont rien ne peut nous consoler.

[redacted]

L'ANCIEN RÉGIME ET LA RÉVOLUTION

On croyait la question jugée. Il semblait que l'œuvre de la révolution française était faite et que son procès était gagné. Il n'y a pas dix ans que l'on pensait encore qu'on avait eu d'excellentes raisons pour remplacer tout l'ancien régime par l'état nouveau des sociétés.

Mais les événements sont venus. Bien des espérances ont été déçues, bien des doctrines démenties. Tous les partis, ayant successivement échoué, ont été condamnés à douter d'eux-mêmes. Les promesses de 1789 ont encore une fois été accusées d'imposture. Des esprits du moins qui se tenaient pour de fermes esprits, plus troublés qu'ils ne l'avouaient, et prenant leur trouble pour sagesse, ont fait un triste retour sur le passé, et se sont demandé si nos pères n'avaient pas eu tort d'autant entreprendre, ayant eu tort d'autant espérer. L'effort en tout cas avait coûté cruellement cher, et il n'avait pas encore été heureux. Les sacrifices succédaient aux sacrifices, les

[redacted]

épreuves aux épreuves, et le résultat précaire, incomplet, contesté, n'était point, pour tant de travaux, une juste récompense. Rétrogradant d'époque en époque, rétractant toutes les affirmations successives de l'esprit des temps modernes, des spéculatifs ont rebroussé chemin jusqu'au moyen âge. Des politiques, gens plus sages ou moins absolus, ne sont pas remontés si haut, mais enfin ils ont reposé le problème de 1789. Que faut-il penser de l'ancien régime? Que faut-il penser de la révolution?

M. de Tocqueville a résolûment abordé cette double question. Témoin de la réaction des esprits, mais supérieur aux faiblesses qui l'ont amenée, aux exagérations qu'elle engendre, aux erreurs qu'elle ressuscite, il a pensé cependant qu'elle valait la peine d'être approfondie dans son origine et dans ses motifs, que jamais rien de ce qui touche la destinée d'une société n'était définitivement connu, qu'il y avait toujours à apprendre, en voyant le présent, quelque chose du passé, que les faits accomplis n'étaient pas, après tout, des raisons péremptoires d'affirmer la légitimité ou la nécessité de ce qui s'était tenté, et qu'on pouvait, dans les moments de halte, revenir sur ses pas au moins en regardant la carte, et comparer au point de départ le chemin parcouru, sans aucun parti pris, sans aucun

vague désir de retourner en arrière et d'effacer sur le sable la trace de ses pas. Reculer peut être faiblesse, persister entêtement. M. de Tocqueville le sait, et, en commençant un examen redoutable, il s'est préparé à tout. Il professe la maxime courageuse d'Algernon Sidney : « Aucune conséquence ne peut détruire une vérité. » On sait, par des preuves qui ne s'oublient pas, à quel degré il réunit tous les dons de l'observateur des choses humaines. Déjà il a décrit et jugé, en spectateur clairvoyant, impartial et décidé, la démocratie moderne sur la plus vaste scène, et quand il la regardait dans un autre hémisphère, il se la figurait dans celui-ci Depuis lors, il l'a observée de nouveau sur la terre natale, il l'a vue à l'œuvre, il s'y est mis avec elle, il l'a servie, conseillée, éclairée, combattue. Aux qualités éminentes de l'écrivain politique il a joint l'expérience de l'homme politique, et de même que la spéculation ne l'avait pas égaré, la pratique ne l'a point abattu. Il ne s'est pas mis, comme tant de gens, à remplacer des illusions par des préjugés. S'étant préservé des unes, il n'a pas eu besoin des autres. C'est donc dans la liberté, dans la force, dans la maturité de sa raison, qu'il a entrepris l'examen comparatif de ces deux grands passés de la France, l'ancien régime et la révolution.

[redacted]

Il faut se rappeler l'idée fondamentale de son premier ouvrage. Il y a plus de vingt ans qu'appliquant cette idée à l'Europe, il terminait son livre sur l'Amérique par la conclusion dont voici les termes : « Ceux-là me semblent bien aveugles qui pensent retrouver la monarchie de Henri IV ou de Louis XIV. Quant à moi, lorsque je considère l'état où sont déjà arrivées plusieurs nations européennes et celui où toutes les autres tendent, je me sens porté à croire que bientôt parmi elles il ne se trouvera plus de place que pour la liberté démocratique[1] ou pour la tyrannie des césars. » De cette pensée, conçue dès longtemps, il a pu depuis lors étudier dans les choses le fort et le faible, restreindre la généralité, limiter l'application ou constater la justesse; mais la démocratie n'a pas cessé de lui paraître le fait dominant du monde contemporain, le danger ou l'espérance, la grandeur ou la petitesse des sociétés actuelles dans un prochain avenir. Il a, dans la préface de son nouvel écrit, résumé sous une forme vive et frappante le caractère de ces sociétés, quand

[1] Il ne faudrait pas croire que par cette expression l'auteur entendît exclusivement la liberté sous la forme républicaine. Il dit formellement dans le même chapitre qu'il croit, ailleurs qu'en Amérique, à la possibilité d'une alliance de la monarchie, de la démocratie et de la liberté.

[illegible] à s'emparer [illegible] ferme et sûre, [illegible] qui sait unir la [illegible]. On y voit [illegible] conservé son point [illegible], de manière [illegible] ans, ni quatre [illegible] consacrées à son [illegible]. Grâces lui [illegible] pense.

[illegible] livre, que les [illegible] 1789 [illegible] grand effort [illegible] de couper pour [illegible] de séparer par un [illegible] de ce qu'ils vou- [illegible] guère que cet [illegible] sans retour, et qu'il [illegible] la révolution avait [illegible] redresser et à me- [illegible], il a reconnu, ce [illegible] que le change- [illegible] plus profond qu'il [illegible] plus loin, produit par [illegible]. Il tenait moins [illegible] que de celle d'un

résultat historique, et que la révolution avait plutôt manifesté que transformé la France ; trop peu transformé sans doute, car, en faisant tomber en poudre de vieilles institutions qui n'existaient plus que pour l'apparence, elle a mis à l'aise et comme en lumière une nation réelle, que les siècles n'avaient pu façonner pour de nouvelles institutions qu'ils n'avaient point faites ; si bien que cette nation a passé tout entière d'un régime à l'autre, moins modifiée dans sa nature que dans sa situation, dans ses mœurs que dans ses lois, dans ses lois que dans son gouvernement, et que, ses habitudes entrant en lutte avec ses idées, elle a conservé ou repris du passé tout ce qui était à elle, tout ce qu'elle avait paru abolir avec ses formes politiques, tout ce qui, plus vivace et plus durable, pouvait à la rigueur s'encadrer dans les formes nouvelles, et devenir, à certains égards, la manière d'être d'une société systématiquement démocratique. Cependant, pour voir clairement combien la France actuelle tient de la vieille France, ou combien elle était autrefois ce qu'elle est aujourd'hui, il faut la regarder en elle-même, et non sous les apparences qu'elle a gardées jusqu'au moment suprême ; il faut arracher le voile qui la couvre dans l'histoire, et montrer au vrai comment la nation civile était constituée, administrée,

[redacted]

réglementée, ce qu'elle faisait et ce qu'elle pensait derrière cette décoration un peu théâtrale de l'ancienne monarchie, sorte de monument gothique restauré dans le goût moderne, mais dont la façade seule était debout. C'est en pénétrant avec une curiosité intelligente et minutieuse dans les détails de la vie de l'ancienne France que M. de Tocqueville a su donner de l'intérêt à ses recherches, de l'originalité à ses remarques, de la solidité à ses conclusions.

Et qu'on ne croie pas qu'il soit bien aisé de retrouver avec exactitude les traits oubliés de l'ancien régime. Les livres ne manquent pas où ses mœurs se sont empreintes, où se rencontrent de continuelles allusions aux lois, aux autorités et aux usages qui régnaient encore au XVIIIe siècle. Les archives officielles n'ont point été réduites en cendres. Enfin les hommes de ce temps sont nos pères. Nous avons vécu avec ceux qui avaient vu sur pied le monument dégradé du règne de Louis XIV. Quelques-uns, — ils deviennent bien rares, — sont encore là pour nous initier à leurs souvenirs. Néanmoins personne n'est sans avoir éprouvé quelle peine il aurait à se représenter exactement comment on vivait alors, surtout comment s'expédiaient les moindres affaires, comment allait le train des choses. La vérité en cela est même si difficile à joindre

[redacted]

que, pour qu'elle nous échappe, il suffit des moindres préventions que le présent nous suggère. M. de Tocqueville a suivi dans son travail une habitude qu'il s'est faite, et qui convient aux esprits supérieurs, mais qui peut-être ne convient qu'à eux. Il a écarté tout ce que d'autres avaient trouvé, écrit, pensé. Il a marché droit aux choses mêmes, consultant les pièces et non les livres, s'enquérant des faits et non des réflexions d'autrui. Ce qu'il nous donne est le résultat de l'observation directe. Il a voyagé dans les ruines, il les a vues et dessinées d'après nature. L'ouvrage en est à la fois plus vrai et plus animé. S'il avait plus consulté ses devanciers, il n'aurait pas manqué de rencontrer sur son chemin un livre intéressant, dont le sujet est le même que le sien. Un membre de nos dernières assemblées, non moins recommandable par son caractère que par un esprit ferme et indépendant, M. Raudot, a publié en 1847 un ouvrage intitulé *la France avant la Révolution*. L'ouvrage est solide, instructif, inspiré visiblement par l'amour du bien public. L'auteur est, autant que M. de Tocqueville peut-être, frappé de l'influence des systèmes modernes d'administration sur le caractère national, et il paraît peu disposé à concilier la centralisation avec la liberté pratique du citoyen. Il en infère assez naturellement

[illegible] la révolution ayant [illegible] que la révolution a [illegible] les effets contraires, et [illegible] tout en quali[illegible] amené à présen[illegible]. Il y voit, ce [illegible] une grande diver[illegible] règlements, des [illegible] dissidentes, des [illegible] achetées du moins, et [illegible] la propriété, des [illegible] des usages qui font loi, [illegible] partout des formes ju[illegible] être inflexibles, [illegible] les plus variées [illegible]. Il en conclut qu'avec [illegible] quelques abus, l'indépen[illegible] locale devaient [illegible] cet ensemble discordant [illegible] que dans l'uniformité sy[illegible]. Plus touché du [illegible] que de l'extraordi[illegible] que de la liberté politique, il [illegible] sans se l'avouer à [illegible] de l'ancien ré-

[redacted]

gime. Je crains que M. Raudot n'ait vu l'ancien régime tel qu'il aurait dû être, et tel qu'il aurait été si tout pouvoir fût demeuré dans les mains d'aussi bons citoyens que lui. En pénétrant au fond des choses, au fond des mêmes choses, M. de Tocqueville a dégagé la réalité de l'apparence, et jugeant en dernier ressort, il a rendu une irrévocable sentence de condamnation.

Si l'on veut bien y réfléchir, et quoi qu'on pense d'ailleurs de la révolution, il n'y a pas moyen d'absoudre l'ancien régime. Si la révolution a eu raison, si seulement elle a été nécessaire, l'ancien régime ne méritait plus d'exister. Si au contraire la révolution a été une folie gratuite et criminelle, le gouvernement qui a laissé naître, grandir, éclater, triompher enfin les sentiments et les idées source de cette folie, ne peut mériter l'estime de la politique. Ce n'est pas une preuve de force que d'être tombé si facilement, et plus la nation sera jugée digne de reproches, moins sera louable le gouvernement qui l'avait si mal élevée. Quand les nations ne sont point libres, leur responsabilité diminue et celle de leur gouvernement augmente, et la France ne s'est trouvée en 1789 que telle qu'on l'avait faite. Si, rejetant avec plus de sagesse les jugements trop absolus, on voit dans la révolution française un mélange de mal et de bien, d'abord

[redacted]

un mouvement légitime, de nobles pensées, une ambition généreuse, puis des passions sans frein, le dérèglement, point de respect hormis pour la force, pas d'autres scrupules que ceux qui viennent de la faiblesse, tout ce qu'il y aura de louable dans l'entreprise tournera au discrédit du régime contre lequel elle a été dirigée ; tout ce qui aura manqué en vertus publiques à la nation ne sera pas à la gloire des institutions et des pouvoirs séculaires à l'ombre desquels elle se sera formée. De quelque manière qu'on se prononce sur le plus grand événement du siècle, ce qui l'a précédé ne pourra donc sortir avec succès de l'épreuve d'un sérieux examen, et quand même la révolution n'aurait pas eu raison, la contre-révolution aura toujours tort.

Ce qu'il y a de grave en cela, c'est qu'on est bientôt forcé de porter un œil sévère sur toute l'histoire de France. L'appréciation du résultat final réagit nécessairement sur les antécédents, et l'on ne peut plus souscrire sans réserve à cet optimisme historique mis en honneur par de grandes autorités. Déjà, dans ce recueil, on a pu lire en ce sens des observations qui ne cadraient pas avec certaines opinions fort accréditées. J'ai déjà dit qu'un grand historien, M. Augustin Thierry, n'avait pu sans regret voir ébranlée la théorie

[redacted]

qu'il a si habilement exposée, théorie qui, sacrifiant résolûment l'ordre politique à l'ordre social, trouvait bon que la France eût passé par des siècles de mauvais gouvernement, pourvu qu'elle eût marché sans interruption à la réalisation de l'égalité. J'admirais M. Thierry, et tiens qu'il doit rester au premier rang des écrivains dont notre patrie est fière; mais quelque admiration qu'inspire l'alliance originale d'une érudition exacte et d'une forte imagination, on ne peut altérer la vérité et risquer de tromper son pays par ménagement pour un beau système et par égard pour un grand talent.

Toutes les grandes nations chrétiennes de l'Europe ont été envahies à une certaine époque par des armées et des tribus germaniques. Ces étrangers ne se sont ni retirés après la conquête ni perdus dans le sein des peuples conquis. Leur arrivée, leur présence, leur établissement a été presque en tout pays la dernière révolution ethnographique, la dernière mutation dans les éléments de la composition sociale que chaque peuple ait subie; de là est provenue partout une certaine inégalité fondamentale; de là tout ce qu'il y a eu d'aristocratie durable dans les sociétés du moyen âge. Depuis lors, rien n'est plus venu renforcer dans le sein d'aucun peuple l'élément aristocratique, et tout par

[redacted]

conséquent a dû tendre à l'affaiblir. Il est impossible que, toutes choses égales d'ailleurs, le mouvement naturel d'une société en voie de civilisation ne soit pas d'élever, soit par la richesse, soit par les succès du talent, du courage et du travail, quelques-uns de ceux qui appartiennent aux classes secondaires et par conséquent ces classes mêmes, la cause qui les a subordonnées ne se renouvelant pas, et les causes qui les affranchissent ou les réhabilitent ne cessant pas d'agir. Tout ordre social tend de lui-même vers la justice,— et la justice met peu à peu les droits que le temps produit au niveau des droits qu'a créés la force. Le cours régulier des choses est donc un certain progrès vers l'égalité en général, et la démocratie, puisqu'on est convenu de se servir de ce mot, est la forme sociale vers laquelle marchent à pas plus ou moins lents, plus ou moins rapides, toutes les sociétés européennes. Mais ces races germaniques, élément exclusif ou principal de l'aristocratie, avaient, outre la puissance que donnent la guerre et la fortune, quelques qualités particulières, quelques dons acquis ou naturels, devenus héréditaires, qui les distinguaient des races indigènes ou antérieurement renouvelées, placées par la victoire sous leur domination. L'esprit germain est partout reconnaissable, et partout les lois, les mœurs,

[redacted]

les langues, toutes les choses sociales portaient une empreinte plus ou moins marquée de son influence. Nulle part peut-être, au nord de l'Italie, cette empreinte n'est plus faible qu'en France. Notre nation est la moins germaine des nations germanisées. Par des causes diverses, dont l'action de la civilisation romaine dans les Gaules me paraît la principale, c'est en France que les caractères distinctifs de la race conquérante se sont le plus promptement atténués. La France est par conséquent le pays où l'établissement aristocratique s'est le moins développé, où, dans tous les cas, il a été le plus tôt modifié par d'autres éléments constitutifs de la société, et c'est pour cela, c'est parce que l'aristocratie y a été moins forte qu'elle y est moins supportée. Les mêmes causes qui l'ont rendue faible ou passagère l'ont rendue impopulaire ; elle n'a pas pris, pour ainsi dire ; elle n'a pas plus réussi à ceux qui en pouvaient profiter qu'auprès de ceux qui en auraient pu souffrir. Le véritable esprit aristocratique n'a jamais dominé, ou n'a dominé que temporairement, dans les rangs des classes privilégiées. On a pu jouir des priviléges, aimer certaines immunités, s'enorgueillir de quelques distinctions, et au besoin combattre pour tout cela ; mais représenter la nation d'une manière permanente, la gouverner héréditairement, donner à sa po-

litique un caractère de stabilité et de progrès, vouloir que sa liberté et sa prospérité fussent l'œuvre de ses chefs, se sentir enfin chargés d'elle par un choix de la Providence et responsables de son honneur et de ses destinées, c'est ce que les descendants des anciens Francs ou ceux qui prétendaient l'être n'ont jamais fait; ils n'ont été ni portés par eux-mêmes ni encouragés par autrui à prendre ce rôle de grandeur laborieuse. Voilà bien des siècles que la noblesse française, bien française en cela, a montré plus de prétentions que d'ambition.

Lors donc qu'au début de la période révolutionnaire le nom d'aristocrate est devenu une si dangereuse injure, le sentiment qui l'interprétait ainsi n'était pas seulement odieux, il était absurde. Jamais, depuis bien longtemps du moins, ceux à qui l'on appliquait ce mot n'avaient aspiré à demeurer de père en fils les chefs politiques de la nation. Aristocrate ne signifiait plus que le possesseur ou le partisan de certaines inégalités agréables pour quelques-uns, sans utilité pour personne, de priviléges sans puissance, d'immunités sans obligations, de titres presque uniquement appréciés par la vanité ou l'imagination, de prérogatives d'autant plus choquantes qu'elles étaient moins fondées sur la raison politique. Il fallait reprocher à

[redacted]

ceux qu'on dénonçait follement d'avoir eu de l'aristocrate l'apparence et non l'effet, l'accessoire et non le principal, quelque chose de ce qui blesse et bien peu de ce qui sert. C'était un malheureux hasard de la naissance, celui qui n'imposait ou plutôt ne permettait à ses élus d'autres vertus publiques que les vertus militaires dans une nation où elles sont à tout le monde.

Les princes du sang étaient apparemment les modèles et les chefs de la noblesse, et le grand Condé était certainement le chef et le modèle des princes du sang. Il a obtenu et gardé dans la postérité le nom que les hommes ont le moins prodigué. Juger par lui du reste, ce n'est donc déprécier personne. Écartons tout ce qui dépare son caractère. Laissons ses vices s'effacer dans la splendeur de sa renommée. Il avait le génie d'un soldat et une noble passion, une seule peut-être, et qui pouvait tourner au profit de l'État, celle de la gloire des armes; mais au service de quelle cause cette gloire serait gagnée, peu lui importait. Quand la pensée du bien public a-t-elle rempli son âme ou dirigé sa conduite? Je veux qu'il ait convoité le pouvoir, c'est-à-dire l'influence à la cour, la distribution des faveurs et des pensions; mais a-t-on jamais prétendu, insinué seulement, qu'il eût l'envie d'être

puissant pour réaliser un plan de vaste politique qui fît la France plus grande ou seulement plus heureuse? Était-il obsédé de l'idée d'abaisser la maison d'Autriche, de nous donner une frontière dans les Pays-Bas, de rendre une existence constitutionnelle à la noblesse, de fonder la périodicité des États généraux, l'uniformité de la législation, un système équitable et universel d'impositions, une institution quelconque en un mot? Il n'y a pas songé un jour du temps qu'il était ambitieux, et quand il cessa de l'être, il fit sa cour. Et pourtant Bossuet dit avec la meilleure foi du monde: « La fausse gloire ne le tentait pas, tout tendait au vrai et au grand. De là vient qu'il mettait sa gloire dans le service du roi et dans le bonheur de l'État. » L'éloquence aussi devrait être représentée un bandeau sur les yeux.

Le siècle de Louis XIV a produit peu de grands seigneurs qui aient vieilli entourés d'autant de considération que le duc de La Rochefoucauld. Je ne prétends nier aucune de ses qualités, et son esprit rare est encore admiré; mais quand, lui aussi, a-t-il pensé au bien public? Il a fait la guerre civile, rien de plus grave assurément; et pourquoi?

Venons à un plus honnête homme encore, dont l'esprit est plus original et d'une trempe plus forte, le

duc de Saint-Simon. On le prétend aristocrate, et c'est comme un des derniers types aristocratiques que le dépeignaient la plupart des jeunes auteurs qui nous ont envoyé son éloge à l'Académie française. Rien de moins exact. Saint-Simon aimait le bien public et il aurait aimé le pouvoir; mais il se méprenait, et il a passé la meilleure partie de sa vie à se passionner comme un sectaire et à se remuer comme un chef de parti, non pour un système politique, mais pour des distinctions de cour. Il s'est débattu pour des titres, pour des préséances, et il a pris l'étiquette pour la constitution de l'État. Cet homme sérieux, énergique, incorruptible, n'a guère vécu que pour des bagatelles.

Est-ce la faute de Condé, de La Rochefoucauld, de Saint-Simon? Non, c'est la faute des événements et des institutions; c'est la faute du milieu où le sort les avait placés. L'histoire de France tout entière nous montre les degrés par lesquels cette brillante et généreuse élite est descendue jusqu'aux petits appartements de Louis XV en passant par Fontenoy.

Quant à cette multitude qualifiée qui s'appelait aussi la noblesse, comment exiger d'une classe qu'on évalue à cent dix mille personnes d'illustrer ses privilèges, de justifier des exemptions et des titres qui ne peuvent être légitimes que comme accompagnement

[redacted]

d'une magistrature politique? Siéyes trouve faible ce nombre de cent dix mille, parce qu'il lui convient de tout réduire à une question de statistique; mais c'est un chiffre énorme, au contraire. Le moyen de faire d'une telle masse une aristocratie? Le moyen dans un pays riche et prospère de ne pas compter par cent autres mille et plus encore ses égaux en éducation, en fortune, en influence, tous gens conséquemment qui ne pouvaient ni l'aimer ni la craindre? Je ne saurais en ce moment donner des nombres exacts; mais il se pourrait que la noblesse anglaise fût deux cents fois moins nombreuse. Et comment son privilége est-il compris? Un jeune officier, dont la famille s'était enrichie dans les affaires de l'Inde au point de donner son nom au plus beau diamant de l'Europe, se trouva être un orateur éloquent. Par là il devint ministre, et il se trouva être un homme d'État. Alors il entra dans la noblesse par la puissance et la renommée, et il mourut avec le titre de comte de Chatham. Son fils cadet n'avait point de titre. Il étudia en droit; il commença le métier d'avocat, et suivit d'assises en assises un juge qui faisait sa tournée. Il ne dut à sa naissance que d'entrer jeune à la Chambre des communes. Il parut aussitôt qu'il réunissait le talent et le caractère qui font l'orateur et le ministre, et, monté au faîte du

pouvoir, il tint tête à la Convention nationale et à Napoléon. Il mourut en s'appelant M. Pitt.

Quand Guillaume III voulut créer duc le dernier comte de Bedford, celui-ci refusa plusieurs fois cette dignité. Son motif était qu'un comte qui avait une nombreuse famille pouvait placer un de ses fils au barreau et un autre dans un comptoir de la Cité, mais que les fils d'un duc, portant tous le titre de lord, ne pouvaient gagner leur vie en plaidant ou en trafiquant. L'objection n'arrêta pas Guillaume III, et en effet elle n'était fondée que pour une génération; les petits-fils d'un duc de Bedford, hormis l'aîné, peuvent voir s'ouvrir devant eux toutes les carrières utiles, et il n'y a point de nom en Angleterre condamné à déroger par le travail. Voilà les différences qu'il ne faut pas oublier, quand on compare la France et la Grande-Bretagne, et que l'on parle de priviléges, de noblesse et d'aristocratie.

Rien ne peut excuser un moment les crimes commis dans la révolution; mais que la nation n'eût pas au dernier jour de l'ancien régime un sentiment unanime de gratitude et de déférence pour les supérieurs que la naissance lui avait donnés, c'est malheureusement une chose trop simple, et il faut en accuser les institutions et non les personnes. Pourquoi cepen-

[redacted]

dant à cette indifférence légitime, aigrie par de misérables souffrances de vanité, mêlée d'un souvenir lointain des maux du régime féodal, a-t-elle ajouté une défiance malveillante pour l'autre classe privilégiée, bientôt persécutée avec la même rigueur et le même aveuglement? On pourrait signaler les fautes du clergé; mais j'aime mieux m'en prendre à sa position. Quel motif spécial, quelle inspiration heureuse aurait pu jadis lui suggérer cette active sollicitude pour le bien de l'État qui manquait à tout le monde, ce soin rare de veiller avec constance et succès aux intérêts de la société? C'était pour lui plus difficile encore que pour la noblesse. En tout, convenons que le moyen âge a fait au clergé, sous le point de vue politique, un rôle bien embarrassant. Est-il certain que la distinction des deux puissances, inconnue aux anciens, ait été une invention heureuse? Oui, sans doute, si l'Église était exclusivement spirituelle, c'est-à-dire qu'elle n'eût place que dans l'ordre moral. Il est vrai qu'alors elle serait une influence, elle ne serait pas, à proprement parler, une puissance. Je ne sais si ce serait mieux, mais il en est autrement. Rivale de la puissance civile, la puissance ecclésiastique ou s'en sépare ou s'y associe. Quand elle s'en sépare, on dit qu'elle l'entrave ou la menace; on l'accuse d'usurpa-

[redacted]

tion ou de révolte. S'anime-t-elle pour sa propre cause, pour ses intérêts, pour ses prérogatives, on la traite de faction dans l'État ; prend-elle parti pour des intérêts généraux, on dit qu'elle entre dans la politique, qu'elle veut tout attirer à elle, absorber la souveraineté dans son sein. Et qui lui adresse ce reproche? Des philosophes? des hérétiques? des écrivains? Non, des magistrats, des ministres, des rois. Si, au contraire, le clergé fait alliance avec le pouvoir civil, il le suit dans ses calculs temporels et il s'abaisse. Cette soumission, contrastant avec l'indépendance dont en d'autres temps il a fait preuve, ne lui est pas comptée à titre d'abnégation ni d'humilité; c'est une tactique intéressée, dit-on ; il est servile. Il faut l'avouer d'ailleurs, pendant les derniers siècles, le clergé a fait un médiocre usage, soit de la soumission, soit de l'indépendance. Jamais il n'a parlé au nom du public et stipulé pour le pays. L'eût-il fait, comment l'aurait-on reçu? La défiance aurait répondu à son zèle. Son patriotisme même aurait paru suspect; on aurait dit qu'il voulait dominer et non servir. Une opinion s'est établie, une opinion qui permet peu au sacerdoce de prendre en main une cause politique, de marcher au premier rang dans la voie toujours un peu bruyante des réformes utiles, de chercher l'éclat mondain des

grands services rendus à la politique du temps. Un certain détachement des choses du siècle est prescrit au clergé, peut-être avec affectation. On lui a tellement dit que c'était son rôle que, lorsqu'il s'en écarte, ce qui lui arrive, il n'en convient pas. Je le répète, dans la politique, sa situation est fausse. Et cependant le moyen âge en a fait un pouvoir : tout au moins est-il une institution. Mais on ne se figure pas comment le clergé des deux derniers siècles, toujours flottant entre la complaisance envers le prince et la soumission envers le pape, aurait pu prendre avec suite l'attitude de défenseur de l'État, de protecteur du peuple, de réformateur des abus, de libre conseiller du trône. Ce n'était ni son emploi, ni son génie, et s'il était ainsi sorti de ses voies, encore aujourd'hui peut-être l'histoire ne le lui pardonnerait pas.

Répétons-le après M. de Tocqueville, il n'y avait plus qu'une puissance dans l'État, la royauté. Elle avait peu à peu mis le pied partout, et partout porté la main. Elle avait tout accaparé, tout absorbé. Dès longtemps tout avait connivé ou cédé, ou ne résistait que pour céder à la fin. La bourgeoisie était devenue son instrument. Frondeuse, mais complaisante, mécontente, mais soumise, il était rare qu'elle tardât longtemps, dans chaque conflit, à prendre parti pour l'au-

[redacted]

torité royale. Sa faiblesse comme sa raison, son honnêteté comme sa vanité, tout l'y portait. L'appui de l'État, les distinctions qu'il accordait, les charges, comme on disait alors, les places, comme on dit aujourd'hui, donnaient seules aux membres du tiers une importance flatteuse, même une indépendance suffisante. Relever du prince avait été de bonne heure, sous le régime féodal, une liberté relative, et les vassaux du roi se croyaient plus près d'être citoyens que les autres. Il en restait quelque chose, et les sacrifices qu'une mauvaise administration imposait aux bourgeois les choquait moins que le crève-cœur d'en voir dispensés les gentilshommes. L'inégalité offensait bien avant l'oppression. C'est le côté le plus instructif et le plus piquant à la fois du travail de M. de Tocqueville que la description exacte et neuve qu'il a donnée des rapports de l'administration avec la société. On y voit clairement que, longtemps avant notre âge, le pouvoir central avait commencé d'être le pouvoir universel. C'était sans résistance, c'était presque d'elle-même que la nation avait laissé toutes ses affaires graviter ainsi vers le centre, et que, devenue incapable soit de se défendre, soit de se conduire, elle avait peu à peu accepté une tutelle qui la délivrait de toute responsabilité. On n'avait pas attendu la révolution pour avoir

la manie de gouverner en tout et le goût d'être en tout gouverné ; les classes moyennes en avaient les premières donné l'exemple. Alliées de la royauté dans ses plans d'uniformité, qui devaient réaliser pour l'une la toute-puissance, pour les autres l'égalité, elles s'entendaient aisément avec les officiers publics, presque tous pris dans leurs rangs. Ceux-ci, à leur tour, animés contre les classes privilégiées des mêmes sentiments que le gros de la nation, en formaient comme l'avant-garde dans le pouvoir, et lui servaient presque de représentation. Ainsi nous sommes devenus de longue main le peuple le plus administratif qui existe, et s'est élevée la question de savoir si un peuple aussi administratif peut devenir un peuple aussi politique que nous aurions voulu l'être.

L'arbitraire illimité du gouvernement fut un des résultats les plus certains des derniers âges de la monarchie, et, chose étrange, il fut conquis par des réformes civiles, souvent agréables aux sujets, qu'elles dispensaient de plus en plus de luttes et d'efforts. Ce devint une des parties du bonheur public que de n'avoir plus à disposer de soi-même. Il se développa dans la vie politique une disposition analogue à celle de l'Espagnol, qui, dans la vie privée, aime mieux vivre de secours à la porte d'un couvent que des efforts

[redacted]

et des chances du travail. Les classes élevées auraient dû donner un exemple contraire ; mais elles avaient à leur manière grossi de leurs prérogatives celle du gouvernement, comme on porte, en temps de crise, son argenterie au trésor. Qui n'est pas populaire tourne au courtisan. Les priviléges, dépouillés de toute utilité générale, ne valaient plus guère la peine d'être défendus que comme des bénéfices agréables. Le clergé, constitué d'une manière plus indépendante, mais dont presque tous les chefs appartenaient à la noblesse, avait pris une partie de ses idées. En tant que corps politique, il se conduisait à peu près comme elle. Les compagnies judiciaires n'avaient pas en principe abdiqué leurs droits; mais elles étaient peu encouragées par l'opinion à les exercer, et leurs traditions commençaient à ressembler à des préjugés. Entraînée par des intérêts de famille dans la dépendance universelle, la judicature recrutait l'église, l'armée même, surtout les conseils de l'administration, et voyait ses membres se transformer lentement de magistrats en fonctionnaires. Et tous ces changements, peu louables en eux-mêmes, étaient venus à la suite d'une civilisation plus avancée. Ils dataient des temps où la société française avait paru la plus heureuse ou la plus brillante : ils étaient dus aux hommes qui avaient le plus illustré son gou-

[redacted]

vernement. C'est par ses progrès que la monarchie marchait à sa décadence. Je me souviens qu'il y a quelque dix ans, dans un moment où la Chambre des députés discutait je ne sais quelle mesure destinée à nous prémunir contre les tentations de la corruption politique, je m'entretenais avec un membre de l'assemblée des plus distingués par ses lumières et le respect unanime de ses collègues. Impatienté des obstacles que nous éprouvions pour garantir, suivant nos idées, l'indépendance parlementaire, je me laissai aller à dire, avec cette vivacité d'exagération qu'engendre la vie des discussions libres : « En vérité, je crois que la dignité personnelle a disparu de ce pays-ci. — Oui, monsieur, depuis Louis XIII, » me répondit froidement M. Lepelletier d'Aulnay, comme une chose qui allait de soi.

Il était lui-même un éclatant démenti à sa propre assertion ; mais enfin, dans une certaine mesure, il est vrai que depuis longtemps tout avait concouru à nationaliser parmi nous le genre d'esprit et de caractère qui peut faire un peuple d'administrés au lieu d'un peuple de citoyens.

Et pendant ce temps on oubliait qu'au-dessous des derniers rangs de la bourgeoisie subsistait cette masse énorme de gent corvéable sur laquelle pesait dans

[redacted]

toute sa rigueur une oppression traditionnelle. Il était resté des temps féodaux une sorte de rude indifférence pour la population des campagnes, dont M. de Tocqueville retrace avec une vérité sévère la triste destinée. L'aveuglement singulier qui dans un temps de lumières et d'humanité laissait à l'abandon, sous la verge d'une législation brutale et d'autorités subalternes, ce nombre redoutable dont La Bruyère avait pourtant dit : ***Et en effet ils sont des hommes***, est une des preuves les plus frappantes de notre facilité à ne point penser aux choses les plus sérieuses quand elles ne font pas de bruit. Tant que la machine va, il semble qu'elle ira toujours, et la patience silencieuse des masses souffrantes paraît être dans le cours invariable des choses. C'est une des illusions les plus invraisemblables, les plus ordinaires et les plus funestes. Pourtant la détestable semence qui a dormi tant d'années dans la terre peut lever un jour, et l'on s'épouvante alors du mal profond qu'on a laissé durer et croître auprès de soi. Des ressentiments et des préjugés implacables se montrent enfin, et rétribuent par la vengeance des siècles d'insouciance et d'insensibilité. Là encore est peut-être le plus grand mal que l'ancien régime ait fait à la révolution.

Mais comment ce pays portait-il la révolution dans

[redacted]

ses flancs? Comment de cette nation de courtisans, de fonctionnaires et de contribuables est-il sorti la noble génération qui se leva en 1789 et réveilla les espérances du genre humain? C'est un phénomène étrange et consolant qui doit apprendre à ne jamais désespérer. « Nous ne tenons, disait gravement Louis XV dans un édit de 1770, nous ne tenons notre couronne que de Dieu; le droit de faire des lois par lesquelles nos sujets doivent être conduits et gouvernés nous appartient, à nous seuls, sans dépendance et sans partage. » Et la même année, l'assemblée du clergé, alarmée des témérités de la liberté d'écrire et de penser, s'écriait prophétiquement : « Cette liberté fatale trouverait dans l'inconstance de la nation, dans son activité, dans son amour pour la nouveauté, dans son ardeur impétueuse et inconsidérée, des moyens de plus pour y faire naître les plus étranges des révolutions et les précipiter dans toutes les horreurs de l'anarchie. » Voilà qui est bien; mais dix-huit ans plus tard un cri monte de tous côtés, et, dénonçant comme intolérable le régime établi, réclame, pour y mettre un terme, la réunion immédiate d'une assemblée nationale. « La constitution française, disait le 27 avril 1788 au roi en personne le parlement de Paris, paraissait oubliée; on traitait de chimère l'assemblée des États-généraux. Richelieu et

[redacted]

ıautés, Louis XIV et sa gloire, la régence et ses .res, les ministres du feu roi et leur insensibilité, ıient avoir pour jamais effacé des esprits et des jusqu'au nom de nation... Mais il restait le par- ... Le 6 juillet (1787), il exprima le vœu des généraux; le 19 septembre, il déclara formelle- a propre incompétence; le 19 novembre, Votre é annonce elle-même les États généraux; le sur- ıain, elle les promet, elle en fixe le terme, sa est sacrée. Qu'on trouve sur la terre, qu'on ıe dans l'histoire un seul empire où le roi et la aient fait paisiblement d'aussi grands pas, le rs la justice, la nation vers la liberté!... Sire, d'aristocratie en France, mais point de despo- » Et ces paroles exprimaient la pensée de la entière. On sait quel noble signal partit des de la noblesse. Cette assemblée du clergé, l'heure si effrayée des révolutions futures, com- ugeait-elle du gouvernement du pays? « Sans les blées nationales, disait-elle alors, le bien du le plus long ne peut être qu'un bien passager, ıspérité repose sur une seule tête. Dans notre e monarchie, qu'avons-nous à citer? Quelques es et quelques années éparses, et quand il s'agit ıires et de siècles, que sont quelques hommes et

[redacted]

quelques années (25 juin 1788)? » Ainsi, il n'y avait point à s'y méprendre, ce que voulait le clergé même, c'était la réforme permanente de *notre antique monarchie*. Qu'on juge par là du reste de la nation. Une société uniforme manifestait une opinion universelle.

Aussi comparez les États généraux de 1789 aux derniers États généraux, à ceux de 1614. En 1614, quelle discordance de langage! quelle guerre civile dans les sentiments! Le tiers état s'étant hasardé à dire que les trois ordres étaient frères : « En quelle misérable condition sommes-nous tombés, si cette parole est véritable! » s'écriait la noblesse. Aujourd'hui, en 1789, tout est changé, l'unité a fait de grands pas; les principes sont les mêmes là où les souvenirs et peut-être les intérêts diffèrent. Tout le monde n'a qu'un langage, et pendant un moment on a pu croire que roi et nation allaient se mouvoir comme un seul homme.

On sait ce qu'il en est advenu. Ces espérances se sont dissipées en un clin d'œil. Jamais discordes plus violentes, jamais représailles plus sanglantes, jamais plus féroces vengeances n'ont attesté les maux, les passions et les vices que peuvent accumuler au fond d'une nation des siècles de mauvais gouvernement. De tristes et profondes causes ne permirent pas que la révolution entreprise au nom de la justice et de l'hu-

ité s'accomplît par la justice et l'humanité. Non l'effet de ces causes fût inévitable; jamais je ne iendrai qu'une réformation plus paisible et plus lière fût impraticable; jamais je ne dirai d'une e raisonnable qu'elle soit impossible. Les hommes pu toujours être plus sages qu'ils n'ont été : des lents favorables pouvaient survenir, des individus rieurs pouvaient paraître; mais les événements t donnés, la nation de l'ancien régime devait être ation de la révolution, et, pour parler comme tesquieu, la liberté est d'un tel prix qu'il faut bien *yer aux dieux.*

ans le mouvement d'esprit public de l'ancien ré- e, dans ce mouvement qui traversait la société et ouvernement, il y avait eu pour ainsi dire deux ants. Pour la facilité de son action, pour l'accrois- ent de sa puissance, l'autorité royale tendait sou- aux mêmes réformes que l'opinion, et, faute d'un e recours, la société les attendait d'elle. Elle de- dait tout au pouvoir, sans regarder aux moyens, se soucier de la forme, sans s'indigner de l'arbi- e, quand l'arbitraire allait dans son sens. La voie révolutions nationales était inconnue. Ces sortes énements toujours redoutables, souvent doulou- , étaient mal compris. On n'y voyait que des

[illegible] On aurait [illegible] d'y mettre [illegible].

De là [illegible] les yeux vers l'autorité [illegible] demander [illegible] les saisons et l'abondance des récoltes. De là une disposition générale à compter sur le maître plutôt que sur soi-même, à laisser beaucoup faire, à ne rien réclamer comme un droit, à ne [illegible] devoir, à donner en un mot carte blanche au despotisme. Jamais autrement un grief n'avait été satisfait, un abus supprimé. Aucun principe de liberté publique ou de droits populaires n'avait la sanction du temps, la consécration de l'histoire, la puissance de l'habitude, le prestige du succès. Comment alors n'être pas amené, ici à tout oser, là à tout souffrir ? Voilà un des courants. Toutefois, d'un autre côté, ce pouvoir, auquel on permettait si facilement d'être excessif, avait son égoïsme et ses passions. « Les princes, dit M. de Tocqueville, n'ont jamais voulu autre chose que devenir et rester les maîtres. » Des iniquités ou des fautes décriaient cette autorité à laquelle on ne résistait pas. Le spectacle de l'administration de la France était souvent corrupteur, car il poussait à l'imiter ou à le haïr. L'exemple parti d'en

[redacted]

haut accréditait l'opinion que la politique n'a rien à faire avec la justice. C'est un préjugé qui ne s'établit que trop aisément parmi les hommes ; mais, quoiqu'il égare le sentiment moral, il ne le supprime pas. Il n'empêche pas de concevoir l'idée d'un gouvernement qui serait fondé sur d'autres principes, qui aurait la même loi que le peuple, en qui la patrie se sentirait vivre. Ce gouvernement, on ne le regarde pas d'abord comme réalisable, mais on se prend à penser qu'il peut bien avoir existé quelque part. On se dit que si les choses étaient à recommencer, il y aurait peut-être à donner au pouvoir social une autre origine que la force, un autre caractère que l'arbitraire. C'est ainsi que nos pères en vinrent à concevoir vaguement, mais obstinément, un type indécis de liberté publique que l'imagination cherchait soit dans l'antiquité, soit dans les forêts de la Germanie, soit dans les villes libres du moyen âge, soit dans les utopies de la renaissance. Les esprits cultivés surtout s'habituèrent à distinguer ainsi ce qui pourrait être de ce qui était. Cependant la littérature attaquait par tous les côtés les préjugés et les abus. La cour, le clergé, la noblesse, la finance, toutes les autorités subalternes devinrent l'objet constant de la satire sérieuse ou comique, et la conversation, écho fidèle des livres, fut un cours familier d'op-

[illegible] France était [illegible] au fond [illegible] pour haïr et [illegible] pourraient [illegible] pré[illegible]. C'est là l'autre [illegible] qui pous[illegible] l'intérêt du plus [illegible] le gou[illegible] de faire le bien [illegible] les mêmes per[illegible] comme le sauveur [illegible]. Les âmes humiliées, [illegible] davantage à [illegible] Rome, l'Angleterre, [illegible] l'Amérique donnaient une obscure [illegible]. Ce qui avait d'abord paru imaginaire sembla [illegible] possible et plus tard facile. Ce qui n'avait été qu'un regret devint une espérance. Le pouvoir, plus méprisé que haï, plus haï que redouté, cessa de paraître invincible. L'opinion sentit sa force et la faiblesse de l'adversaire. La civilisation, éblouissant les yeux par ses merveilles, dissimulait le danger des luttes sociales. La douceur des mœurs, la culture des intelligences, la diffusion des lumières, la chute des

[redacted]

préjugés oppressifs et persécuteurs, tout se réunit pour inspirer à la société une confiance illimitée en elle-même. Elle se flatta d'être arrivée à l'âge où la passion du bien devient la seule passion, où la force, la sagesse, la générosité peuvent s'unir dans un étroit embrassement. On commença à déplacer l'âge d'or : il était derrière, on le mit devant.

Ainsi deux résultats différents et simultanés : d'une part toutes facilités pour le despotisme, de l'autre impatience de le voir finir. D'après l'expérience et la pratique, le gouvernement pouvait tout oser et la nation tout souffrir. D'après la raison et la réflexion, on pouvait tout mépriser du passé, espérer tout de l'avenir. L'État avait un plein pouvoir, l'opinion était infaillible. Livrez l'État à l'opinion, que ne pourra pas entreprendre une telle société ! que ne pourra-t-elle pas supporter ! Qu'il est difficile, en lisant l'histoire de la révolution, de ne pas trouver quelque vérité dans cette pensée d'un Anglais : « Si, comme le dit Homère, l'homme perd dans l'esclavage la moitié de sa vertu, l'homme qui brise son esclavage perd l'autre moitié ! »

M. de Tocqueville décrit en perfection cette société qui n'avait jamais fait ses affaires elle-même, conduite par la main de son gouvernement à faire elle-même la plus grande de toutes les affaires, celle de se donner

[redacted]

une législation civile et une législation politique, celle de se constituer et de constituer un gouvernement. Elle trouvait pour cela un instrument tout fait, la centralisation. Elle n'eut qu'à s'en saisir, et c'était en effet un engin merveilleux pour tout créer, tout, excepté la liberté peut-être. C'est par la centralisation que quiconque prend Paris, quel qu'il soit, eût-il nom Blücher, prend la France. C'est par elle, c'est grâce aux mœurs et aux caractères qu'elle produit ou qu'elle entretient, cette centralisation, œuvre finale de l'histoire de la France, qu'un profond politique[1] a pu dire : « Le pouvoir a fait la conquête du droit... La révolution n'a laissé debout que les individus. La dictature qui l'a terminée a consommé sous ce rapport son ouvrage... C'est ainsi que nous sommes devenus un peuple d'administrés sous la main de fonctionnaires irresponsables, centralisés eux-mêmes dans le pouvoir dont ils sont les ministres. » M. de Tocqueville amende judicieusement non l'expression, mais la génération des faits, et prouve que la révolution n'a fait en cela que laisser la France comme elle l'avait trouvée.

On entrevoit des conséquences innombrables. Laissons-les entrevoir, et attendons pour les mettre en

[1] M. Royer-Collard. Discours sur la loi de la Presse de 1822.

[redacted]

pleine lumière que l'éminent publiciste nous les montre dans la clarté de son noble esprit. Nous avons un peu anticipé sur l'ouvrage qui lui reste à faire, et qu'il promet à notre impatience, car il a réservé la révolution et n'a encore traité que de l'ancien régime. Il l'a présenté sous un aspect nouveau, mais vrai, et qui n'avait eu jamais autant besoin d'être connu. C'était le moment de désabuser à toujours les esprits de ces illusions rétrospectives qui par lassitude et découragement les reportent quelquefois vers le passé et le leur retracent sous un jour mensonger. Il importait de leur apprendre une fois pour toutes par quelle lente décadence, par quels maux invétérés l'édifice du passé avait dû périr, et non par une brusque fantaisie d'une nation mobile et trompée. Il était bon à tout le monde de savoir que bien des vices du temps viennent de loin, et qu'au lieu d'être nouveaux, ils ont pour cause l'impuissance où s'est trouvée la révolution d'innover en tout. Enfin il fallait sur toutes choses répéter l'éternelle leçon qui montre la question morale au fond de la question politique. Événements et lois, institutions et révolutions, tout cela est peu, et bientôt tout cela n'est rien, si les nations n'ont le cœur au niveau de la condition à laquelle elles aspirent. Il faut se faire digne de ce qu'on veut ; il faut égaler ses sentiments à ses pen-

sées. « Ce que haïssent les peuples faits pour être libres, dit admirablement M. de Tocqueville, c'est le mal même de la dépendance. Je ne crois pas non plus que le véritable amour de la liberté soit jamais né de la seule vue des biens matériels qu'elle procure, car cette vue vient souvent à s'obscurcir. Il est bien vrai qu'à la longue la liberté amène toujours, à ceux qui savent la retenir, l'aisance, le bien-être et souvent la richesse; mais il y a des temps où elle trouble momentanément l'usage de pareils biens, il y en a d'autres où le despotisme seul peut en donner la jouissance passagère. Les hommes qui ne prisent que ces biens-là en elle ne l'ont jamais conservée longtemps. Ce qui dans tous les temps lui a attaché si fortement le cœur de certains hommes, ce sont ses attraits mêmes, son charme propre, indépendant de ses bienfaits; c'est le plaisir de pouvoir parler, agir, respirer sans contrainte sous le seul gouvernement de Dieu et des lois. Qui cherche dans la liberté autre chose qu'elle-même est fait pour servir. Certains peuples la poursuivent obstinément à travers toutes sortes de périls et de misères. Ce ne sont pas les biens matériels qu'elle leur donne que ceux-ci aiment alors en elle; ils la considèrent elle-même comme un bien si précieux et si nécessaire qu'aucun autre ne pourrrait les consoler de sa perte et



qu'ils se consolent de tout en la goûtant. D'autres se fatiguent d'elle au milieu de leurs prospérités; ils se la laissent arracher des mains sans résistance, de peur de compromettre par un effort ce même bien-être qu'ils lui doivent. Que manque-t-il à ceux-là pour rester libres? Quoi? Le goût même de l'être. Ne me demandez pas d'analyser ce goût sublime. Il faut l'éprouver. Il existe de lui-même dans les grands cœurs que Dieu a préparés pour le recevoir; il les remplit, il les enflamme. On doit renoncer à le faire comprendre aux âmes médiocres qui ne l'ont jamais ressenti. »

V

On serait injuste envers la restauration si l'on ne reconnaissait qu'elle a été nécessaire. Que cette nécessité ait été amenée par deux calamités nationales, il n'est que trop vrai. Il est impossible de se résigner, même en souvenir, à tout ce qui l'a rendue possible. Plût au ciel que l'empire n'eût jamais encouru, ni provoqué, ni mérité ses revers ! Mais lorsqu'il eut reçu le coup mortel, je crois démontrable que la restauration était, dans le nombre des choses possibles, le moindre des maux ; elle pouvait même être un grand bien, si elle avait voulu ; mais elle n'a pas voulu. Avec la paix, avec les institutions, avec l'honnêteté d'intention des princes de cette dynastie, que ne pouvait-elle pas faire? Mais pour qu'elle réussît, pour que le bien même qu'elle faisait lui fût compté, il lui fallait deux choses; détester son origine et abjurer son principe.

Qu'on ne se récrie pas. Son origine, c'était la victoire de la coalition. A qui en coûterait-il aujourd'hui pour la détester? Quant à l'autre condition, comment

[redacted]

a commencé le règne glorieux de Henri IV? par une abjuration.

Il faut en effet le dire tout simplement, c'est la légitimité qui a perdu la monarchie légitime. On a eu raison d'ériger en dogme ce malheureux principe, car il a fait des martyrs. Il s'est glissé comme un poison funeste dans toute la politique, et il en a corrompu les parties les plus saines. Qu'on songe à ce qu'est, en elle-même, l'idée de faire d'une famille humaine le droit sans le fait, la royauté sans le royaume, le gouvernement sans le pouvoir, la politique sans les affaires, la France sans la nation, la patrie sans le territoire! Une telle prétention aurait été fondée que la plus simple prudence commandait de la dissimuler. Quel compliment à adresser à une nation qui en avait fait renier le principe à tous les rois du continent! Quelle habileté, pour régner honorablement sur elle, que de la mettre dans son tort, maintenant qu'elle était vaincue!

L'hérédité monarchique a plus d'avantage que d'inconvénients, car c'est à peu près là toute la perfection d'une institution politique, qui ne repose point sur une idée de justice éternelle. Elle assure la durée sans perturbation, non par aucune vertu magique, mais par le respect qu'elle obtient ; et ce respect ne

peut être fondé que sur les services qu'elle rend. Les événements, les lois, le temps l'établissent au profit d'une famille qui devient une dynastie; mais elle demeure à la merci du temps, des lois, des événements. Veut-on voir comment un droit de convention diffère d'un droit naturel? Prenez pour exemple la liberté de conscience, voilà un droit que rien ne peut détruire. Après des siècles d'oppression, il demeure tout entier; il succombe, il ne périt pas. Au sortir d'une persécution religieuse, sur le tombeau des martyrs, ceux qui survivent peuvent encore le revendiquer et doivent le défendre; car tant que la nature humaine ne changera pas, ce sera une criante injustice que d'imposer la foi par la force. Cent ans écoulés après la révocation de l'édit de Nantes, il était toujours temps de rétablir la liberté des cultes. En est-il de même d'une dynastie, cent ans après qu'elle est tombée du trône?

La forme du gouvernement ne peut prétendre à cette inviolabilité morale. Elle n'est légitime qu'autant qu'elle est bonne, et si le devoir d'un citoyen est de la respecter, c'est que le bien public le commande. Sans doute, l'antiquité n'est pas à dédaigner pour les institutions, pas plus que pour ces vieux chênes, vénérables rois des forêts; mais les chênes se couronnent,

[redacted]

et les institutions déclinent. Elles sont quelquefois encore plus compromises que consacrées par les souvenirs. Ainsi d'une dynastie chargée d'années, il peut ne rester, comme dit le poëte, que *nominis umbra.* Ne croyez pas que ce soit peu de chose. Car les races royales ne s'éteignent pas avec leur puissance; en la perdant, elles ne rentrent pas dans l'oubli. Données par l'histoire, les événements ne les remplacent pas aisément, et les révolutions qui brisent leur sceptre les laissent à la disposition des peuples. C'est encore une assez belle prérogative que de pouvoir, le jour venu, se présenter avec un nom que tout le monde sait, et dire à un pays : « Votre histoire est aussi la mienne. » Aussi, certes, en reparaissant parmi nous, la maison de Bourbon était-elle fondée à se prévaloir de ce qu'elle n'avait, pour se faire connaître, qu'à citer saint Louis ou Henri IV; mais elle aimait mieux parler de ses droits que de sa gloire. Grande et fatale erreur à laquelle elle a tout sacrifié, même ce qu'elle a fait de meilleur et de plus utile. Par la Charte, par ses actes journaliers, elle reconnaissait dans leurs œuvres l'autorité des gouvernements auxquels elle succédait, et elle les déclarait nuls. Elle se soumettait aux décrets de l'empire, et elle l'appelait usurpation. Elle acceptait tout et niait tout. La constitution qu'elle avait jurée établis-

[redacted]

sait les principales garanties de la liberté politique, et dans la langue officielle le mot liberté était suspect. On introduisait en France les institutions anglaises, en répétant que la royauté n'y subirait jamais les conditions de la couronne des trois royaumes. On satisfaisait aux vœux essentiels de la révolution, et l'on déclarait qu'elle n'avait prêché que le faux, causé que le mal, et que la France ne lui devait rien. Par ménagement pour l'égalité, on s'entourait de bourgeois pour gouverner l'État et commander les armées, et l'on appelait l'égalité une folie ou une maladie du siècle. On décrétait la liberté des cultes, en représentant comme un temps de bénédiction celui où l'unité catholique était le rêve de l'absolutisme. Après avoir laissé l'ancien régime dans le néant, et traité de calomnie le soupçon d'en méditer le retour, on plaignait la nation de l'avoir perdu, et on l'offrait à ses regrets, comme un idéal de gloire et de félicité. On cédait sur les grandes choses à l'esprit du temps, et l'on s'en dédommageait en l'appelant *un esprit d'imprudence et d'erreur.* Enfin, on agissait d'une façon, on se vantait de penser d'une autre, et l'on reprochait à la nation ce qu'on faisait pour elle. Certes, de telles contradictions, auxquelles rien n'obligeait, n'étaient ni logiques ni politiques; elles ne pouvaient servir qu'à

[redacted]

donner au pouvoir toutes les apparences de la contrainte et de la fausseté ; voilà ce que l'aveugle esprit de parti pouvait méconnaître, mais ce qu'un roi aurait dû comprendre. A quoi sert d'être roi, si ce n'est pour se montrer sans préjugés, et sacrifier toutes les vanités à l'orgueil de régner? La vanité est en France la maladie des peuples et des rois.

Cette seule erreur devait peser plus dans la balance que les mérites d'un gouvernement qui fut dans l'ensemble utile au pays. Ces quinze ans d'une activité tranquille avaient été favorables au développement moral et matériel de la nation. Il y eut des malheurs, il y eut des fautes. La politique, dite de 1815, fut insensée et odieuse. Plus tard le gouvernement généralement modéré et prudent put manquer de prévoyance et de résolution. Il eût plutôt l'absence des grands défauts qu'il n'eut de grandes qualités. Mais une fois qu'il est accordé que les princes de la restauration n'étaient pas de grands princes, il faut leur tenir compte de s'être prêtés à ce qui s'est fait de bien, et la persévérance que mit le roi Louis XVIII à tirer gloire de la Charte constitutionnelle lui fait honneur. Avec ses souvenirs de famille, de Versailles et d'émigration, c'est fort au delà de ce qu'on pouvait espérer. Et cependant ce n'était pas assez. Il ne sut pas étouffer

[redacted]

dans son germe cette mortelle contradiction, qui faisait le fond de son gouvernement, cette mortelle défiance, qui rendait la dynastie et la nation presque irréconciliables. Tout le fruit de son règne fut perdu, et son ouvrage périt avec lui.

C'est autour de ce point que doit tourner toute histoire de la restauration; c'est la difficulté fondamentale que ressentirent et cherchèrent à vaincre tous les hommes habiles ou éclairés qui participèrent au gouvernement entre 1814 et 1830. La manière d'écrire cette histoire, la justice à rendre à ces hommes, fut l'objet des réflexions consignées dans les pages suivantes. Quelques écrits, quelques discours venaient de jeter un peu de jour sur ce moment de notre passé; on annonçait touchant le même sujet des ouvrages plus importants. Un d'eux avait paru, et j'aurai tout à l'heure à en parler. On attend encore l'histoire politique de M. de Viel-Castel, qui a montré, dans une série d'articles sur les rapports de la France avec l'Angleterre pendant le ministère de lord Castlereagh, avec quelle connaissance des hommes et des faits, avec quelle justesse d'appréciation, avec quelle impartiale sagacité, il saura remplir cette tâche. Je ne pouvais présenter que des considérations très générales, et je fus heureux d'y rencontrer une occasion de parler, comme je pense, de plusieurs hommes

[redacted]

distingués de cette époque qui sont encore au milieu de nous. Mais c'est peu qu'un mot en passant. Il resterait beaucoup à dire sur ceux qui ont alors inauguré dans la France, à peine remise des calamités du despotisme et de la guerre, la politique de paix et de liberté. Plusieurs ont montré des talents supérieurs; presque tous ont fait preuve d'amour du bien public, d'intelligence des affaires, d'une honnêteté politique, dont les exemples avaient toujours été rares. Ce qui leur a manqué peut-être à tous, c'est la hardiesse, c'est un certain courage d'esprit nécessaire pour imposer à la monarchie de la restauration une politique conséquente avec elle-même et qui eût pour ainsi dire changé la face du gouvernement aux yeux de la France et du monde; mais la tentative pouvait s'aller briser contre d'insurmontables obstacles; il aurait fallu, pour en triompher, unir à une force de caractère toujours très peu commune, une force de position que les circonstances ne permettaient à personne d'obtenir; en sorte que tout bien examiné, et en tenant compte des événements antérieurs et de tout ce qui était impérativement donné, savoir : les princes, les partis et la France, la chance du succès était une exception; et dans la mesure où le mot certitude s'applique à ce genre de faits, la perte de la restauration était certaine, s'il ne survenait d'heu-

[redacted]

reux accidents, ce qui s'appelle être sauvé par la Providence.

M. Royer-Collard a dit de la monarchie qu'il aimait : « Le seul risque véritable qu'elle ait à courir, est celui d'être regardée comme incompatible avec les libertés qu'elle a promises. » Il disait la vérité. Nul peut-être ne l'a comprise plus fortement que lui, et après lui, ceux que l'opinion lui donnait pour amis. Personne cependant, pas même lui, n'a osé tirer de cette vérité fondamentale toutes ses conséquences. Qui l'aurait osé, l'aurait-il pu ? C'est la question que les faits ont laissée indécise, et qu'il faut abandonner aux historiens.

[redacted]

DE L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION

Ce semble une loi des choses humaines que toute société soit presque constamment soumise à deux principes qui s'en disputent la domination. La lutte tantôt calme, tantôt vive, un antagonisme tantôt masqué par des transactions, tantôt manifesté par des ruptures, est comme le fond de l'histoire intérieure des nations. Aux moments les plus tranquilles de leur existence, il serait toujours possible d'apercevoir dans leur sein deux esprits cachés qui se livrent une sourde guerre, ou qui ne font que des trêves par lassitude ou par raison. D'ordinaire l'un d'eux représente le passé, l'autre exprime des besoins nouveaux et cherche le changement. En toutes choses, la sagesse pratique conseille d'amener les deux adversaires à un compromis tolérable, et toutes les fois qu'on parle soit d'une époque de stabilité et de bonheur, soit d'un heureux

[redacted]

ou habile gouvernement, il est probable qu'on fait allusion à quelque période de temps signalée par un de ces accommodements qui établissent entre deux forces contraires un équilibre un peu durable. C'est qu'apparemment la société ou le pouvoir, la politique ou l'opinion ont su réaliser un sage mélange des éléments qui fermentent au fond des esprits et des choses. Les courts moments où l'espèce humaine a été contente de son destin sont les moments où ceux qui veulent détruire et ceux qui veulent conserver ont eu une satisfaction suffisante pour qu'un juge impartial eût prononcé que nul ne se devait plaindre.

On conçoit que les conditions de cet équilibre varient avec le temps. Les termes d'une transaction valable se règlent sur la proportion toujours mobile des contingents de force et de raison de chacune des deux parties. Les années amènent des convenances nouvelles, des nécessités inattendues, et la mesure des exigences légitimes et des concessions obligées est fixée par les circonstances. Le superflu d'une époque est le nécessaire d'une autre.

Un philosophe de la renaissance, et dont le génie aspirait à la vérité, un de ces hommes qui vinrent à temps pour essayer et trop tôt pour réussir, Giordano Bruno, avant d'expier dans les flammes allumées par

[redacted]

l'inquisition romaine les témérités de ses spéculations, avait hasardé une idée qui est devenue le principe de toute une philosophie : c'est le principe de *la coïnciden e des opposés*. Ce principe, dont on peut faire un usage téméraire en métaphysique, a cependant une certaine vérité, et du moins il trouve sans cesse son application dans l'état de l'esprit humain. Il n'y a guère d'instant où, soit dans les pensées d'une société entière, soit dans l'intelligence de chaque individu, on ne puisse distinguer deux principes contraires que le temps y a fait arriver à la fois, et qu'il force à y coexister, soit en paix, soit en guerre. La solution de toute question scientifique est dans l'art de concilier des éléments qui semblent contradictoires, et, dans le gouvernement des États comme dans celui de son propre esprit, l'homme doit trouver le secret d'établir une harmonie quelconque entre des choses qui semblent faites pour la dissonance. Ce secret n'est jamais celui des partis, c'est celui des hommes d'État. Le mérite des partis, c'est de l'apprendre des hommes d'État ; le mérite des hommes d'État, c'est de l'enseigner aux partis.

Je ne crois pas qu'à aucune époque cette difficulté et cette nécessité se soient montrées plus éclatantes que lorsque, il y a quarante-trois ans, la chute de Na-

[illegible] France aux descendants de [illegible]

[illegible] la vraie cause de la [illegible] moins im- [illegible] à Brienne de [illegible] dans le sein [illegible] eût passé [illegible] est certain, s'il [illegible] sur le même champ [illegible]: mais une fois [illegible] avec lui. Cependant, [illegible] faite par des rois: [illegible] Il était naturel que [illegible] la France connût fût rappe- [illegible] dynastie aurait été ar- [illegible] plus pour la France que [illegible] nécessaires.

Mais [illegible] pratiques ne suffisent pas [illegible] non plus qu'à l'imagination [illegible]. D'ailleurs, dans une vieille société [illegible] tout avait été mis en mouvement [illegible] incomparables, des principes bien divers, des sentiments bien multipliés, devaient se retrouver et se ranimer pour ainsi dire à l'appel d'une révolution soudaine. Et ce qui tombait et

[redacted]

ce qui se relevait représentaient bien d'autres idées que la simple et rude nécessité de pourvoir à la vacance de l'autorité et de ne pas laisser le gouvernement en déshérence.

Les Bourbons avaient eu les droits les plus antiques et les plus assurés à la couronne de France. Ils croyaient assez naturellement les avoir encore, car, par une respectable fiction, les hommes s'efforcent de prêter à ces droits de convention, souvent nécessaires à la sûreté de l'État, cette immutabilité qui n'appartient qu'au droit absolu. C'est ainsi qu'ils supposent volontiers que leurs lois sont saintes et leur justice infaillible comme la loi divine et la justice éternelle, dont elles ne sont que l'ombre. Qu'une société est heureuse, lorsque son sort lui permet de les respecter à jamais, ces fictions salutaires, sans dommage ni pour sa dignité ni pour son salut ! Dans l'espoir de les rétablir avec un mot, on appela le droit royal *légitimité;* c'est alors que ce nom contracta d'une manière plus marquée et plus durable la signification spéciale qu'il conserve encore.

Avec la dynastie et son privilége, la révolution française avait détruit bien d'autres choses, et ces destructions sont toujours douloureuses. Le cœur de ceux qu'elles avaient atteints saignait encore de pertes

[redacted]

cruelles, et la société, pour qui ces pertes s'étaient changées en véritables biens, avait elle-même acheté ces biens chèrement. Les souvenirs et les ressentiments rapprochaient tout ce qui avait souffert des mêmes coups, et une association d'idées naturelle réunissait dans une même cause tous les principes et tous les intérêts attaqués depuis 1789. Une logique apparente semblait donc lier à la maison de Bourbon l'ancien régime. Il n'était rien moins que contradictoire que la restauration de l'une fût celle de l'autre, et puisque cette double restauration refaisait ce que la révolution avait défait, comment ne pas la concevoir sous le titre et les traits de la contre-révolution?

Ce n'était pas là pourtant ce qu'avaient voulu les vainqueurs de Napoléon. Les rois eux-mêmes, quelque jaloux qu'il fussent de leur droit de régner, n'entendaient point, en consentant au rappel de la dynastie du passé, frapper d'illégitimité ces autres gouvernements de la France qu'ils avaient reconnus. Celui qui était monté sur le radeau de Tilsitt, celui que la fille des césars (*sic*) avait reçu dans son lit, n'était pas devenu en un jour pour les deux empereurs un usurpateur et un parvenu. Aucun d'eux, ni même aucun de leurs alliés n'attachait au retour des Bourbons l'idée de condamner tout le passé, d'abolir

les faits accomplis et de mulcter la nation. Le souvenir de la lutte malheureuse des princes français contre la révolution inspirait même à l'Europe couronnée des inquiétudes sur leur aptitude à la terminer. Leur nom faisait douter de leur fortune. Et quand même on taxerait d'affectation ou de calcul l'encouragement donné alors du haut de certains trônes aux idées de liberté, on ne peut prétendre que les signataires étrangers des traités de 1814 aient entendu rayer du même trait de plume la révolution française de l'histoire de France.

Je parle de l'opinion des rois de l'Europe, parce que ce sont eux et quelques conseillers qui décidèrent l'événement. La nation, dépouillée par la guerre de son indépendance, n'eut alors l'initiative de rien. Elle ne put même coopérer au règlement de sa destinée. Non que je vienne, après tant d'années, redire ces mots passionnés qui ôtaient à la restauration l'honneur d'avoir été acceptée par la France. Surprise par les événements, mise en présence d'une nécessité qu'elle avait peu prévue, la France assista comme à un spectacle à tout ce qu'on faisait d'elle; mais il faudrait n'avoir pas eu les yeux ouverts alors pour ignorer que la paix apparut comme un bien suprême, et que, précédée d'une renommée de modération et de

[redacted]

bonté, la race de saint Louis fut accueillie comme la paix. La défiance même, qui ne tarda pas à se produire, se mêla à peine, dans les premiers moments, aux sentiments de soulagement et d'espérance qu'éveillaient les promesses du nouveau règne, tant était loin de la pensée publique toute idée de la possibilité d'un retour aux choses détruites, tant le peuple, se sentant en possession de la nouvelle existence qu'un quart de siècle lui avait faite, imaginait peu qu'elle pût être menacée, et qu'en matière de gouvernement il y eût place pour la rétroactivité ! Il semblait au contraire que la dernière expérience avait définitivement tourné contre toute espèce de pouvoir absolu. Puisque le génie même n'avait pu conjurer les maux de la dictature, puisqu'un grand homme s'était perdu par la toute-puissance, comment supposer qu'on pût concevoir le gouvernement autrement que limité ? Comment ne pas se sentir ramené à ces sages précautions légales qui mettent peuples et rois à l'abri des excès ? Sans beaucoup la connaître encore, la France appelait donc la liberté ; elle y voyait une garantie de repos. C'est alors que les générations nouvelles comprirent mieux la grande entreprise de leurs pères, et pénétrèrent peu à peu dans cette intelligence du gouvernement représentatif, dans cette

[redacted]

espérance de dignité nationale, qu'il était réservé aux événements de 1848 de faire reculer après trente-quatre ans de progrès.

Mais il n'en reste pas moins vrai que le retour des Bourbons entre ces deux opinions qu'il appelait à se produire à la fois pouvait être ou la restauration du régime du passé ou la fondation du régime de l'avenir. L'événement avait deux faces; deux partis pouvaient s'en disputer les fruits. C'est là cette duplicité de principes dont je parlais; c'est là cette *coïncidence des opposés*, dont Bruno voulait faire la grande question de la philosophie, et qui est une loi de l'histoire et le problème de la politique. Ils sont rares aujourd'hui, je l'espère, ceux qui contesteraient encore qu'à l'époque qui nous occupe, la solution de la sagesse, la solution nécessaire, l'unique solution possible, ce fût la transaction.

Honneur à ceux qui l'écrivirent dans la Charte constitutionnelle ! honneur à ceux-là, quels qu'ils soient ! Et nous ne tenons pas ce langage pour dérober sa part d'honneur à celui qui a plus d'une fois aimé à se nommer l'auteur de la Charte. Qu'elle soit encore *son plus beau titre aux yeux de la postérité.* Les contemporains, dans de véridiques mémoires, diminueront peut-être, diminueront certainement le rôle historique

[redacted]

du premier roi de la restauration : son caractère et son esprit ont pu n'égaler ni son œuvre ni sa fortune ; mais il a eu la sagesse suffisante, puisqu'il n'a compromis ni sa renommée ni son ouvrage, puisqu'il est mort sur le trône, laissant à son successeur la triste destinée de recommander sa mémoire en perdant son ouvrage. Louis XVIII est certainement de ces hommes que flatte l'histoire, et de ces rois qu'on admire, parce qu'ils ont su être heureux, car il fut heureux sans doute, mais il sut l'être, et ce mérite-là n'est pas encore si commun.

Mais il n'eut guère que le nécessaire de la sagesse, et rien de ce qui est donné par surcroît. Une charte d'ailleurs n'est que la loi écrite, c'est la lettre qu'il faut que l'esprit vivifie. Et, le roi trouvé, la charte faite, il restait encore à savoir quel esprit animerait le tout. Le problème indiqué ci-dessus restait à résoudre. Quelle était la raison d'être, quel était le vrai caractère de la restauration? Dans quelle mesure devait-elle faire leur part respective aux diverses forces et aux principes divers qu'elle appelait à se manifester ?

Des hommes à qui cette tâche redoutable est échue, les uns sont morts, les autres, en petit nombre, sont encore au milieu de nous. Il me semble qu'en général les histoires qu'on a essayées de la restauration les ont

[redacted]

mal connus, et qu'il n'a été rendu justice à personne. Ceux-là surtout qui, libres de tout sentiment vindicatif, de toute arrière-pensée de renversement, ont pris loyalement la restauration comme le point de départ d'une politique nouvelle, comme une ère possible de paix et de liberté, n'ont été ni jugés ni dépeints. On s'est fort occupé de ceux pour qui la Restauration a été une vengeance, ou de ceux qui voulaient se venger d'elle. Les hommes qui, sans ignorer aucune des passions contradictoires auxquelles elle rouvrait l'arène, se sont efforcés de s'en préserver, de les neutraliser ou de les vaincre, songeant tout simplement à tirer du fait tout le parti possible pour le bonheur et la grandeur de la nation, ont été négligés par les esprits extrêmes, qui n'ont cherché que dans un intérêt de parti à décrire cette instructive époque. L'idée si simple et si patriotique de faire pour le mieux en profitant des circonstances et des éléments dont on peut disposer, de ne point regarder les révolutions comme d'éternelles parties perdues qui exigent d'éternelles revanches, de ne point faire enfin de la négation de ce qui existe la base d'une politique pratique, a été dédaignée comme une de ces vues bornées, comme une de ces inspirations prosaïques d'une prudence timide ou intéressée. Les spéculations de la philosophie sociale, surtout

quand tout le monde s'en mêle, ont cet inconvénient de dégoûter les esprits des choses réelles, de les empêcher de se contenter de rien, tant que le rêve de l'absolu ne s'est pas réalisé, et de jeter le discrédit sur toutes les chances d'amélioration et de progrès que la fortune offre aux nations. Tout ce qui n'est pas encore l'idéal est misère. Si le principe de l'autorité n'est pas établi sans restriction, tout est anarchie. Si la démocratie pure est encore à venir, tout est oppression. Il n'y a jamais rien à faire du présent qu'une révolution nouvelle, et il faut incessamment agiter, jeter et jeter encore le dé de la politique, jusqu'à ce qu'on amène le chiffre abstrait qui peut-être n'existe pas.

L'histoire vraie des institutions représentatives en France va être écrite, ou plutôt elle l'est déjà. M. Duvergier de Hauranne, dont l'esprit ferme est au-dessus des revers de sa cause comme de l'injustice des partis, a pris en main la cause de la vérité : la vérité sera dite ; mais il me semble que dès à présent, et sans suivre dans le détail le progrès laborieux des institutions libres, sans raconter leur chute soudaine, on peut présenter à l'avance quelques réflexions sur la question de gouvernement que la restauration avait à résoudre et sur les opinions et la conduite de ceux qui semblent en avoir le mieux compris la solution, solution à peine

[redacted]

essayée et bientôt précipitée au rang des chimères ou des regrets.

J'ai indiqué les deux points de vue sous lesquels la restauration pouvait être envisagée. C'est là le pour et le contre entre lesquels on pouvait choisir, ou qu'il fallait concilier. Jamais on n'a choisi d'une manière absolue l'un ou l'autre. Les partis sont maîtres de rêver de telles extrémités : c'est leur métier d'être exclusifs. Encore le sont-ils plus dans leurs exigences que dans leur conduite, et un gouvernement, fût-il un gouvernement de parti, ne l'est jamais autant qu'eux. Les réalités pèsent sur lui, et rarement il parvient à secouer le joug de la raison. C'est déjà trop lorsqu'il penche vers un extrême et qu'il tend de plus en plus à une politique absolue. C'est ce qui est arrivé trop fréquemment au gouvernement de la restauration, jusqu'au moment où il s'est décidé à tomber du côté où il penchait.

Exposons avec plus de détails la difficulté ou, pour mieux dire, la contradiction dont la restauration avait à triompher.

Rien n'est commode pour l'esprit comme un principe absolu. Il dispense de regarder aux objections et aux obstacles, ce qui serait fort doux, si les objections et les obstacles ne se faisaient tôt ou tard sentir dans

Ainsi

désignée

sur

seulement

et d'en

après

grossière et

sans le fan-

sous une expression

idée, que les

par la volonté de

droit à philo-

En abusant de ces

religion de la

universelle, et la

est exposée à des

qui ne sauraient

cacher sous

langage n'est pas le

illégitime sur

[redacted]

la même ligne que le culte envers Dieu même, on n'en est pas moins, une fois ou l'autre, obligé d'accueillir, de louer, de récompenser ceux qui ont le plus audacieusement violé ce devoir, et nié par leur conduite même que ce fût un devoir immuable. Ainsi les royalistes qui avaient soutenu hors de France que tout ce qui se faisait en France sans eux était nul de soi ont bientôt été forcés, sans rien rétracter de cette prétention, à reconnaître pour valable tout ce qu'ils avaient déclaré nul. La monnaie frappée par de soi-disant usurpateurs n'était pas plus pour eux que pour nous de fausse monnaie. Les actes de gouvernement, lois, décrets, jugements, les biens acquis, les titres obtenus, les services rendus, tout cela se faisait reconnaître d'autorité. On ne gagnait donc à en proclamer l'illégitimité comme un principe que le triste avantage de blesser l'honneur ou d'inquiéter la sécurité de ceux en faveur de qui on était contraint par les circonstances de violer ce prétendu principe; c'était comme une protestation qu'on insérait à titre de nullité éventuelle dans le nouveau contrat qu'on passait avec eux.

Si de plus à la sainteté originelle du pouvoir royal on ajoutait celle de sa forme et de son étendue, si on tenait à honneur de prétendre que tel qu'il était autrefois constitué et exercé, il n'avait pas mérité un moment

la censure ou la résistance, que tout dans le passé avait droit au respect du présent, et que la folie ou l'orgueil, l'envie ou la haine, avaient seules inspiré aux dernières générations la fatale idée de le transformer, il devenait comme obligatoire de le ramener à de si précieux antécédents, et de lui rendre tous ces caractères augustes dont un délire d'un moment l'avait dépouillé. Cependant, non content de reconnaître pour bonne toute l'organisation administrative et toute la législation civile que ce délire avait données à la France, on n'osait pas se dispenser de lui emprunter jusqu'à ses idées fixes et à ses mots d'ordre, et de régulariser, par un acte constitutionnel, presque tous les principes au nom desquels elle avait attaqué et miné le pouvoir des siècles passés. On se condamnait donc à proclamer sous forme de loi ce qu'on proscrivait sous forme de théorie. Après avoir anathématisé 1789, on souscrivait d'une main royale aux volontés de 1789. On se donnait comme à plaisir une certaine apparence de contrainte et même de mauvaise foi au moment où l'on faisait acte de souveraineté pour contenter et rassurer les peuples. On présentait comme arrachée par les circonstances et désavouée par la conscience la promesse qu'on voulait rendre irrévocable; on employait, pour le lier à jamais, le pouvoir

[redacted]

même dont on soutenait qu'il ne pouvait être lié, et on limitait la souveraineté en vertu d'une souveraineté illimitée. Si l'on n'eût par là choqué que la logique, passe; mais il arrivait que dans les sacrifices mêmes que l'on faisait pour gagner le respect et la confiance, on détruisait l'un et l'autre.

En tout, le caractère le plus funeste, le plus difficilement effaçable d'une restauration, c'est celui qui la fait regarder comme un châtiment, et par malheur, loin de s'en défendre, une restauration fait souvent gloire de l'être. Elle a mille peines à s'empêcher de penser que c'est le sentiment de leurs fautes, le regret de leurs erreurs, l'expérience, le repentir, qui lui ramènent les peuples. N'est-elle pas la vérité aux pieds de laquelle vient se jeter le pécheur désabusé? N'est-elle pas la leçon que la Providence donne à l'orgueil humain? Seulement, pouvant être sévère, elle consent à la clémence. Elle veut bien n'être pas le châtiment, elle pardonne, elle amnistie la nation. C'est à extirper jusqu'à la racine de cette prétention insolente que devront s'attacher sans hésitation ni retour tous ceux qui, en tous pays, à toute époque, opéreront ou espéreront le rétablissement d'un pouvoir ou d'une dynastie que les souvenirs n'ont pas protégés contre les révolutions. C'est là le vieil homme qu'il faut

dépouiller à jamais, s'ils ne veulent à jamais lire leur avenir écrit sur la pierre du tombeau du dernier des Stuarts, et c'est là pourtant ce qu'étaient loin de comprendre les plus fervents amis de la restauration de 1814. Séduits par la fortune, surpris eux-mêmes d'un succès longtemps inespéré, ils ne pouvaient se figurer que la Providence n'eût pas choisi leur cause pour humilier l'orgueil humain. Or ces paroles mêmes peuvent avoir assez bon air, quand elles sont inspirées par une philosophie chrétienne et qu'elles retentissent du haut d'une chaire comme un défi porté au Prince du monde; mais, dans la sphère de la politique réelle, elles prennent un tout autre sens, et cette prétention d'humilier l'orgueil humain deviendrait, dans la bouche du pouvoir, l'étrange idée d'humilier le peuple qu'il régit. La belle invention pour un gouvernement de se donner pour une pénitence, dût-il borner ses rigueurs à commander l'abjuration! Faites amende honorable à votre gouvernement, et puis croyez que vous êtes une grande nation!

Voici pourtant comme s'exprimait un des plus éminents esprits de l'école contre-révolutionnaire : « Une grande et puissante nation vient de faire sous nos yeux le plus grand effort vers la liberté qui ait jamais été fait dans le monde. Qu'a-t-elle obtenu? Elle s'est couverte

[redacted]

de ridicule et de honte pour mettre enfin sur le trône un gendarme corse à la place d'un roi français, et chez le peuple, la servitude à la place de l'obéissance. Elle est tombée ensuite dans l'abîme de l'humiliation, et n'ayant échappé à l'anéantissement politique que par un miracle qu'elle n'avait pas droit d'attendre, elle s'amuse, sous le joug des étrangers, à lire sa charte, qui ne fait honneur qu'à son roi, et sur laquelle d'ailleurs le temps n'a pu s'expliquer. » (Joseph de Maistre). Il peut être difficile, même au temps, d'expliquer comment une charte pourrait faire honneur au roi, si c'est un ridicule à la nation de s'y attacher. Évidemment il n'y a là qu'un compliment plaqué pour la personne royale, afin de ménager l'auteur en décriant son œuvre. Mais si tout le monde ne les exprimait pas avec une violence aussi ingénue, des sentiments analogues pouvaient avoir été rapportés de l'émigration, et c'est ici le fond des cœurs qui se dévoile. Qui que vous soyez, voulez-vous gouverner les hommes, gardez-vous de les outrager : la tyrannie elle-même les avilit, mais ne les insulte pas.

Cependant, hâtons-nous de le dire, tel n'était pas l'esprit unique de la Restauration. Elle avait d'autres amis, elle pouvait appeler d'autres conseillers. Et voici comment ceux-ci auraient pu s'exprimer : « Il n'y a

[redacted]

de vrai dans la légitimité que l'hérédité de la couronne, ou plutôt, comme dit Montesquieu, « ce n'est pas pour la famille régnante que l'ordre de succession est établi, mais parce qu'il est de l'intérêt de l'État qu'il y ait une famille régnante. » C'est donc de *l'intérêt de l'État* qu'elle dérive son droit, et ce droit ne pénétrera dans la croyance commune qu'à mesure que *l'intérêt de l'État* sera mieux senti et plus manifeste. Il ne faut donc rien attendre que du bon gouvernement. Gardons-nous aujourd'hui de le chercher dans le passé : les événements ont condamné le passé. N'y voyons que ceci : la France est de temps immémorial un état monarchique et un état chrétien ; mais sous l'influence des siècles la monarchie féodale y était devenue la monarchie administrative, et la religion, cette sorte de catholicisme national qu'on appelle le gallicanisme. Ce n'est pas la restauration qui a rétabli ces deux choses; elle les a trouvées rétablies toutes deux depuis le commencement du siècle. Toutes deux n'ont plus à être modifiées, l'une que par la liberté des cultes, l'autre que par la liberté constitutionnelle. C'est l'œuvre à laquelle doit présider la royauté renouvelée. Que l'antiquité du nom, la communauté de patrie et de souvenirs la recommandent aux peuples ; que le principe monarchique renaisse, comme dit le poëte latin, *alius*

[redacted]

et idem, c'est un avantage dont rois et peuples doivent profiter. L'éclat historique a son prestige ; mais ce n'est pas une raison pour gouverner les yeux fixés sur le passé. Si l'histoire doit être consultée, ce n'est pas celle de l'ancien régime, lequel a mal fini, mais celle des révolutions heureuses. Si l'expérience doit être étudiée, interrogée, c'est celle des peuples libres. Là est cette conciliation des différends, ce mélange des contraires, ou plûtôt cette transaction entre le présent et le passé qui est en tout temps le but de la vraie politique, — jamais plus clairement, jamais plus nettement qu'au lendemain de la restauration. »

Tel est le système de gouvernement auquel avec une vue plus ou moins lucide, une résolution plus ou moins ferme, arrivaient d'excellents esprits partis de points divers. Là se réunissaient des hommes de 89 éclairés par les enseignements de la révolution, des amis de la république prêts à en abandonner la forme pour en sauver les principes, des serviteurs de l'empire loyaux jusqu'au terme, mais de plus en plus convaincus par l'événement que les pouvoirs limités sont seuls durables, enfin jusqu'à des hommes de l'ancien régime ou de l'émigration, supérieurs à leur cause par leurs lumières et à leurs ressentiments par leurs vertus. Là en définitive devaient venir se grouper successi-

vement tous ceux dont les yeux s'ouvraient au jour de la politique, et que chaque année lançait, hardis et confiants, dans la société rajeunie.

C'est là sous la restauration le vrai parti des politiques, ce parti qui est loin de réussir toujours, mais le seul qui réussisse à fonder un gouvernement : nous ne parlons pas des gouvernements extrêmes.

Le public n'a pas oublié le discours de réception de M. le duc de Broglie à l'Académie française. Ceux qui aiment l'exquise union de la noblesse des idées avec la finesse de l'esprit n'entendent pas assez souvent un tel langage pour n'en pas garder durable souvenir. Dans ce discours, on pouvait retrouver l'expression des pensées et des sentiments qui prenaient chaque jour plus complète possession du public éclairé au temps de la restauration, et qui auraient pu la sauver, si elle les avait franchement adoptés. M. de Sainte-Aulaire, à qui M. de Broglie succédait, était un des hommes de cette époque qui, avec un fonds de principes un peu différents, étaient arrivés aux mêmes vues pratiques, et qui ont le mieux servi la cause de la bonne politique par leur conduite et leur talent. Enfin, comme si rien ne devait manquer à l'honorée mémoire de cet homme excellent, une notice biographique a été écrite par M. de Barante, et ceux qui l'ont connu

[redacted]

l'y retrouveront sous ses traits véritables. Un esprit net et gracieux, un caractère courtois et loyal, une âme douce et courageuse distinguaient à un haut degré celui qui deux fois a été si bien loué. L'écrit fort court de M. de Barante est comme un sommaire de notre histoire intérieure de 1815 à 1830. Avec son indépendance ordinaire, avec cette impartialité qui ne semble ni ménager, ni haïr personne, avec cette mesure et cette justesse aujourd'hui si rares, l'auteur a présenté sous leurs formes et leur couleur les événements qu'il a touchés, et s'il ne les a pas reproduits tout entiers, au moins ce qu'il en montre est bien la vérité. La lecture de cet opuscule, commentée par les souvenirs d'un contemporain éclairé, en apprendrait plus que bien des livres sur la restauration. L'auteur a réuni dans deux volumes d'autres notices encore où d'autres personnages sont peints avec la même vérité[1]. Dans ces pages, où l'esprit le plus fin ne s'attache qu'à montrer les choses comme elles sont, le public actuel trouverait à chaque ligne ces idées mesurées, ces vœux sages qui auraient dû être la raison d'État de la restauration. M. de Barante est lui-même un des hommes qui ont le plus noblement marqué dans ce parti de

[1] *Études historiques et biographiques*, 2 vol. in-8°, 1857.

conciliation qu'on n'a point voulu entendre, et qui, pour se faire écouter, manquait peut-être d'une certaine audace dans la raison. Serviteur loyal et clairvoyant de l'empire, il ne demandait à la monarchie rétablie que d'être aussi nationale et plus libérale que Napoléon. Or il pense encore ce qu'il a pensé, et il écrit comme il pense. Il est de ceux dont on ne saurait trop méditer les conseils. Aujourd'hui que le public a peu à faire, ce semblerait un bon emploi de son temps que de rechercher, aux diverses époques de notre histoire, ce qu'on a voulu et ce qu'on a fait, pourquoi on a tenté et pourquoi on a échoué, comment on aurait pu réussir et rendre le passager durable et le provisoire définitif. C'est surtout dans les témoignages des contemporains éclairés qu'on trouvera ces précieuses leçons d'histoire. Ce sont eux qu'il faut avant tout comprendre pour juger leur époque, et ce sont eux souvent que les historiens ont passés sous silence. Les *politiques* de la restauration en particulier semblent médiocrement compris dans quelques-uns des ouvrages où sont racontés les événements auxquels ils ont pris part. Si l'on a décrit avec chaleur, quelquefois avec éclat, les mouvements extérieurs des partis et les phases de l'esprit du temps, l'histoire du gouvernement vu du sein des chambres législatives resterait encore à faire.

[redacted]

Il nous semble que l'histoire intérieure de la restauration pourrait être divisée en quatre périodes distinctes. La première, qui irait du mois de mars 1814 au mois de septembre 1816, présenterait le tableau assez confus des luttes de l'esprit militaire et de l'esprit civil, du patriotisme sans libéralisme, du libéralisme sans patriotisme, du royalisme constitutionnel et du royalisme absolutiste, amenant tous les maux de 1815, qui, bien divers dans leurs causes, ont si cruellement pesé sur les destinées de la France. La seconde période contiendrait tout le temps qui s'écoula du 5 septembre 1816 au commencement de 1820, c'est-à-dire depuis le moment où un acte de délivrance, dont le souvenir n'est point effacé, mit la France sur la voie d'un progrès continu vers la vraie liberté. La troisième comprendrait l'histoire d'une réaction provoquée par les fautes des partis, échappant bientôt aux mains qui tentaient de la contenir et de la diriger, et produisant enfin l'avénement au pouvoir de l'esprit de la contre-révolution, servi et tempéré par la flexible prudence de quelques-uns, démasqué et compromis par le zèle et l'impatience de quelques autres, jusqu'au jour où la France dissipa tout d'un souffle puissant. La période suivante, du mois de décembre 1827 à 1830, serait le tableau des luttes légales et de la collision prévue de

la couronne et du parlement, crise qui aurait dû être régulière, mais dont une volonté aveugle fit une révolution. Chacune de ces périodes offrirait les plus instructives leçons, et plus d'un événement saisissant ajouterait à l'enseignement un intérêt dramatique. Les récents souvenirs de ce grand nombre d'hommes supérieurs qui ont disparu du milieu de nous, après avoir figuré dignement dans ces mobiles scènes, seraient faciles à recueillir encore. On trouverait dans la mémoire de leurs amis, de leurs émules, de leurs adversaires, des documents faits pour l'histoire. Et comment d'ailleurs ne pas se rappeler que, sans compter les noms que nous avons déjà cités, la France a le bonheur de posséder quelques-uns de ceux qui ont alors touché avec le plus d'honneur au gouvernail de l'État? Ne nous est-il pas donné de pouvoir consulter l'incomparable expérience d'un homme d'État vénérable qui a traversé les temps les plus difficiles, les emplois les plus élevés, les crises les plus périlleuses, sans que l'injustice des partis ait pu réussir à obscurcir la renommée de son habileté et de sa modération, de sa sagesse et de son équité, et qui conserve jusque dans une vieillesse avancée toute la vivacité de l'esprit le plus juste et de la mémoire la plus fidèle, toute la bienveillance d'une âme que le ressentiment n'a jamais atteinte et qu'au-

[redacted]

cune épreuve n'a refroidie? Ne pourrait-on aller chercher aussi dans la retraite où il s'est volontairement plongé, fuyant les retours faciles de la fortune, un homme politique qui, il y a trente ans, a été un ministre puissant, plein d'activité, de clairvoyance, de résolution, zélé dans ses amitiés, infatigable dans son obligeance, et qui après avoir attaché son nom à un coup d'État irréprochable et à l'inauguration du seul système politique qui pût sauver la monarchie, s'est peu à peu retiré des hautes régions du pouvoir, pour consacrer, dans une vie plus modeste, mais toujours utile, des facultés toujours animées au bien de son pays et de ses amis?

Cherchons à fixer nos idées sur les quatre époques que nous avons distinguées.

Il est difficile, le lendemain d'un grand événement politique, de savoir où sont les vaincus. La liberté n'existe guère alors, ou si elle existe, les partis ne s'y fient pas assez pour se montrer; on aime mieux se taire ou paraître en sympathie avec le plus fort. La restauration put donc, en 1814, croire pendant un temps qu'elle retrouvait le pays unanime en sa faveur. La France impériale, un peu confuse de ses défaites, n'osait réclamer à voix bien haute; la révolution, depuis longtemps comprimée, façonnée aux revers, n'o-

sait relever la tête. Incertaine et divisée, elle ne savait si elle devait s'envelopper de douleur dans les plis de son drapeau abattu, ou se réjouir d'échapper à la dure discipline qu'elle avait subie depuis quinze ans. On vit les vétérans de nos grandes époques, les uns adhérer avec une confiance un peu forcée au nouveau régime, les autres unir leur défiance au mécontentement des amis outragés de l'empire. Après les premières émotions de soulagement dues au retour d'une paix longtemps inespérée, le patriotisme s'aperçut de ses blessures et les sentit douloureusement saigner. Le parti de la monarchie s'était trop longtemps tenu à l'écart, il avait trop longtemps, au delà comme en deçà du Rhin, vu avec des sentiments au moins fort combattus les victoires des trois couleurs, pour ne pas se consoler assez facilement des disgrâces de la France, en songeant qu'après tout c'était un gouvernement usurpateur qui les avait amenées. Il ne réfléchit pas que le pays, par une généreuse injustice, absolvant les auteurs de ses revers, en accuserait ceux qui en profitaient sans y avoir contribué ; il ne comprit pas assez que le plus grand des malheurs était de triompher là où la France succombait. En même temps, clémente et désarmée, la restauration, représentée par une dynastie que ses infortunes

[redacted]

mêmes semblaient convaincre de faiblesse, ne pouvait imposer, si elle ne savait plaire. Elle n'avait rien de ce qui intimide. Enfin le nouveau paraît rarement durable, et la brusquerie des événements qui avaient renversé l'empire faisait rentrer dans les esprits cette idée d'instabilité, qui depuis lors n'en est peut-être jamais complétement sortie. Ainsi, sous les apparences d'un acquiescement universel, il se forma un fonds de mécontentement général, sans haine, sans crainte et sans impatience. Dans la conviction que les événements seuls avaient rétabli ce qu'on voyait, que toute la force du pouvoir était née des circonstances et disparaîtrait avec elles, on s'habitua à tout considérer comme un provisoire, à se figurer l'avenir au gré de ses vœux, de ses calculs ou des combinaisons de la prescience politique. Dans les classes les plus riches même, où l'on aime peu à pronostiquer les changements, la conversation roulait ouvertement sur les chances de durée de la dynastie, sur la possibilité d'établir avec elle ou sans elle des institutions libres, sur l'avenir de la Charte, sur l'éventualité des conspirations, sur les mouvements novateurs de l'opinion naissante. On prédisait une crise sans la désirer et surtout sans la craindre, et les fautes ou les travers du parti triomphant, jugés avec plus de dédain que

[redacted]

de colère, paraissaient, sinon des griefs qui demandaient vengeance, au moins des symptômes qui annonçaient incompatibilité.

Et cependant, quoique rien ne parût solide, la chute fut imprévue. Le coup vint d'un côté auquel on ne pensait point. On avait spéculé sur beaucoup d'événements possibles, excepté sur le plus probable. A l'exception d'un petit nombre de confidents, le 20 mars surprit tout le monde.

Ce retour de l'empereur, si rapide et si facile, eut un éclat extraordinaire, et comme Napoléon est de ces hommes privilégiés pour lesquels la poésie devance l'histoire, cet événement de sa vie a été souvent et sera longtemps encore célébré comme une sorte de prodige. Miraculeux ou naturel, ce n'en est pas moins le plus grand malheur qui lui soit arrivé, à lui aussi bien qu'à nous. — Mais M. Villemain a écrit l'histoire des cent jours, et c'est lui qu'il faut écouter.

Les cent jours firent grand mal à tout, même à la restauration qui les suivit. Quand elle s'accomplit, jamais gouvernement ne s'établit sous de plus tristes auspices, dans une situation plus désespérée, et son plus grand malheur fut de le sentir médiocrement. La joie du triomphe, bienveillante en 1814, fut vindicative en 1815. Sans doute la maison de Bourbon avait

à se plaindre; elle pouvait s'indigner de plus d'un abandon ; elle avait trouvé peu de consolation dans les regrets du peuple. Elle s'était aperçue qu'elle ne tenait au sol par aucune racine. Le parti royaliste, effrayé de son isolement, exaspéré par ses mécomptes, voulut chercher la force où la cherchent les gouvernements irrités. Désabusé de la confiance, il espéra dans l'oppression. Les mesures de rigueur parurent à la fois des actes de justice et de politique. Mais parmi les faits que l'on qualifiait de trahison, quelques-uns avaient été précisément inspirés par les illusions de la fidélité ou du patriotisme; d'autres, que l'honneur condamnait, n'avaient aucun des vrais caractères du crime; tous tenaient à des circonstances générales pour lesquelles les lois pénales ne sont pas faites. Quand les révolutions se précipitent coup sur coup, ce n'est pas le moins funeste de leurs effets que de rendre obscure et vacillante la notion du devoir, et de mettre en conflit des opinions qui peuvent être également plausibles, des sentiments qui peuvent être également honorables. Pour s'élever alors, en jugeant les actes, au-dessus des emportements momentanés d'une aveugle rigueur, il suffirait de se représenter [illegible] en apprécieront, après que le temps [illegible] ceux mêmes qui ont le plus le droit de les condamner. [illegible]

[redacted]

exemple, qui assurerait que, si un plomb fatal n'eût donné la mort au plus illustre de ceux qui moururent alors, le même prince qui l'a laissé immoler ne lui aurait pas confié huit ans après des armées à commander? Le ministre qui dressa la première liste de proscription était lui-même une preuve vivante que l'oubli peut couvrir des souvenirs tout autrement sinistres que de soudains changements de drapeau, inévitables aux jours de révolution.

Mais ainsi n'en pouvaient juger tant d'hommes inexpérimentés, promus par les événements au rang de faction dominante. Il faut avoir vécu alors pour bien comprendre à quel point l'esprit de parti et la fausse raison d'État peuvent tromper la conscience et égarer la raison. Ni l'honneur du gentilhomme, ni la piété du chrétien, ni la frivolité de l'homme du monde, ni la douceur des mœurs et la politesse des manières, ne préservaient une portion de la société française de ces violences d'opinion et de calcul qui ensanglantent le drapeau d'un vainqueur et créent contre lui des griefs inexpiables. Sans doute on a exagéré le mal, la déclamation a envenimé les souvenirs et aigri les ressentiments; mais la facilité même avec laquelle elle a fait accueillir les fictions de la haine indique assez dans quelle disposition la réalité avait laissé les cœurs. Si

[redacted]

l'on considère en lui-même, plutôt encore que dans ses actes, l'esprit de 1815, on ne peut guère être trop sévère. Rarement cette sorte de perversité involontaire, cette méchanceté désintéressée qu'engendrent les passions politiques, s'est montrée plus naïvement odieuse chez des hommes qui d'ailleurs s'estimaient eux-mêmes et qui se croyaient justes. Jamais cette leçon de la faiblesse humaine n'a été plus claire et plus frappante. Celui qui a vu de près cette époque sans en partager les passions, et qui n'aurait pas été guéri du mal des persécutions et des réactions politiques, serait condamné à ne jamais rien apprendre.

Tels sont malheureusement les souvenirs dominants que la première année de la seconde restauration a laissés à la France. Elle eut pourtant d'autres et meilleurs résultats. Le parti royaliste était arrivé en majorité dans l'assemblée élective. Le gouvernement, faible devant ses exigences et ses menaces, résistait cependant, et opposait la prérogative royale aux forces parlementaires. L'usage de ces forces, dans quelque esprit qu'il fût dirigé, familiarisa et même en une certaine mesure raccommoda avec les institutions délibératives quelques-uns de ceux qui en avaient été jusque-là les mortels ennemis. Ces formes constitutionnelles d'un si mauvais renom, d'une si fâcheuse origine, devinrent une arme

[redacted]

précieuse pour les mains auxquelles elles n'avaient pas été destinées. On fut conduit à opposer les chambres à la royauté pour la plus grande gloire du principe royaliste. Cette charte accordée à la révolution servit de poste avancé aux amis de la contre-révolution, comme ces ouvrages construits pour le défenseur, et dont l'agresseur s'empare pour s'y loger à son tour et attaquer de plus près. Les nécessités de la lutte rendaient moins difficiles et peu scrupuleux ceux qui avaient anathématisé cent fois toute résistance à l'autorité, et l'apôtre rigoureux de l'unité du pouvoir sans limite se servait de la division du pouvoir pour entraver ou dominer la volonté royale, heureux de faire tourner au profit du parti monarchique les sacrifices de la monarchie. D'autres, plus flexibles, plus pratiques, entrevoyaient la possibilité de conserver le mécanisme constitutionnel en le faisant jouer dans une direction qui plaisait à leur parti. Une opposition de circonstance les amenait à une véritable intelligence et même à un certain goût de la stratégie parlementaire. M. de Chateaubriand, malgré les erreurs d'une polémique plus véhémente que judicieuse et les méprises d'une vanité qui choisit mal ses griefs et ses appuis, rendit alors de véritables services. Il inventa le brillant sophisme qui servit à son parti d'épée et de bouclier.

[redacted]

Il leur montra comment on pouvait verser le vin nouveau dans les vieux vaisseaux, et déguiser la contre-révolution sous un masque de libéralisme, sorte de fiction dont il ne parvint plus tard à faire une vérité qu'en changeant insensiblement de côté, et en revenant par un long détour au parti des institutions populaires.

Mais la France, défiante et blessée, tint peu de compte de ces subtiles distinctions, de ces évolutions savantes. Elle s'obstina à voir dans le parti de 1815 un ennemi des garanties que la révolution tenait de la loi fondamentale. Elle crut ses droits et ses intérêts nouveaux en péril tant que les portes du pouvoir restaient ouvertes du côté de la contre-révolution, et elle ne respira qu'au jour mémorable où la royauté, la couvrant elle-même de son sceptre, éloigna d'imprudents amis. Un ministre dont nous parlions il n'y a qu'un moment, et qui, jeune alors et sans antécédents, était à peine connu du public, avait, moins par les calculs d'une profonde ambition que par les habiles services d'une activité bienveillante et par le talent de plaire au monarque en l'éclairant, gagné la première influence dans l'État. Choisissant bien ses amis, acceptant les conseils, prompt à les rendre praticables et à les changer en résolutions, flexible et décidé, doué d'un coup d'œil assez sûr pour se passer de méthode

et de prévoyance, M. Decazes, qui depuis longues années a cessé de toucher au pouvoir, exerçait alors dans le conseil une prépondérance qu'on lui aurait plus disputée, si elle avait été dès l'abord plus aperçue. Il vit avec clarté l'angoisse de la France et le péril du pouvoir, et l'ordonnance du 5 septembre fut rendue. Peu d'actes importants de gouvernement ont été aussi promptement compris de la nation et accueillis avec une intelligence plus reconnaissante. Les conséquences s'en étendirent à deux règnes. Louis XVIII restera dans l'histoire caractérisé par cette mémorable mesure, qui lui appropria la Charte constitutionnelle mieux que tous les préambules et que tous les discours. L'homme d'État qui a décidé alors sa volonté a fait une des grandes choses de notre temps.

Sous l'impulsion donnée par l'ordonnance du 5 septembre s'ouvrit, avec la seconde époque de la restauration, la voie du véritable gouvernement représentatif. On y marcha lentement, mais on y fit de grands pas. D'éminents esprits, cherchant à la fois la théorie et la pratique des institutions de la France en présence de la France même, ouvrirent le cours d'enseignement politique le plus utile dont jamais peuple ait entendu les leçons. Au milieu de la tranquillité générale, sous l'influence d'une pros-

[redacted]

périté jusqu'alors inconnue, fruit naturel du bienfait de la paix ajouté pour la première fois aux bienfaits généraux de la révolution, il se déploya un spectacle digne d'intérêt et d'envie : celui d'une nation formée, il le semblait du moins, par les plus fortes et les plus diverses expériences, s'essayant à perfectionner à l'œuvre le gouvernement tout à la fois nécessaire et nouveau que ses fondateurs mêmes avaient à peine cru possible. Trois années s'écoulèrent, pendant lesquelles le progrès fut continu et signalé même par deux ou trois conquêtes éclatantes. La loi des élections, la loi sur le recrutement de l'armée, la discussion célèbre d'une loi sur la presse, furent à la fois des dates et des résultats qui devaient, on le croyait alors, rester dans notre histoire politique.

Une grande prudence, et par conséquent un peu de timidité, car l'une ne va guère sans l'autre, caractérisait le parti qui dominait alors, et dont l'influence se signala par de réels services rendus au pays. Une certaine hésitation se trahissait dans sa marche. Des craintes et des scrupules venaient dans son sein s'ajouter aux dissentiments et aux rivalités inévitables. C'est dès lors que put se laisser apercevoir dans ce parti, essentiellement modéré, la distinction de deux nuances qui tendront toujours à diviser tout parti de gouvernement

ment, et qui sont très-bien désignées par les dénominations connues de centre droit et de centre gauche. Cette distinction se prononça, s'attesta par la dissidence progressive de M. Lainé et de M. Royer-Collard. Ce n'est guère que pendant l'année 1817 que rien ne parut de ce qui les divisait, et que leur accord extérieur dissimula une divergence qui devait arriver jusqu'à l'antagonisme.

Il nous conviendrait peu d'opposer dans un parallèle ces hommes remarquables. Celui dont nos sympathies nous rapprochaient le moins, et qui d'ailleurs, aux yeux mêmes d'un juge impartial, ne peut être sous aucun rapport égalé à l'autre, M. Lainé, réunissait encore des mérites divers, et sa mémoire est universellement respectée. Son esprit avait de l'élévation et de la subtilité, à défaut de force et d'étendue; son talent, un peu déclamatoire, joignait la gravité à l'émotion. La pureté de sa vie, la simplicité de ses mœurs, la dignité de sa personne compensaient ce qui pouvait manquer à son caractère pour plaire et pour dominer. Susceptible de prévention et de défiance, il pouvait inspirer l'une et l'autre, et quelque chose d'incertain, de réservé et d'irritable ôtait à sa conduite cette franchise d'allure sans laquelle on ne gouverne pas longtemps. Le tour d'esprit et le genre de supériorité de

M. Royer-Collard, sans compter tout le reste, n'allaient nullement à l'intelligence de M. Lainé, et s'il y a quelque chose de fondé dans cette distinction spirituelle de M. Sainte-Beuve, qui a classé un jour tous les esprits politiques de notre temps en girondins et en doctrinaires, il est certain que celui pour qui la dernière épithète fut inventée ne dut jamais être goûté, ni, j'en ai peur, compris de celui à qui il nous faudra bien attribuer la première. Il y avait en effet du girondin dans M. Lainé, plus l'austérité et la circonspection.

M. Royer-Collard, qu'il faut renoncer à peindre faute de le pouvoir faire en quelques traits, avait dans la monarchie d'alors cette confiance que tout esprit philosophique doit porter à ce qu'il tient pour la vérité. « Elle est la vérité dans le gouvernement, » disait-il. Aussi, quoique des souvenirs toujours présents le rendissent sévère à l'extrême pour les choses révolutionnaires, il en était plus éloigné par des répugnances que par des craintes, et il se persuadait volontiers que *la vérité dans le gouvernement* n'avait besoin que d'être servie avec habileté et décision pour triompher sans imposer trop de sacrifices aux idées absolues de justice et de liberté. Il ne se refusait pas aux concessions, mais il voulait qu'on les tînt pour concessions, et en consen-

tant à des ménagements temporaires, il entendait qu'on se proposât pour but la pleine réalisation du gouvernement de la Charte. Sans fermer les yeux sur l'existence des partis, qu'il jugeait avec une sagacité inexorable, il comptait sur une France qu'il croyait voir se former en dehors d'eux ; il espérait en un prochain avenir où les passions amorties, disparues avec les hommes, permettraient le libre développement des principes tour à tour exagérés et violés par les factions. C'est dans la session de 1817 que, tout en accordant au pouvoir les lois d'exception qu'on jugeait encore indispensables, il se plut à en prédire le terme, et signala pour la première fois l'avénement de ce qu'après lui on a nommé de toutes parts *la France nouvelle*. Il faut redire ses paroles.

« Voilà qu'enfin, après trente années qui se sont écoulées depuis l'origine de nos troubles, une nation nouvelle s'avance et se range autour du trône renouvelé comme elle. A mesure qu'elle s'avance, elle recueille dans ses rangs tous ceux qui n'ont été ni mazarins ni frondeurs, et qui n'ont voulu que le bien de l'État, *espèce de gens*, dit le cardinal de Retz, *qui ne peut rien au commencement des troubles, et qui peut tout à la fin*. La nation dont je parle, innocente de la révolution dont elle est née, mais qui n'est point

[redacted]

son ouvrage, ne se condamne point à l'admettre ou à la rejeter tout entière. Ses résultats seuls lui appartiennent, dégagés de tout ce qui les a rendus irrévocables. Supérieure aux partis en force, en dignité, en bon sens, exempte du vieux levain de discorde qui les tourmente, étrangère à leurs querelles, qui sont déjà loin d'elle, leurs excès lui ont enseigné la modération, leur turbulence lui a fait un besoin du repos; elle vient, au nom de la patrie commune, leur commander le silence et l'inaction. En elle réside aujourd'hui la véritable France; c'est elle qui a reçu la Charte, c'est elle qui la possède, c'est pour elle que vous faites des lois, c'est dans son intérêt seulement qu'il vous est permis de disposer d'un avenir qui n'est plus qu'à elle. Alliée naturelle d'un gouvernement qui la protége, et dont elle fait toute la force, unie avec lui de volonté, d'intérêt et de puissance, elle se confie avec amour au roi qui lui a été rendu, et ne lui demande que de régner sur elle par les lois que lui-même lui a données. Enfin elle veut la légitimité, l'ordre, la liberté; mais elle ne connaît, n'estime et ne souhaite rien au delà. Pour elle, les temps qui ont précédé notre révolution sont relégués dans l'histoire.

C'était là le langage de la pure sagesse. Telle était ou plutôt telle pouvait être la nation nouvelle, celle qu

[redacted]

ne devait dater que de la Charte son entrée sur la scène du monde ; mais, pour qu'elle pût être ainsi, il fallait au moins que la royauté et son gouvernement acceptassent pleinement ce programme, et que, sans mélange et sans faiblesse, cette politique fût, d'une façon aussi claire que le jour, celle de la restauration. Or, on doit en convenir, malgré beaucoup d'excellentes intentions et d'utiles mesures, bien des craintes plausibles, des préjugés excusables, des difficultés intérieures empêchaient le pouvoir de déployer franchement ce drapeau, et cet idéal n'était pas réalisé. Il ne l'était point par la nation même. Elle avait aussi des défiances et des préventions très-concevables, des ressentiments naturels, enfin des passions. On ne s'en douterait guère, la France a été une nation passionnée. Pour que ces causes de trouble moral ne produisissent pas leurs effets, il aurait fallu une constance de sagesse, d'habileté et de bonheur, qu'on ne peut guère attendre d'un gouvernement quel qu'il soit, et par suite des difficultés et des collisions qui se renouvelaient sans cesse, de part et d'autre on s'écarta de cette juste mesure, qui était la condition du succès. Ici, on fut constitutionnel avec tremblement ; là, monarchique avec défiance. Ce n'était que trop donner lieu aux partis de s'abandonner sur la pente de leurs passions, et au delà des partis, les fac-

tions animées par d'implacables inimitiés, travaillèrent comme de concert, les unes à miner la Charte, les autres la royauté. Bien des sentiments honorables ou innocents à l'origine purent de tous côtés se changer ainsi en principes de renversement et de désordre, et l'inquiétude, croissant de proche en proche, dut un jour enfin mettre un terme aux progrès réguliers, aux luttes pacifiques, aux rivalités légales, et rouvrir la porte à tout ce qui ne pouvait se tenter et réussir qu'aux dépens de la prudence, de la paix ou de la loi. A partir de 1820, il y eut un temps d'arrêt dans la marche heureuse et tranquille du pouvoir. Des remèdes divers, tous extraordinaires, furent proposés à des maux dont on méconnaissait en partie la cause, et dont on exagérait les dangers. Ce qui avait réussi jusqu'alors parut imprudent. D'excellents esprits modifièrent leurs idées sous l'influence de leurs alarmes. Des amis sincères de l'État crurent que, dans le doute entre le danger de continuer à marcher et celui de revenir en arrière, le dernier était encore le moindre, et que la politique des précautions était après tout plus sûre que celle des concessions. C'est l'éternelle question de la résistance et du mouvement, de la conservation et de la réforme. Je suis prêt à convenir que la moins hardie de ces deux politiques n'est pas pour cela mauvaise en elle-même,

et qu'elle a ses chances de réussite et ses jours d'à-propos. Jusqu'ici cependant ses succès n'ont pas décidé qu'elle fût toujours la meilleure dans les cas douteux.

Des événements imprévus vinrent ajouter à la force d'impulsion qui entraînait le pouvoir vers un système purement défensif. Parmi les incidents funestes, et ils sont nombreux, qui viennent si souvent compliquer ou entraver chez nous la conduite des affaires, le crime, disons-le avec une amère tristesse, joue un rôle important. La catastrophe du 13 février 1820 fût une calamité publique. Elle servit, comme toujours, au parti qui s'en montra le plus fastueusement indigné, et, comme toujours aussi, elle lui prêta cette force ardente et factice qui précipite les fautes. Les événements sont souvent plus funestes encore comme prétextes que comme malheurs.

Le ministre qui avait inauguré au 5 septembre l'ancienne politique, et qui se fût prêté, dans l'inquiétude dont on l'entourait, à la modifier ou à la suspendre, eut le bonheur d'être dispensé, par les furieuses attaques de ses ennemis, de la tâche difficile de revenir sur ses pas, et les hommes habiles et éclairés qui entreprirent sans lui de diriger ce mouvement un peu rétrograde n'en restèrent pas longtemps les maîtres. Leur sagesse l'aurait sans doute arrêté à ce point où il

n'eût rien compromis d'essentiel. Ceux même qui souhaitaient un autre système ne pouvaient méconnaître qu'il y a presque toujours plusieurs manières de gouverner un pays, et que celle qui leur plaisait le moins pouvait être pratiquée avec une prudence qui en conjurât les dangers et en assurât le succès. C'est à cette prudence que ne se prêta point un des partis qui appuyaient le pouvoir, et, non content de l'appuyer, il l'entraîna.

La période qui s'écoula de 1820 à 1827, ou la troisième époque de la restauration, fut, dans la dernière et majeure partie de son cours, le règne, non de la contre-révolution, mais de l'esprit contre-révolutionnaire contenu par la Charte. Je suis aussi profondément qu'alors convaincu que la direction était mauvaise, et que tout, même l'heureuse guerre d'Espagne, porta malheur à la restauration. Cependant il ne m'en coûte point de rendre justice, non-seulement à d'honorables sentiments qui se firent souvent jour dans le pouvoir, mais à une habileté remarquable qui racheta plus d'une fois dans l'action les vices du système. On fit souvent avec sagesse des choses peu sages, et M. de Villèle n'est pas un ministre ordinaire.

Mais au sein d'une prospérité et d'une tranquillité auxquelles le gouvernement contribua pour sa part, un

[redacted]

grand mal, un mal profond s'accomplit. Comme les attaches naissantes d'une plaie qui se cicatrise, les liens qui commençaient à réunir la nation et la monarchie se déchirèrent, et la plaie s'enflamma. Cette nation, qui devait être gagnée ou désarmée par la Charte, fut peu à peu amenée à faire de la Charte même son arme de défense et de guerre. Cette France nouvelle, dont nous voyions tout à l'heure saluer l'apparition comme du véritable appui de la monarchie renouvelée, fut au contraire repoussée du côté où la monarchie n'était pas. L'abîme se rouvrit, l'abîme se creusa entre le pays et la restauration. L'habileté accidentelle, la modération relative, rien ne réussit à tromper, à calmer, à briser cet instinct de défiance, qui, s'emparant de la nation, la conduisit par le ressentiment à l'impatience. Ses justes mécontentements s'aigrirent de mille causes imaginaires de désaffection et d'inimitié. Il y avait précisément assez de liberté pour que la propagation de la malveillance fût puissante et rapide. Les partis inquiets, puis offensés, puis hostiles, fortifiés par la venue de ces générations nouvelles, exemptes des tristes souvenirs qui laissaient un fond d'effroi dans les âmes les plus fermes, devinrent de plus en plus redoutables, et par là même avec leurs forces s'accrurent leurs griefs. Il se forma comme une coalition naturelle

[redacted]

de toutes les opinions qui, avec des nuances innombrables, s'accordaient à repousser cet esprit contre-révolutionnaire, dont la victoire eût consterné la sagesse et déchaîné la passion. L'espérance de le voir triompher un jour, l'obstination seulement à n'en jamais abandonner l'envie, suffisaient, chez ceux qu'on en soupçonnait, pour rendre leur concours odieux au peuple et nuisible au pouvoir. Ils ne comprenaient pas que parler seulement avec un goût spéculatif de la contre-révolution, c'était menacer le pays d'en ressaisir l'occasion, si elle s'offrait, et l'aliéner pour une chimère ; car si la chance de revenir à l'ancien régime était chimérique, ce qui ne l'était pas, ce qui n'était que trop réel, c'était cette misanthropie politique qui, toujours indignée du présent et le condamnant au profit du passé, semblait ne rêver que revanche à prendre et démenti à donner aux prétentions de la France nouvelle. Il y avait là une fatale question de point d'honneur entre un parti et la nation.

Personne ne peut nier aujourd'hui qu'à la fin de 1827 une défiance générale n'entourât le gouvernement. Le résultat des élections en fut la preuve décisive. De quelque manière qu'on juge l'esprit qui anima les électeurs, il était la condamnation de la politique suivie jusque-là. S'il était éclairé et sage, le gouverne-

[redacted]

ment avait tort. Si l'esprit public s'égarait, un gouvernement qui, en six ans de durée et de succès, s'était au sein de la prospérité publique aliéné l'opinion, ne pouvait avoir eu dans l'ensemble de prévoyance ni d'habileté. Sa chute aurait dû servir de leçon à ses amis.

Alors commença cette quatrième époque de la restauration à laquelle un homme d'esprit et de talent, plus fait pour bien servir un gouvernement que pour le diriger, M. de Martignac, a attaché son nom. Cette fois encore la réconciliation parut possible, et avec la réconciliation l'affermissement de toutes les institutions. Cependant l'œuvre était plus difficile qu'en 1819, mais le succès aurait pu être plus durable. La France se sentait très-forte ; elle avait conscience que le temps était pour elle. A mesure que la société politique se recrutait par des générations nouvelles, l'esprit qui l'animait devait se prononcer davantage. Au commencement de la restauration, le monde était rempli de témoins de la révolution. Les fautes et les revers, ou, pour tout dire, les crimes et les désastres leur avaient laissé parfois des passions assez vives, plus souvent des sentiments de découragement et de crainte. La répugnance pour les hommes et les idées d'ancien régime s'unissait à la défiance envers les

hommes et les choses de la révolution ; mais en 1828 le temps avait modifié les éléments de la société. A mesure que ceux pour qui *les temps qui ont précédé notre révolution étaient relégués dans l'histoire* entraient sur la scène, ils apportaient à leurs devanciers toute la force de la jeunesse et de l'espérance. La monarchie, si elle ne savait se concilier cette force, allait la rencontrer incessamment devant elle, chaque jour moins maniable, chaque jour plus puissante. S'il eût été donné au prince qui régnait alors de mourir sur le trône, il aurait d'année en année vu se développer cet esprit nouveau qu'il regardait comme son vieil ennemi, et qu'il se faisait gloire de n'avoir jamais compris. Charles X avait beaucoup plus d'esprit que ne lui en attribuait la commune renommée ; de bons juges lui en ont trouvé même plus qu'à son frère ; mais l'histoire prononcera tout autrement, et l'histoire sera juste. Ce roi aimable et spirituel, à la faute irrémédiable d'avoir en aversion à peu près toutes les opinions et tous les sentiments de son peuple, ajoutait l'irréparable inconvénient de n'avoir de sa vie conduit par lui-même une affaire de guerre, de diplomatie ou d'administration. Il était donc dans les conditions requises pour unir le plus mauvais système politique à la plus mauvaise exécution. Il semblait un de ces

hommes prédestinés à porter à leur cause le coup mortel.

Grâce à lui, l'existence du ministère Martignac ne fut jamais prise que pour une trêve. La royauté s'attacha à prouver qu'elle le supportait, mais ne le soutenait pas. Les ministres n'étaient d'aucune façon en mesure de se rendre forts par eux-mêmes et de s'imposer à la couronne. La confiance n'était nulle part. Cabinet, chambres, nation, le roi se défiait de tout. Ni sur le roi, ni sur les chambres, le cabinet ne pouvait compter. Les chambres suspectaient les intentions de la cour et la faiblesse du ministère. L'opinion publique n'était assurée que d'elle-même. Jamais aucune époque n'a été plus propre à préparer la chute d'un gouvernement. Plus qu'en 1789, s'il est possible, la France avait foi dans sa raison, dans sa volonté, dans sa force; certainement, plus qu'en 1789, elle jugeait la royauté hors d'état de lui résister longtemps; sans se proposer de la renverser, elle la croyait capable de se perdre, et elle était décidée à la laisser faire.

Ainsi s'explique la dernière époque de la restauration, celle où tout le monde vit avec une clarté parfaite se préparer jour par jour, heure par heure, une infaillible révolution.

[redacted]

Je me borne à indiquer l'événement. Que d'autres le décrivent et le jugent. Croire à la nécessité de le défendre serait à mes yeux manquer de respect à la France.

Il vaut mieux généraliser les questions, et, prenant la révolution de 1830 comme un des événements du même genre auxquels doivent s'habituer les hommes du XIXe siècle, chercher à tempérer par des considérations toutes politiques soit l'âpreté des principes absolus, soit la vivacité des sentiments irréfléchis. En ce moment, les révolutions ne sont pas en faveur. Ceux qui en ont fait, ceux qui en vivent, tiennent le même langage que ceux qui en ont souffert. Dans l'affaiblissement général des convictions et des courages, on voudrait un refuge, une sauvegarde contre les grands mouvements sociaux, et l'on se jette dans ces croyances de *statu quo* qui ne calment que l'inquiétude d'esprit, ou dans ces passions de repos à tout prix qui se persuadent qu'il suffit de craindre un danger pour le conjurer.

Il faut à la guerre une bonne cause et la victoire ; mais il ne suffit point de supposer l'une et l'autre pour les avoir, et toutes les affirmations du monde ne créent rien de ce qu'elles signifient. Ce qu'il faut, c'est une réalité qui persuade les peuples, leur inspire la foi et

le respect, c'est-à-dire la conviction qu'il y a là quelque chose d'indispensable à leur salut. Or comment une telle conviction peut-elle s'établir, si ce n'est par des preuves de fait? Comment inspirer le respect autrement qu'en le méritant et en l'obtenant? Ce sont choses si claires qu'on rougit de les redire. Ce qu'on appelle la légitimité s'acquiert comme elle se perd, car elle n'est et ne peut être que l'inviolabilité reconnue. Il serait difficile de prouver qu'elle ait jamais été autre chose. L'histoire est remplie d'événements approuvés par la postérité qui témoignent à quelles conditions l'hérédité royale se maintient ou s'interrompt. Aujourd'hui surtout, et en vue de l'état de l'Europe, il serait étrange de faire une vérité absolue d'une pure convention politique. Non-seulement plus d'un royaume nous montre durables et prospères des violations de ce principe qu'on suppose éternel; mais là même où l'on se pique de le maintenir, on n'y réussit guère aujourd'hui qu'à la faveur des abdications, c'est-à-dire qu'on en dissimule les violations, même volontaires, par les apparences. Les abdications sont toujours imposées par une force majeure, celle au moins des événements; elles ont pour la plupart au fond une origine révolutionnaire. Elles sont donc l'indirect aveu de la nécessité politique de contrevenir dans l'occasion à la règle

[redacted]

de l'hérédité, et de s'en affranchir de manière ou d'autre. Exiger une renonciation ou exclure une dynastie sont des actes qui ne diffèrent que par la gravité, et qui, selon les cas, sont ou ne sont pas légitimes, mais enfin qui peuvent l'être; on l'admet, et tout est là. Lorsque des hommes très-distingués ont soutenu que la révolution de 1830 aurait mieux fait de consacrer sur la tête d'un enfant le principe de l'inviolabilité royale, ils ont admis sans difficulté, et comme allant de soi, le fait préalable d'une double abdication. Dans l'état présent des sociétés, il est difficile en effet de ne point accepter comme inévitables, parfois indispensables, ces interruptions de l'ordre établi; mais parler après cela de principe inviolable et de droit sacré n'est plus possible dans la plupart des grandes monarchies de l'Europe. Les faits tout-puissants forcent ainsi les esprits les plus rétifs à reconnaître que les trônes sont d'institution humaine comme tous les autres moyens par lesquels les hommes ont tâché d'assurer le bien de la société, et que toutes les questions qui intéressent la royauté sont du ressort de la raison et de la politique. Les révolutions qui les décident sont, comme tous les actes des volontés humaines, justes ou injustes par elles-mêmes, et cela indépendamment des situations qu'elles changent et des prérogatives

qu'elles déplacent. Il est toujours difficile, douloureux quelquefois, de discerner le droit véritable. Les temps où il est souvent séparé par le fait du droit traditionnel ou coutumier sont des temps laborieux pour les nations. Qui le sait mieux que nous? L'histoire racontera la longue succession des angoisses auxquelles la transformation irrésistible des sociétés modernes aura condamné les hommes de l'Europe depuis l'ère de 1789. Qui voudrait cependant échanger notre temps pour une de ces époques d'engourdissement social où les peuples ne se sentent pas vivre, et reçoivent leur destinée toute faite comme le cours des saisons?

[redacted]

VI

Il ne suffit pas de dire que l'ancien régime ne pouvait se soutenir. Il ne suffit pas de prouver que la révolution était également amenée par les causes générales et les causes particulières. On n'a point fini quand, après avoir fait de telle ou telle de ses époques l'objet d'un examen politique, on a dit qu'elle tendait à l'égalité dans la société, à la liberté dans le gouvernement. Ces idées peuvent être justes, et les bonnes raisons qui les appuient sont faciles à trouver. Mais de telles généralités n'apprennent pas sous quelle forme la révolution française doit définitivement réussir, et ceux qui ont tenté de lui donner sa forme dernière ayant tous échoué, la question peut être considérée comme étant encore à résoudre.

Si jamais elle a paru résolue, résolue non par un parti mais par la France, résolue non dans un moment de peur ou d'entraînement, par un engouement irréfléchi, par une servile complaisance, mais par une conviction raisonnée, après une discussion approfon-

die et répétée, c'est en faveur de la monarchie constitutionnelle. Entre 1814 et 1848, tous les débats et tous les écrits, toutes les mesures de gouvernement, toutes les manifestations d'opinion n'eurent, pour ainsi dire, qu'un sens et qu'un résultat : montrer la France identifiée avec cette forme de gouvernement comme avec sa révolution même. C'était surtout pendant la première partie de cette période que, dans le monde des faits et dans le monde des esprits, cette idée avait pris les caractères et l'empire d'une de ces croyances qu'on ne discute plus.

C'était en partie l'ouvrage de la presse. Le temps de la restauration a été singulièrement favorable à la presse, peut-être parce que, plutôt combattue qu'opprimée, celle-ci a été forcée à la prudence et à l'habileté. Jamais les opinions libérales n'ont été, plus que sous la restauration, obligées de se réduire à ce qu'elles ont d'inattaquable et de fondamental. Les nécessités de la lutte ne leur permettaient pas de se déployer à l'aise. Mais resserrées ainsi, ainsi condensées, elles n'en étaient pas moins fortes ; peut-être leur victoire en fut-elle plus facile et plus assurée. Si l'on se bornait à suivre la presse périodique dans son histoire depuis 1815, on verrait comment sa puissance s'est faite, et avec elle la puissance de l'esprit de liberté.



Il n'est pas jusqu'à la réaction de 1820 qui n'exerçât sur le développement de l'opinion une salutaire influence, en la réduisant à se poser un but déterminé au lieu de s'exhaler en reproches et en menaces. Dans les années précédentes, la presse avait été encore plus l'expression d'un mécontentement que d'une théorie. Autant qu'aux vœux de la raison, elle prêtait sa voix aux regrets des vaincus, aux plaintes des opprimés, à tous ces ressentiments qui ne calculaient rien et ne voulaient qu'une vengeance inutile. Les intérêts et les passions froissés par la restauration ne prirent d'abord les droits constitutionnels que comme une arme offensive et défensive. Telle est la nature généreuse des institutions libres que toute souffrance invoque leur protection. Elles peuvent servir d'abri à leurs ennemis mêmes, et nous avons vu des temps où le bonapartisme avait besoin d'elles.

Mais les leçons de l'expérience et les années modifièrent peu à peu les partis. La résistance du pouvoir obligea l'opinion et la presse à changer peu à peu le langage des intérêts et des passions contre celui des droits et des principes. Les partis, connaissant mieux leur force et leur faiblesse, portèrent dans la lutte plus de sagesse et non moins d'énergie. Un grand mouvement d'esprit public amena le jour où l'on put dire du



parti constitutionnel, comme en 1789 le tiers état, qu'il était la nation. De nouvelles générations s'étaient formées. Elles arrivaient à la politique. Il y eut vraiment alors une nouvelle France. La jeune France, élevée à l'ombre des institutions modernes, aimant la liberté pour elle-même, dévouée par choix aux grands principes de la révolution, mais libre d'antécédents qui asservissent, de souvenirs qui irritent. La jeunesse de cette époque put porter dans la lutte plus de ardeur de vie, plus d'impartialité morale, et le débat [illegible] devint plus étendu et plus fécond. Parmi les organes de cette politique nouvelle qui s'inaugurait alors, le public distingua deux journaux, le *Globe* et le *National*.

L'histoire de la révolution française n'avait été [illegible] qu'avec le sentiment de curiosité [illegible] et de moralité banale qu'on apporte au drame. S'intéresser aux événements, s'indigner du crime, compatir au malheur, cela peut suffire pour faire un narrateur éloquent, non un historien complet. Il faut encore chercher et montrer les causes des événements, du malheur, du crime même. Les grandes mutations sociales n'arrivent point uniquement parce que des individus ont été faibles ou violents, alors du moins qu'elles ont des résultats du-

[redacted]

rables. Elles ont leur principe dans un passé plus que séculaire, et les faits mêmes qui les suscitent, les traversent, les accomplissent, loin d'être purement accidentels, se rattachent par quelque côté aux lois générales du cours des choses. Ainsi les esprits fermes et pénétrants qui ont cherché le secret de l'histoire de nos jours, en sont venus à restreindre la part du hasard dans les affaires humaines, vue juste et vraie, pourvu qu'en faisant la part du hasard aussi petite qu'on voudra, on ne diminue pas en proportion la part de la libre volonté. Considérée ainsi, la révolution française s'agrandit et s'éclaire, et une forte leçon s'en échappe, pour instruire et guider l'homme d'État de l'avenir. Cette étude avait conduit les écrivains éminents qui fondèrent *le National*, à la conviction pour ainsi dire géométrique, d'une loi des révolutions du monde moderne, loi fondée sur l'éternelle nature du cœur humain, et qui obligeait toute grande et vieille monarchie lancée sur cette pente à parcourir une ligne dont les points principaux avaient été en quelque sorte déterminés d'avance par le mouvement de la révolution d'Angleterre. Relevée dans le passé de l'accusation de n'avoir été qu'une aventure incohérente de la passion et de la fantaisie, et ramenée au rang d'une succession naturelle de

faits unis par le lien de la causalité, la révolution française était donc réservée encore à une crise ultérieure, probablement définitive, à un dénoûment encore indéterminé dans sa forme, mais non dans son résultat, et qui fonderait sur les mêmes principes la dynastie et les institutions. Telle était l'expression abstraite de la politique du *National*.

Une telle politique n'avait encore été ni exprimée avec ce talent, ni conçue avec cette netteté qui la rendit bientôt accessible à tous. La presse avait été plus vive, plus exigeante, plus querelleuse ; elle n'avait jamais été aussi hardie. Quelquefois elle s'était montrée follement anarchique, jamais sensément révolutionnaire. Elle avait à apprendre, non comme on détruit les gouvernements, mais comme on les remplace. L'enseignement qui manquait au parti libéral, c'était de savoir donner un but à son opposition, et d'en voir avec fermeté les conséquences, afin de les dominer au besoin. Une révolution nouvelle, si elle advenait, ne devait pas être l'œuvre fortuite d'une hostilité aveugle, mais une nécessité prévue.

C'est en concevant avec résolution cette idée pratique, c'est en la suivant avec autant d'art que de fermeté, c'est en la faisant pénétrer dans l'opinion publique, c'est en persuadant à la fois aux impatients

qu'ils avaient un but, aux timides qu'ils avaient un refuge, que M. Thiers commença à se dévoiler à nous tout entier. Nous vîmes l'homme d'État dans l'écrivain, et il prit parmi nous la position qu'il n'a pas quittée.

Le Globe était arrivé à la politique par la philosophie. Fondé avant *le National* et sous l'empire de lois restrictives, il était parvenu dès longtemps à dessiner son opposition, tout en la rendant plus générale. L'esprit qui nous animait était le pur esprit de liberté, un esprit qui n'était ni gouvernemental ni révolutionnaire. L'aversion du désordre et de la violence s'unissait en nous à la haine de la contrainte et des conventions oppressives. Après avoir, sur une foule de questions spéculatives, appelé la pensée contemporaine à l'indépendance, nous avions été peu à peu conduits, par le progrès de la controverse et par l'affranchissement de la presse, à serrer de plus près les problèmes constitutionnels ; et accommodant avec un soin scrupuleux nos opinions aux nécessités des choses, nous en étions venus à concevoir, dans une sorte d'universalité pratique, une certaine idée du droit commun, à laquelle il nous semblait que pouvaient tôt ou tard être ramenés les gouvernements modernes. Nous faisions effort pour nous élever à des

principes à la fois modérés et rigoureux, réalisables et permanents, qu'on ne pût confondre ni avec les règles changeantes de la prudence, ni avec les formules absolues de la pure et chimérique spéculation. Les conditions générales et actuellement possibles de tout gouvernement libre dans la société contemporaine, tel était le but de nos recherches ; et comme nous avions pris soin de ne point le placer dans la région des nuages, nous étions enclins, pour l'atteindre, à tenir peu de compte de la résistance, et à poursuivre à tout prix l'accomplissement de notre pensée. Ainsi *le Globe* acceptait éventuellement ce que *le National* posait à peu près comme inévitable. L'un s'exposait, l'autre s'attendait à des extrémités qui n'intimidaient ni l'un ni l'autre. Tous deux n'existaient qu'en vue de l'avenir, l'un d'un avenir possible, l'autre d'un avenir certain; mais c'était le même avenir.

Ces deux journaux, voués ainsi à la même cause, offraient encore cette analogie d'être conduits par des hommes en général du même âge et destinés à marcher ensemble, sinon d'un pas égal, dans la carrière politique. Malgré la diversité de caractère, de situation, d'opinions, qui s'est avec le temps manifestée entre nous, on peut dire que les écrivains du *National*

et du *Globe* ont gardé une certaine communauté de principes, et, par exemple, ils ont accepté avec des sentiments pareils la révolution de 1830 et le gouvernement qu'elle a fondé. Carrel seul s'est détaché pour marcher dans une voie où il a trouvé plus de renommée que de bonheur.

Écrivains, députés, ministres, nous n'avons tous eu qu'une pensée : terminer la révolution par la liberté politique et fonder la liberté politique par le gouvernement représentatif. C'est à cette idée que l'un de nous, M. Duvergier de Hauranne, a voulu consacrer un monument durable. Dans un ouvrage qui n'a plus besoin d'être loué, il a rendu témoignage pour ses amis et pour sa cause. En racontant dans un esprit de critique équitable tous les efforts de la révolution française pour organiser son gouvernement définitif, il a écrit une histoire où nous comparaîtrons à notre tour. Comme les disgrâces de nos devanciers n'avaient affaibli ni notre foi ni notre espérance, puisse le souvenir de nos revers ne pas décourager ceux qui viendront après nous !

[redacted]

DE L'HISTOIRE

DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF

On ferait une grande bibliothèque des écrits publiés sur le gouvernement représentatif, et pendant trente-quatre ans il a donné naissance à toute une littérature. Jamais plus qu'alors on n'en a complaisamment approfondi les principes; jamais on n'a scruté plus ouvertement les questions qui s'y rattachent et consacré plus de travail d'esprit et d'efforts de conduite à démontrer comme une vérité et à fonder comme une réalité ce qui en politique paraissait à la fois le dernier progrès de l'esprit humain et le but de la révolution française. Jamais nation n'a pu mieux que la nôtre savoir ce qu'elle faisait en se donnant alors par tous ses organes à la cause de la liberté constitutionnelle.

La révolution de 1848 a tout interrompu. Elle a changé tous les mots d'ordre et jeté bien des esprits

[redacted]

dans de nouvelles directions. Il y aurait autant de puérilité que d'imprudence à méconnaître la puissance des événements, et ce n'est pas en vue du présent qu'il serait à propos de ranimer les discussions d'un temps déjà éloigné de nous ; mais ce qui n'a plus d'application dans les faits a-t-il cessé d'avoir de l'importance comme idée ? Le champ du passé reste ouvert, la sphère de la théorie n'est point fermée. Moins on peut être soupçonné de prétendre à aucune influence actuelle, et plus il semble qu'on doit s'adonner librement à la spéculation et à l'histoire. Dans le calme un peu languissant des esprits, on peut, sans craindre d'éveiller d'ardents préjugés, agiter les questions qui ont jadis passionné la France, et l'examen des divers systèmes d'organisation qu'elle a traversés ne risque d'exciter aucun trouble. Le moment est donc propice pour tout étudier dans le pur intérêt de la vérité. Pour combien de gens les souvenirs mêmes ne sont plus que des abstractions !

Cependant ces sujets n'attirent que faiblement l'attention des jeunes écrivains ; on semble même les éviter, ou ne les aborder qu'à regret et comme quelque chose d'embarrassant ou d'insignifiant qu'il faut laisser aux intéressés. Or de ces intéressés personne n'en veut être, si le passé n'y oblige. Quelques-

uns même trouvent moyen de se soustraire à l'obligation. Ce n'est pas, encore une fois, que la discussion soit interdite. L'abstention est toute volontaire ; on se tait par indifférence et non par crainte. On semble regarder comme un danger ou une duperie de s'exposer à savoir où est en politique la vérité. Bien des enfants se soucient peu de connaître ce que leurs pères ont voulu. Que la révolution française ait bien ou mal fait, peu leur importe. Quelques-uns vont plus loin : ils retournent aux idées opposées en principe à toutes les opinions modernes, et par une réaction vers le XVIIe siècle ou quelquefois jusqu'au moyen âge, ils cherchent à ruiner tous les motifs qu'a pu avoir la France en 1789 de changer de gouvernement. Beaucoup d'autres, découragés et moqueurs, n'opposent à toute théorie politique que le scepticisme, et professent sur les choses humaines l'insouciance de Salomon et l'épicurisme d'Horace. Enfin parmi ceux-là même qui, loin de s'inscrire contre l'esprit des temps nouveaux, s'en donnent au contraire pour les hérauts et les messagers, parmi les partisans des transformations les plus radicales de la société, c'est une mode que de montrer un grand dédain pour l'ancien libéralisme, et le système représentatif n'est plus qu'un roman bourgeois, une chimère prosaïque, indigne d'occuper un

[redacted]

moment le génie humanitaire. En tout, on aime à trouver que les hommes et les choses ont fait leur temps ; on déclare volontiers arriérés tous les anciens. A l'aspect de quelques conversions imprévues ou de quelques mouvements rétrogrades, on se hâte de s'écrier que tout est changé. La terre tourne, dit-on, elle montre une face nouvelle. Les préjugés des vieux partis sont des curiosités historiques. Ce serait un stupide entêtement, une routine aveugle que de parler à la France d'aujourd'hui le langage qu'elle écoutait il y a trente ans.

Il est vrai, bien des hommes ont varié, et surtout dans cette élite intelligente, qui n'est pas toujours la plus raisonnable, car elle est nécessairement la plus mobile, de singuliers revirements d'opinion se sont manifestés ; mais tout est-il changé au fond pour cela? Le mouvement général du siècle est-il dans un autre sens? l'esprit national a-t-il subi quelque métamorphose? On le dit, je n'en crois rien. De beaux esprits, un peu malades, s'efforcent de le prouver; de petits esprits, un peu vicieux, s'acharnent à le soutenir. On les tolère, et parce qu'on les tolère, il semble qu'on les écoute ; mais qu'une circonstance imprévue vienne atteindre le cœur de la nation, qu'une cause puissante vienne toucher cette corde qu'on croit brisée parce

[redacted]

qu'elle a cessé de vibrer, on verra si elle est devenue muette, ou si elle rend un nouveau son. Les flots sont paisibles, la surface est unie : mais l'eau des mers n'a point changé de nature ; elle est imprégnée des mêmes sels, et que le vent s'élève, les flots gonflés battront avec la même force les mêmes rivages et blanchiront sur les mêmes écueils. Le temps a changé et non les éléments.

Mais si les panégyristes rétrospectifs des siècles passés ne font qu'un roman archéologique, ont-ils raison davantage, ceux qui, pour avoir conçu dans une exaltation rêveuse et passionnée des plans de régénération sociale et jeté aux masses la promesse d'une transformation de l'humanité, ne voient que misère d'esprit et de cœur dans les efforts de leurs devanciers pour asseoir sur la base d'un gouvernement durable les intérêts et les principes de la révolution ? L'école qui s'intitule démocratique a-t-elle tant lieu de s'enorgueillir, comme elle fait, de n'être pas l'école libérale ? Ont-ils tant réussi, les nouveaux réformateurs, ont-ils laissé de leur sagesse une opinion si nette et si forte, qu'ils puissent du haut de leur disgrâce insulter à nos revers, et prendre en pitié ceux qu'ils ont fait tomber peut-être, mais qu'ils n'ont pas remplacés ? Assurément les années ne s'accumu-

[redacted]

lent point sans amener de nouveaux besoins. Le sol même sur lequel nous vivons s'élève et change d'aspect avec le temps. Ce qui était un port pour nos aïeux peut, comme Aigues-mortes ou Fréjus, n'être plus qu'un lieu où rien ne mène. Il est toujours loisible de regarder en avant et d'espérer un meilleur avenir. Mais franchement la simple cause de 1789 elle-même cette vieillerie de nos pères, est-elle si pleinement, si universellement gagnée, les biens qu'ils nous ont conquis, les principes qu'ils nous ont légués sont-ils tellement hors de toute atteinte, qu'il soit permis de ne s'en plus inquiéter et de songer à mieux? Tenons-nous le certain que nous devions chercher l'incertain, et par quels efforts heureux, par quels prodiges de génie et de savoir les nouveaux venus ont-ils acquis le droit de dire à la société de changer de voie pour entrer dans la leur, et de l'entraîner à leur suite vers un but qu'on lui annonce, mais qu'on ne lui montre pas? Il faut de nouveaux guides, qui en doute? D'autres hommes sont venus ou viendront, la marche du temps le veut ainsi ; mais doit-on dire : A nouveaux ouvriers, nouvelle œuvre! Le monument, parce qu'il n'est pas achevé ou que des parties s'en sont écroulées, doit-il être abandonné, rasé, et faut-il pour en bâtir un nouveau aller chercher les terres inconnues? Quand on

aura donné quelque évidence au thème d'un socialisme radical, il sera temps de se moquer du libéralisme constitutionnel; on pourra sourire de mépris au nom seul des institutions et des idées qui pendant un demi-siècle ont séduit les plus nobles esprits et touché les plus nobles cœurs de la France.

Ces dédains cependant du fanatisme réformateur sont naturels. Quand on aime le vague et que l'on se plaît dans l'indéfini, on trouve un peu terre à terre l'œuvre laborieuse de combiner le vrai et le réel. L'aventurier se moque des laboureurs, et si l'orage a détruit leurs moissons, il leur proposera de diriger les orages au lieu de cultiver la terre, et, puisque le possible est si difficile, de tenter l'impossible. Jamais les esprits extrêmes ne rendent justice aux esprits mesurés. L'ambition de dépasser tout ce qui s'est fait, de trouver le dernier mot, d'atteindre la dernière nouveauté et de découvrir l'inconnu, a souvent égaré les sciences en les écartant de la voie des expériences utiles; elle peut bien égarer la politique. La passion de l'illimité et de l'absolu a toujours été le fléau de notre révolution; c'est une cause qui a plus souffert par ses amis que par ses ennemis.

Quoi qu'il en soit, il est donc vrai que, sans se concerter ni s'entendre, l'esprit réactionnaire et l'esprit

révolutionnaire s'entretiennent et s'excitent mutuellement. L'un fournit à l'autre des griefs et des prétextes ; l'un inspire à l'autre des ressentiments et des craintes. Tous deux travaillent comme de concert à décrier, à perdre toute politique de libéralisme organisateur, la vraie politique du gouvernement libre. Tous deux réussissent à provoquer, à motiver l'intervention de tout arbitre qui viendra leur imposer silence et leur interdire toute influence sur les destinées de la société.

Au nom de ceux qui n'ont jamais désespéré de la justice et de la raison, à ce point de condamner notre pays au remède d'un absolutisme quelconque, de ceux que jamais la peur ni la haine n'a réconciliés avec aucune oppression, un homme chez qui la fermeté de l'esprit égale celle du caractère, et qui a pris part pendant trente années à toutes les affaires de son pays, comme à tous les événements de la révolution, vient de publier un livre d'une grande importance, et qu'il présente avec calme à ses amis et à ses ennemis. Il me siérait peu de parler ici de la personne de M. Duvergier de Hauranne, et de rappeler avec développement son droit d'être écouté. Ceux qui le récusent me récuseraient. Chacun réalise ses intentions et applique ses principes suivant sa nature et son esprit ;

mais ses intentions ont toujours été les miennes, ses principes sont les miens, et nos fortunes ont été les mêmes. Ce que je dirai seulement, et sans crainte d'être contredit, c'est qu'on ne citerait pas aisément un publiciste qui l'emporte sur lui pour l'énergie de la conviction, la sincérité du langage, la pénétration de l'esprit, le dévouement à ses idées. Cela suffit pour lui donner sur le sujet qu'il traite la plus grande autorité. Quant au talent d'exposer et de discuter, quant à la clarté et à l'exactitude, quant à l'art de composer un ouvrage étendu et difficile, je n'ai pas besoin d'en rien dire, je m'en rapporte à tous ceux qui l'auront lu.

L'ouvrage de M. Duvergier de Hauranne est une histoire, mais c'est l'histoire d'un système de gouvernement. Cette histoire serait sans objet et sans valeur, si le système n'avait par lui-même aucun prix, et quoique l'auteur ne le discute jamais qu'en vue des faits qu'il raconte et qu'il juge, son histoire suppose nécessairement une certaine philosophie politique. Il ne donne pas la sienne *a priori*, il n'en recherche point les principes abstraits, ce n'est pas son sujet; mais il est constamment guidé par des idées générales qui pourraient être assez facilement réunies en corps de doctrine, et quel que soit l'intérêt de ses récits, de

[redacted]

quelque sagacité qu'il fasse preuve dans l'appréciation des événements et des hommes, on ne peut, en le lisant, oublier le but qu'il se propose et la thèse qu'il soutient. Il y a donc dans ce livre deux choses à examiner, les idées de gouvernement, l'exposition et la critique des faits, ou en d'autres termes la politique et l'histoire.

Ce qu'on appelle la question du meilleur gouvernement a cessé de tenir une grande place dans les controverses spéculatives. Depuis que l'état successif des sociétés est devenu l'objet préféré de l'attention et de l'étude, depuis que la philosophie de l'histoire a été inventée, on s'est accoutumé à regarder comme la meilleure forme de gouvernement celle qui résulte de la situation et de l'âge de la société à laquelle elle s'applique. Je n'objecte rien à cette manière de résoudre la question, si ce n'est qu'elle ne la simplifie pas beaucoup, car, quelle que soit la condition d'un peuple, on pourra toujours concevoir plusieurs manières de le gouverner. L'examen d'une époque et d'un pays nous éclaire principalement sur la possibilité, et comme il y a toujours plusieurs choses possibles, il faut choisir entre les gouvernements possibles, et la question du meilleur à choisir revient sous une autre forme. Lorsque tout est stable, lorsque les insti-

tutions sont sous la garde d'une tradition séculaire, inviolable parce que l'opinion la tient pour telle, la question du meilleur ne se pose pas, ou du moins elle ne regarde que les faiseurs de livres; mais dans les temps d'instabilité, lorsque le monde tourne sur la roue des révolutions, surtout dans un pays qui, en soixante et quelques années, a passé par plusieurs sortes de monarchies et de républiques, on ne saurait, à moins de faire son deuil de toute stabilité, ne pas chercher laquelle est préférable, et, sans aucune prétention d'influer sur les faits ni de provoquer aucun changement, on est obligé, ne fût-ce que pour calmer son esprit et satisfaire sa raison, de se poser la question du meilleur gouvernement.

Au fond, les plus résignés, les plus indifférents, les plus sceptiques, l'ont résolue chacun pour son compte, car ils ont tout au moins des craintes ou des espérances. Ils voient avec inquiétude ou confiance un pouvoir s'établir, avec satisfaction ou terreur tomber un autre pouvoir. Certaines mesures les rassurent, d'autres les alarment. Il y a des institutions qui obtiennent leur respect ou leur sympathie ; il y en a qu'ils appréhendent ou qu'ils condamnent. Ce n'est pas une des moins rudes épreuves auxquelles les révolutions soumettent les hommes que cette nécessité pour les

[redacted]

plus paisibles ou les plus frivoles de se faire une opinion en dépit d'eux-mêmes, et si ce n'est par réflexion, au moins par sentiment, de s'intéresser et de prendre intérieurement parti pour des choses qui les dépassent, et auxquelles ils voudraient ne point penser. Au temps des guerres de religion, il faut, sans être théologien, opiner en matière théologique; aux époques révolutionnaires, on n'échappe point à la politique, pour n'en pas faire son métier. On n'élude même pas la responsabilité d'une opinion en essayant de n'en pas avoir, de même qu'il faut de la philosophie pour dire qu'il n'y a pas de philosophie. N'avoir point d'opinion, c'est admettre que tout se vaut, c'est s'attendre et se résigner à tout. C'est en d'autres termes, aux époques révolutionnaires, proclamer l'instabilité universelle. Or cela même est une politique, et ce n'est pas celle qu'il serait le plus difficile de soutenir, si l'on pouvait se résoudre à l'adopter.

Du moment qu'on ne peut se passer d'un système politique, et que notre révolution a été pour ainsi dire un concours ouvert entre toutes les doctrines, il peut être bon de montrer, en écartant toute métaphysique, comment la théorie du gouvernement représentatif a peu à peu prévalu, et quelle suite d'idées a conduit de tout temps les esprits supérieurs aux principes

dont il est jusqu'à présent l'expression la plus parfaite.

Dans toute controverse sur la constitution de l'État, deux opinions ou plutôt deux dispositions d'esprit sont d'ordinaire en présence : l'une qui tend à prendre la constitution la plus simple comme la meilleure, l'autre qui nie qu'un bon gouvernement soit possible sans une certaine complication. L'amour de la simplicité nous est naturel; mais en aucune matière il n'y faut céder aveuglément. Trop souvent c'est la paresse ou le sentiment de la faiblesse de notre esprit qui, dans les sciences mêmes, nous fait regarder la simplicité comme le signe de la vérité. Cette opinion a plus souvent égaré l'esprit humain qu'elle ne l'a conduit au but, et plus la nature est connue, plus elle paraît compliquée. Quand même ce point de vue de la science serait provisoire, et que des recherches ultérieures nous devraient rapprocher davantage de cette unité que nous prenons sur nous d'attribuer à la création, il demeurerait vrai que jusqu'à nouvel ordre les systèmes d'unité ont figuré au nombre des grandes erreurs de l'esprit humain, et il serait encore plus vrai que lorsqu'il s'agit des choses humaines, la simplicité est l'exception, bien loin d'être le fait général. Indépendamment de l'action des causes permanentes ou accidentelles qui ne viennent pas de l'homme, sa na-



ture spéciale est celle d'un être tout rempli d'antagonismes. L'esprit et le corps, la raison et la sensibilité, l'idée, l'intérêt, la passion, l'orgueil, l'appétit, l'habitude, le préjugé, la tradition, que sais-je? une foule de principes divers agissent ensemble ou séparément, et dans la détermination morale la plus ordinaire, quand même on écarterait toute sollicitation des penchants ou des motifs réprouvés par la conscience, il se rencontre souvent un conflit de règles de conduite qu'il est également difficile de concilier ou de subordonner les unes aux autres. Ne délibérât-on qu'entre des devoirs, des contradictions se présentent, et combien de fois arrive-t-il que l'homme ne délibère qu'entre des devoirs? Or, comme le gouvernement s'applique à des hommes, comme il se résout essentiellement en déterminations humaines, comment se pourrait-il que le gouvernement ne fût pas une chose très-compliquée, et que l'instrument propre à introduire l'accord, la mesure et la régularité entre tant de forces diverses et libres fût une machine toute simple? Ce qu'on peut appeler un gouvernement simple, c'est la monarchie pure, c'est la démocratie pure, en d'autres termes la société gouvernée immédiatement par une seule volonté; celle d'un homme ou celle du grand nombre. Vers cette extrémité gravitent tous les systèmes absolus.

Il y a longtemps que les différents systèmes absolus auxquels le gouvernement peut être ramené ont été classés et comparés. Le plus ancien des historiens de la Grèce nous a conservé dans un récit empreint d'une primitive sagesse les éléments du débat qui s'éleva cinq cents ans avant notre ère, lorsqu'après l'extinction de la race de Cyrus, l'empire de la Perse fut arraché par sept conjurés à l'usurpation des mages. Les vainqueurs, qui auraient pu chacun aspirer au souverain pouvoir, délibérèrent entre eux sur le gouvernement qu'ils devaient donner à leur pays. Otanès plaida pour la démocratie, Mégabyse pour l'oligarchie, Darius pour la monarchie. Les quatre autres, en bons Asiatiques, furent de l'avis de Darius, et le sort, aidé par la ruse, donna la couronne à ce dernier. Dans ce récit, dont Hérodote ne veut pas que l'on suspecte l'authenticité, et *qui étonnera des Grecs*, dit-il, on voit comme un abrégé de toute une histoire de révolutions politiques : une dynastie fondée par un grand homme et qui périt; son pouvoir usurpé par une caste; le renversement de ce pouvoir opéré par la force, grâce à quelques hommes indépendants, capables et ambitieux; les trois systèmes de gouvernement présentés dans leur pureté et mis aux prises dans un débat solennel; le préjugé et la crainte de l'anarchie terminant

[redacted]

la vacance du gouvernement par le despotisme d'un seul, le hasard et la ruse faisant le reste, et le défenseur du gouvernement de l'égalité qu'il appelait l'*isonomie*, Otanès, déclarant qu'il renonçait à concourir pour la royauté, et que pour prix de sa retraite il ne demandait pour lui et les siens que le droit à perpétuité de n'obéir à personne ; ce qui lui fut accordé, dit l'historien, sa maison seule dans toute la Perse jouissant encore d'une pleine liberté, sans autre condition que de ne pas violer les lois.

J'honore les Otanès partout où je les rencontre, et je ne leur garantis pas qu'ils obtiendront en tout lieu ce que leur concéda le despotisme persan, le privilége de s'isoler et de s'abstenir au milieu de l'obéissance universelle, cette dernière ambition du philosophe démocrate ; mais en trouvant très-simple que la thèse du gouvernement direct du peuple par le peuple soit produite toutes les fois qu'il y aura lieu de constituer l'État, je doute que, présentée sans restriction, elle séduise jamais longtemps la multitude elle-même, et je crains que des deux autres théories, la pure aristocratie et la monarchie pure, la dernière ait encore le plus de chances de se faire accepter tôt ou tard, bien entendu avec l'aide d'un certain savoir-faire que Darius, fils d'Hystaspe, n'a point emporté avec lui dans le tombeau.

Mais ce même Darius, peu d'années après son avénement, apprenait à Marathon qu'il y a d'autres gouvernements que la tyrannie asiatique, car « c'est du temps de Darius, dit Bossuet, que commence la liberté de Rome et d'Athènes, et la grande gloire de la Grèce. » Chez ces peuples, pour nous les premiers maîtres de la politique et de tout le reste, on comprit de bonne heure qu'aucun système absolu de gouvernement n'était bon. Il n'est pas de notre sujet de décrire, même en passant, les formes diverses que l'État prit dans l'antiquité ; on peut, sur ce point, consulter un ouvrage intéressant publié il y a quelques années. Dans son *Histoire de la Souveraineté*, M. Sudre a exposé d'une manière exacte et judicieuse les institutions et les théories politiques des anciens, et l'esprit dans lequel il écrit, comme la manière dont il écrit, recommande au lecteur un livre qui n'a peut-être pas été assez loué. Pour nous, ne notons qu'un point, c'est que la pensée que nous trouvons dans Hippodamus de Milet, le premier, suivant Aristote, qui ait été publiciste sans être homme d'État : « la constitution de l'État sera vraiment solide, si elle est mixte, c'est-à-dire composée par le mélange des diverses formes de gouvernement ; » cette pensée, dis-je, a communément dirigé la sagesse politique des anciens. Nous n'avons plus les cent cin-

[redacted]

quante-huit constitutions qu'Aristote avait décrites, mais on voit en général que les constitutions grecques étaient loin d'être simples. La plupart offraient une combinaison de garanties assez artificielle. La crainte de l'absolu et de l'illimité paraissait avoir inspiré le législateur. Or, toutes les fois que l'on contient par des dispositions constitutionnelles l'influence du principe ou du pouvoir qui domine dans la constitution, on opère, même sans le savoir et sans le vouloir, un mélange des différents gouvernements. On introduit quelque chose de la monarchie dans la démocratie, quand on cherche à lui donner plus de secret ou d'unité ; on la rapproche de l'aristocratie, lorsqu'on oppose à la volonté souvent impétueuse du plus grand nombre la sagesse ou la lenteur d'un conseil. Platon dit en termes formels qu'il n'y a de vrais gouvernements que les gouvernements mixtes, et c'est le mérite qu'il assigne à celui de Lacédémone. Puisque Platon avait dit cela, il fallait bien qu'Aristote y trouvât à redire ; mais ce même Aristote n'en repousse pas moins tous les extrêmes. Lui qui rejette assez loin la monarchie et l'aristocratie, il se pose en censeur de la démocratie et se prononce pour la république moyenne, ce qui veut dire nécessairement un État où le principe républicain est limité, où l'intérêt public prévaut sur

l'intérêt des plus nombreux et des plus pauvres, c'est-à-dire sur le principe de la démocratie. Un historien du premier ordre, Polybe, n'a pas cru pouvoir raconter en politique les luttes de Rome et de Carthage sans s'expliquer sur leur constitution respective, et il n'a pas hésité à prononcer que de tous les gouvernements le meilleur était le gouvernement formé des trois autres. Tel lui paraissait celui de Rome, et l'opinion de Polybe devait être celle de Scipion. Aussi le sage Cicéron, qui l'adopte, la met-il dans la bouche du héros lui-même, et c'est, dans sa *République*, Scipion qui déclare qu'il ne saurait approuver aucun genre de gouvernement simple, *ullum simplex reipublicæ genus*. Dans vingt passages, il se prononce pour le gouvernement composé dans une juste mesure des trois formes principales de gouvernement, et même pour la royauté limitée par les deux autres. Dans le chapitre 45 du livre I[er] par exemple, on dirait que Scipion l'Africain, devançant Montesquieu, fait par prévision l'éloge de la monarchie anglaise[1]. Enfin

[1] Ex tribus primis generibus longe præstat, mea sententia, regium. Regio autem ipsi præstabit id, quod erit æquatum et temperatum ex tribus optimis rerumpublicarum modis. Placet enim esse quiddam in republica præstans et regale; esse aliud auctoritati principum partitum ac tributum; esse quasdam res servatas judicio voluntatique multitudinis. Hæc constitutio pri-

[redacted]

partout on trouve le panégyrique de cette forme politique qui résulte d'un choix et d'une alliance entre les éléments des trois autres, de cette forme, dit Tacite, qu'il est plus facile de louer que de voir réalisée, « ou si jamais elle arrive, ajoute-t-il tristement, elle ne saurait être durable. »

Elle ne devait point arriver de longtemps en effet. Tacite avait vu s'accomplir ce que Platon a décrit en termes dont rien au monde n'égale la force et la vérité, le passage funeste de l'anarchie au despotisme. La fondation de l'empire ne fut pas seulement le plus cruel des maux pour ces nobles âmes dont Tacite était et l'interprète et le vengeur; ce fut une calamité pour l'humanité tout entière, et qui s'est étendue sur une longue suite de générations. Que le despotisme d'un seul ait pu hériter de cette immense domination portée aux limites du monde par les armes et le génie de la république romaine, que, dans

mum habet æquabilitatem quamdam magnam, qua carere diutius vix possunt liberi ; deinde firmitudinem : quod et illa prima facile in contraria vitia convertuntur, ut exsistat ex rege dominus, ex optimatibus factio, ex populo turba et confusio ; quodque ipsa genera generibus sæpe commutantur novis. Hoc in hac juncta moderateque permixta conformatione reipublicæ non ferme sine magnis principum vitiis evenit. Non est enim causa conversionis, ubi in suo quisque est gradu firmiter collocatus, et non subest, quo præcipitet ac decidat.

la société la plus éclairée et la plus politique qu'il y eût alors sur la terre, il se soit établi une tyrannie de l'espèce de celles qu'on n'avait encore vues qu'en Orient au sein d'une civilisation informe, le coup était mortel pour toutes les saines traditions de droit, de pouvoir et de liberté. Une perversité systématique devait s'unir ainsi à la brutalité du despotisme. Ce gouvernement grossier des peuples nouveaux allait devenir un instrument ingénieux et orné. L'empire romain était destiné à produire la jurisprudence et la philosophie de la tyrannie, en donnant le jour à l'empire de Byzance, la plus détestable école qui ait été jamais ouverte pour l'instruction des rois et des peuples. Là sont venus périr jusqu'aux derniers souvenirs des leçons de l'antiquité. Une souveraineté autocratique, effrénée dans ses caprices, raffinée dans ses prétentions, cruelle dans ses vengeances, avilie par la mollesse, insultée par la fortune, et entretenue dans l'insolence par la corruption des cours, la sophistique des légistes et la bassesse des peuples, mais consacrée par le droit divin, voilà le spectacle et l'enseignement que le monde a dus à la fondation de Constantin. Je n'hésite pas à regarder le despotisme des césars comme la principale cause de la décadence ou de l'abaissement des sociétés européennes pendant

plus des douze premiers siècles de l'ère chrétienne. La contagion atteignit jusque dans leur berceau les jeunes gouvernements auxquels les invasions des peuples du Nord donnèrent naissance. Il en est peu qui, dès qu'ils commencèrent à porter leurs regards au loin, n'aient été séduits par ce type byzantin de la royauté, qui leur paraissait la royauté de la civilisation. Encore aujourd'hui l'autocratie qui fleurit dans les régions de la religion grecque est d'un mauvais exemple. Au moyen âge, le danger de l'imitation eût été bien plus grand encore, si d'autres influences n'avaient résisté, par exemple le sentiment de l'indépendance, individuelle chez les nations germaniques, municipale dans les vieilles cités romaines. Des guerriers teutons ne pouvaient guère se changer en Grecs du Bas-Empire, et leurs traditions sont une des origines des libertés modernes; mais une tradition de race chez des vainqueurs n'est guère qu'un préjugé de caste, et un droit, apanage des conquérants, prenait aisément la forme odieuse du privilége. Voilà pourquoi l'aristocratie européenne est loin d'avoir toujours bien compris deux choses, la patrie et l'État. Au lieu de faire de son indépendance le boulevard de la liberté publique, elle l'a gardée pour elle jusqu'au moment où elle a mieux aimé en trafiquer. Comme au

nombre des coutumes germaines était aussi la fidélité au chef, la subordination féodale a souvent fait place à l'esprit de cour, et la noblesse est devenue la parure et l'instrument du despotisme. Voilà pourquoi La Bruyère a pu dire : « Il n'y a point de patrie dans le despotique, et d'autres choses y suppléent, l'intérêt, la gloire, le service du prince. »

Quant à l'indépendance municipale, elle a été certes pour quelque chose dans la formation de cet esprit de la bourgeoisie, le même partout dans son essence, quoiqu'avec de grandes différences sous le rapport des lumières, de la hardiesse et de l'énergie persévérante. Il n'est point naturellement complice de l'absolutisme, il aimerait les lois, il voudrait le droit commun. Pour lui, la patrie est plus qu'un vain mot, et de tous les intérêts, l'intérêt de la bourgeoisie est le plus prêt à se confondre avec l'intérêt de l'État : elle est vraiment le public et c'est pour le public et par lui que l'État vit et se conserve. Mais souvent menacé, humilié, exploité ou spolié par les ordres privilégiés, le peuple, représenté par les classes moyennes, a couru au plus pressé. Il a cherché un appui dans le pouvoir royal, lui a demandé protection plutôt qu'indépendance, s'attachant ainsi à l'égalité plus qu'à la liberté. S'il y a un pays où l'aris-



[redacted]

tocratie et les communes aient de bonne heure formé une solide alliance, c'est qu'un même esprit d'indépendance d'origine germaine les aura rapprochés, c'est que le vaincu aura été du même sang que le vainqueur, et effectivement en Angleterre le Normand et le Saxon tiennent à la même race; aussi là le droit de chacun est-il cher à tous.

Dans la composition sociale de la plupart des nations du moyen âge les justes idées de liberté politique avaient donc de grands obstacles à vaincre, et les places sont rares en Europe où du sein même des mœurs nationales soit sorti un régime tant soit peu protecteur des droits du citoyen. Partout il a subsisté des débris ou des traces de toutes les garanties inventées dans l'ancien monde contre le pouvoir arbitraire ; mais bien peu de cités avaient su tirer de là un système efficace de libertés publiques. Quant aux sages théories de l'antiquité, elles avaient disparu, quoiqu'elles n'eussent point péri. Le génie des anciens, ce sauveur du monde moderne, s'était caché dans l'ombre ; mais il en pouvait sortir. La poussière des siècles, comme une cendre conservatrice, entretenait le feu dont elle éteignait la flamme ; il ne fallait que remuer ces cendres du passé pour en faire jaillir des étincelles. Dès le XIII[e] siècle, saint Thomas d'Aquin

et Gilles de Rome exhumaient ces noble maximes d'autorité limitée, de gouvernement mixte, et l'idée du pouvoir législatif délibérant. Dans la triste condition des sociétés contemporaines, la liberté ou seulement la justice ne pouvait guère se réaliser par leur mouvement spontané. Peu de nations portaient en elles-mêmes le principe de leur affranchissement : elles ne trouvaient guère dans leurs souvenirs de titres à revendiquer, de droits à faire revivre; elles avaient pour la plupart à concevoir lentement, à apprendre ce qui leur était dû. De là le besoin d'être éclairées par un flambeau qu'elles n'auraient pas su allumer elles-mêmes, de recevoir par l'enseignement du dehors ce qu'elles ne pouvaient tenir de leurs traditions intimes. C'est ce qui explique le grand rôle des lettres dans le monde moderne : elles ont fait autant et plus pour l'émancipation des peuples que les mœurs, les lois et les sentiments héréditaires. La société a presque tout reçu de l'esprit humain.

Aussi voyons-nous, et surtout à dater du XVe siècle, se produire et s'étendre les efforts de l'érudition et de l'intelligence pour retrouver les titres de l'humanité. C'est à la lueur de la renaissance que la science remet à nu ces fondements longtemps enfouis de la philosophie politique, et les premières idées libérales, passant des

[redacted]

livres dans les esprits, pénètrent peu à peu dans le public, et du public elles gagnent quelquefois les tribunaux, les conseils d'État, même les trônes. Presque en tout lieu il se forme une opinion générale, confuse et incertaine peut-être, mais qui tend à la limitation des pouvoirs par les lois, à l'intervention du vœu national dans les lois mêmes. C'est un fait universel dans l'ancienne Europe, quoiqu'il n'ait point partout revêtu les mêmes formes, acquis la même intensité, abouti à des progrès et à des résultats égaux ; mais jamais il n'a pris une forme plus grandiose, jamais il ne s'est manifesté par un progrès plus éclatant et par un résultat plus formidable qu'alors qu'il s'est appelé la révolution française.

Le lecteur aura sans peine appliqué tout ce qui vient d'être dit à notre France. Antagonisme et différence des races, priviléges et franchises, royauté, aristocratie, tiers-état, mouvement de l'opinion et influence des lettres, action combinée des événements, des traditions, des livres et des idées, il aura de lui-même fait la part de tout cela dans notre pays, et il aura compris combien devait être grande, pour une société telle que la nôtre, la difficulté de se transformer un jour en société libre.

Partout en Europe la société est originairement un produit composé de la domination romaine, de la

[redacted]

conquête germaine, de l'action de la féodalité et de la royauté. Du concours ou du conflit de tant de causes diverses, il est provenu un ordre social contre lequel lutte sourdement l'esprit des siècles nouveaux. Partout une révolution lente ou subite, ou d'abord lente, puis subite, a dû ou doit changer cette société, et ce changement ne peut se consommer sans que le gouvernement soit mis dans un certain rapport avec le nouvel ordre de la société. Ainsi partout s'est faite, ou s'opère, ou se prépare une révolution sociale, une révolution politique. La révolution française a été l'une et l'autre. Qu'elle ait été une révolution sociale, on ne le nie guère ; comme telle, les caractères de son œuvre peuvent ne pas plaire à tous, mais tous les reconnaissent pour ce qu'ils sont, et la question de fait est résolue de même par tout le monde. Il n'en est pas ainsi de la révolution politique. Depuis 1789, la société française, issue des longues luttes de l'ancien régime, et soudainement amenée par une crise féconde à une certaine constitution civile qui n'a plus varié, a sans cesse changé de gouvernement et varié par conséquent dans sa constitution gouvernementale. Ainsi, stabilité dans la révolution sociale, instabilité dans la révolution politique.

[redacted]

De là il ne résulte et ne peut résulter naturellement que les questions suivantes : le fait stable, la révolution sociale, est-il définitif? Ceux-là le contestent qui veulent le modifier rétroactivement, ou bien qui, le regardant comme un premier pas, aspirent à une nouvelle révolution sociale. Le fait instable, la révolution politique, peut-il être fixé par une constitution définitive, et quelle est cette constitution? Sur tous ces points, on a pensé pendant plus de trente ans (et M. Duvergier de Hauranne le pense encore) que l'idée de modifier par un retour en arrière la révolution sociale était le rêve impuissant de quelques mélancoliques, que l'idée de faire une nouvelle révolution sociale était la chimérique inspiration de l'esprit indéfiniment révolutionnaire, et qu'enfin ce qu'il pouvait y avoir de désintéressé et de plausible dans les motifs de ces deux sortes de témérité ne pouvait trouver satisfaction solide que dans la seconde question. On conçoit en effet qu'il peut exister telle manière de constituer le gouvernement français qui donne sécurité aux craintes des uns ou contentement aux désirs des autres dans ce que ces craintes ou ces désirs auraient de fondé ou d'acceptable. En conséquence, la seule question qui subsiste, c'est celle du gouvernement. Or celle-là, pendant trente ans, on a

[redacted]

pensé (et M. Duvergier de Hauranne le pense encore) qu'elle était résolue par le gouvernement représentatif.

Ce système politique, si l'on veut bien y regarder, est l'application des idées que nous avons reconnues pour la tradition de la raison depuis l'antiquité jusqu'à nous, savoir : « Les bons gouvernements ne sont pas les gouvernements simples. — Aucun pouvoir ne doit être absolu. — Des formes principales de gouvernement, aucune, si elle est réalisée dans sa pureté abstraite, sans restriction, sans limitation, sans mélange, n'est bonne et durable. — La meilleure forme de gouvernement est celle qui emprunte quelque chose à toutes les autres, et qui est en quelque sorte un composé de toutes les autres. »

Au moment où la révolution française éclata, cette complexe théorie était réalisée de deux manières, de ce côté de l'Atlantique par le gouvernement anglais, de l'autre par le gouvernement des États-Unis. Là, le mélange est en proportion beaucoup plus égale, et une plus grande part est faite à la monarchie et à l'aristocratie ; ici, la part de la démocratie l'emporte de beaucoup sur les deux autres. Cependant en Angleterre et même en Amérique le gouvernement est tempéré. Dans aucun des deux pays, le breuvage, pour

[redacted]

parler comme Platon, n'est versé tout pur dans la coupe. En tout cas, ces deux gouvernements sont les deux points extrêmes entre lesquels doit osciller toute sagesse politique libérale qui ne veut pas abandonner le terrain connu, et au premier abord, avant tout examen, il semble que sur ce sol de l'Europe jonché des monuments ou tout au moins des débris du passé, c'est vers l'extrême britannique que doit incliner la balance plutôt que vers l'extrême américain.

Ne se rapprocher ni de l'un ni de l'autre, si toutefois on le peut, c'est se placer volontairement hors de l'expérience. « Point d'Amérique! » nous criait, je me le rappelle, un rassemblement qui bordait la haie devant la grille du Corps législatif, un jour que nous nous rendions à la Constituante de 1848. C'était crier : « Vive l'inconnu! » Mais à ceux-là qui ne veulent de la république qu'à la condition qu'elle réalise l'imaginaire, il serait encore bon de dire que même la république devrait, dans l'intérêt de la liberté comme de sa durée, satisfaire à certaines conditions essentielles du gouvernement représentatif, et à ceux beaucoup plus nombreux qui tiennent compte de l'expérience, et qui admettent ou admettraient les analogues de la république américaine et bien plus encore de la monarchie anglaise, il importe de représenter avec netteté

et avec force quelles sont ces conditions essentielles de la liberté et du pouvoir. Avant de suivre M. Duvergier de Hauranne dans l'accomplissement de cette tâche, rappelons qu'il ne suffit pas, pour qu'un gouvernement soit réellement *tempéré* (c'est le mot de Cicéron), que quelques formalités insignifiantes en altèrent la pureté apparente, et régularisent extérieurement l'action d'une volonté unique, sans contrôle et sans contre-poids. Les garanties doivent être sérieuses, consistantes, et telles que, dans le cas d'un conflit, la décision suprême, car il en faut bien une, rencontre des obstacles et subisse des délais qui l'obligent à être motivée, réfléchie, discutée. Cependant la société n'aurait pas la conscience d'être libre, et ne le serait point par conséquent, si tout ce mécanisme n'existait qu'à huis clos, et si ces résistances opposées entre elles étaient enfermées dans l'intérieur du gouvernement. Il faut qu'elle-même prenne part au mouvement constitutionnel par l'intermédiaire de la représentation, qu'elle entre dans le gouvernement par l'élection, et que la décision définitive soit inspirée ou ratifiée par le sentiment public. Enfin, malgré ce système d'organisation, la liberté des personnes ne serait pas assurée, si certains droits ne leur étaient garantis par des lois fondamentales, et mis hors de



l'atteinte des pouvoirs politiques par une organisation indépendante de la justice. Tout cet ensemble d'institutions a donc besoin, pour être efficace et solide, de la publicité de tous les débats et de la liberté de la tribune et de la presse.

La révolution française a plus d'une fois tendu avec énergie vers la réalisation d'un ordre politique qui procurât toutes ces garanties à l'ordre social qu'elle avait fondé; mais elle n'y a pas réussi d'une manière permanente et durable. Ses échecs ont-ils été purement fortuits, ou se serait-elle trompée, soit dans le but qu'elle se proposait, soit dans les moyens qu'elle employait pour l'atteindre? Tel est l'objet, soit comme ouvrage historique, soit comme ouvrage critique, du livre de M. Duvergier de Hauranne.

Ce qui détermine une nation à une révolution libérale, c'est moins la pensée de former un gouvernement nouveau que celle de se délivrer des abus, des fautes, des crimes quelquefois, d'un ancien gouvernement, et d'en prévenir le retour. C'est plutôt une protection qu'une direction qu'elle cherche d'abord dans l'établissement constitutionnel. Au fond, c'est un esprit défensif qui la pousse dans ses agressions mêmes contre l'ancien régime. La foule ne s'inquiète pas beaucoup des moyens d'existence et d'action du pou-



voir nouveau dont elle souhaite l'avénement; elle ne lui demande que de l'affranchir, quelquefois de la venger, et ne songe pas toujours qu'il faut qu'il la gouverne. Les hommes d'État eux-mêmes, ou du moins les hommes éclairés, ne pensent pas toujours à organiser le pouvoir pour l'action, et leur unique soin est de le dépouiller de toute faculté de faire le mal. Les garanties constitutionnelles ont en général ce caractère d'être des résistances, des obstacles à l'injustice, à la violence, des *checks*, comme disent les Anglais, en un mot des freins. C'est comme telles qu'en tout pays elles se recommandent d'abord à la faveur populaire. Or l'esprit de résistance, la haine de l'oppression, l'amour de la liberté considérée seulement comme droit individuel, sont de nobles choses assurément, et c'est peut-être à ces sentiments généreux que l'humanité a dû les plus belles journées de son histoire; mais, il faut bien en convenir, ces sentiments tout seuls ne suffiraient pas pour assurer à la société tous les biens dont elle peut jouir, pour lui donner les moyens de remplir toutes ses destinées. Une grande nation a d'autres besoins encore que le besoin négatif de n'être pas asservie. Son indépendance, sa sûreté, sa prospérité et sa gloire demandent davantage. Il manquerait quelque chose même à la

[redacted]

liberté du citoyen, s'il n'était, par les lois de son pays, que préservé de l'arbitraire, et si, dépourvu de toute part de pouvoir ou d'influence, il n'avait point d'accès aux affaires publiques. La liberté politique est quelque chose de plus que la liberté des personnes.

Cependant il était fort naturel qu'aux derniers moments de l'ancien régime, on s'occupât avant tout de se mettre à l'abri des caprices du pouvoir absolu. C'est le bon plaisir seul qu'on était accoutumé à craindre. Pourvu que l'autorité, jusque-là illimitée, fût désarmée et entravée, on croyait tout en sûreté. En lui arrachant ses prérogatives, en l'entourant d'autorités rivales, on n'examinait pas si l'on ne séparait pas les pouvoirs constitutionnels d'une manière tellement absolue que l'action en commun leur deviendrait impossible, si leur inégalité engendrerait l'équilibre et si l'équilibre produirait le mouvement, si enfin un système de forces qui se balancent donnerait ou recevrait une impulsion. Le régime représentatif en effet, considéré exclusivement au point de vue de la résistance, peut encore être une sauvegarde; mais serait-il un gouvernement?

Pour qu'il mérite ce nom, il faut qu'il satisfasse non-seulement à tous les griefs de l'opprimé, mais à toutes les exigences de l'homme d'État; il faut que

[redacted]

non-seulement il protége l'individu, mais qu'il contente une grande nation. Si les pouvoirs sont clos chacun dans sa sphère, l'un ne sachant faire que des lois, l'autre ne faisant que les exécuter, s'ils se surveillent sans pouvoir s'expliquer, s'ils se résistent sans pouvoir s'entendre, le jeu de la machine aura pour produit l'immobilité ou le choc. Or l'isolement ou le conflit des pouvoirs n'est pas le gouvernement. Ils doivent être distincts et capables d'une certaine résistance, mais placés dans une relation de mutuelle dépendance qui leur fasse une nécessité du concours. Ce concours est la règle, le conflit est l'exception. La discussion publique, le vote libre, la responsabilité, la dissolution, la réélection régularisent le concours et mettent un terme au conflit. La tribune prépare et la presse éclaire la décision de la raison publique, qui prononce en dernier ressort : par là surtout une société peut se dire libre, puisqu'elle n'est gouvernée que comme elle le veut. Et cette intervention du pays peut rarement s'exercer à son détriment, parce qu'elle est assujettie à des formalités et à des lenteurs qui donnent à la vérité le temps et le moyen de se faire jour. Puis enfin, même quand le pays a jugé, on continue à plaider devant lui, et il peut souvent rapporter sa sentence. Ainsi le système représentatif, sans cesser

[redacted]

d'offrir des armes de défense contre tout arbitraire, devient un appareil de pouvoir, et la liberté même engendre le gouvernement. C'est là ce qu'on a particulièrement compris sous le nom de gouvernement parlementaire.

M. Duvergier de Hauranne l'a compris ainsi, lorsqu'il a inscrit ce nom même au titre de son ouvrage. A quel point et par quelle voie a-t-on, depuis l'origine de la révolution, marché à la réalisation d'un ordre de choses qu'il regarde non-seulement comme excellent en soi, mais comme le seul moyen praticable d'instituer la liberté politique? Si l'on s'en est écarté, pour quelles raisons? Si l'on s'en est approché, dans quelle mesure? Si l'on a fini par y atteindre, comment ne s'y est-on pas maintenu? Tel est l'attachant objet de ses recherches.

Il lui a paru, et je crois que cette vue générale ne sera pas contestée, que les soixante ans qui ont séparé 1789 de 1848 peuvent se diviser en deux périodes, la première pendant laquelle, à travers de laborieux efforts et des tentatives contradictoires, on a tâché de constituer la France sans pleinement comprendre ou sans admettre aucunement les conditions indispensables du gouvernement parlementaire, tantôt par un amour jaloux, tantôt par une crainte pusilla-

nime de la liberté, on a, de 1789 à 1814, négligé, repoussé ou mal interprété les leçons de l'expérience et de l'histoire dans l'organisation des pouvoirs publics. C'est là le sujet d'une introduction en un volume qui peut être considérée comme une revue de la révolution française au point de vue constitutionnel. Puis, de la fin de l'empire à la naissance de la dernière république, plus de trente-quatre ans se sont écoulés, pendant lesquels au contraire les conditions générales du gouvernement parlementaire ont été écrites dans les constitutions, et, sans être toujours franchement acceptées ou observées avec une intelligence parfaite, elles ont été la loi apparente ou réelle des pouvoirs et des partis, et la nation n'a pas laissé entrevoir qu'elle fût mal satisfaite de son partage, ni disposée à en changer volontairement. Cette seconde période, pendant laquelle la liberté politique, au lieu d'être l'objet d'un problème ou le but d'un effort, a paru une chose effective qui n'avait plus qu'à s'affermir et à se perfectionner par la pratique, mérite plus qu'une appréciation générale et critique ; elle devait être le sujet d'une histoire, et cette histoire, M. Duvergier l'a écrite. Son second volume en est le commencement. Il comprend tout le temps qui s'est écoulé entre le dernier corps législatif de l'empire et la fin des

[redacted]

Cent Jours, c'est-à-dire qu'il embrasse trois constitutions, deux invasions, deux révolutions.

Nous terminerons par quelques observations sur les deux périodes éclaircies et jugées dans ces deux remarquables volumes.

A ne considérer que la théorie constitutionnelle, on pourrait dire que ce qui a longtemps manqué aux auteurs de nos constitutions, c'est une juste et complète notion de la responsabilité des ministres, ou, pour parler plus exactement, des dépositaires temporaires des fonctions actives du gouvernement. Les hommes supérieurs qui illustrèrent l'Assemblée constituante semblaient encore loin d'apercevoir toute l'importance et toute la fécondité de ce principe, et ceux qui s'approchèrent le plus de la vérité en cette matière, comme par exemple Mirabeau, furent sans cesse retenus ou dévoyés, tantôt par leurs propres passions, tantôt par les préjugés des partis, tantôt par les nécessités de la révolution. On peut dire que cette seule idée de la responsabilité bien comprise, non-seulement épargnait à nos constitutions les plus graves erreurs qui les déparent, mais encore supprimait une bonne portion des fautes et des méfaits de l'esprit révolutionnaire. S'il eût été possible que dès le premier jour les grands esprits se rendissent bien compte de la pre-

[redacted]

mière condition d'un libre gouvernement, que dès le premier jour (supposition plus chimérique encore) l'opinion entrât de plein saut dans ces distinctions légales qui sont comme le droit des gens de la guerre constitutionnelle, la lice où se mesuraient les partis fût devenue un champ clos ; leur lutte aurait été une joute au lieu d'une guerre civile, et l'on n'aurait pas contracté la fatale habitude de recourir à la violence pour résoudre tous les problèmes, de ne savoir rien changer que par la voie du renversement. Malheureusement, pas plus les ennemis de la révolution que ses amis n'étaient dans l'origine disposés à considérer ainsi les conflits dans lesquels les événements les avaient engagés. Au fond, le roi lui-même, malgré son désintéressement personnel, voyait un sacrilége dans toute suppression de ses prérogatives séculaires, et le parti national tenait pour des conspirateurs les adversaires de ses idées ou de ses intérêts. Tous les esprits étaient donc à l'état révolutionnaire, tous regardaient la force plutôt comme la *prima* que comme l'*ultima ratio* du droit. Tous croyaient légitime de punir les vaincus; mais quelques-uns voulaient les anéantir, d'autres leur pardonner. Une noble élite, plus éclairée et plus généreuse, s'élevait au-dessus des passions qu'elle partageait toutefois, et tôt ou tard

[redacted]

l'Assemblée constituante revenait à la justice. Duport et Barnave finissaient comme Lafayette et La Rochefoucauld avaient commencé. Cependant, lorsqu'il s'agissait de législation politique, les plus sages et les plus habiles de ces nobles libérateurs de l'humanité hésitaient à pleinement comprendre que tout le secret de la liberté politique fût dans une organisation qui permît à la raison nationale d'élever ou de décerner, en connaissance de cause, le pouvoir aux plus dignes, et qui leur fît une nécessité de l'exercer dans l'intérêt et avec l'appui du public.

Ce qu'eux-mêmes n'avaient pas vu pleinement devait entièrement échapper aux assemblées qui vinrent ensuite. Par elle-même, la république est, jusqu'à nouvel ordre, moins propre que la monarchie à bien régler ce point fondamental, car la constitution du pouvoir exécutif est encore dans la république un problème non résolu. D'ailleurs les passions révolutionnaires, en s'aggravant, en montant jusqu'à la fureur, s'opposaient de plus en plus à toute sage combinaison politique, et même, après l'heureuse réaction de thermidor, la Convention, plus sage, montra dans la constitution de l'an III des intentions dignes de louanges plutôt que des exemples dignes d'imitation. Enfin ce n'est pas au législateur victorieux qui mit le

Directoire au néant qu'il faut demander l'art d'organiser la liberté politique. Le 18 brumaire ne fut pas fait pour instituer la discussion dans le gouvernement et mettre le pouvoir au concours; mais l'intérêt de l'ordre et le besoin de la force dans le pouvoir auraient certainement alors moins entraîné la France vers les idées de dictature, si les auteurs des institutions antérieures eussent mieux combiné les dispositions qui peuvent assurer, au milieu des débats de la liberté, l'unité et l'action dans le gouvernement. L'anarchie et son contraire ont pu résulter également des erreurs de théorie constitutionnelle qui se rencontrent dans les œuvres des législateurs de la révolution.

Lorsque la fortune et la victoire, en abandonnant l'empereur, eurent emporté sa couronne avec elles, un ordre nouveau s'établit, et celui-là, quoi qu'on pense de ses lacunes ou de ses défauts, quoi qu'on pense de la conduite de ses fondateurs, il réalisait dans ses traits principaux le programme constitutionnel jusque-là méconnu. Les circonstances au sein desquelles il prit naissance, la manière dont il fut établi, accueilli, pratiqué, le récit des vicissitudes qu'il eut à subir, forment un sujet qu'aucun des historiens de la restauration n'a encore traité avec une connaissance assez exacte des faits et des personnes. Aucun sur-

[redacted]

tout ne l'a considéré sans autre [illegible] que celle des institutions mêmes, sans un dessein prémédité de donner tort ou raison à tel ou tel individu, de venger un parti d'un autre parti. M. Duvergier de Hauranne, dans l'examen du passé, ramène tout à un point fondamental, l'établissement du gouvernement représentatif tel qu'il le conçoit, la monarchie constitutionnelle en un mot. C'est la chose qui le touche; peu lui importe comment et de qui elle sera venue. Sans doute les revers de la France lui sont cruels; mais il ne trouvera pas mauvais pour cela que l'empereur Alexandre use de sa victoire pour procurer à la France le bienfait de la Charte. Il n'aime point les doctrines de l'émigration, et le retour de l'ancien régime lui serait odieux; mais il accepte la légitimité, si elle est libérale, et il n'en veut pas aux Bourbons de leur retour, si la liberté marche devant eux. Il doute fort que l'homme extraordinaire qui a pu un moment se dire le maître du monde puisse être touché sur ses vieux jours de la gloire de Washington; mais si la paix et la liberté sont compatibles avec la victoire du 20 mars, il les verrait sans regret fleurir sous le drapeau du victorieux. La révolution elle-même ne lui convient que par son but, et il ne pousse pas le goût du dramatique à ce point d'aimer à voir la France courir

[redacted]

les aventures et passer violemment d'un régime à un autre, si le régime définitif n'est pas celui dont il a fait l'objet de sa vie et l'idéal de sa raison. Il n'est en un mot ni royaliste, ni bonapartiste, ni révolutionnaire; il est tout simplement ce qu'on appelait autrefois constitutionnel, et rien de plus. Sa liberté à l'égard des personnes est donc entière; l'impartialité lui est facile, et la restauration n'aura été racontée et jugée par personne comme il a commencé à le faire, car elle n'a été encore racontée et jugée que par ses amis ou ses ennemis. M. Duvergier de Hauranne n'est ni l'un ni l'autre. Il pourra paraître sévère, jamais malveillant. Avec lui, on peut compter sur le vrai, car il a la sagacité pour le trouver et la franchise pour le dire. Je doute qu'il y ait une lecture plus instructive et plus piquante à la fois que celle de son volume d'histoire. Hélas ! j'ai vu ces temps, et en le lisant, je crois les revoir.

Cette seconde partie de l'ouvrage en est donc la principale. C'est l'histoire d'une forme de gouvernement qui n'est plus. Pour le fonder et le rendre praticable, il fallait, nous l'avons vu, se bien rendre compte de certaines notions et les écrire dans la loi fondamentale. A partir de 1814, elles sont écrites en effet, et dès lors, pour maintenir l'ordre établi, il n'y a plus qu'à

les comprendre dans leur vrai sens et à loyalement et courageusement observer la loi. Ce respect à la fois religieux et intelligent de la loi est la condition impérieuse, nécessaire, du gouvernement représentatif. C'est l'idée qui ressort à chaque page de l'histoire que nous avons sous les yeux ; c'est la croyance qui doit tout dominer chez un peuple libre.

Malheureusement les révolutions même entreprises pour la liberté ne sont pas faites pour enraciner cette croyance dans les esprits. Les plus modérées et les plus justes entraînent une certaine intervention de la force. Elles ont des heures où il faut agir sans les lois ou contre les lois. Moins il y a de traditions de liberté et de justice dans un pays, plus ces terribles journées semblent aisément nécessaires, et l'exemple une fois donné de décider du sort des peuples et des gouvernements en vertu des idées, sous l'empire des passions, devient bientôt contagieux. Ces rares extrémités de la vie des sociétés deviennent de droit commun. Il paraît tout simple d'écarter ce qui gêne, de culbuter ce qui déplaît, de [illegible] ce qui [illegible]. Cet état des esprits, qu'on peut appeler révolutionnaire, est directement opposé aux [illegible] qui maintiennent les peuples libres. Il est [illegible] une [illegible] à la politique libérale qu'il a [illegible] [illegible]. Cette

ci a un certain penchant pour la force, et elle tend à préférer la sûreté publique à la justice et à trouver légitime tout ce qui tranquillise la société. On peut en effet, par un coup de vigueur, obtenir le silence et le repos; mais le régime de la liberté, ce régime bruyant, agité, qui donne une voix à l'opinion et un aliment aux passions, devient intolérable et impossible, si la violence y intervient. Là où l'opposition est permise et nécessaire, ce ne peut être qu'à la condition qu'elle ne soit jamais la révolte. Autrement la liberté aurait pour effet de charger continuellement une mine à laquelle de temps en temps la révolution mettrait le feu. Pour que la loi soit le frein du pouvoir, il ne faut pas qu'elle soit le jouet des factions. Du moment que l'on continue, en plein régime constitutionnel, à mettre son espoir dans la force, la liberté est bien précaire, et le danger est d'autant plus menaçant que les manifestations légitimes de la liberté ont une certaine analogie avec celles de la rébellion. La passion du langage, l'exagération des griefs, l'injustice des accusations, sont inévitables dans les débats d'un pays libre. Le mécontentement s'y montre tête levée; le désir du changement n'y est pas interdit. On attaque ce qu'on veut réformer comme si l'on prétendait le renverser. Les esprits faibles ou violents ne peuvent

[redacted]

que trop s'y méprendre, et l'on contracte bien aisément l'habitude de recourir en tout cas à la force, si le respect dans la loi, la confiance dans la loi n'ont pas en quelque sorte passé dans le sang de la nation. Or, il faut bien le reconnaître, si l'on prend ses exemples pour ses leçons, il n'y a guère eu de pire école que la révolution française jusqu'en 1814 pour apprendre à aimer les lois.

Il est vrai que pour tout esprit raisonnable les leçons étaient en contradiction avec les exemples. A partir de l'établissement de la monarchie constitutionnelle en France, et sous la rude discipline à laquelle les événements nous avaient soumis, on pouvait espérer que l'expérience porterait ses fruits, et que la réflexion amènerait décidément la nation à emprunter à tous les peuples libres cet esprit de légalité dont en effet les exemples de la révolution, pas plus que ceux de l'ancien régime, n'étaient propres à lui donner l'enseignement direct. La paix publique, malgré l'existence et la vivacité des partis, fut longtemps assez respectée pour qu'on pût sans trop de confiance se flatter que la légalité serait à la fois la limite et l'instrument des vœux publics. Les discussions très-éclairantes de la tribune et de la presse semblaient devoir accréditer de plus en plus ces idées morales et libérales, qui main-

tiennent la règle dans une société sans en proscrire l'espérance, et qui peuvent assurer les réformes en écartant les révolutions. Sous toutes les formes, par tous les organes, l'opinion libérale se plaçait sous l'égide de la loi, et si quelquefois ce respect manquait de sincérité, la nécessité même d'une pareille feinte semblait indiquer un grand progrès dans les esprits; l'intérêt des partis leur dictait le même langage que l'intérêt de la vérité. C'est l'honneur de la restauration d'avoir créé ou du moins tendu à créer en France cet esprit de légalité aussi nécessaire aux citoyens qu'au pouvoir, et sans lequel il n'y a ni stabilité ni changement qui vaille la peine qu'on s'y attache. Malheureusement ce progrès très-apparent et en partie réel de la France n'était pas universel. Sur bien des points, à commencer par la cour, ce n'était qu'un germe sans racines, et le moindre souffle pouvait l'arracher.

L'ouvrage de M. Duvergier de Hauranne respire à toutes ses pages ce sentiment conservateur du vrai libéralisme. Il le recommande, il le prêche, et il le suppose pour motiver ses jugements. Qui veut les comprendre doit entrer dans cette idée directrice qui a guidé constamment l'historien. C'est pour cela que, sans partager les inimitiés des partis, sans malveillance

[redacted]

ıcun, prêt à s'entendre avec quiconque veut la
, il leur paraîtra rigoureux quelquefois, parce
ur applique à tous une règle inflexible. Avoir
té pour but, et là où elle n'est pas proscrite,
our elle tout ce que la loi permet et rien que ce
oi permet, cela semble d'abord un principe assez
. Cependant il est difficile de le suivre exacte-
ans s'exposer souvent à être méconnu. Tout ce
loi permet, c'est assez pour effaroucher des con-
urs ; rien que ce que la loi permet, c'est le sûr
d'aliéner les révolutionnaires. M. Duvergier de
ne connaît ces écueils entre lesquels il faut navi-
ı temps d'orage, et comme le plus consciencieux
us éclairé n'est pas toujours sûr de faire com-
e ses actions, même aux honnêtes gens de tous
tis, il lui reste un recours, c'est d'aborder réso-
la difficulté dans un livre et de présenter à tous
étour et sans concession la vérité comme il la
. Aucun revers, aucun mécompte, aucun intérêt
empêcher un ferme et juste esprit d'appeler in-
ment tout le monde à l'intelligence des vérités
ıes hors desquelles le commandement et l'obéis-
perdent leur dignité. S'il est bon de contrôler
doctrine de la liberté légale tous les événements
évolution française, s'il est vrai que cette doc-

trine, relevée et généralement encouragée par la monarchie constitutionnelle, n'a cependant jamais été aussi solidement consolidée dans les esprits qu'elle aurait dû l'être, si nous avons eu raison, sinon d'y compter, au moins de la soutenir toujours et d'y faire sans cesse appel, les rudes échecs que les révolutions ont fait éprouver à ces principes de salut ne doivent pas nous détourner de les confesser jusqu'au terme et de les recommander à l'avenir. Parmi les funestes effets qui en suivent la violation, le moins funeste n'est pas la sceptique indifférence où tombent jusqu'aux esprits honnêtes en matière de devoir politique. Sous la république, rien ne m'a plus fait redouter l'avenir que de voir comment, par l'effet de la révolution de 1848, par ressentiment ou par émulation, non pas seulement des révolutionnaires, c'est leur métier, mais des réactionnaires, cédant à l'exemple, avaient perdu le respect et le sens de toute légalité. Parce que le droit écrit avait été un jour indignement violé, ils croyaient juste, par représailles, de le violer en sens inverse, et ne comprenaient pas que la loi seule pouvait fermer les plaies que la loi avait reçues.

En résumé, organiser la liberté en système de gouvernement, et le système établi, pratiquer la liberté et le gouvernement par la loi, voilà le fond de

[redacted]

la politique dont M. Duvergier de Hauranne vient d'écrire la défense dans une histoire qui apprendra aux enfants ce qu'ont voulu leurs pères.

Tandis que cette histoire, étudiée dans les sources et éclairée par une analyse intelligente de tout ce que publiait la presse contemporaine des événements, contiendra pour bien des lecteurs une foule de choses peu connues, on dira peut-être que rien n'est moins ignoré que la théorie constitutionnelle qui domine dans tout l'ouvrage, et l'on se plaindra du défaut de nouveauté. Ce reproche s'adressera surtout à nous, qui, forcé de nous en tenir à des généralités, n'avons fait que reproduire les idées courantes d'une autre époque. Que ne sont-elles encore un lieu commun, une de ces choses qui vont sans dire! Mais on ajoutera qu'en rappelant des principes connus, nous n'avons fait que le plus facile de la tâche, n'ayant garde de parler des événements. Or les faits sont le contrôle des idées, et ce serait se donner trop beau jeu que de faire valoir spéculativement les beautés d'une forme de gouvernement, en omettant de dire qu'elle a été expérimentée et qu'elle a échoué. Ce côté de la question, nous ne saurions, pour divers motifs, le traiter avec une entière liberté, et d'ailleurs il ne nous semble pas que nous l'ayons dissimulé. Notre objet, comme aussi celui de M. Duvergier de Hau-

[redacted]

ranne, est en effet moins d'exalter le gouvernement représentatif que de rappeler à quelles conditions il peut exister, à quelles conditions il est conséquent avec lui-même et capable de tenir toutes ses promesses. Malheureusement le possible n'est pas le réel, et dire à quelles conditions un gouvernement peut exister, ce n'est pas dire qu'il existe nécessairement, ni qu'il soit facile à réaliser : c'est au contraire signaler quelques-unes des causes qui peuvent le perdre, et je crois en avoir indiqué au moins une dans ces pages. Il est trop vrai, le triste pronostic de Tacite peut être justifié, la constitution selon ses vœux peut n'être pas durable, *haud diuturna esse potest.* Le naufrage du gouvernement parlementaire est allé grossir la liste lamentable des naufrages de la révolution française; mais c'est là un argument qu'il faut réduire à ce qu'il a de vrai, et dont on ne doit point abuser.

On en abuse fort aujourd'hui. Rien de plus commun que d'entendre dire que ces formes si vantées de liberté débattue conduisent forcément à une catastrophe, et que téméraire est la tentative qui a fait depuis soixante ans la gloire de nos grands orateurs politiques. Le système représentatif a péri par une révolution : donc il est toujours gros d'une révolution. — Il a péri sans doute ; mais est-il le seul? Et qui donc n'a pas péri?

Une révolution [illegible] trempé dans le [illegible] traits mortels [illegible] duré [illegible] nécessairement [illegible] durer. A quel [illegible] d'hui la vie d'aucun [illegible] ne touchent pas [illegible] de nos jours ? Ce n'est pas le gouvernement représentatif qui est révolutionnaire, c'est le XVIII[e] siècle. Et le XIX[e] siècle, est-ce donc le gouvernement représentatif qui l'a produit ? Est-ce parce que la Sainte Alliance se composait d'États libres qu'elle se trouvait si fort en danger ? Ce n'est pas apparemment pour avoir été l'analogue du gouvernement anglais que la monarchie de Louis XIV et de Louis XV a succombé en 1789. Et pour arriver sur-le-champ à l'exemple qui est dans toutes les mémoires, à la date qui trouble tous les esprits, la crise de 1848 a-t-elle donc montré la révolution compagne inséparable de la liberté ? Qui l'a traversée sans trouble et sans péril, cette crise redoutable ? Est-ce l'Angleterre ou l'Autriche ? Où la révolution a-t-elle éclaté ? Est-ce en Belgique et en Hollande, ou à Milan, à Florence, à Rome ? Ce n'est pas révolutionnairement, c'est spontanément, et non sous le coup du

24 février, que le Piémont a réformé ses institutions, et sa dynastie a grandi dans l'épreuve où tant d'autres ont faibli. Qui la révolution menace-t-elle davantage, le Piémont ou les Deux-Siciles? Aucun système politique n'est un préservatif infaillible contre les effets du temps où nous vivons. Les pouvoirs les plus antiques, les plus incontestés, les plus absolus, se sont écroulés comme d'autres, et après tout, depuis que le vent de 1789 s'est élevé, et dans les contrées mêmes où il règne, ce qui a duré le plus longtemps, c'est le gouvernement représentatif. Ce n'est donc pas à lui qu'il faut s'en prendre des conditions générales du temps que nos générations ont à traverser; ce n'est pas lui qui a formé le monde politique européen, et ce n'est pas pour le détruire apparemment que s'est dressé de nos jours le génie révolutionnaire.



[redacted]

VII

Qu'oses-tu demander, Cimber?
— La liberté.

C'est à la question de César, si César il y a, la réponse écrite à toutes les pages de ce livre. En composant les divers essais qui précèdent, la pensée me venait souvent qu'un critique un peu curieux pourrait me dire : « C'est la liberté que vous demandez : mais » qu'est-ce, et pourquoi ? » La question peut être faite sincèrement, surtout si le questionneur est jeune. On peut être arrivé à âge d'homme, et avoir vécu depuis dix ans dans un milieu tel que la politique libérale y soit quelque chose d'oublié comme la théologie janséniste, et que ceux qui en parlent semblent être, pour les appeler d'un nom poli, des antiquaires. Il peut donc n'être pas inutile de redire des choses qui, il y a vingt ans, semblaient n'avoir plus besoin d'être dites, et de revenir à ce que, dans l'orgueil de nos illusions, nous regardions comme les éléments. La politique n'est pas la seule science dont il faille ainsi re-



prendre sans cesse les points les plus simples et retraiter les questions fondamentales, au risque de répéter des lieux communs et de démontrer l'évidence. Il y avait à Paris, autrefois, un ministre américain qui se nommait M. Galattin et qui était un homme d'esprit: « J'aime à vivre en France, disait-il, on croit toujours » y assister à la création. » En effet, nous en sommes toujours au commencement, et pour peu qu'on vive quelque temps, on recommence.

Il m'a donc paru assez opportun de chercher encore une fois une réponse à cette question : Qu'est-ce que la liberté? Je me suis proposé de rappeler les principes que la loi doit consacrer pour qu'un homme soit libre, les garanties que la constitution de l'État doit établir pour qu'une société d'hommes soit une nation libre. La liberté de l'individu a pour sauvegarde la liberté publique. Ces idées, jadis vulgaires, sont le fond du dernier fragment qui termine ce recueil.

Je l'avais à peine écrit que deux auteurs d'une juste autorité publiaient chacun un livre sur la liberté. Je veux parler de M. Jules Simon en France, et de M. Stuart Mill en Angleterre. Cette coïncidence me frappa. Il fallait que la pensée d'une recherche des principes de la liberté eût un certain à-propos, puisque deux éminents esprits m'y autorisaient par leur

[redacted]

exemple. L'un et l'autre sont des esprits philosophiques. L'un et l'autre sont attachés, avec des doctrines assez diverses, à la même cause politique dans le monde. Si vous demandiez à M. Simon ou à M. Mill quel est le principe de la certitude et d'où la raison humaine tire ses idées nécessaires, il est probable qu'ils vous feraient chacun une réponse fort différente ; mais si vous les interrogiez sur le régime qui convient à la presse périodique ou sur le respect dû à l'indépendance des nations, je ne doute guère qu'ils ne fussent du même avis. Il n'est pas sans importance qu'une philosophie différente conduise à une même politique.

On aurait grand tort de renoncer à traiter la philosophie comme une science abstraite et à la séparer de toute application, comme on le fait pour l'optique mathématique et pour la mécanique rationnelle. Ce serait risquer d'altérer peu à peu par des considérations particulières la généralité sévère de la vérité et de changer la science en un art pratique. Mais la faute ne serait pas moindre et le danger serait peut-être plus grand, si jamais on ne tirait la philosophie de la sphère de l'abstraction pure, pour la mettre en contact avec les faits, si l'on s'interdisait de la montrer confirmée par l'expérience et d'expliquer comment elle peut servir de contrôle et de règle à la conduite

des choses humaines. Il ne faut pas moins de pénétration et de fermeté d'esprit pour établir ses droits au titre que lui donnait un ancien de *maîtresse de la vie,* que pour la placer en reine fainéante sur le trône de la spéculation, et c'est peut-être à ceux qui savent expliquer comment la vérité est utile que la vérité doit le plus de reconnaissance. M. Jules Simon, qui a commencé la philosophie par la science, qui l'a apprise dans l'école de Platon et décrite dans l'école d'Alexandrie, s'est depuis un temps attaché à la populariser sans la dégrader ni l'amoindrir, et à prouver qu'elle seule peut donner de fortes et durables bases à toutes les grandes choses de l'ordre moral. C'est dans cet esprit qu'il a écrit sur le devoir et sur la religion naturelle deux traités dont le succès est au nombre des plus heureux signes du temps. Mais après la religion et la morale que la philosophie adresse surtout à l'individu, il doit y avoir, il y a en effet une vérité sociale, une branche de la philosophie que nous appellerons la politique. Dans ses devoirs soit envers Dieu. soit envers lui-même, l'homme ne reste pas solitaire. Partout il rencontre son semblable, et il traite avec lui. Partout la société se montre en même temps que l'humanité, et puisque toute société a des lois et des pouvoirs, là encore il y a un fait naturel ; la politique

n'est pas une chose artificiellement inventée, elle résulte de l'application de la raison au fait de la société. C'est une science qui a comme telle des principes, car si elle en manquait, le tout manquerait de ce qui ne manque pas aux parties. L'homme aurait comme individu sa vérité et sa loi : il n'en aurait plus dès qu'il serait en société. Évidemment, comme de la morale, comme de la religion, il y a une philosophie de la politique. M. Simon en a jugé ainsi et il a écrit son dernier ouvrage.

La Liberté, tel en est le titre et le sujet, non que l'auteur pense que ce mot résume à lui seul la politique tout entière, mais c'est le nom d'une chose qui se mêle à tout dans la politique. Une expérience universelle, un consentement général protége l'existence des gouvernements, des pouvoirs, des lois. Il y a partout des choses qu'on appelle ainsi, et personne absolument n'en rêve la suppression. Ceux qu'on nomme anarchistes le sont souvent si peu qu'ils se montrent insatiables de pouvoir et en cherchent jusque dans le désordre. Ils sont partisans d'un pouvoir à [illegible]. Ce qui est plus rare, c'est l'amour de la liberté ; ce qui est moins compris et moins senti, c'est l'existence et la notion de la liberté. Quoique ce [illegible] donnée à l'homme dès l'instant de sa création [illegible]

plus certaine, plus indestructible encore qu'aucune autorité sociale, puisqu'elle émane de Dieu même. elle est souvent méconnue au moins dans sa portée et ses conséquences, et le respect que lui doit toute saine politique est traité de nouveauté et de chimère. Et cependant il ne serait pas difficile de prouver qu'aucune loi, qu'aucun pouvoir ne saurait être accepté par la justice et la raison, si l'on n'a tenu compte, en établissant l'une ou l'autre, de ce fait primitif et universel de la liberté humaine. En prenant ce fait pour fondamental, M. Simon a donc posé un principe qui. sans être unique, est présent partout, et qui limite comme une règle inviolable toutes les conceptions du publiciste, du législateur et de l'homme d'État. Ce dont la société actuelle a besoin, ce n'est pas d'apprendre qu'elle doit être gouvernée; à aucune époque. elle n'en a douté un moment. Ce qu'elle a besoin de savoir pour se le rappeler sans cesse, c'est comment elle doit être gouvernée. Or tout ce qui gouverne. pouvoir ou loi, prince ou magistrat, a pour limite la liberté humaine.

Les principes de M. Jules Simon sont simples, et ils ne peuvent être entièrement nouveaux, car alors ils ne seraient ceux ni de la nature ni de l'humanité, plus anciennes que toute histoire. La seule nouveauté

[redacted]

légitime en ces matières, comme dans la morale, comme dans la religion, c'est de ramener à leur essence pure les croyances communes, d'en dégager le principe pour le suivre dans ses applications et ses conséquences. Ainsi l'idée féconde qui domine dans tout l'ouvrage, c'est que l'homme est un être libre, et que sa liberté a pour guide la raison, et que sa raison, comme guide de sa liberté, a pour règle une loi naturelle ou la morale. C'est là une vérité bien connue, un lieu commun, si l'on veut; mais ce lieu commun a produit tout ce que l'humanité et l'histoire offrent de plus sublime. S'il y a au monde des Socrate et des Malesherbes, ce lieu commun en est cause.

Mais l'homme vit en société. Toute société est une communauté, et ce mot seul indique que dans la société une certaine partie de la liberté est aliénée ou mise en commun. Si la communauté s'étendait à tout, elle absorberait la liberté, et toute doctrine qui tend à cette extrémité est un certain degré de communisme. L'individualisme au plus haut degré serait la doctrine qui, détruisant toute communauté, dissoudrait la société. La science politique consiste dans une conciliation entre ces deux solutions extrêmes.

Si la société est dans les vues de la Providence, on peut dire que la liberté de l'homme est l'ouvrage de

[redacted]

Dieu. Elle est donc sacrée. Si l'homme n'était libre, raisonnable, moral, il ne serait pas le premier de la création. C'est donc à lui conserver ces caractères que tout doit concourir. La société ne saurait avoir pour droit ni pour œuvre de les détruire, et si elle exige de lui quelques sacrifices, ce ne peut être que pour sauver, pour garantir, pour mettre plus en relief tout ce qu'elle lui conserve de liberté, de raison, de moralité. Ceux qui ont dit que la liberté n'était qu'une exception, qu'une négation, ceux qui n'ont pas vu en elle une réalité et un principe s'exposaient à être démentis par le premier fait social venu. En tout pays, par exemple, la justice criminelle suppose des lois, des formes, des tribunaux. Pourquoi? Parce que le fond de l'humanité, c'est la liberté. Si c'était la communauté, tant de complication serait inutile. La force d'une police arbitraire, indistinctement préventive, suffirait au but de la justice criminelle. Elle empêcherait parfaitement bien le mal et le danger. Pourquoi nulle part ne se contente-t-on de cette grossière façon de garantir la sûreté publique? Parce qu'il y a une justice, parce que la liberté de l'innocent est inviolable, parce que l'on ne peut disposer des êtres libres comme des animaux dangereux ou des forces mécaniques, parce que les conditions primitives de la nature humaine sont des droits

[redacted]

sacrés qui passent avant l'intérêt de la sûreté publique.

De ces vues générales, l'auteur, suivant un ordre qui ne se motive pas de lui-même, quoiqu'il ne manque ni de clarté ni de liaison, passe à l'examen de deux principes, la liberté et l'autorité. Pour connaître l'une, il se jette au milieu des faits, et il écrit l'histoire de la liberté dans notre pays. Il entend par là l'exposition de ce que la révolution de 1789 a dû faire contre l'ancien régime. Pour traiter de l'autorité, il expose les trois manières d'en exagérer le principe en le rendant exclusif. Les uns pensent que la tradition consacre tout ce qu'elle établit, et que le pouvoir a droit à toutes les attributions qu'il possède du fait de l'histoire. Les autres estiment que la justice et la nécessité d'une réforme arment ceux qui l'entreprennent d'un pouvoir au moins égal à celui qu'ils veulent détruire et remplacer, et que du droit de la révolution naît la toute-puissance. D'autres enfin, croyant apercevoir qu'une amélioration est l'accompagnement presque immanquable de tout acte ou même de vrai abus d'autorité, consentent à subir les charges en faveur des bénéfices, et reconnaissent la souveraineté absolue de l'État comme l'agent le plus [illegible] et la condition nécessaire de la civilisation. C'est à ces trois genres d'absolutisme que M. [illegible] a donné

et quoiqu'il n'en ménage aucun, c'est assurément au despotisme révolutionnaire ou socialiste qu'il réserve ses plus redoutables coups.

L'autorité exagérée, exclusive, illimitée, peut blesser la liberté dans la société domestique, dans la société politique, dans la société religieuse. La première, qui n'est autre que la famille, est pour M. Simon la plus naturelle et par suite la plus parfaite de toutes, car c'est Dieu même qui a voulu les rapports du père, de la mère et de l'enfant. Aussi la loi a-t-elle ici peu à faire et rien à créer. Son œuvre légitime est de reconnaître et de consacrer ce qui existe par l'ordre d'un plus grand maître qu'elle, et comme conséquences ou conditions terrestres des devoirs et des sentiments de la famille, M. Simon montre aisément que la propriété et le travail sont aussi respectables que la famille elle-même. De là, par une argumentation solide et développée, il établit contre toutes les sortes de communisme la liberté du foyer, celle du capital, celle de l'atelier. Ces mots seuls indiquent de quelles erreurs célèbres il fait justice. Jamais on n'a mieux montré quel abîme sépare le socialisme du libéralisme.

Dans la société politique ou l'État, l'auteur pose comme principes deux libertés, la liberté civile et la

[redacted]

liberté publique. Sous le nom de la première, employé là peut-être un peu singulièrement, il entend cette sorte de liberté administrative et locale qui est l'opposé de la centralisation. Ce qu'il dit à ce sujet est excellent, quoique peut-être en restreignant ainsi la liberté civile il ait omis quelques-uns de ces droits du citoyen stipulés et consacrés par les codes de tout peuple vraiment civilisé. Il a du moins montré avec une grande évidence les inconvénients et les dangers d'une administration ultra-centralisatrice, et n'a rien négligé pour briser cette arme fatale, pliable également dans le sens du despotisme et dans le sens de l'anarchie.

Quant à la liberté publique, elle ne paraît pas à M. Simon exclusivement liée à telle ou telle constitution spéciale de gouvernement, mais elle l'est à toute constitution où de certaines formes sont observées, où de certaines garanties sont consacrées, où certains principes posés par l'assemblée constituante de 1789 ne sont pas seulement reconnus, mais mis en vigueur, où l'élection, la représentation, la presse, l'opinion, ont la place et l'autorité qui leur appartiennent.

Enfin, quand il se retrouve en face de la société religieuse, là où pour lui la foi et la science, œuvres spontanées de la raison libre, doivent seules régner,

mais d'une autorité toute spirituelle, le philosophe rentre comme dans sa sphère, et l'on n'est point étonné que l'auteur du livre de *la Religion naturelle* rencontre de fortes raisons et des expressions persuasives pour établir de nouveau ces deux principes, la liberté des cultes et la liberté de penser.

Voilà donc sept libertés, ou sous sept noms différents une seule et même liberté, celle de la raison et de la conscience, que l'auteur a décrite en composant son ouvrage, et dans ses divers emplois, sous ses diverses formes, avec ses diverses garanties, il pense avoir caractérisé, justifié, vengé enfin la noble proscrite dont il a gravé le nom au titre du livre. Le sujet était beau, et l'ouvrage n'est pas au-dessous du sujet. Avec la sagesse d'un vrai philosophe et d'un bon citoyen, M. Simon n'a pas cherché, dans une question d'intérêt public en quelque sorte, à surprendre le lecteur par l'ingénieuse nouveauté de quelque système paradoxal ou scolastique, qui ne plairait qu'aux beaux esprits ou aux esprits sectaires. Sa philosophie, comme celle de son école, est, en politique comme dans tout le reste, une philosophie du sens commun. S'il sait citer à propos Platon et Aristote, c'est pour rappeler aux doctes que la raison vulgaire a pour elle l'autorité des maîtres de la science:

[redacted]

is loin de se renfermer dans la sphère inaccessible l'abstraction, c'est dans l'histoire de France, c'est ıs les antécédents de l'ancien régime et de la révo- on française, c'est dans les doctrines et les actes de ; assemblées et de nos gouvernements qu'il prend sque toujours ses raisons et ses exemples, et l'im- tiale modération du langage n'ôte rien à la sévérité rale des jugements. Cet ouvrage, ainsi que les ıx précédents du même auteur, s'il obtient, comme ıs n'en doutons pas, un succès égal, sera comme ; un grand service rendu à la vérité autant qu'à la iété. Il prouvera une fois de plus que la philosophie st point uniquement le passe-temps des intelligences euses, et qu'elle sait, quand il le faut, venir en aide 'humanité et offrir aux âmes troublées et abattues secours d'autant plus nécessaire qu'il n'est pas tou- ırs imploré.

Il est remarquable que, tandis qu'un philosophe tingué traitait parmi nous de la liberté, un philo- he placé très-haut dans l'estime de ses conci- ens abordait en Angleterre le même sujet. *On berty*, tel est le titre de l'ouvrage que publiait Stuart Mill. Ainsi, absente ou présente, la liberté pour la philosophie un objet chéri d'étude et de ditation.

[redacted]

Les ouvrages de M. Mill sont peu connus parmi nous, mais ils l'ont mis au premier rang dans son pays. Son autorité est grande et se fait respecter de ceux qu'elle ne soumet pas. Ses contradicteurs sont souvent au nombre de ses admirateurs, si nous en jugeons par notre propre expérience, car c'est un esprit nerveux et original, doué d'un talent puissant d'exposition et de discussion. Originairement, c'est un économiste; mais il est de ceux que l'économie politique a conduits à la philosophie, et son *Système de logique* est un ouvrage qu'on ne saurait négliger, pour peu qu'on s'occupe de la recherche des moyens de trouver, de constater et d'établir la vérité. Quoi qu'on puisse penser des principes derniers sur lesquels il se fonde, sa raison, supérieure à ses principes, et son habileté, égale à sa raison en font un adversaire et un critique redoutable pour les écoles mêmes qui se croient le mieux armées contre ses idées. On peut se séparer de lui, mais il faut compter avec lui. On ne saurait le lire sans éprouver un intérêt vif et combattu pour la sorte de lutte qui semble s'établir dans tous ses ouvrages entre la force de son esprit et ce qu'il faut bien nous permettre d'appeler la faiblesse de ses doctrines fondamentales. L'effort souvent heureux, toujours méritoire, auquel il se livre pour les élever à sa

[redacted]

pre hauteur, pour rattacher, tantôt par de solides onnements, tantôt par d'ingénieux paralogismes, vues justes et profondes à des théories qu'on ne t qualifier de même, les savants artifices de dia-ique à l'aide desquels il réussit à écarter ou à pal-les conséquences malheureuses dont il ne veut pas ; que ses adversaires, enfin une certaine sophisti-sincère et à bonne intention qui s'évertue à faire tre le vrai du faux et le bien du mal, rendent cer-ıement M. Mill un des écrivains les plus instructifs ɜs plus attachants parmi tous ceux qui, dans notre le, travaillent à fonder la politique sur la philo-ıie.

ɹa question qui a donné naissance à son dernier ou-ʒe est celle de savoir quelles sont les limites du voir que la société doit exercer sur ses membres. ɛe question est une de celles qui, depuis dix ans, le plus justement préoccupé les esprits sérieux, et ı est peu dont la solution générale soit plus diffi-M. Mill n'a pas tardé à être frappé d'un inconvé-ıt grave qui avait d'abord échappé aux plus habiles tres de l'école libérale : c'est qu'en cherchant la rté politique, on n'était pas certain de sauver la rté individuelle, si l'on croyait que, pour assurer droits des hommes, il suffisait d'abolir les an-

[redacted]

ciennes formes du despotisme, et de donner dans la législation et le gouvernement une juste part à l'opinion et à la volonté nationale. Il peut en effet arriver, et la révolution française n'en a que trop souvent fourni la preuve, qu'en pensant avoir tout fait, parce qu'on a donné à la toute-puissance une origine populaire, on ouvre à la tyrannie d'un seul ou de plusieurs, que dis-je? à la tyrannie du plus grand nombre un champ plus vaste et plus facile. D'après le principe qu'il faut venir en aide au plus faible, M. Mill a donc pris en main la cause de l'individu. Il a remarqué qu'avec la liberté personnelle, l'indépendance de la pensée, l'originalité de l'esprit était en danger de périr sous le niveau oppresseur de l'opinion publique, devenue souveraine. Il a cru voir, par l'influence de la démocratie croissante, décliner dans son pays l'énergie des caractères et la supériorité des talents, et c'est dans la crainte d'une déchéance de l'humanité par le nivellement qu'il a entrepris de réviser la notion de la liberté et de revendiquer la chose en faveur de l'individu, non-seulement contre le pouvoir, mais contre la société, non-seulement contre la loi, mais contre l'opinion. Cette pensée, honorable dans son principe, n'est pas sans justesse dans l'application, et il est vrai que, même du côté de ceux qui se

nt le plus loin des doctrines de servitude, cer-
s idées se sont élevées qui ne tendent pas à moins
l'asservissement de la personnalité par la com-
iuté. Ces idées insidieuses et funestes, il est d'au-
plus heureux que M. Mill s'en déclare l'antago-
qu'il appartient aux rangs avancés du parti qu'on
le progressif, qu'il ne s'est jamais montré insen-
aux plaintes de la démocratie, qu'il a même tenté,
ses derniers essais d'économie politique, de faire
art à certaines réclamations du socialisme. Enfin
lill est en Angleterre de ce petit nombre de pen-
qui ont paru déférer aux doctrines de M. Au-
Comte, c'est-à-dire aux doctrines qui placent
ncipation du genre humain dans la substitution
école polytechnique au clergé et à l'aristocratie
oyen âge, et qui par conséquent nous promettent
toute liberté, un changement de despotisme. Sui-
elles, l'humanité à la lettre ne combattrait que
le choix des tyrans. M. Mill est loin de ces énor-
. Par une honorable réaction, il proteste contre
nséquences qu'on avait imputées à quelques-unes
s idées, et s'élève avec la plus grande force pré-
ient contre les excès de doctrine qu'on l'avait
légèrement accusé d'encourager.

us ce rapport, nous ne pouvons qu'approuver

l'esprit dans lequel son ouvrage est conçu, et l'on remarquera combien cet esprit est d'accord avec celui qui inspire l'ouvrage de M. Simon. Les deux écrivains se sont attachés l'un et l'autre à réclamer, sous le nom général de liberté, la liberté de l'individu, et ce concours d'intentions et d'efforts chez deux philosophes si différents d'origine et même de doctrine est certainement une preuve frappante de l'importance du but qu'ils se proposent, de la gravité du danger qu'ils veulent conjurer.

Mais tandis que M. Simon est un élève de Platon, M. Mill est primitivement un disciple de Bentham. Quoique son esprit s'ouvre à une foule de considérations et d'idées auxquelles Bentham fermait étroitement le sien, quoiqu'il tienne compte de presque tout ce dont Bentham faisait si strictement abstraction, il ne renonce point au principe du maître, et il n'échappe pas aux conséquences de ce principe. Ainsi, dans un ouvrage destiné à faire prévaloir d'une manière absolue une idée spéculative sur les préjugés, les pratiques et les usages de la société, à opposer une règle inviolable à la manière dont elle conçoit le plus souvent ses intérêts, il se déclare encore en morale partisan exclusif de l'utilité. « Je regarde l'utilité, dit-il, comme jugeant en dernier ressort toutes les questions

ithique, mais l'utilité comprise dans le sens le
large et fondée sur les intérêts permanents de
me considéré comme un être progressif. » C'est
rtu de cette idée que, convaincu par l'histoire
es plus grands progrès de l'humanité ont été des
res de la liberté d'esprit sur le préjugé vulgaire,
oute vérité nouvelle rencontre pour principaux
cles la routine et le lieu commun, il conclut, dans
rêt de l'humanité, à l'entière liberté de penser,
st à maintenir et à consacrer cette liberté dans
ience, dans la religion, dans la politique, dans
rale même, qu'il réduit le principal secret de
social. Le paradoxe, la bizarrerie, l'excentricité
e, lui paraissent respectables comme des consé-
ces extrêmes et quelquefois des formes légitimes
liberté de penser, et ce n'est qu'au moment où
ge de cette faculté porte une atteinte directe aux
s d'autrui, ce n'est qu'en tant qu'il nuit à la liberté
iers, que l'intervention de la société, sous une
e prohibitive ou coactive quelconque, est permise,
que c'est alors seulement qu'elle a plus d'avan-
certains que d'inconvénients possibles. Nous
ons que, dans l'application, cette règle aurait
à être observée aussi exclusivement qu'elle est
, et nous adhérons à quelques-unes des objections

qu'adresse à M. Mill l'auteur d'un article remarquable du *National Review;* mais la règle est si souvent vraie, il est si évident que, dans le plus grand nombre des cas, le droit des tiers est la limite du droit individuel et le titre de l'intervention de la communauté, enfin la doctrine opposée a couvert le monde de tant d'abus de pouvoir qui sont loin d'avoir disparu tous, que nous ne chicanerons pas trop sévèrement M. Mill sur les applications de son principe. Nous nous déclarerons avec lui, presque dans tous les cas qu'il suppose. pour l'individu contre le pouvoir, c'est-à-dire pour l'individualisme contre le socialisme ; mais nous ne saurions nous empêcher de dire que M. Simon lui pourrait apprendre combien l'utilité pure serait un fondement fragile pour édifier l'inviolabilité de la liberté absolue de l'intelligence individuelle. Il est impossible en effet de soutenir qu'il ne se présentera jamais de cas où les inconvénients purement éventuels de l'action politique ou légale de la société seront beaucoup moins grands, moins réels, moins certains, que les dangers de la liberté illimitée de l'individu pensant. Le retard apporté par une censure ou une prohibition à quelque découverte inconnue qui peut ne pas avoir lieu ne saurait quelquefois, souvent même, entrer en balance avec le dommage porté indirectement, mais

[redacted]

effectivement, à la société, c'est-à-dire à tous les tiers, par les opinions ou les actions personnelles de celui qui semble en s'égarant ne compromettre d'abord que lui-même. Et pour citer la plus odieuse et la moins plausible des oppressions, on ne saurait affirmer que jamais la liberté de penser en matière religieuse n'ait amené dans une société jusque-là paisible plus de maux et d'iniquités que l'unité forcément maintenue par la coutume oppressive, ou même par l'injuste et tranquille domination de l'État sur les consciences. Au point de vue de l'utilité, on ne peut à cet égard prononcer rien de général. Si, nonobstant ces dangers, la liberté de conscience doit être respectée, c'est tout simplement parce qu'elle est respectable, et non parce qu'elle est utile ; c'est parce qu'elle est sacrée, et l'utilité n'a rien de sacré. Je ne puis donc, malgré la force d'argumentation que déploie M. Mill dans son ouvrage, me refuser à reconnaître que la notion de la liberté ressort plus complète, et plus forte, et plus pure, du livre de M. Simon. J'aime à penser comme lui que dans l'établissement de la liberté il n'y a pas service

[redacted]

DE LA LIBERTÉ CIVILE ET POLITIQUE

I

La liberté politique n'a jamais été commune dans le monde. Elle n'a prospéré ni sur toutes les terres ni sous tous les cieux. Souvent où elle a fleuri elle n'a pas tardé à se flétrir, et les nations qui l'avaient cherchée des yeux sont bientôt retombées en gémissant de l'avoir aperçue. Elles sont comme les privilégiées de l'histoire, les sociétés et les époques qui ont pu être libres. Dans la lice ouverte à tous les peuples, c'est le prix que bien peu remportent; c'est la couronne de l'humanité.

Et non-seulement le prix n'est pas à tous, mais à tous il n'est pas donné de le disputer. C'est déjà quelque chose que d'être entré dans l'arène. Les concurrents peuvent envier les vainqueurs, mais ils sont au-dessus du public qui les regarde et plus encore de la multitude qui ne les regarde même pas. S'il était

[redacted]

dans la destinée d'un peuple de renouveler incessamment et vainement un généreux effort pour monter au rang des peuples libres, s'il devait à nombreuses reprises donner ses sueurs et son sang pour cette noble cause et la perdre même après l'avoir gagnée, il ne devrait pas rougir de son douloureux partage, et, digne de pitié, il serait encore digne d'envie. La tentative du beau et du grand est en tout genre préférable à l'indolente inaction qui se contente du lot vulgaire. Ce n'est pas à l'héroïsme que je fais appel en m'exprimant ainsi. A parler rigoureusement, la révolution française a échoué, du moins n'a-t-elle pas encore réussi. Cependant on peut demander au premier Français venu s'il aimerait mieux que la France n'eût pas essayé l'entreprise de 1789.

Je sais qu'il est de mode aujourd'hui de prétendre que la liberté n'était pour rien dans cette entreprise, et que ses auteurs ont accompli leur véritable dessein, puisque la société n'est plus celle de l'ancien régime : d'où il suivrait que ce n'était pas l'ancien régime qui était en cause, mais seulement la nation qui le supportait. Que n'est-il possible à quelqu'un des hommes de 1789 de briser la pierre de son tombeau pour nous dire s'il est vrai qu'ils n'eussent pas en tête la liberté politique, s'il est vrai qu'il y eût un seul d'entre eux

qui fût d'avis de conserver la Bastille à la condition d'obtenir un code civil !

Je regarde comme une des vérités les moins hasardées qu'on puisse se permettre que la révolution française a été entreprise par des amis de la liberté : mais comme il est plus difficile de s'entendre sur le sens précis de ce mot de liberté et sur les formes qui du mot font une chose, on peut élever de plus plausibles doutes sur les moyens d'atteindre le but que se proposait un peu vaguement la France il y aura bientôt trois quarts de siècle. Avant d'essayer plus de précision, disons d'abord que les sentiments vagues eux-mêmes ne sont pas à dédaigner. Ce sont des sentiments vagues qui ont presque tout commencé dans ce monde. C'est sur ce qu'on appelle des sentiments vagues que l'on classe les hommes en amis ou en ennemis du bien. Il n'est pas besoin d'une définition analytique de l'objet que se propose un parti, une école, un individu, pour que l'histoire ou l'opinion sache dans quelle catégorie les ranger et sur quels principes juger leur conduite. A toute époque, en tout pays où le mot de liberté a été prononcé, il n'a pas exprimé la même notion scientifique, il a répondu au même sentiment. Au pied de l'Acropolis ou sur les bords du Tibre, dans les forêts de la Ger-

manie ou sur les montagnes de la Suisse, dans les lagunes de l'Adriatique, dans les rues bastionnées de Florence, sur les digues de la Hollande, aux murs historiques de Westminster, sous le toit modeste des premières assemblées de Salem et de Philadelphie comme dans le palais du congrès à Washington, nous savons très-bien distinguer, même à travers les nuages du passé, les amis de la liberté, et dans nos jugements sur les personnages de l'histoire, un coup d'œil sûr nous fait reconnaître ceux vers qui doivent nous porter nos sympathies et avec qui nous croyons nous entendre à la distance des siècles. A la manière dont un écrivain a parlé de Thrasibule, de Timoléon, de Caton, de César, de Gustave-Adolphe, de L'Hôpital, de Jean de Witt, de Richelieu, de Cromwell, de qui l'on voudra des hommes illustres de tous les temps, il sera aisé de voir de quel côté le portent ses convictions et sous quelle bannière il se rangerait aujourd'hui, n'eût-il traité que du passé, n'eût-il opiné que sur l'antiquité. Assurément personne n'ignore que la liberté des anciens différait grandement de la liberté moderne : il y a loin du spectacle qu'offrait Athènes à celui que présente l'Angleterre ; mais s'il y avait quelque sûreté à défendre aujourd'hui une démocratie au milieu d'une société pourtant démocratique, mais inquiète

de l'être, on pourrait encore retrouver quelques vertus à cette constitution dont l'aristocrate Thucydide a mis l'éloquent éloge dans la bouche de Périclès. Ce gouvernement orageux a eu d'heureuses périodes où la dignité du citoyen a été conciliée avec la sagesse du pouvoir, sans dommage pour le bonheur public. et lors même qu'on ne distinguerait pas ses bons de ses mauvais jours, quels sont les troubles de l'Agora dont on puisse dire qu'ils ont fait payer à trop haut prix la place qu'Athènes occupe dans la mémoire et dans la reconnaissance de l'humanité? Il y a certainement beaucoup à reprendre dans la liberté de la république vénitienne : qui ne préférerait cependant la situation des sujets du conseil des dix à celle du bourgeois tremblant dans Vérone ou dans Padoue sous les Ezzelin ou les Carrare? Être un Pisan, un Génois, était quelque chose, du temps que personne ne savait s'il existe un contrat social et s'il y a des droits de l'homme. Même alors le bourgeois d'une commune de Flandre se préférait au bourgeois de Paris. Partout où il y a des lois plus fortes que la volonté d'aucun individu, partout où l'opinion publique intervient par la parole ou le vote, non seulement dans la législation, mais dans le gouvernement, la société cesse d'être un troupeau sous le bâton du pasteur, et il vaut la peine de

[redacted]

vivre pour la patrie. Ailleurs le service de l'État laisse un fonds de tristesse aux plus honnêtes gens, et, si glorieux qu'il puisse être encore, ne vaut jamais ce qu'il leur coûte. Il est dur d'avoir à chercher pour soi-même les excuses que Tacite trouvait pour Agricola.

Mais il faut arriver à plus de précision. Lorsque de l'amour de la liberté on veut faire, non plus une simple direction morale dans l'appréciation des choses de l'histoire, mais un principe d'action dans les affaires de la politique, il devient impossible de se contenter d'une expression indéterminée, d'un nom sans définition et de se passer d'une notion précise et propre à se plier à toutes les réalités. D'une part, la notion de la liberté doit se conformer au progrès des lumières générales sur les questions qui s'y rapportent ; elle dépend en un mot de l'état de la science. De l'autre, elle doit, pour être réalisable, être appropriée, surtout par les moyens et les garanties que l'on combine pour la réaliser, aux idées, aux mœurs, aux besoins, à toute la situation morale et matérielle de la nation à laquelle elle peut appartenir. On conçoit, par exemple, que la liberté a besoin de plus fortes garanties chez une nation guerrière que chez une nation qui ne l'est pas, et qu'elle peut prendre d'autres formes chez un

peuple commerçant que chez un peuple agricole. Mais, avant de toucher d'aussi près aux réalités particulières, reconnaissons que, même envisagée d'une manière générale, la liberté est double : elle se résout dans celle de l'individu et dans celle de l'État. C'est à peu près la distinction vulgaire de la liberté civile et de la liberté politique. La première des deux est certainement la plus précieuse ; elle est un but, tandis que l'autre n'est, ou peu s'en faut, qu'un moyen. Quoique la société soit une chose naturelle et que l'État paraisse presque aussitôt que la société, il est évident que l'existence de l'État est plus artificielle que celle de l'individu ; on a pu même regarder l'État comme un être de convention, ce qui n'est faux que si l'on prend à la lettre le mot de convention. L'homme est donné de plus haut pour ainsi dire ; il n'est pour rien dans l'existence de ses devoirs et de ses droits : ce n'est pas lui qui les a faits. Tout au plus peut-il quelque chose pour les connaître, les établir et en assurer le maintien. Or il y a une liberté, l'origine et la raison de toutes les autres, qui lui a été accordée avec la vie. Elle a été soufflée primitivement sur sa face comme tout ce qui le fait à l'image de Dieu. Le don de la raison et de la volonté ne serait que dérision cruelle, si la jonction de l'une et de l'autre n'était

[redacted]

possible dans le libre arbitre, si l'exécution de ce que l'une et l'autre ont résolu n'était assurée par la liberté d'agir. De ces deux conditions dépendent la valeur de l'homme et son bonheur. L'effort, l'action, le travail n'ont tout leur prix que par la liberté ; c'est déjà bien assez que la limitation des facultés et des forces humaines, la défaillance ou la perversion de notre faculté de choisir, que la résistance du monde extérieur rétrécissent la sphère de notre bonne volonté. Il importe qu'au moins dans le cercle de ses semblables, l'être actif puisse jouir de la plénitude de son activité et ne sente pas se briser ou s'épuiser sa volonté contre des obstacles factices, que sa raison ne juge ni légitimes ni nécessaires. Il importe qu'aux rigueurs de la nature la société n'ajoute pas les siennes. C'est pour triompher en commun du monde extérieur que les hommes ont été créés sociables, c'est pour agrandir l'empire de la raison par la volonté. Une forêt vierge et la vie sauvage sont le berceau de la raison encore garrotée dans les langes du besoin. A mesure que la terre s'aplanit et s'ouvre sous la main de l'homme, qu'elle se couvre des habitations qu'il a faites et que l'état social se perfectionne, une liberté plus grande est due à une raison plus développée. C'est donc une règle dérivée de la nature humaine elle-même que, dans le

choix de ses travaux, de ses études, de sa profession, que dans l'exercice de sa pensée, dans ses opinions, sa conscience et son culte, l'homme n'éprouve d'autres contraintes que celles qui résultent inévitablement de sa condition sur la terre, et l'état de société, faisant partie de cette condition, peut, en échange de la liberté qu'il assure à l'individu, réclamer de lui quelque chose. C'est un prélèvement du même genre que l'impôt. Néanmoins le consentement universel, aussi bien que le cri de la conscience, atteste que la dignité de l'homme croît avec sa liberté, et que l'abandon ou la perte totale de celle-ci lui a toujours, comme au temps d'Homère, enlevé la moitié de sa vertu. Tout ce qui peut être assimilé à la servitude personnelle, tout ce qui l'en approche, tout ce qui diminue seulement la distance qui l'en sépare, produit une diminution proportionnelle dans sa valeur morale, et l'élément servile pourrait être mesuré dans sa quantité avec plus de vérité que les gouttes du sang de nègre qui, dans certains pays, sont la mesure de la dégradation des variétés de la race. Nous ne disons là que ce que tous les hommes qui sont ou se croient éclairés par leur position sociale proclament pour eux-mêmes. Il n'en est pas un qui ne pense qu'à lui du moins la liberté personnelle est due, et qu'il ne se

[redacted]

développera tout entier qu'à ce prix. Si quelques associations ont été artificiellement constituées pour anéantir la volonté de leurs membres et leur faire d'une obéissance absolue le premier des devoirs, elles n'ont pu subsister sans ignominie qu'autant du moins que le joug avait été librement accepté et par un acte spontané de renoncement, ou plutôt elles n'ont imaginé ou prétendu se soustraire aux autorités du siècle que pour se soumettre directement à l'autorité divine, en sorte qu'une certaine indépendance se cachait encore dans leur vœu d'obéissance. Et pourtant toutes les vertus de ces sortes d'institutions n'ont pas réussi à suppléer à celles qu'elles retiraient à l'individu. La franchise, l'honneur, la dignité du caractère a trop souvent fait défaut à ces esclaves volontaires d'une absorbante communauté. Une loi qui tend à transformer l'homme *tanquam cadaver* n'est pas faite pour des vivants.

Toute société digne de ce nom sera [illegible] constituée que la liberté de la personne, à partir de la vie privée et de la vie civile soit [illegible] à ses membres. Elle leur demandera [illegible] qu'elle ne peut leur rendre; [illegible] qu'ils ne soient citoyens que pour être plus hommes, s'il est permis d'ainsi parler. [illegible]

l'entière disposition des dons que Dieu leur a faits. Elle ne sera tutrice que des droits, protectrice que de la liberté. C'est pour sauver celle de tous que par exception chacun ne jouira pas toujours de toute la sienne.

Car si l'on considère le but ou l'œuvre de la société et du pouvoir qui ne tarde guère à naître dans son sein, on se convaincra davantage que, loin d'être de purs instruments de sujétion, la société et le pouvoir doivent être bien plutôt des garanties de liberté. L'inégalité que la nature a mise entre nous, celle qui résulte des accidents de la naissance et de la santé, des traits du caractère, des forces de l'intelligence, des événements de la vie, ne permet pas de livrer les hommes sans défense à l'absolue discrétion les uns des autres. L'erreur et la passion sont envahissantes, et aux excès injustes de l'erreur et de la passion le pouvoir social a pour objet de résister. Ce n'est pas, à la vérité, la première pensée des hommes, et notamment des hommes qui l'exercent, que de le concevoir ainsi. Trop souvent la première suggestion de leur orgueil, quelquefois même d'un orgueil fondé sur une supériorité véritable, c'est de substituer, par l'artifice de la loi et du gouvernement, leur raison et leur volonté personnelles à la raison et à la volonté

[redacted]

de leurs semblables. Le temps, la réflexion, l'expérience, ramènent seuls l'autorité de l'État dans sa sphère légitime, quand par exception la magnanimité de quelque fondateur ou bien l'énergie des premiers sujets ne lui a pas de bonne heure tracé de sages limites. Presque tous les gouvernements ont plus entrepris qu'ils ne devaient, et même à bonne intention la plupart ont débuté par l'usurpation et la tyrannie. C'est le cas de cette pensée d'Adam Smith si chère à M. Royer-Collard : « Telle est l'insolence naturelle de l'homme qu'il dédaigne presque toujours d'user d'un bon moyen, à moins qu'il ne puisse ou n'ose en employer un mauvais. »

L'abus possible de la liberté de l'individu contre celle des autres est une des premières causes de cette organisation de la société qu'on appelle l'État. L'abus possible du pouvoir de l'État est une des causes principales de cette organisation, qui, en garantissant le pouvoir contre lui-même, garantit les citoyens contre le pouvoir. S'il était probable qu'on dût avoir dès l'origine de bonnes lois, que ces bonnes lois fussent observées par tous et durables, qu'observées et durables elles demeurassent toujours bonnes et ne réclamassent jamais ni addition ni réforme, le problème de l'organisation de l'État serait bien simple ; mais

[redacted]

précisément au premier rang des principaux objets de cette organisation sont ces trois choses : donner de bonnes lois, les maintenir, les améliorer. Il est arrivé quelquefois que les lois soient venues tout d'un coup et comme tombées du ciel. Elles se sont rencontrées comme une tradition dans la croyance commune, ou elles ont été dictées par un législateur qui n'a paru qu'une fois et dont toute la mission s'est bornée là. Dans de telles circonstances, et supposé que les lois assurent suffisamment la liberté civile, on a pu croire, et en croyant ainsi on ne s'est pas toujours trompé, qu'un pouvoir quelconque consentirait à s'en montrer le fidèle dépositaire, et mettrait son devoir à les faire respecter comme à les respecter lui-même. On a pensé en conséquence qu'il était inutile de s'évertuer à compliquer le mécanisme du gouvernement pour défendre l'individu ou la société de ses atteintes. Ainsi il a été remarqué que Moïse, qui donna aux Hébreux une législation religieuse, civile et criminelle, si étendue et si détaillée, s'abstint de leur donner des lois politiques. Il semble avoir pensé que tout pouvoir était bon pour conserver son ouvrage, et que nul ne serait si hardi que d'enfreindre une législation originaire de Dieu. On sait si l'événement a justifié sa prévoyance ; les usurpations n'ont pas plus manqué dans

Israël que les révolutions. Le cours ordinaire des choses nous apprend que l'État a autant besoin des lois pour lui-même que les individus, et toute société d'ailleurs a comme unité nationale des nécessités, des conditions d'existence qui veulent des lois ou des coutumes respectées à l'égal des lois; car si l'habitude est, comme on disait chez les péripatéticiens, une autre nature, elle est aussi une autre loi. De la législation politique dépendent les obligations que l'existence de l'État impose légitimement à la société et à ses membres. Si elle est conçue de manière à empêcher l'État d'exagérer ce genre d'obligations et d'étendre capricieusement ses propres droits, elle aura établi un gouvernement tempéré. Si elle est allée jusqu'à faire en sorte que la liberté civile fût, dans tout ce qu'elle a d'essentiel, respectée par l'autorité de l'État, elle aura établi la liberté politique. C'est ce qui fait comprendre cette définition au premier abord singulière que donne Montesquieu de la liberté en disant qu'elle est *une tranquillité d'esprit.* Quoi de plus tranquillisant en effet que de pouvoir se dire : Tout est réglé de sorte autour de moi qu'il y a des lois qui protégent ma liberté, et ces lois sont telles que non-seulement tout citoyen, mais le gouvernement lui-même peut être forcé de les respecter et réprimé s'il les enfreint! »

On conçoit que ce n'est pas là un problème d'une solution facile. Soumettre le citoyen à l'État en protégeant le citoyen contre l'État, mettre dans les lois une garantie des lois mêmes, contenir le pouvoir par le pouvoir, c'est une œuvre qui a quelques apparences d'un cercle vicieux, et il n'est pas de constitution qui spéculativement résistât au contrôle de la logique absolue. En même temps, du seul exposé du problème du gouvernement il résulte qu'aucun gouvernement simple ne le résout, et que le gouvernement est une machine qui ne peut se passer de contre-poids. La liberté politique est donc difficile. Les plus grands esprits se sont mesurés contre cette difficulté, et l'antiquité, non contente de l'aborder dans les faits, l'a étudiée par la science. Il ne m'en coûtera pas d'avouer que la perfection du gouvernement n'a pas été trouvée : nous sommes sur la terre, où plus de bien que de mal s'appelle le bien; mais enfin il y a eu des pays libres. La liberté politique a été dans le monde et l'on ne peut dire que le monde ne l'a pas connue; il croit même qu'elle y est encore. J'aimerais à entendre dire qu'elle n'a jamais existé; peut-être ce paradoxe ne nous sera-t-il pas épargné.

Aussi la liberté consiste-t-elle dans la liberté civile assurée par la liberté politique, dans le droit garant

[redacted]

du droit. Là où elle existe sous cette double forme, on dit non-seulement que le citoyen est libre, mais qu'il vit dans un État libre. Il a pu arriver que le citoyen jouît de quelque liberté dans un État qui ne fût pas libre. La toute-puissante coutume, quelques sages lois, une bonne administration de la justice, un pouvoir honnête, ont quelquefois réalisé ce bien, quoique presque toujours alors incomplet et précaire. Telle fut l'ambition de quelques princes clair-semés dans l'histoire, et ceux qui l'ont ressentie et un peu satisfaite sont au rang le plus élevé dans le respect de l'humanité. Qu'appelle-t-on de bons rois? Ceux qui ont donné quelque liberté à leurs sujets. D'autres fois, plus souvent ce me semble, l'État a pu être libre, sans qu'une liberté suffisante fût reconnue à l'individu. Les républiques anciennes, plusieurs républiques du moyen âge ont présenté ce phénomène. Il est arrivé que la constitution vendît bien cher aux hommes le droit de se gouverner eux-mêmes. Cependant même alors ils y ont pu perdre le bonheur, mais non la dignité, et ils ont vécu fiers, et ils sont morts illustres, ces peuples esclaves de leur liberté.

Une juste proportion, une heureuse harmonie entre la liberté de l'individu et celle de l'État est l'essence de la liberté même. Il n'est pas donné à tous les es-

prits de former ce savant mélange, de concevoir même la nécessité de ce savant équilibre. Les partisans d'un absolutisme vulgaire, toute cette vieille école de publicistes élevés dans les formules du droit byzantin, n'en ont ni le souci ni l'idée; mais il est d'autres écoles où nous ne devrions pas trouver la même indifférence, où nous la trouvons cependant. Des publicistes qui s'indigneraient qu'on crût nécessaire de leur rappeler que l'homme a des droits, des hommes dévoués, dévoués jusqu'à la passion, à ces révolutions si riches en promesses populaires, ont souvent oublié, dans la pratique comme dans la théorie, que la liberté cantonnée dans certaines formes du pouvoir, ne réaliserait que la tyrannie. Peu leur importait la servitude de l'individu, si le pouvoir qui l'asservissait était spécieusement fondé à se dire l'émanation de la volonté populaire, ou si seulement il se posait en protecteur du plus grand nombre. Aux yeux de ces amis violents et pressés des réformes sociales, les droits des individus s'abîment dans le sein de la société, et dès que celle-ci se résume dans l'État, dès que l'État peut se donner pour la société centralisée, il est libre, mais il est tout. Quelle serait donc dans ce cas l'unique condition imposée au pouvoir? Une origine démocratique. Toutes les formes du socialisme aboutissent à cette

[redacted]

monstrueuse idée. Terrible quand elle est exploitée par les passions démagogiques, elle peut l'être par un ambitieux égoïsme, et elle est à la fois l'arme des sectaires et le jouet des despotes.

Mais cet abus que l'on peut faire des droits de l'État nous avertit des difficultés épineuses qui viendraient se présenter, dès que, sortant de ces généralités libérales, nous tenterions de déterminer les conditions positives de la liberté dans un certain pays et dans un certain temps. L'embarras ne serait pas de rechercher et de dénombrer des droits individuels. La propriété de la personne, du travail et de ses produits, la liberté d'aller, de venir et d'habiter, celle des consciences et des cultes, celle des professions, l'égalité devant la loi, l'égale admissibilité au service de l'État, certaines conditions dans la rédaction des lois répressives et dans l'administration de la justice, auraient bientôt atteint le montant des réclamations que l'esprit du XIXe siècle doit dicter à tous les peuples qu'il anime. Il ne faudrait pas un grand travail pour écrire en langage légal la table de ces indispensables franchises de l'homme libre, non qu'ainsi qu'on l'a prétendu elles soient toutes réalisées par l'égalité sortie de nos révolutions, et à jamais écrites dans notre code civil et administratif. A aucune époque, la France,

même pourvue des plus fortes armes de la liberté constitutionnelle, n'a possédé autrement qu'en fait une partie de ses plus nécessaires libertés civiles, et, même sous ce rapport, nous aurions à profiter de certains exemples ; mais il ne s'agit ici que de théorie, et pour la théorie la première partie du problème qui nous occupe est relativement aisée : c'est quand nous passons aux garanties générales des libertés particulières que la difficulté commence.

Pour en déterminer la forme, pour en fixer la portée, il faut considérer en premier lieu les conditions d'existence de l'État même. La géographie et l'histoire n'ont pas fait semblables tous les peuples. Que ce soit le climat, la disposition des lieux, la race, les événements ou toute autre cause, les sociétés n'occupent pas le même rang dans la civilisation ; elles n'ont pas le même rôle à jouer dans l'humanité. Il est évident qu'un peuple rude, grossier, n'exige pas une législation aussi perfectionnée, une liberté aussi raffinée qu'un peuple éclairé et délicat. Certaines passions nationales ont besoin d'être contenues. Là où la *vendetta* règne, comme en Corse, la loi de police ne peut laisser des armes en toutes les mains, comme en Angleterre. Les mœurs locales peuvent exiger qu'on les ménage ou qu'on les soutienne. La faculté du divorce peut être

avec plus ou moins d'inconvénients, accordée ou refusée selon les lieux, et l'existence d'une église établie ou même le fait d'une très-grande supériorité numérique d'un culte sur tous les autres impose à la liberté religieuse des conditions inutiles peut-être là où des sectes multipliées et capables de se contenir mutuellement échappent sans danger à l'attention du législateur. Qu'une nation soit maritime ou continentale, les conditions de sa sûreté et de sa prospérité varient. La nature de sa ligne de frontières, le nombre de ses places fortes peuvent assujettir à un régime particulier certaines portions de son territoire. Généralement la liberté d'une nation guerrière commande au législateur de grandes précautions. Suivant ses rapports avec ses voisins, suivant le rôle que ses intérêts politiques ou ses instincts militaires lui ont fait jouer dans le monde, elle est sous le coup de nécessités diverses. Il est difficile qu'elle puisse se passer jamais d'une armée permanente, et le recrutement forcé, qui est certainement une restriction de la liberté individuelle, peut être l'unique moyen d'entretenir et même de nationaliser une armée permanente. On conçoit de combien de questions ardues et compliquées il faut se rendre maître pour décider ce que l'État peut retenir, ce qu'il doit abandonner des pouvoirs que le temps

[redacted]

lui a donnés, pour rendre libres des sociétés aussi différentes que la société australienne ou hollandaise, polonaise ou sicilienne, et la France a pour se conserver en Europe bien autre chose à faire que l'Espagne. Plus forte à la fois et plus exposée, elle ne peut complétement oublier, en songeant aux droits de ses citoyens, les intérêts de sa grandeur.

Enfin il est, en matière de gouvernement, une question qui paraît fondamentale, et qui l'est en ce sens que les peuples la jugent telle. En politique, l'opinion est à peu de chose près aussi importante que la réalité. Or donc, à proprement parler, il n'y a que deux formes de gouvernement, la monarchie et la république. L'aristocratie, la démocratie constituent plutôt aujourd'hui le caractère d'un gouvernement que sa forme, et c'est l'ordre social encore plus que l'ordre politique qui décide du caractère du gouvernement. Quant à la liberté, elle peut pénétrer partout. Ce n'est pas elle, du moins ce n'est pas elle seule qu'il faut consulter pour choisir entre la république et la monarchie. Ni l'une ni l'autre heureusement n'a le privilége de la liberté, comme ni l'une ni l'autre n'est en soi et nécessairement incompatible avec le maintien de l'ordre et avec la force du pouvoir. Il n'est pas donné d'ailleurs à la pure sagesse de décider si une nation sera gou-

[redacted]

vernée par la forme monarchique ou républicaine. C'est un de ces points qu'il serait chimérique de décider pour elle contre son opinion, même contre ses préjugés. Si un peuple croit la république impossible, elle l'est ; si un peuple la croit dangereuse, elle est dangereuse, car il ne fera pas ce qu'il faut pour faire durer ce qu'il juge impossible ; il ne fera pas même ce qu'il faut pour sauver du danger ce qu'il croit dangereux. Ce n'est pas seulement l'État, c'est le peuple qui est monarchique ou républicain. Laissez la monarchie aux peuples monarchiques et la république aux peuples républicains. C'est déjà bien assez que d'apprendre aux uns et aux autres à êtres libres, si le temps ne le leur a pas enseigné.

On voit au milieu de quelles difficultés, de quelles nécessités, doit s'établir la liberté politique là où elle ne se rencontre pas tout établie. Aussi ne peut-on éviter de trouver encore ici sur son chemin le doute de ces publicistes qui demandent s'il est bien nécessaire de se donner tant de peine pour un succès problématique, et si, l'ordre civil une fois constitué dans un esprit de justice, il ne faut pas se contenter d'organiser l'État pour la force et la durée. « Les hommages de l'histoire, diront-ils, n'ont jamais été refusés aux gouvernements vigoureux et prévoyants qui, jaloux du bien

public, ont veillé en même temps à l'honneur des peuples confiés à leurs soins. La tâche n'est pas déjà si mince qu'elle ne puisse suffire aux plus ambitieux. »
Mais c'est parce que la tâche est grande qu'on n'a pas trop de toutes les ressources de l'art des constitutions pour assurer à la fois et le maintien de la justice dans l'ordre civil, et le respect du bien public, et l'honneur des peuples. L'inspiration du génie et de la vertu peut beaucoup faire en toutes choses comme dans la politique. Il ne s'ensuit pas cependant que les préceptes de la religion, les maximes de la morale, les soins de l'éducation, les méthodes de la science, les règles de l'art, soient inutiles. Il faut en tout à l'homme des barrières et des appuis, et les constitutions ont pour but de lui en donner dans la politique. Ainsi la prévoyance d'une sagesse spéculative vient en aide à l'équité et à l'habileté pratique. Quand, depuis qu'il y a des sociétés sur la terre, l'éloge des lois est dans toutes les bouches, quand leur nom sacré est partout invoqué par le fort et par le faible, quand il n'est tyrannie ou révolte si audacieuse qui ne se vante de vouloir sauver, conquérir ou rétablir une légalité tutélaire, comment croire que le genre humain se soit concerté pour mettre sa confiance en de vaines fictions, et pour attendre son salut des combinaisons arbitraires de l'abstraction et

[redacted]

de la logique? Quand les lois se levant du sein de la nuit arrêtaient Socrate prêt à franchir le seuil de sa prison, quel plus éclatant témoignage la sagesse et la vertu individuelle pouvaient-elles rendre de l'autorité de la prudence sociale que de lui céder, au moment même où elle commandait le respect de l'erreur et l'obéissance à l'injustice? Mais aussi comment alors ne lui pas demander les plus savantes garanties du droit et ne pas vouloir qu'elle s'efforce d'être réellement dans ses décrets la raison écrite, comme elle se vante de l'être? Comment surtout, si les individus doivent tant aux lois, ne pas exiger de lois pour les pouvoirs? A qui ce frein est-il plus nécessaire qu'au gouvernement? S'il est la justice armée, c'est quand la loi le fait juste et lui donne ses armes. S'il est bon par la vertu de ceux qui l'exercent, la loi doit lui plaire; s'il ne l'est pas, la loi le sera pour lui : elle complète nos sagesses passagères par sa sagesse éternelle.

Voyons d'ailleurs s'il y aurait contradiction nécessaire entre les deux termes à concilier, et qui sont la force de l'État et la liberté du citoyen. Il ne le semble pas à première vue. Partout où la liberté a pénétré, la liberté politique, la liberté civile, on n'a point vu venir à sa suite la débilité du peuple ou du pouvoir. Les nations qui ont jeté un éclat durable, exercé une dura-

ble influence, ont été libres pour la plupart. Bien plus, la liberté, une liberté quelconque, a donné à de petites nations une puissance et une renommée supérieures à leurs forces naturelles. Venise, la Suisse, la Hollande, bien d'autres, ont pris dans l'histoire une place qu'aucun despotisme resserré dans les mêmes limites n'aurait osé seulement convoiter. Je ne remonte pas à l'antiquité ; je ne parle pas de la ville de Neptune et de Minerve. En tout temps, les favoris de la déesse de la sagesse et du dieu des mers sont hors de concours.

Mais comme aucun exemple n'est concluant, parce qu'aucune expérience n'en répète identiquement une autre, il faut chercher quelles sont en elles-mêmes les garanties stables que la politique peut accorder à la justice. Nous avons supposé la loi civile conçue pour la liberté et défendue par des tribunaux équitables. La première sauvegarde de leur équité, c'est leur indépendance. Leur indépendance est dans la hauteur et la fixité de la position de ceux qui les composent. S'ils n'ont jamais à comparaître devant le pouvoir ou le public pour obtenir le renouvellement, la confirmation ou l'élévation de leur titre, ils sont indépendants, et leur intérêt est d'être justes. Placer le pouvoir judiciaire hors de l'influence directe de tout autre pouvoir, c'est donc là la première garantie. J'observe que les

[redacted]

gouvernements absolus eux-mêmes ont rarement osé prendre pour eux le droit de juger et dire comme Dieu : « A moi la vengeance ! » Une sorte de pudeur leur a comme arraché l'indépendance du magistrat. Le crime dont ils aient le plus de peine à se défendre, c'est de l'avoir violée, et pour ne citer que cette tyrannie, qui a peut-être passé toutes les autres, la tache sanglante que toutes les eaux du Styx et du Léthé ne laveraient pas, c'est l'existence du tribunal révolutionnaire. Dans les temps plus calmes, l'établissement de toute commission arbitraire et temporaire qui dispose de la personne des citoyens est l'acte inexpiable d'un gouvernement, quel qu'il soit.

Mais ce point est difficile à nous contester; ne nous y arrêtons pas. Il s'agit, on s'en souvient, d'assurer la liberté civile. Comment en prévenir la violation, si elle est secrète? Les lois sont nulles, si tout n'est public dans l'exécution des lois. Les mots ici parlent d'eux-mêmes : si celui de *public* signifie à la fois ce qui intéresse le public et ce qui se fait en public, ce n'est pas une vaine coïncidence, c'est qu'il faut que les affaires publiques le soient. Qu'est-ce qu'une loi qui n'est pas promulguée? Un papier dans les archives. Mais promulguée, si nul ne peut savoir ce qui en résulte, si l'on ignore ce qu'elle devient dans l'application, la légis-

[redacted]

lation même peut n'être qu'un piége. Nulle assurance que ce qui se fait ressemble à ce qui s'écrit. La publicité est donc la première, la garantie des garanties.

Hésiode, il y a trois mille ans, voulait qu'une raison divine parlât par la bouche des peuples. Plus modestes, nos pères n'ont décerné à l'opinion que la royauté du monde. Dans les sociétés modernes, dans ces immenses réunions d'hommes qui couvrent un vaste territoire, aucun forum n'est assez grand pour contenir la publicité. Pour que les faits soient publics, il ne suffit pas qu'ils soient visibles, il faut qu'ils soient sus, et ils ne peuvent l'être que s'ils sont dits au public. La publicité, c'est donc la presse ; le mot dit tout. Ce serait se moquer que de retracer tout ce que ce mot rappelle. On a souvent célébré l'histoire : c'est à l'histoire qu'on en a appelé de tous les méfaits des pouvoirs et des partis. C'est la crainte de l'histoire qu'on a tenté d'évoquer devant la puissance de mal faire. Qu'est-ce au fond que l'histoire ? Encore la presse, le passé livré à la presse. C'est par la presse encore que ceux qui ne l'ont pas connue, que les Thucydide et les Tacite continuent de donner des leçons aux gouvernements et aux peuples. Ce que l'histoire est pour le passé, la presse l'est pour le présent : elle est l'histoire contemporaine. L'accuserez-vous d'igno-

[redacted]

rance ou d'imposture, de dénigrement ou d'adulation? Elle est comme l'histoire. L'histoire n'a-t-elle pas menti, injurié, flatté? Si vous rêvez de rétablir la vérité par le silence, faites taire et l'histoire et la presse; mais par là vous n'aurez fait que substituer au mensonge la dissimulation de la vérité; que dis-je? vous n'aurez rien gagné contre l'imposture du plus fort. Vous n'aurez fait que laisser aux victorieux le droit d'insulter et aux lâches la licence de flatter; vous aurez étouffé pour le présent comme pour le passé ce que Tacite appelait la conscience du genre humain.

Les tribunaux sont indépendants; tout est public dans l'exécution des lois. Tout se sait et tout peut s'écrire. Est-ce assez? Non sans doute. Puisque le magistrat, dépositaire de la puissance publique, est lui-même soumis aux lois, il faut qu'il réponde de leur violation. La publicité peut le retenir au moment d'agir comme une menace, le troubler, s'il a fait le mal, comme une révélation. C'en est souvent assez pour prévenir et même pour punir; pourtant il faut parfois davantage. Quelle que soit la puissance de l'honneur, les jugements de l'opinion ne suffisent pas à la morale grossière des sociétés les plus civilisées. Les jugements de la justice sont nécessaires pour éclairer,

pour redresser, pour sanctionner les jugements de l'opinion. La responsabilité est universelle en ce monde ; la responsabilité légale n'en est que la forme et l'application réservée pour des causes rares et graves. Cette condition commune des hommes et des citoyens doit peser sur les fonctionnaires de l'État, qui sont apparemment des citoyens et des hommes.

Elle pourrait déjà s'enorgueillir de son lot, la société qui jouirait de toutes ces garanties. Cependant il en manquerait une suprême, s'il n'existait de niveau avec le gouvernement et presque dans son sein un pouvoir, gardien vigilant des droits reconnus, interprète des griefs publics, censeur des abus constatés, autorisé à élever la voix au nom du public entier, et chargé d'avertir, d'interroger et d'arrêter la puissance de l'État engagée dans une voie funeste. Partout ce pouvoir de remontrance, de censure, de résistance, a été cherché quelque part. On a pu l'affaiblir dans son institution, le restreindre dans ses prérogatives ; rarement on en a nié l'utilité d'une manière absolue. En France, les États généraux, les États provinciaux, les parlements ont réclamé l'honneur d'exercer dans la monarchie un pouvoir semblable, et on ne le leur a pas toujours contesté. Seulement les États généraux ne venaient au monde que sous le bon plaisir du souve-

[redacted]

rain ; les États provinciaux n'avaient qu'une puissance locale ; les parlements ne pouvaient se concerter sans une coalition illégale, et le refus d'enregistrement ou les remontrances n'étaient un obstacle qu'autant que la royauté et ses ministres le voulaient bien. Le frein permanent n'existait pas, et en définitive la souveraineté était illimitée, car elle était, quand elle le voulait, exécutrice, judiciaire, législatrice à la fois. En France cependant et presque par toute l'Europe, vous trouverez les rudiments, les restes ou les traces de ce pouvoir limitatif, modérateur, qui, naissant de la nation même, la représente ou se porte pour la représenter, et dont la présence régulière et l'influence efficace ôtent seules à toute monarchie le caractère de monarchie absolue. Ce pouvoir, par sa nature même, semble destiné à être toujours électif, car à cette condition seulement il prend un caractère représentatif, et il parle au nom du pays.

Telles sont les garanties principales, essentielles, des libertés du citoyen : une justice indépendante, une publicité universelle, la responsabilité des agents de l'autorité, un pouvoir électif et représentatif qui les surveille et qui a le droit de parler. Ces garanties subsistent, elles sont réelles, si l'indépendance de la justice existe de fait comme de droit, si jamais ses

attributions n'ont passé aux mains de commissions passagères, si tous ses actes solennels, ainsi que toutes les mesures de l'administration, sont livrés à la publicité et à la discussion, si la responsabilité des ministres et de leurs agents est légale et réelle, si la représentation nationale librement élue parle librement. A mon gré, il a toujours, et dans les meilleurs temps, manqué parmi nous quelque chose à l'organisation de la justice et à la responsabilité des agents du pouvoir.

Jusqu'ici, on le remarquera, nous n'avons parlé que de garanties, et des garanties sont des résistances, des limites, des barrières. Ce n'est point de cela réellement que peut se composer un gouvernement. Un mécanisme ne peut pas consister tout entier en régulateurs et en contre-poids. Une locomotive n'est pas toute dans son frein. On peut donc nous demander si nous croyons avoir fait jusqu'ici la part de l'État. Où prendra-t-il sa force? Que lui restera-t-il de liberté? Est-il donc un fléau donné dont on ne doive songer qu'à se défendre? Doit-il être défini, comme le veulent certains radicaux, un mal nécessaire? Si nous prenons sur nous de poser les conditions de la liberté, ne sommes-nous pas tenus de connaître aussi les conditions du gouvernement? Dans l'ordre politique, les peuples ont des droits aussi, ou plutôt un droit qui les

[redacted]

comprend tous, c'est le droit d'être bien gouvernés. Leur avons-nous reconnu ce droit ? Avons-nous pourvu à ce qu'il fût respecté, en ne songeant qu'à défendre les individus par la constitution même de l'État ?

Nous ne dissimulons pas que les droits des individus nous sont chers. Nous ne voudrions pas transporter dans la politique la querelle scolastique des réalistes et des nominaux : nous ne dirons pas que dans la société il n'y a que des individus; mais nous prendrons la licence de dire qu'il y a surtout des individus. Dieu apparemment n'a pas trouvé d'autre moyen pour former l'humanité que de créer des hommes. Ce sont de ces créatures de Dieu que nous agitons les intérêts et les droits, la dignité et le bonheur. Qu'on nous dise ce qui dans l'ordre moral peut être heureux et digne, sinon des hommes. Enfin, à quelque élévation qu'on les place, les sociétés finissent sur la terre ; l'homme conçoit, ce me semble, une plus haute espérance. Je ne suis donc nullement embarrassé de ce mot d'individualisme que certaines écoles jettent comme un reproche à l'école libérale. L'opposé de l'individualisme, c'est, faut-il le rappeler ? c'est le socialisme. Le socialisme réalise en un tout compacte, en une entité absorbante, ces abstractions, la société et l'État, et de toutes les relations, de toutes les forces qui se sont

[redacted]

formées et développées dans la vie des communautés, de toutes ces créations artificielles que le temps a produites, il forme un être unique qui concentre tout. Ce réalisme social prend plus d'une forme. Il ne parle pas toujours organisation du travail et communisme égalitaire. Il dira bien : Les individus sont la société; la société, c'est l'État. Il finira par dire : L'État, c'est moi. Je ne connais pas de doctrine politique qui, dans son principe, faisant abstraction de l'individu, n'aboutisse à la tyrannie.

Cela dit, je tomberais dans une étrange erreur, si, après avoir stipulé pour les citoyens trop souvent oubliés et qui s'oublient eux-mêmes, j'allais omettre l'État, qui à la vérité ne s'oublie pas. Il a fallu présenter d'abord certaines institutions avec leur caractère défensif, parce que c'est celui qui frappe d'abord les yeux. Ce qu'on appelle libertés publiques n'est en général invoqué qu'à titre de sauvegarde. Quand une nation se précipite vers la liberté, elle pense à elle-même plus qu'à son gouvernement. Elle cherche qui la préserve, et non qui la guide.

Considérons maintenant l'État plus que les citoyens, le gouvernement plutôt que la liberté. On est, je crois, dispensé de prouver que tout le système de garanties qui vient d'être exposé est compatible avec la monar-

[redacted]

chie. Le fait a décidé la question. Il y aura dans trente ans deux siècles que cette union a été réalisée définitivement en Angleterre, et quelques États de l'Europe l'ont reproduite jusqu'ici avec quelque succès. A plus forte raison, si c'est praticable dans la monarchie, ce doit l'être dans la république. Là dessus encore point de difficulté.

On peut donc être roi et se résigner à voir rendre la justice par des juges qui, une fois nommés, ont peu à attendre de la couronne, la presse publier et discuter tout ce qui se passe dans la société politique, les délégués de l'autorité royale prêts à rendre compte, même juridiquement, de leurs actes, une assemblée librement élue contrôler avec la même liberté toutes les mesures du pouvoir. Et dans ces conditions le monde peut contempler à Londres une jeune mère recevant avec une grâce auguste les tributs de vénération et d'amour d'un peuple qui a vu croître sous son règne sa puissance et sa liberté, et dans Bruxelles un prince habile, reconnu de tous pour le plus sage de ceux qui portent la couronne.

Le principe monarchique, c'est-à-dire dans un personnage inviolable le titre héréditaire de chef du gouvernement, débarrasse les publicistes d'une épineuse recherche, celle de la constitution du pouvoir exécutif

dans sa sommité, question qui est encore à résoudre pour les grandes républiques, et dont nous sommes dispensés de chercher la solution. Il nous paraît que la plus sage, dans ce dernier cas, serait la subordination du premier dépositaire de ce pouvoir aux assemblées, en telle sorte que, par l'origine comme par la dépendance, ce ne fût qu'un premier ministre qui n'y siége pas, mais dont le titre émane d'elles. Cependant cette solution aurait beau être la plus sage ou du moins la plus pratique, elle serait la plus mal reçue des peuples attachés ou habitués à la monarchie, et la leur conseiller serait hasardeux. Revenons donc à la royauté, et voyons si, entourée et servie par des agents responsables, enchaînée dans l'exercice de son pouvoir à des lois protectrices des citoyens, elle devient un des inutiles ressorts d'une machine impuissante et dangereuse par son impuissance même.

Si en effet les institutions dont nous avons parlé n'étaient jamais et ne pouvaient être que des obstacles à l'action, on ne voit guère comment de la jonction d'un pouvoir royal tant propre que délégué et d'un pur système de résistances il pourrait sortir un gouvernement. Quand les résistances ne joueraient pas, le pouvoir aurait bien moyen d'agir; mais à leur premier mouvement il risquerait de s'arrêter. Le plus

[redacted]

simple résultat d'un conflit serait l'immobilité, c'est-à-dire l'impossibilité de gouverner, ce que la société ne saurait supporter. Les forces elles-mêmes ainsi opposées les unes aux autres ne s'accommoderaient point d'un tel arrangement, et les unes ou les autres briseraient le système dans lequel on les aurait enfermées. Il semblerait d'ailleurs, quand on réduit à cet appareil d'antagonisme tout l'ensemble d'une constitution, qu'un gouvernement n'eût de parti à prendre qu'à l'égard des individus, et que tous ses actes fussent de ceux qui sont dignes d'approbation dès qu'ils ne sont pas punissables, et bons s'ils sont légaux. Cette double hypothèse restreindrait beaucoup trop d'une part et peut-être de l'autre étendrait outre mesure la liberté d'action du gouvernement. Il a des fonctions plus variées et plus grandes que celles qui touchent les individus comme tels, et il peut faire encore d'autres fautes que des injustices personnelles. Le bonheur, la prospérité, la dignité, l'indépendance, la puissance de la nation, sont en grande partie dans ses mains. La police, le commerce, les finances, la marine et les armées, la paix et la guerre enfin, dépendent essentiellement de lui. Il ne peut être donné à la défense des droits individuels accidentellement lésés de l'entraver, de le suspendre constamment dans sa marche par une

[redacted]

résistance qui peut être sans gravité ou sans fondement. Tandis que les libertés civiles seraient ainsi protégées à outrance, il se pourrait qu'il fût laissé carte blanche au gouvernement dans tout ce qui touche les intérêts de la communauté. Or, après avoir considéré les citoyens séparément, il faut bien les envisager comme membres d'une nation. Les intérêts et les droits d'une nation ne sont pas au fond séparables des intérêts et des droits de l'État. C'est ici une de ces vérités évidentes et simples qui sont pourtant si neuves dans l'application qu'elles deviennent admirables quand elles se réalisent. L'ignorance et la passion, mille caprices funestes, mille préjugés insolents n'ont que trop souvent marque une séparation, institué une lutte entre le gouvernement et la société, entre le bonheur du prince et celui des sujets, entre les intentions ou les calculs du pouvoir et les vœux et les espérances du peuple, entre la raison d'État et la raison générale. Cependant il n'y a pas deux biens publics. L'État ne doit vouloir que ce que voudrait la nation éclairée; il ne doit faire que ce que, bien informée, la nation voudrait qu'il fît. C'est en ce sens que les grands et bons rois, les hommes d'État dignes de leur mission, ont, ainsi qu'on le dit, personnifié leur temps et leur pays.

Un tel résultat est-il, comme l'histoire lue avec sé-

[redacted]

vérité le ferait soupçonner, un de ces chefs-d'œuvre accidentels qui se rencontrent encore plus rarement dans l'art de la politique que dans les autres arts, et que l'humanité doit regarder comme autant de bonnes fortunes? La savante antiquité ne l'a jamais pensé. Elle a cru à la sagesse, à la vertu des constitutions. Depuis le commencement du moyen âge, cette croyance s'est affaiblie, je le sais, découragée par le spectacle des jeux de la force et du hasard, intimidée par cette triste disposition à mal penser des choses humaines qui a prévalu depuis la chute de l'ancien monde, et si longtemps retardé leur développement. Mais les efforts, les travaux, les progrès qui, à dater de la renaissance, ont relevé l'esprit humain, l'étude plus raisonnée de la nature des sociétés et des gouvernements ont peu à peu rétabli la raison dans ses droits et ramené la politique à être autre chose qu'un fait bon ou mauvais, comme il plaît à Dieu. On se reprend à croire qu'il plaît à Dieu que les hommes usent de la raison qu'il leur a donnée, pour assurer et régler dans la mesure de leur puissance l'avenir de leur destinée. On n'oserait dire que l'on désespère d'établir par les institutions, entre le pouvoir et la société, ce concours, cette solidarité, cette identité d'intérêts et de vues qui produit et fait durer les grandes choses. Or où s'est-

[redacted]

elle trouvée avec un peu de constance, si ce n'est chez les peuples qui ont pris à cœur leurs affaires et se sont intéressés à leur propre sort ? Mais pour cela il faut les connaître, ces affaires, il faut y pouvoir quelque chose, à ce sort. Autant dire qu'il faut être libre. Le patriotisme croît en raison de la liberté.

Or, si l'on se rappelle quelles garanties nous avons réclamées pour la liberté des personnes, on comprendra que la jouissance d'un bien si doux doit en rendre chères les institutions préservatrices. Le citoyen qui voit avec orgueil combien sont respectés en sa personne des droits dont les étrangers ont à peine une idée apprend à estimer son sort, ses lois, son pays, son gouvernement. Ainsi les libertés individuelles, qui font la dignité de la vie civile, engendrent des sentiments vraiment politiques, et celui-là serait bien mal doué qui ne porterait ni attachement ni reconnaissance à l'État comme au sol auxquels il doit sa dignité civique. C'est pour obéir aux *saintes lois* de sa patrie que le soldat lacédémonien mourait avec joie. La certitude d'être jugé en citoyen romain n'était pas étrangère au vaillant dévouement du légionnaire, et l'inscription toute politique de ses enseignes lui rappelait ses institutions même au milieu des périls et des souffrances de la guerre. A ces sentiments naturels, la

[redacted]

publicité moderne vient ajouter les notions qui les motivent et les éclairent. Par cette liberté de parler et d'écrire, le citoyen prend connaissance des intérêts de son pays, des actes de son gouvernement, des événements de son temps. S'il est heureux de son sort, s'il est fier de sa condition, il ne trouvera pas dans cette initiation aux affaires de l'État et du peuple des motifs de haine et d'impatience ; il apprendra à ressentir plus distinctement, plus fidèlement, les joies et les douleurs de la patrie. Il saura mieux enfin quelle est la raison des lois qu'il observe, des mesures qu'il exécute ou qu'il subit, de ses sacrifices, de ses épreuves, des revers ou des triomphes dont le bruit vient jusqu'à lui. Il aura sa part de tout et nationalisera son égoïsme. S'il est appelé par la loi au droit de suffrage, ce ne sera plus une formalité qu'il accomplit avec indifférence ; ce sera un acte sérieux de sa vie. Le peuple que Montesquieu trouve admirable quand il doit élire, ne peut l'être que s'il sait ce qu'il fait en élisant, et la publicité seule vient en aide à son discernement.

Nous n'avons parlé du pouvoir électif que comme d'un censeur éventuel des abus ou des fautes; mais une assemblée envoyée par la nation, tout imprégnée de l'opinion publique, ne peut-elle être constituée par

[redacted]

la loi de façon à devenir ce qu'étaient dans les anciennes républiques les assemblées du peuple? Ne peut-elle consentir l'impôt, voter les lois, délibérer sur les grands intérêts de l'État? Formée au sein de la publicité, elle délibérera publiquement, et elle ouvrira elle-même une grande école où la nation s'instruira de ses affaires. Les enseignements de la presse seront contrôlés par les leçons de la tribune. Sans doute la discorde pourra naître entre le pouvoir électif et le pouvoir qui ne l'est pas; mais tout jusqu'à présent nous a fait concevoir un ordre de choses dans lequel l'unité de l'intérêt de l'État et du sentiment public tende à s'établir et à se manifester. Elle pénétrera, elle éclatera dans le gouvernement même, si, par des artifices constitutionnels bien connus aujourd'hui, l'exécution et la délibération, l'initiative et le contrôle, la responsabilité et la discussion peuvent aboutir à l'union des trois pouvoirs dans une seule politique. On ne fait point ici un cours de système représentatif; on ne veut qu'indiquer comment les garanties réclamées d'abord dans l'intérêt du citoyen peuvent également servir aux intérêts de l'État, et les sauvegardes de la liberté devenir des moyens de gouvernement. Publicité, élection, représentation, discussion, responsabilité, délibération, et enfin concours, voilà tout à la

[redacted]

fois le fond de la liberté politique et de la nationalité dans le gouvernement.

Ainsi, en changeant de point de vue, nous n'avons pas changé de système. Ce qui nous avait paru bon pour l'individu s'est trouvé bon pour l'État. Le droit commun du gouvernement libre, ce n'est point le conflit, c'est le concours, mais le concours contradictoirement débattu, et la conciliation en connaissance de cause.

J'entends les objections : « Cette théorie n'est pas nouvelle, et l'on pouvait s'en épargner la redite; mais ce n'est qu'une théorie, c'est-à-dire une déduction abstraite qui ne tient pas compte des difficultés, des accidents et des inconvénients de la pratique. On nous dit tout du gouvernement représentatif, une chose exceptée, c'est que l'expérience l'a condamné. » Une autre fois nous reprendrons ces objections en détail. Rien ne presse. Il n'est pas à craindre que nos idées soient mises demain à l'épreuve de la pratique, et nous avons le temps de discuter encore. Un seul mot cependant. Je veux bien qu'on dise tout contre la théorie, excepté qu'elle est impraticable. Le gouvernement esquissé dans ces pages n'est pas la fiction d'un rêveur, la vision d'un malade; il n'a pas été inventé, mais copié d'après nature. Sur un modèle sans cesse

attaqué, imité sans cesse, maint pays a tenté de régler son gouvernement, et de ces expériences déjà nombreuses, une seule, après trente-quatre ans de succès alors incontesté, a échoué. La monarchie parlementaire a péri en France. Il est vrai, et il est vrai aussi que, parmi ceux qui l'accusent d'une faiblesse mortelle, beaucoup lui reprochaient jadis de ne pas donner assez hardiment la liberté.

Mais d'abord qu'on ne parle pas tant de sa chute, ou nous parlerons de tout ce qui est tombé. Si l'on voit là un arrêt sans appel, quel gouvernement n'est pas irrévocablement condamné? La monarchie féodale, l'ancien régime, la république violente, la république modérée, la monarchie administrative, absolue, constitutionnelle, des gouvernements guerriers, des gouvernements pacifiques, tout a péri, et rien de nouveau ne reste à essayer. Si l'on invoque l'expérience contre nous, nous l'invoquerons contre tous. Encore une fois, ne parlons de la chute de personne. L'absolutisme n'a de nos jours préservé que la Russie des révolutions, et s'il est une forme de gouvernement qui les appelle d'une manière spéciale, ce pourrait être celle qui, amoncelant tout sur une seule tête, centralise la monarchie en l'exaltant à sa plus haute puissance, et la faisant maîtresse de tout, responsable de tout, la

[redacted]

compromet dans les plus petites choses comme dans les plus grandes, et l'accable sous le fardeau du pouvoir universel et illimité. Après tout, ce n'est pas pour avoir été en possession du système représentatif que toutes les monarchies de l'Europe continentale ont été ébranlées par la crise de 1848, et l'on peut citer des États qu'à cette époque ce système a sauvés.

II

On lit dans l'Écriture sainte que rien n'est nouveau sous le soleil et que tout est devenu nouveau sur la terre. Ce n'est point une contradiction, c'est l'expression successive de deux vérités différentes qui se combattent et qui quelquefois se manifestent en même temps et résultent, également claires et saisissantes, de l'expérience et de l'histoire. Personne, en lisant avec réflexion les annales du monde, n'a manqué d'être frappé, tantôt de la variété des événements, de la diversité des lois, des mœurs, des destinées des nations, tantôt d'une certaine uniformité dans le cours des choses humaines qui atteste l'identité de notre nature et des conditions communes

à toute société. Étudier et constater les différences et les ressemblances fait tout le prix et tout l'intérêt de l'histoire; c'est ce qu'elle offre à la fois de plus instructif et de plus piquant. Si aucun principe d'analogie ne réglait le cours des choses, si rien ne se reproduisait jamais, l'induction serait sans base, et il pourrait être curieux encore, mais il ne serait nullement utile, de rien savoir de ce qui s'est passé sur la terre. Si au contraire tout recommençait sans aucun changement, l'histoire du monde serait bientôt apprise; qui saurait un événement les saurait tous, et le spectacle prolongé de la vie sociale n'apporterait avec lui aucun enseignement.

C'est parce que la réalité des destinées humaines se prête à la double observation de la stabilité et du changement, qu'il y a quelque chose qui s'appelle la politique.

Le secret de la politique, soit contemplative, soit active, n'est guère en effet que la juste détermination du rapport de la stabilité au changement. Savoir quand les différences dominent les ressemblances et réciproquement, c'est savoir à peu de chose près quelle conduite tenir et prévoir autant qu'il est possible quel sera l'avenir. Ce n'est pourtant pas le prévoir à coup sûr, car l'a-

[redacted]

venir n'est pas le résultat nécessaire des causes générales. Celles-ci n'ont qu'une influence limitée dans les affaires de ce monde. Elles dépendent dans leur action de circonstances qui ne dépendent point d'elles, ou qui résultent de causes beaucoup plus générales encore, inaccessibles dans leurs effets à toute prévoyance humaine. Celui qui dans le gouvernement entreprendrait de lutter contre le courant des causes générales appréciables risquerait d'être un insensé et de tomber victime de sa témérité. Celui qui se confierait exclusivement à ces causes et se croiserait les bras en attendant qu'elles agissent s'exposerait à se voir emporter par les événements imprévus, et pourrait se perdre, dupe de sa raisonneuse sagesse.

Cette difficulté est la source d'un doute auquel il est difficile d'échapper, toutes les fois que nous venons à considérer les chances de succès d'une entreprise quelconque, formée par un homme, un parti ou même une nation, si cette entreprise tend à fonder quelque chose de grand. Pour peu que l'établissement projeté soit nouveau dans le monde ou seulement dans le pays qui l'essaie, la question s'élève. — Est-ce une nouveauté telle qu'il soit chimérique d'y croire, imprudent de la tenter?

[redacted]

Dans les obstacles qu'elle rencontre, dans les répugnances ou les hésitations qu'elle excite, dans les faits antérieurs qu'elle abolit ou qu'elle dément, y a-t-il une force invincible qui la condamne à un naufrage inévitable ? Ou bien plutôt, la vétusté de ce qu'elle remplace, la décadence ou la chute des choses du passé, le tour récent qu'ont pris les esprits et les événements, le présent enfin, avec toutes les circonstances qui le distinguent du passé, ne fait-il pas une loi d'innover et n'assure-t-il pas l'espérance du succès? — Ce problème toujours redoutable ne l'est pas moins pour être devenu presque habituel dans un siècle aussi fertile que le nôtre en révolutions, et nous tous, écrivains ou politiques, peuple ou pouvoir, qui avons passé les plus belles et les plus cruelles heures de notre vie à le tourner et à le retourner sous toutes ses faces, nous savons ce qu'il en coûte pour vouloir décider du possible ou de l'impossible en fait de réforme ou de création organique. Nous mourrons tous à la peine, et nous ne laisserons pas après nous la question résolue.

Résolue pourtant, la France l'a cru longtemps, et, grâce à Dieu, une bonne part de l'Europe est encore dans la même croyance; mais enfin, il

faut bien l'avouer, le doute est rentré dans quelques esprits. Non que je fasse l'honneur d'attribuer au doute la conversion trop opportune de certains publicistes qui ont découvert qu'ils avaient fait fausse route vingt ou trente ans de leur vie, en professant des opinions conformes aux principes du gouvernement qu'ils servaient. Ce sont gens qui se trompent toujours si à propos, que l'on peut toujours les soupçonner d'une erreur actuelle qu'ils reconnaîtront quand il le faudra : libres esprits qui pensent comme ils veulent, et dont la prudence n'est jamais endormie ou s'éveille à temps. Cependant, de quelque source qu'elle vienne, l'incrédulité a succédé, pour certaines gens, à la foi générale dans cette idée assez simple que la révolution française avait été entreprise pour la liberté et l'égalité, et que, ailleurs même qu'en France, l'esprit du XIXe siècle tendait vers ce double but. Ainsi ce qui était certain est devenu incertain. Notre Europe et notre temps sont soupçonnés d'avoir poursuivi des chimères, et il se pourrait qu'il eût raison cet excellent monarque qui disait aux Hongrois il y a quelque trente ans : *Totus mundus stultisat.*

Ces pensées assez tristes nous venaient à la lec-

ture d'un ouvrage, digne d'être lu d'ailleurs, intitulé *France et Angleterre*[1]. Au milieu de beaucoup d'écrits tendant aux mêmes conclusions, nous distinguons celui-là, parce qu'il est sérieux et raisonnable, et que l'auteur y parle d'un sujet qu'il connaît en bons termes et avec modération. Ce qu'il dit de l'Angleterre est juste en général, et il y a du vrai dans ce qu'il dit de la France. On devine au reste quelle est l'idée fondamentale de son livre. C'est la vieille idée de Sièyes, la révolution de 1789 est une révolution sociale; et étant sociale, il en conclut apparemment qu'elle n'a pas besoin ou qu'elle n'est pas capable d'être politique. Comme elle a visé et abouti à l'égalité, elle n'a point à faire de la liberté, et comme la société qu'elle a trouvée et modifiée ne ressemble pas à la société anglaise, l'une étant *égalitaire*, l'autre aristocratique, le gouvernement de celle ci ne peut convenir au gouvernement de celle-là; ce que l'auteur prouve de la seule manière dont on le puisse prouver, en disant beaucoup de mal de la France, à laquelle il n'accorde à peu près que d'être une nation artiste. Or,

[1] *France et Angleterre, étude sociale et politique*, par M. Menche de Loisne.

[redacted]

comme de l'avis des meilleurs juges en cette matière elle ne l'est guère, il s'ensuivrait qu'elle n'est pas grand'chose.

Je n'en crois rien, et cependant je tiens grand compte du raisonnement de l'auteur. Il ne dit presque rien qui ne mérite considération; mais il nous accordera, et ceci n'est pas une critique, que ses objections contre l'introduction en France de la monarchie représentative au lieu et place de la monarchie administrative se réduisent à celles dont se sont de tout temps préoccupés les adversaires auxquels il s'adresse. Ce sont les mêmes que nous discutions avec les écrivains de la restauration. Dans un ouvrage qu'il me donne l'exemple de citer[1], je crois avoir comme lui insisté sur les différences principales qui distinguent l'Angleterre de la France, et cependant nous n'arrivons pas aux mêmes conclusions. Cela pourrait prouver qu'il n'y a pas tant de vérité qu'on le dit dans cette proposition souvent répétée : question bien posée, question résolue.

Dût-on m'accuser d'entêtement, je conviendrai que mes convictions ne sont pas d'hier. Leur âge n'est assurément pas une autorité, et les vœux d'une jeunesse

[1] Voyez l'*Introduction* de l'ouvrage intitulé *l'Angleterre au dix-huitième siècle*.

insensée peuvent ne mériter que le sourire de la maturité désabusée des générations vénérables qui dominent aujourd'hui notre société. La jeunesse actuelle elle-même semble née avec des cheveux blancs, et nos visions lui font pitié. Ce n'était pourtant pas un jeune rêveur, un chimérique utopiste que ce prince de Talleyrand qui, en remettant la couronne à Louis XVIII en 1814, lui recommandait *les institutions si bien éprouvées dans un pays voisin.* On n'a jamais regardé comme un novice politique, innocent et enthousiaste, ce duc d'Otrante qui écrivait à Wellington le 27 juin de l'année suivante : « Tous les regards en France sont fixés sur la constitution de l'Angleterre. Nous ne prétendons pas à être plus libres ; nous ne consentirions pas à l'être moins. » En vérité, il faut que cette opinion qu'on voudrait imputer à une anglomanie d'opposition fût alors pour ainsi dire dans l'air, puisque la jeunesse la respirait en naissant, et qu'elle était encore pour les plus pratiques des hommes d'État et les vétérans des révolutions l'inspiration de l'expérience. Ceux qui la combattent, cette opinion, ne sauraient au moins disconvenir que pendant deux générations elle a été celle des hommes considérables du monde politique. Elle a pour elle l'autorité de Necker et de Mirabeau, de Mounier et de Talleyrand ; elle a Cha-

[redacted]

teaubriand et Constant, de Serre et Lainé, Royer-Collard et Casimir Périer, tant d'autres, et je ne parle pas des vivants. On ne citerait pas un écrivain de quelque célébrité qui ait soutenu une autre doctrine ; car il ne faut pas nommer les Maistre et les Bonald, ceux-ci défendaient l'ancien régime, et d'un aveu unanime l'ancien régime n'est plus en question ; mais plus puissante encore que la voix des grands orateurs et des grands écrivains s'élève celle de la nation, cette voix qui a retenti si longtemps, écoutée de tous les peuples du monde, cette voix qui n'a jamais été libre qu'elle n'ait proclamé que la liberté politique était au premier rang des idées de 1789.

Or la liberté politique dans nos temps modernes, on ne lui connaît que deux formes, la monarchie représentative et la république. Si quelqu'un en connaît une troisième, qu'il la nomme. Il n'est pas probable que ceux qui contestent la possibilité d'emprunter quelque chose à la constitution de l'Angleterre conseillent le recours à la république. C'est alors pour le coup que les traditions seraient comptées pour rien. Reste donc la monarchie représentative. Or s'il est vrai qu'elle ne puisse nulle part être importée, parce qu'elle est d'origine anglaise, s'il est vrai qu'elle ne puisse vivre que là où son exis-

[redacted]

tence est plus que séculaire, tout espoir de liberté politique est interdit à l'Europe entière, excepté à la Hollande et à la Suisse, qui ont la république dans leur passé, ou bien il faut inventer quelque chose de nouveau, cette troisième forme encore à trouver. A l'œuvre donc, les chercheurs d'or de la politique ! Que l'imagination et la logique combinent encore une fois leurs laborieux efforts pour produire le secret d'un avenir inconnu. Téméraire qui s'appuie sur l'expérience et l'exemple ; sage qui n'a confiance qu'en l'utopie.

Si ce n'était pas assez d'adversaires raisonnables comme M. Menche de Loisne et ceux qui pensent comme lui, il serait loisible en effet de s'en donner ici de plus hasardeux et d'aller provoquer ces sectes opiniâtres qui continuent de chercher d'ingénieux moyens pour se debarrasser de la liberté pratique, et qui, traitant d'idées bourgeoises les idées libérales, rêvent pour la société la même liberté que Spinoza réservait à l'âme humaine, celle qui consiste à être une partie d'un tout déterminé par lui-même. Le socialisme n'est en effet que le spinozisme transporté dans la politique.

Mais nous ne discutons qu'avec les sages, et à ceux-là nous disons : Il s'agit de savoir laquelle,

[redacted]

sur les ruines déjà vieilles de la monarchie féodale, doit s'établir définitivement en Europe, de la monarchie administrative ou de la monarchie représentative. C'est assurément une question de pure théorie ; aucune révolution ne menace ; aucun parti n'est là qui frappe à coups de hache aux portes des Tuileries pour y entrer de vive force. Nous cherchons dans la paix et l'impuissance de la spéculation qui est, dans l'ordre politique, le meilleur dénoûment de la révolution française.

Encore réduisons-nous la question au choix entre deux monarchies, et, pour pacifier le débat, nous les examinons en elles-mêmes et non dans leur histoire. Nous ne voudrions discuter la conduite de personne ; cependant si l'on nous disait que l'expérience a prononcé, et que la monarchie représentative est vaincue, on nous forcerait de demander où est ce qui n'est pas tombé. La monarchie administrative a été, dans les conditions de l'ancien et du nouveau régime, vaincue, inaugurée deux fois avec de magnifiques programmes. Or quel est l'historien qui ne voie dans le déclin de celle de Louis XIV poindre l'aurore de la révolution française? De nos jours (quel plus instructif exemple?), la monarchie administrative fondée au sein de la gloire a été organisée sur le plan le plus vaste, par un des plus

grands princes que le monde ait admirés. Eh bien! parlons-en avec la liberté de l'histoire, elle a duré dix ans, et la Providence a voulu que ce gouvernement, créé et conduit avec génie, pérît de la plus triste des manières de périr, qu'il tombât avec l'indépendance nationale. Et quelle est la cause de ce grand désastre? Une seule, un pouvoir illimité.

La monarchie administrative n'a donc pas le privilége de la durée, et ce n'est pas elle que l'expérience recommande préférablement à tout le reste aux nations qui veulent réformer solidement leur gouvernement. Si on la confond avec l'absolutisme, dont elle n'est guère séparable, elle n'y gagne rien. Quel peuple avouerait qu'il tend à l'absolutisme comme au port et consentirait à y voir autre chose qu'une relâche pour le vaisseau battu par la tempête? On est donc amené à rechercher si l'on peut s'entendre avec ceux qui pensent que l'exemple de l'Angleterre est à suivre, que les formes générales qu'elle a su donner à sa monarchie, issue, comme toutes les autres, de la conquête et de la féodalité, sont les seules qui puissent approprier cette nature de gouvernement aux impérieux besoins de la civilisation moderne. Quoique cette idée ait été pendant longues années à l'état d'opinion reçue, reçue au point que ceux qui l'aimaient le moins se croyaient obligés de l'affec-

[redacted]

ter, elle n'en rencontre pas moins à chaque pas une objection spécieuse et puissante. Un nation ne peut pas plus changer avec une autre d'institutions que de climat, et les institutions de l'Angleterre y sont nationales parce qu'elles y sont historiques. Or comment emprunter l'effet, quand on ne peut se donner la cause? Comment faire que la France soit une île, et que ses peuples aient eu d'autres aïeux? Dieu lui-même ne peut rien sur le passé, et le passé maîtrise le présent.

Ces objections générales, que j'ai ailleurs exposées dans la mesure où je les admets, se fondent sur une idée qui se fait accueillir assez aisément aujourd'hui : c'est que l'espèce humaine se divise en races distinctes, naturellement et exclusivement aptes à des destinées politiques qui diffèrent comme ces races diffèrent entre elles. J'admets des différences, et je ne veux pas disputer sur le plus ou moins de saillie et de durée du relief qu'on appelle nationalité. J'irais, si l'on veut, jusqu'à assimiler ces empreintes morales, qu'on attribue si volontiers d'ailleurs à des causes naturelles, aux caractères extérieurs qui distinguent les races entre elles, et qui dépendent [illegible] de l'influence des [illegible]mes. Ce n'est pas atténuer l'importance des diversités nationales que de les comparer aux œuvres de l'invariable nature. Mais [illegible]

et quand la géographie physique devrait seule rendre raison de tout ce qui distingue les opinions, les mœurs et les lois des sociétés, elle ne pourrait, après tout, faire cette influence plus puissante dans l'ordre social qu'elle ne l'est dans le monde organique. Or, entre les produits des diverses parties qui composent celui-ci, l'échange est-il donc impossible, et la surface de la terre est-elle soumise à un cantonnement naturel qui interdise à l'Orient et à l'Occident de s'emprunter réciproquement leurs richesses, et même au Nord et au Midi de trafiquer des espèces qui les distinguent? Le cèdre, arraché aux sommets de la Syrie, étend ses longs rameaux dans les parcs humides de l'Angleterre. Le marronnier est venu du fond de l'Asie étaler ses feuilles en parasol et les grappes verticales de ses fleurs dans les jardins de Louis XIV. Le svelte robinier a depuis trois cents ans quitté le nord de l'Amérique pour joncher tout le sol occidental de l'Europe de ces

Fleurs d'acacia qu'éparpillent les vents.

Un arbuste de l'Arabie couvre les mornes des îles du tropique, dont les plaines se hérissent de roseaux que la nature n'y avait pas semés, et la terre aux entrailles d'or du Pérou a envoyé dans nos climats la plante mo-

[redacted]

deste qui nourrit les pauvres colons de l'Irlande et les pâtres oisifs des Pyrénées. Le règne animal n'offrirait ni de moins nombreux ni de moins frappants exemples. Il prouve chaque jour que l'acclimatation est une des ressources que la nature offre à l'inventive industrie de l'homme, et que les frontières qu'il semble tracer entre les contrées ne sont pas toujours infranchissables. Les causes physiques agissent pourtant avec une constance bien autrement apparente que les causes morales, et il semble que leurs effets soient soumis à la loi d'une mécanique inflexible; mais l'homme vient, il regarde, il compare, il convoite, il tente, et l'inflexibilité disparaît. L'art de sa volonté et quelquefois de son caprice crée mille exceptions à ces règles permanentes, et ce qu'il fait dans un monde qui n'est pas le sien, il ne le pourrait faire dans son propre domaine, dans la sphère où il règne, sur le sol où sa liberté, ouvrant ses rameaux, se développe et fructifie! L'expérience dépose du contraire. Comme les œuvres de la nature, il transporte les siennes d'une latitude à l'autre, il fait des choses toutes différentes dans la même région et les mêmes choses dans les deux mondes. Et depuis quand les peuples ne seraient-ils régis que par des idées nées dans leur sein? Ne vient-elle pas de l'Orient, cette religion sainte qui, débordant l'occident

de l'Europe, s'étend jusque par-delà l'Atlantique? Les montagnes de l'Écosse et les steppes de la Norwége ont reçu les dogmes annoncés aux bords de la mer de Tibériade. Rome a planté la législation née dans son forum sur des terres d'où ses armes ont disparu. La sagesse de ses préteurs, compilée sur les côtes du Bosphore, est venue régler le droit des familles de l'Allemagne et des Gaules. Que dis-je? en tout genre, le génie de l'antiquité est devenu l'inspiration du monde. Quelquefois il a triomphé du génie national jusqu'à en effacer les traces. Roi cosmopolite, il dicte les lois du goût à Upsal comme à Salamanque. Aberdeen et Pavie admirent la poésie et l'éloquence de la Grèce comme Paris et Iéna, et les vainqueurs germains des races celtiques ou des conquérants italiotes en sont venus à penser ce que pensaient deux mille ans par avance, dans l'Attique ou l'Ionie, les descendants régénérés des mêmes races qui triomphèrent des tribus natives de l'Hindostan. Plus on prolongerait le dénombrement, plus il nous montrerait l'humanité recevant de la tradition voyageuse ses croyances, ses idées, ses talents et ses lois, et l'imitation, mère des arts, enfantant en tout lieu les transformations les plus diverses des sociétés les plus parfaites.

L'homme est l'être le plus souple de la création.

[redacted]

on-seulement sa nature se prête à tous les change-
ents de climat, de régime et de vie, mais ces chan-
ments, sa volonté les cherche ou les provoque. Tan-
t il les affronte pour remplir un devoir ou contenter
ie fantaisie; tantôt il les réalise à dessein, et oppose
n initiative à la fatalité de la nature. Il diversifie
tificiellement les habitudes de son organisation, ses
avaux, ses goûts, ses besoins, et jusqu'au [illegible]
ème où se joue son activité. À sa voix, [illegible]
ange autour de lui, et la nature sauvage [illegible]
ace à la nature cultivée, semble donner [illegible]
uvelle humanité. Aussi son histoire [illegible]
cit de continuelles vicissitudes [illegible]
ccession de révolutions.

Les circonstances dans [illegible]
icée depuis longtemps [illegible]
us les cas un obstacle [illegible]
udrait faire dans ses [illegible]
cadre politique enfin [illegible]
ficulté résidera [illegible]
lonté [illegible]

[redacted]

d'elles-mêmes, à des institutions qu'elles auraient spontanément repoussées. On ne peut dire que la contrainte ne réussisse jamais ici-bas, ni que l'oppression rencontre toujours une résistance victorieuse. Lorsque les Romains sont venus donner aux Gaulois le régime municipal, il n'est pas sûr que ceux-ci fussent bien empressés à l'adopter, et quand plus tard ils l'ont défendu contre les Francs, il leur a bien fallu accepter quelque chose des lois que ces vainqueurs apportaient de la Germanie. Ce n'est pas, il s'en faut, d'éléments indigènes seulement que se sont formées la législation et la constitution des peuples modernes.

Si la force des événements produit de tels effets, combien le consentement volontaire et réfléchi des peuples ne pourrait-il pas les multiplier et les faciliter davantage! Supposez chez une réunion d'hommes la persuasion et la décision au degré convenable, il ne semble pas qu'il y ait de changement qu'elle ne pût accomplir dans le système de ses lois. Elle pourrait en quelque sorte choisir sa condition, et si l'opinion est, comme on le dit tant, la reine du monde, son autorité devrait au moins aller jusque-là. La question que nous aurions à résoudre, quand il s'agit d'importer quelque part le gouvernement représentatif, serait donc surtout de savoir si la société à laquelle on le destine le veut

assez fortement, si ses idées ont pris dans ce sens un tour assez marqué pour que la conviction soutienne sa volonté. Or ce n'est là qu'un point de fait à constater, et il est difficile d'ignorer que depuis bientôt un demi-siècle les nations civilisées ont montré quelques dispositions, émis quelques vœux favorables à cette forme de la liberté politique. Plusieurs sont allées plus loin. Leur inclination s'est démontrée par des faits. Elles ont risqué leur repos, quelquefois leur existence, pour satisfaire leur penchant, et l'on aurait peine à prétendre que ce soit par une illusion passagère ou l'engouement d'un parti que des bords de la Sprée à ceux du Tage la même tendance s'est manifestée vers le régime constitutionnel. Laissons de côté les républiques des deux Amériques, qui pourraient cependant être comptées; omettons ces innombrables colonies de l'Angleterre modelées sur la mère-patrie.

....simulatamque magnis
Pergama;....

ne parlons même pas [illegible]
qui trouve sa pro[illegible]
restons sur le co[illegible]
1848, venant [illegible]

[redacted]

prince et de toutes les aristocraties, a retardé le développement des libertés de certains peuples, elle n'a pas supprimé partout la monarchie constitutionnelle. La Suède, le Danemark, les Pays-Bas, le Wurtemberg, la Bavière, le Hanovre, ont conservé les éléments du système représentatif, et l'institution n'a pas cessé partout d'en être efficace et sérieuse. Le roi de Prusse, au milieu de tant de fautes qui préludaient au déclin de ses forces, a cependant eu la probité de ne point revenir sur sa parole, et ses États continuent de marcher avec lenteur, mais avec espérance, dans un système de gouvernement constitutionnel. L'Espagne s'y essaie depuis vingt-cinq ans par des révolutions trimestrielles, et ne changerait pas sa singulière instabilité contre un mobile absolutisme. Le Portugal réussit mieux dans une tentative semblable, grâce à une sagesse acquise à laquelle les épreuves n'ont pas été épargnées. Enfin la Belgique et le Piémont sont en possession d'une forme de gouvernement que les partis n'osent contester. Passons sur des avortements célèbres. Ne rappelons pas qu'à Vienne même, dans cette métropole d'où pendant trente-quatre ans l'absolutisme a rayonné sur l'Europe, un jeune prince a payé le recouvrement de son empire d'une solennelle promesse de liberté, qui est allée grossir la multitude

[redacted]

des engagements oubliés sur le trône et fournir des aliments nouveaux à la défiance des peuples envers les rois, de nouveaux prétextes à la république. Le simple rappel de ces faits notoires montre que l'Europe aspire obstinément à un système organique qui donne à la société voix délibérative dans son gouvernement. Je pose sans détour la question : Pourquoi la France serait-elle une exception ?

On l'aurait bien étonnée d'exprimer ce doute, je ne dis pas dans ces jours de confiant enthousiasme, en juillet 1789 ou en juillet 1830, mais dans un moment quelconque des trente-sept années qui se sont écoulées de 1814 à 1852. Pendant cette longue période, elle a pensé tout haut ; l'Europe l'a entendue. S'est-il passé un jour où l'une n'ait pas dit, où l'autre n'ait pas cru que le gouvernement représentatif était, non pas le meilleur, mais le seul gouvernement pour elle ? Le monde entier aurait été le jouet de la plus étrange et de la plus opiniâtre hallucination, s'il avait cru sans motif que la révolution, qui a été le grand spectacle du siècle, avait fait de la liberté politique le but de ses efforts et la condition de l'ordre nouveau. Des partis ont eu, dit-on, le tort de jouer pendant un temps la comédie. Ce serait la comédie la plus étrange, celle que la France aurait donnée au monde, si elle n'avait

[redacted]

pas été sincère dans sa révolution. Mais trêve aux suppositions absurdes; la France a pensé ce qu'elle a dit, elle a agi comme elle a pensé, lorsqu'aux yeux éblouis de l'univers elle a élevé la bannière où l'on pouvait lire les paroles que proférait Montesquieu à l'aspect de l'Angleterre : « Liberté, égalité [1]. »

Faut-il croire que tout est changé? Quel vent soudain aurait chassé cette nuée orageuse et brillante? Serait-ce qu'il faut aux nations, pour obtenir et garder la libre possession d'elles-mêmes, autre chose que l'intelligence et la volonté? Peut-être. L'homme peut beaucoup de ce qu'il pense et de ce qu'il veut; il ne peut pas tout ce qu'il veut ni tout ce qu'il pense. Bien que mille et mille fois plus fortes que les individus, les sociétés sont cependant comme eux sujettes aux conditions de l'humaine destinée. Pour maîtriser le sort, pour réaliser leurs rêves, il leur faut réunir certaines circonstances qui ne dépendent pas toujours d'elles. Dans leurs plus chères et leurs plus hautes entreprises, il ne suffit pas, pour réussir, de leurs pensées animées par leurs passions. Il y a dans les choses des difficultés, dans les événements des traverses qu'on ne surmonte pas sans une sagesse persévérante ou

[1] *Notes sur un voyage en Angleterre.*

[redacted]

plutôt sans certains heureux accidents que la sagesse même ne procure pas. Il faut à la cause des serviteurs, et à la cause, à ses plus dignes serviteurs, il faut encore un don qu'on méconnaît trop aujourd'hui et ce que tous les grands hommes ont appelé par son nom : — la fortune.

On écrirait notre histoire contemporaine si l'on tentait de déterminer à ce point de vue ce qui nous a manqué. Ce serait s'engager dans des jugements qu'il m'appartient moins qu'à un autre de porter. Cependant, comme on pourrait contester cette part que l'expérience de tous les temps a faite à la fortune, comme les récentes théories sur l'histoire ne connaissent plus que la force des choses et rapportent tous les événements à la fatalité des causes générales, j'insiste sur ce point. Parmi les hommes qui se sont mêlés, entre 1830 et 1848, des affaires publiques, on en trouverait difficilement un seul qui pense que si le duc d'Orléans avait vécu, la révolution de février fût arrivée. De qui aurait-on pu répéter plus dignement le cri de Virgile : *Si qua fata aspera rumpas !...* Or, en vérité, que les chevaux du duc d'Orléans se soient emportés un jour, c'est un de ces événements qu'aucune institution, qu'aucune politique ne pouvait empêcher. C'est là ce que les hommes ont appelé le hasard, et ce qui

faisait dire à l'empereur Napoléon que les problèmes de la guerre étaient des problèmes indéterminés.

Mais, abstraction faite de l'action de ces causes particulières qui échappe à toute prévision, il se pourrait qu'ainsi qu'un homme peut être empêché par sa nature, sa situation ou ses antécédents, d'atteindre le but que cherchent sa volonté et sa raison, des nations, et nommément la nôtre, trouvassent dans leur passé et leurs caractères distinctifs d'invincibles obstacles à l'établissement sur leur sol du gouvernement représentatif.

La première de ces difficultés serait d'instituer une organisation politique sans en avoir fait l'expérience. Prise à la rigueur, cette objection s'opposerait à toute nouveauté, par conséquent à tout, car tout a été nouveau. Sainement entendue, elle a sa valeur. Dans le cas auquel on l'applique, il faut en effet se confier à la théorie au point de commencer par elle. Quand une théorie sort des faits, quand elle s'en déduit *a posteriori*, elle n'est qu'une explication de la pratique: mais, lorsqu'on la prend pour principe régulateur dans une création nouvelle, elle offre cette incertitude absolue dont toute idée spéculative est soupçonnée par la raison. Comme elle n'a pour les esprits rien d'obligatoire, elle ne les empêche pas de s'abandonner à toutes leurs dissidences et à toutes leurs variations

[redacted]

naturelles. Enfin les partis profitent, abusent de la flexibilité des termes généraux pour armer ou couvrir leurs arrière-pensées de ces théories dont ils font un mensonge. Il tombe sous le sens qu'il y a moins de sûreté à chercher, une idée générale étant donnée, comment la réaliser, qu'à examiner, des institutions étant données, comment les perfectionner. Cette dernière situation a été celle de l'Angleterre ; la première a été jusqu'à un certain point celle de tous les pays constitutionnels du continent. J'ai ailleurs tant appuyé sur cette différence de situation qu'il n'est pas nécessaire d'y insister de nouveau.

Il faut cependant convenir que les peuples pour qui la liberté politique est dans l'avenir n'étaient pas absolument dénués, pour y atteindre, de tout point d'appui dans le passé. Le moyen âge et les temps qui l'ont suivi ont laissé partout des rudiments de garanties politiques qui pouvaient être développés. La monarchie est germaine d'origine dans presque toute l'Europe, et elle n'est pas sortie absolue des forêts de la Germanie. Les Francs ne nous l'ont pas apportée sous la forme odieuse que lui ont donnée les jurisconsultes de Byzance. Le temps seul a peu à peu converti la royauté des premières races en ce despotisme central, dernier résultat de l'ancien régime ; mais les traditions trop

[redacted]

souvent interrompues des États généraux, le principe du consentement de l'impôt, quelques formes protectrices toujours invoquées, sinon toujours observées, dans l'administration de la justice, contenaient quelques éléments d'une liberté véritable, et jamais une condamnation assez sévère ne sera prononcée sur ces maîtres des pères de nos pères, rois, nobles ou magistrats, qui n'ont su ni voulu la faire sortir à temps des germes qui la contenaient. C'est eux qui ont réduit leur pays à la révolution, et, suivant la justice commune de l'histoire, les enfants ont porté la peine que leurs aïeux avaient méritée.

Grâce à eux, il a fallu procéder par voie d'abolition et niveler pour construire, situation toute nouvelle, et dont l'analogue se trouverait difficilement dans l'histoire. L'Amérique, à qui l'on nous compare, différait de nous. Comme race anglaise, elle avait ses traditions et ses habitudes; comme société américaine, elle était neuve. La France n'avait ni les mêmes souvenirs ni la même nouveauté ; mais si elle ne pouvait opérer sûrement, elle pouvait opérer vite. Point de terrain mieux disposé pour construire rapidement que le sol de la France. Aussi est-ce le terrain des constructions improvisées, et nous savons mieux bâtir que planter. En aucun pays, dans aucun temps, la pensée

[redacted]

et la volonté n'ont été plus maîtresses que dans la France nouvelle. A aucun peuple comme à aucun pouvoir, il n'a été plus juste de dire, quand il se plaint : « Tu l'as voulu. »

La position géographique de la France a été alléguée contre sa liberté. Ce ne serait une raison valable que si la liberté était incompatible avec l'existence des grandes armées permanentes. car on ne voit pas qu'aucune autre conséquence politique grave résulte avec évidence de ce qu'un pays n'est pas une île. Il est douteux, je le veux bien, que la révolution de 1688 se fût aussi facilement consommée, si les Stuarts avaient eu sous le drapeau plus de sept ou huit mille hommes; mais l'Angleterre a depuis lors multiplié ce chiffre par vingt ou trente peut-être, et ses institutions sont debout. Et puis à quoi bon citer l'expérience étrangère? L'armée francaise a-t-elle jamais été par elle-même un danger, une difficulté d'un moment pour le gouvernement libre? Qui a pu l'approcher sans l'admirer, cette armée, monarchique par l'obéissance, républicaine par la simplicité de ses mœurs, et qui s'était formée à l'ombre des institutions populaires? Un respect unanime pour la loi avait pénétré dans ses rangs, toujours scrupuleuse et toujours ardente dans l'accomplissement de ses devoirs. Lorsqu'aujourd'hui

[redacted]

on entend prononcer à la défiance le mot de prétoriens, la fausseté du rapprochement étonne. Le caractère des prétoriens, ce n'est pas la docilité, c'est la sédition. Eh ! quand donc l'armée s'est-elle montrée rebelle aux ordres de la loi ? De ce que l'énergie du commandement est nécessaire au maintien des grandes armées, suit-il que les garanties légales soient en opposition avec les bases mêmes de leur discipline? Grande erreur : notre propre expérience a prononcé. En quoi nos lois militaires ont-elles nui au bon ordre dans cette armée, qu'on ne vit point, le lendemain du 24 février même, faire un seul pas hors de l'ombre de son drapeau ? Qu'on cite une armée qui, mise à la même épreuve, ne se fût pas débandée en deux jours! Jusqu'aujourd'hui des règles fixes ont statué sur le recrutement, sur l'avancement ; la subordination, la discipline en ont-elles jamais souffert ? Que dis-je ? la majeure partie des officiers ne doit pas même son premier grade au chef de l'État. Ils se sont eux-mêmes faits ce qu'ils sont en gagnant au concours leur rang de classement dans les écoles militaires. C'est là une garantie que l'Angleterre n'a pas encore osé nous emprunter. Or, si la prérogative du prince a paru y perdre, certes son autorité n'y a rien perdu.

[redacted]

Ce terme de prérogative, dont le sens est si variable, est plus difficile à définir en France qu'en tout autre pays. La royauté y est un mot du langage populaire ; elle y est une chose historique. Il arrive que si par la constitution elle est réglée et conséquemment définie suivant la raison et la politique, elle est, dans l'usage, comprise selon la langue et l'histoire. Dans le sens du vulgaire, un roi est un homme qui peut tout. Aux termes des lois constitutionnelles, c'est tout autre chose. De cette contradiction résultent, pour les princes, aux jours de prospérité, des excès de flatterie et des tentations d'empiétement, et contre eux, aux jours difficiles, des iniquités et des renversements. C'est assurément là une des difficultés de l'établissement et surtout du maintien de la monarchie limitée. Le même esprit qui tend à faire les rois tout-puissants mène à les faire responsables, et la France n'est souvent révolutionnaire que pour avoir été absolutiste. On n'échappera à ces oscillations funestes que lorsque la royauté aura pris de plus en plus le caractère d'une magistrature légale, et que ses formes et ses dehors la rapprocheront de plus en plus des autres pouvoirs constitutionnels. C'est en France que tout cérémonial qui rappelle les anciennes cours offre le plus de danger. En élevant le prince à une hauteur factice, il lui rend les apparences

de la toute-puissance, et avec elles le péril d'être pris pour l'auteur unique de tout ce qui déplait et de tomber sous le poids de sa grandeur. Mais l'extérieur ne serait rien si l'on ne parvenait à changer le fond des idées. Malheureusement cette fausse opinion de la royauté est aggravée par une circonstance qui pèse sur elle comme sur tout autre pouvoir de gouvernement parmi nous. Je veux parler de la centralisation. Nulle part peut-être le mouvement vers l'unité qui est inhérent à toute civilisation n'a été aussi irrésistible qu'en France, et, sous ce rapport, notre révolution n'a fait que régulariser et consacrer ce qu'avait préparé et même opéré notre histoire. Une immensité d'attributions diverses est venue s'accumuler dans les mains du pouvoir central, et l'habitude s'est établie de tout attendre et de tout craindre de lui, d'en tout solliciter, d'en tout exiger. C'est encore là, suivant les temps, une cause soit d'usurpation, soit de révolte. Pas moins que l'esprit d'absolutisme, l'esprit révolutionnaire en a profité. La centralisation écrite par la loi pourrait être aisément rayée par une loi différente; mais la coutume, mais le préjugé de la centralisation ne se laisseront pas aussi facilement effacer. Les gouvernements les plus divers ont respecté, même exploité cet instrument de domination, tour à tour si commode et si pesant, et c'est

[redacted]

là sans contredit un obstacle à l'établissement durable d'une réelle liberté politique.

Il y a un intime rapport entre la royauté et la centralisation. L'abus de l'une ressemble parfaitement à l'exagération de l'autre, et de cette source double, unique peut-être, peuvent découler des conséquences qui semblent opposées, la servilité et le socialisme. J'entends par servilité non-seulement cet esprit de courtisanerie adulatrice qui a de tout temps abaissé tant de caractères, mais une disposition qui semble plus excusable, ce goût subalterne pour la protection, résultat de l'habitude d'une longue tutelle, cette incapacité de répondre de soi-même, d'attendre de ses propres forces et de ses propres soins son bien-être, sa réputation, son influence. Le mot de servilité n'est pas trop fort, car c'est parce qu'elle dispense l'esclave de songer à lui, parce qu'elle lui prépose un patron qui veille pour lui à sa vie et à sa santé, qui le loge, le nourrit et l'habille, que la condition servile a été défendue par ses apologistes, et quelquefois est devenue chère à l'humanité dégradée. Il n'est pas de partisan de l'esclavage des noirs qui n'ait dit qu'ils étaient plus heureux que s'ils étaient libres. On raisonne d'une manière analogue, lorsqu'on représente aux sujets d'un roi absolu combien ils sont plus tranquilles que les

citoyens d'un pays libre. Il arrive aux peuples trop gouvernés quelque chose de ce que nous voyons arriver aux industries accoutumées au régime protectionniste : il leur a été accordé et elles-mêmes elles ne l'ont sollicité dans le principe que comme un secours nécessaire à leur enfance. Elle est dès longtemps passée, cette enfance, mais le pli est pris, et l'habitude a établi cette opinion que l'industrie ne peut marcher seule. Il lui faut des lisières parce qu'elle en a toujours eu.

Ce goût de dépendance ne porterait dommage qu'à la dignité, et bien des gens disent : plaie d'honneur n'est pas mortelle, si l'opinion publique n'éprouvait aucune variation, et se maintenait toujours envers les gouvernements et les lois à l'état de contentement approbateur ; mais on sait qu'il n'en est pas ainsi, et il est facile de concevoir combien cette habitude de tout rapporter à l'action du pouvoir peut exciter, autoriser, armer, dans certains jours, l'exigence hautaine d'un mécontentement séditieux. Comme le sauvage brise son idole, comme le pêcheur napolitain injurie saint Janvier, le peuple peut outrager et détrôner un pouvoir de qui il a trop attendu. C'est une remarque qui m'a beaucoup frappé dans Burke. Au temps même où l'éloquent ennemi de la révolution

[redacted]

française l'attaquait avec une violence qui touchait au délire, il retrouvait son impartiale sagacité pour imputer le mal en partie au vice capital de l'*antique monarchie, à son insatiable besoin de trop gouverner*[1].

C'est encore un effet de la même cause que le succès temporaire du socialisme parmi nous. Un trait commun à toutes les écoles qui l'ont enseigné, c'est d'avoir représenté l'individu comme un incapable entre les mains de l'État. C'est l'État qui doit le préserver des dangers de l'imprévoyance, des effets des saisons, des suites de la maladie, des inconvénients de la concurrence. L'individu ne devient vraiment citoyen qu'en devenant mineur. L'émancipation, c'est la tutelle. Ainsi le socialisme est à quelques égards une centralisation exagérée. On pourrait dire que la centralisation administrative n'est qu'un socialisme modéré.

Assurément le mal que nous venons de décrire n'a pas disparu ; mais, signalé dès longtemps, il l'a été récemment avec plus de force et de succès. Surtout il a été mieux compris, plus senti depuis le 24 février 1848. Il n'a pu échapper à personne qu'une certaine centralisation rendait pour le pouvoir la responsabilité

[1] *Observations sur la Disette*, 1796.

trop grande, pour le citoyen la dépendance trop commode, pour l'insurrection et l'usurpation la victoire trop facile. Le remède est dans l'opinion et dans la loi. C'est aux écrivains d'éclairer l'opinion, qui un jour dictera la loi.

Je ne crois pas avoir affaibli les reproches que l'on dirige contre la centralisation. Ce serait cependant combattre pour des chimères que de tenter de limiter l'influence et l'intervention de l'État au point où elles étaient réduites dans les temps et dans les pays où la liberté politique a jadis pris naissance. Dans ces pays mêmes, il y a longtemps que le pouvoir administratif a franchi ses anciennes bornes, et l'Angleterre fait chaque jour de nouveaux pas dans le sens de l'extension des devoirs du gouvernement central. La civilisation a des exigences, la démocratie a des besoins, qui ne permettent pas d'abandonner à l'activité volontaire des citoyens, ni même au zèle des localités, certains intérêts plus moraux que matériels qui réclament surveillance et direction. Le principe de l'égalité veut une certaine uniformité dans la répartition des biens et des perfectionnements sociaux. Par exemple, la justice serait blessée, si une province était dotée de plus d'écoles primaires qu'une autre, ou que les mêmes vues de morale et d'humanité ne présidassent

[redacted]

point partout au régime des prisons. Or cette uniformité ne saurait être obtenue sans une certaine centralisation ; mais, sous ce rapport, un parlement n'est pas moins centralisateur qu'un bureau ministériel.

Dans un ouvrage remarquable, *l'Individu et l'État*, on peut lire tout ce qu'il est possible de dire de plus ingénieux en l'honneur de cette tendance des temps nouveaux. Je ne reprocherai à M. Dupont-White que de s'en montrer trop charmé, et de prendre trop facilement son parti des inconvénients qui y semblent attachés. Il était digne d'un esprit comme le sien de rechercher par quelle distinction il serait possible d'allier le progrès inévitable des attributions de l'État par la complication croissante des principes et des intérêts sociaux avec la conservation des habitudes d'indépendance et de concours volontaire qui paraissent inhérentes aux mœurs des peuples libres. Dans les affaires habituelles de la communauté, la pensée générale, la réglementation peut appartenir à l'État législateur, la surveillance et le contrôle à l'État administrateur, et l'action aux corporations locales, aux associations volontaires, aux individus. En tout cas, l'examen de l'organisation administrative de la France, dirigé dans un esprit libéral, suggérerait plus d'une innovation qui ajouterait à la liberté sans affaiblir le

pouvoir politique, et surtout il prouverait que ce qui manque est encore plus l'esprit d'indépendance que les moyens d'être indépendant. Ce ne serait pas d'ailleurs aux adversaires du gouvernement parlementaire de se plaindre de la centralisation. Elle en resterait pour eux la compensation, et quand, avec la forme qu'elle a prise parmi nous, elle devrait entraîner quelque diminution de liberté civile pour la France comparée à l'Angleterre ou à l'Amérique, ce serait aux amis seuls de la liberté d'y trouver à redire. S'ils s'en accommodent, personne n'a droit de se montrer plus difficile.

Il semble démontrable par l'histoire de France que la partie la plus vitale de notre ordre politique a été la royauté. Malgré les blessures qu'elles a reçues, elle est encore une force réelle, et son nom est resté, ou peu s'en faut, synonyme de gouvernement. C'est donc à elle surtout qu'il faut songer, quand on pense au gouvernement de la France. C'est en elle, dans sa constitution, dans sa nature, dans son origine, qu'il faut chercher les garanties capitales de la liberté, et la dynastie dépositaire de la couronne doit être elle-même solidaire avec les institutions, ou bien, tantôt trop forte, tantôt trop faible, elle leur survivra, ce qui est le despotisme, elle périra sans elles, ce qui peut être

[redacted]

l'anarchie. Il faut que la royauté soit nécessaire pour être inviolable.

Comme c'est par la comparaison avec l'Angleterre qu'on cherche à disputer à la France son aptitude au système parlementaire, on érige les différences en objections, et l'on nous oppose par exemple la religion et l'aristocratie. Sur le premier point, il y a peu à dire. Comme croyance dogmatique, la religion n'est du ressort ni des législateurs, ni des publicistes. Il faut la prendre telle qu'on l'a reçue. Je conviendrai, si l'on m'y pousse, qu'au commencement du XVIe siècle, il aurait suffi d'une ou deux causes politiques et accidentelles de plus pour que l'Église de France subît une transformation analogue à celle de l'Église anglicane. On peut encore accorder que les pays protestants semblent plus propres que les autres au *self government*. Est-ce parce qu'ils sont protestants, ou plutôt ne sont-ils pas protestants à cause de cela? D'autres en décideront. Le protestantisme a, j'en tombe d'accord, l'avantage de pouvoir, sans se détacher de la tradition évangélique, être un christianisme national, et c'est malheureusement une faculté que la puissance ultramontaine s'efforce d'enlever au catholicisme. Nous devions à nos traditions françaises une heureuse combinaison de christianisme et de nationalité, c'était l'Église gallicane. Les persécutions

[redacted]

religieuses de la révolution ont commencé à rapprocher pour la défense commune les gallicans et les ultramontains. Depuis, la politique de la cour de Rome et les théories absolues de quelques théologiens plus politiques que religieux ont à peu près réussi à détruire l'œuvre des siècles et les traditions de la patrie, dans une matière où plus qu'ailleurs l'antiquité est tenue pour sacrée. A la chrétienne originalité qui recommandait l'Église de France entre toutes les Églises, on s'est efforcé de substituer l'imitation de l'Espagne et de l'Italie. On met la France à leur suite, et l'esprit de centralisation vient encore se montrer là. Tout, dit-on, doit être sacrifié à l'unité. Mais l'unité, c'est d'ordinaire la servitude. Ceux qui ont créé la théorie de cette réforme ecclésiastique, l'abbé de Lamennais par exemple, savaient bien ce qu'ils faisaient en la prêchant au monde. C'était en ce temps-là pour lui le manifeste d'une croisade contre toute liberté. Aussi, dès qu'il a réussi à faire prévaloir cette fatale unité, comme il était fier, il en a fui le joug tout le premier. Il s'est à grands pas éloigné de l'Église, en lui laissant sa doctrine comme le fer dans la plaie.

Le mal est peut-être sans remède, et la restauration du gallicanisme est peut-être une vaine espérance. Ce qu'on a pu désirer, c'est que, prenant plus au sérieux

[redacted]

ce qu'ils ont dit si souvent, que les libertés gallicanes étaient des servitudes, les ultramontains français renonçassent résolûment à l'alliance de l'État, et que l'Église, cessant d'être un pouvoir constitué pour être uniquement un pouvoir moral, s'élevât à la pure indépendance. C'est l'idée qui semble animer vaguement les éloquentes prédications du père Lacordaire; mais cette idée, praticable en Amérique, l'est-elle de ce côté du monde, sur une terre où la puissance spirituelle s'est pendant tant de siècles regardée comme une partie de la puissance politique?

Il suffirait peut-être qu'un homme supérieur surgît au sein de l'Église, et avec l'autorité du savoir, de l'éloquence et de la piété, lui montrât la voie où elle rejoindrait l'esprit du siècle, et marcherait avec lui à la suite de cette colonne de lumière et de nuée qui lui sert de guide. On l'a dit souvent, ce qu'il faudrait à l'Église, c'est un Luther sans hérésie. En attendant que ce bonheur arrive, disons qu'un régime libéral, s'il a peu de chances d'être secondé par l'Église, court peu de risques d'être empêché par elle. Quand le clergé s'est attaché à l'État, la religion en a souffert; quand l'État s'est attaché à l'Église, l'État n'y a pas gagné. De bons rapports sans alliance, c'est ce qu'il y aurait de mieux. On veut que le sentiment religieux s'étende

[redacted]

et se fortifie, on a raison; mais, pour cela, il faut qu'il puisse se développer librement hors de l'Église même. Mettre un pays dans cette alternative, ou l'église, ou l'incrédulité, c'est faire succéder indéfiniment la tyrannie de l'une à celle de l'autre; la politique qui dit: tout ou rien, n'a jamais réussi longtemps à personne.

La question de l'aristocratie est politiquement plus importante. Rien n'a été plus souvent écrit, et M. Menche de Loisne le répète avec de nouveaux développements, que ceci : Sans une aristocratie comme en Angleterre, une liberté comme en Angleterre est impossible. Nous verrons jusqu'à quel point l'assertion est exacte. Le fût-elle parfaitement, elle ne prouve pas, elle ne dit même pas que, sans le pendant de l'aristocratie anglaise, la monarchie représentative soit impraticable en France. En effet, ceux qui regrettent ou désirent une aristocratie la prennent d'ordinaire comme une influence toute conservatrice. Raisonnons d'abord à ce point de vue. Si l'on veut être sincère, tous les doutes sur la possibilité du régime constitutionnel viennent d'un seul motif : il a péri; et ce motif est grave. Mais si la monarchie de 1814, si la monarchie de 1830 avaient été conduites par la démocratie, si c'était l'esprit opposé à l'esprit conservateur qui eût sans frein et sans mesure dominé dans leurs conseils,

[redacted]

l'absence d'un pouvoir vraiment aristocratique pourrait être alléguée comme la cause de leur perte. A parler selon les faits, non selon les théories, en quoi un peu plus ou un peu moins d'aristocratie aurait-il empêché leur chute? Une insurrection follement provoquée a renversé la première monarchie; une insurrection nullement provoquée a renversé la seconde. Sérieusement, il y aurait eu à l'une et à l'autre époque cinq cents seigneurs au Luxembourg jouissant chacun de cinq cent mille livres de rente par ordre de primogéniture que leur présence n'eût rien fait aux événements qui ont amené directement la ruine des deux monarchies. Encore une fois, ces événements n'ont été à aucun degré produits et facilités par le défaut d'esprit aristocratique dans le gouvernement. Si cette lacune était cause des revers par exemple de la monarchie de juillet, c'est qu'on l'aurait vue, dans ses conseils, dans ses mesures, dans la composition de ses majorités, dériver peu à peu vers la démocratie pure et le relâchement des doctrines gouvernementales. Or c'est plutôt le contraire qui est arrivé. Ce n'est point le gouvernement qui s'est peu à peu affaibli et dissous; c'est de vive force qu'il a été emporté. L'aristocratie n'a rien à voir là, et les majorats ne triomphent pas des émeutes.

Je ne veux pas dire que l'esprit aristocratique ne puisse être, dans certaines circonstances, une résistance utile, et exercer par occasion une action avantageuse sur le gouvernement ; je ne dis même pas qu'il soit très-aisé de s'en passer. Je dis seulement que, la France n'ayant pas été gouvernée démocratiquement, ce n'est point faute d'aristocratie que nous avons échoué, et que la crise dans laquelle on a péri était de celles auxquelles une aristocratie de plus ou de moins ne faisait rien. Ainsi, même en admettant l'utilité, la nécessité de l'élément aristocratique dans le mélange constitutionnel, l'expérience n'autorise nullement à soutenir que la monarchie représentative ait sombré en France pour en avoir manqué.

Mais l'aristocratie, je me hâte d'en convenir, n'est pas uniquement une force conservatrice, si l'on entend uniquement par conservateur ce qui maintient et favorise la puissance d'action du gouvernement. Celle de l'Angleterre a joué dans l'histoire un rôle moins restreint, plus compliqué, plus grand. Elle a surtout utilement contribué au développement laborieux des institutions de l'Angleterre ; elle a servi à donner à la royauté britannique ce caractère de simplicité qui l'élève si fort au-dessus de ces pompeuses monarchies rivales des cours asiatiques. Elle a, non pas constam-

[redacted]

ment, mais fréquemment fourni à l'opinion publique d'énergiques représentants et à la liberté des confesseurs intrépides. Si donc on dit que faute d'une aristocratie la liberté constitutionnelle ne saurait parmi nous s'établir de la même manière que chez nos voisins, c'est trop évident pour y insister. Il est trop tard pour faire signer une grande charte. La transformation de la féodalité britannique ne peut plus être recommencée sur notre sol, si nous ne rajeunissons de quelque cinq cents ans. Sans nul doute, jusqu'en 1789, l'aristocratie française, si ces deux mots peuvent être accouplés, n'a rien fait pour les libertés publiques. Ces lieux communs de l'histoire n'ont plus besoin d'être redits; ils sont l'expression d'une des causes qui ont empêché la France de devenir libre aussitôt que sa voisine, d'une des raisons pour lesquelles la crise du milieu du XVIII[e] siècle, si féconde pour l'un des deux pays, a été pour l'autre si stérile. Nul doute que la France n'ait pris alors un autre chemin; mais le point est de savoir si plusieurs chemins peuvent conduire au but.

Si l'aristocratie a pris à son grand profit et à son grand honneur une part active aux événements décisifs qui, jusque vers la fin du XVII[e] siècle, ont contribué à fonder la liberté britannique, il importerait, avant de tirer de son existence de sérieuses conséquences,

de bien savoir ce qu'elle est et comment elle aide au maintien de l'édifice, après avoir aidé à l'élever. On dit beaucoup que l'Angleterre est aristocratique. Soit, mais il faut s'entendre sur ce mot. L'aristocratie anglaise est, à proprement parler, la noblesse, c'est-à-dire la pairie. Au lieu de certains priviléges humiliants ou frivoles qui n'ont disparu chez nous qu'en 1789, elle a eu des droits et des pouvoirs politiques et elle les a gardés; cette position supérieure longtemps maintenue a fait sa grande richesse. Quelques illustrations lui ont conservé son éclat. Il serait puéril de contester l'influence d'un corps ainsi constitué; mais il ne faut pas l'exagérer. De 1688 à 1789, on trouverait peu de grandes circonstances où des partis décisifs pour la monarchie et la constitution aient été pris conformément au pur esprit de l'aristocratie par opposition à l'esprit du reste de la société. L'opinion de la bourgeoisie de Londres eût été seule consultée que le bill des droits, l'acte d'établissement de la maison de Hanovre, la guerre de la succession, la politique intérieure de Walpole, la guerre contre l'Espagne de 1739, la conduite tenue dans la guerre de sept ans, une bonne partie des fautes commises envers les colonies américaines, la guerre et la paix qui ont suivi leur insurrection, les réformes de Burke et peut-être la vic-

[redacted]

toire de M. Pitt sur M. Fox en 1784 seraient arrivés tout de même. Tout au plus la paix d'Utrecht et la paix de Paris se seraient-elles faites un peu plus tard et autrement : dans l'une la politique de Marlborough, dans l'autre la politique de Chatham, auraient obtenu davantage ; mais enfin dans presque toutes ces importantes occurrences le parti whig a prévalu, et bien qu'aristocratique par les noms illustres qui figurent toujours à sa tête, il a été généralement appuyé par le commerce des villes, par ce qu'on appelle en Angleterre *the money'd interest*, ou la propriété mobilière, par opposition à la propriété foncière ou plutôt à cette *gentry* rurale qui peut être assimilée à une aristocratie comme classe conservatrice. Plus en effet que la noblesse anglaise, les gentilshommes campagnards se sont montrés animés de cet esprit conservateur qui est, sans aucun doute, un important élément de tout gouvernement régulier. Là plutôt que dans l'aristocratie proprement dite, on devrait chercher le contre-poids que l'on félicite souvent l'Angleterre d'avoir opposé aux excès de l'esprit novateur ou de l'esprit démocratique. Ce sont eux, les *squires* du club d'Octobre, les modèles des Western et des Allworthy de Fielding, qui ont ébranlé les ministères whigs de la reine Anne et fait triompher cette réaction temporaire qui toucha de si

près à une restauration. Ce sont eux qui, effrayés et scandalisés par la révolution française, ont donné un parti à la politique de Burke vers la fin du XVIII[e] siècle, et formé le corps d'armée de Pitt et de ses imitateurs. Mais la pure aristocratie, la noblesse anglaise, pourrait bien avoir plus servi les intérêts de la liberté que les intérêts conservateurs. La part que nombre de ses chefs ont prise sous les Stuarts à la révolution de 1688, après 1688 à l'établissement de la maison de Hanovre, après 1714 aux divers progrès des libertés publiques, est un fait saillant de l'histoire d'Angleterre, un fait unique peut-être dans l'histoire du monde. Pendant le siècle qui s'écoula de la révolution à 1789, la politique whig, soutenue par l'aristocratie et la bourgeoisie des villes, a prévalu plus de soixante ans contre celle des propriétaires semi-bourgeois des campagnes. On peut donc dire que la liberté de l'Angleterre doit beaucoup à son aristocratie, mais non pas le genre de service qu'on attend généralement d'une aristocratie. Ce genre de service a plutôt été rendu à l'Angleterre par la *gentry* de province, qu'on appellera, si l'on veut, une véritable aristocratie territoriale, mais qui n'est pas sa noblesse.

Cet élément au plus haut degré conservateur doit avoir sa place dans l'ordre constitutionnel. A mon avis,

[redacted]

il faut lui demander la résistance plutôt que la direction; mais, résistance ou direction, il aura toujours une grande part d'influence, s'il y a deux chambres, et si l'une est constituée de manière à lui donner particulièrement accès. C'est ici que doit se montrer le génie du législateur. Il n'a peut-être jamais produit un corps politique aussi savamment conçu que le sénat des États-Unis; je le cite pour en conseiller l'étude plutôt que l'aveugle imitation. Ce n'est pas tout, l'élément conservateur qui réside dans la propriété rurale aura dans tout système électoral raisonnable un rôle considérable à jouer; mais cet élément n'est pas nécessairement une aristocratie, quoiqu'il ait quelque chose de ce qu'on croit être l'esprit aristocratique.

Je le remarque parce que la France n'a plus et, à parler rigoureusement, n'a jamais eu d'aristocratie. Sa noblesse était trop nombreuse, trop pauvre, trop exclusivement militaire, trop privée de droits politiques, trop peu jalouse d'en acquérir. Un corps dont l'unique rôle dans l'État était de donner, disent les historiens, jusqu'à vingt mille officiers à l'armée, n'était rien comme pouvoir de gouvernement. Quelque glorieux que fût ce privilége, il n'était aristocratique qu'au mauvais sens du mot, c'est-à-dire comme privation de droits pour le mérite sans naissance, comme interdic-

tion de la gloire pour le tiers état. Les vertus militaires ne sont certes pas des vertus vulgaires, mais ce sont précisément les moins aristocratiques de toutes, celles qui ont le moins besoin des traditions de famille, de la stabilité des positions et des fortunes, et l'égalité n'a pas de plus digne théâtre que les champs de bataille. Il est donc trop tard pour chercher dans l'ancienne noblesse un corps politique. Le passé ne se refait pas : on ne peut lui rendre après coup une initiative qu'elle n'a point eue, ni faire, que mariant son existence à celle des États généraux, elle ait été de bonne heure la promotrice des droits du peuple; mais si, laissant le passé, on la considère comme formant la partie la plus connue des possesseurs du sol, et si on ne la sépare pas de ce vaste corps de la propriété territoriale, si puissant en France et si résolûment conservateur, on trouve là ces garanties d'ordre et de durée qu'on cherche à tort dans une aristocratie, et que l'Angleterre même n'y a pas exclusivement trouvées. Un examen un peu attentif de la société française, surtout depuis 1848, convaincra tout observateur impartial que sous ce rapport nous n'avons rien à envier à nos voisins. Il faudra seulement, si jamais l'on songe à agiter ces questions, que, renonçant à une erreur trop commune, on préfère une résistance indépendante à toute autre,

[redacted]

et qu'on se décide à la chercher [illegible] les pro-priétaires que dans les fonctionnaires.

Nous arrivons à une des plus [illegible] qui frappent dans la comparaison de la France et de l'Angleterre. Un fait qui n'est que la [illegible] de la centralisation, qui n'est que la [illegible] rée sous une autre face, c'est la [illegible] des fonc-tionnaires en général, et en [illegible] à la nomination du gouvernement. [illegible] chie innombrable, animée par l'émulation de [illegible] cement, couvrira le pays et offrira aux [illegible] ternes des moyens de bien-être et [illegible] faciles que les professions privées, [illegible] ment laborieuses, nous aurons la [illegible] sociale, qui, jouissant d'une [illegible] n'ayant rien à gagner à la liberté, [illegible] pouvoir usurpateur un [illegible] telles conditions, la classe des fonctionnaires [illegible] même un élément conservateur. [illegible] trop importante pour être [illegible] nouveau pouvoir, elle [illegible] les révolutions. Elle les prévoit [illegible] en conséquence. Elle soutient en [illegible] par son exemple cette théorie [illegible] venue nécessaire, que l'État, [illegible]

[redacted]

d'être servi, est une maison dont le maître peut changer, non les serviteurs, et il arrive même que l'opinion publique sait quelque gré à ceux qui, sans souci des principes et du drapeau, sans respect pour leurs souvenirs et leurs promesses, se seront tenus pour exclusivement engagés à leur emploi et pour bons citoyens, s'ils sont fonctionnaires persévérants. Ils prétendront même par là mériter la reconnaissance, et qui sait? ils l'obtiendront.

Il résulte de tout cela que si la France veut jamais posséder la liberté politique dans sa plénitude, elle devra se préoccuper des suites de la centralisation et de l'organisation de la hiérarchie tant judiciaire qu'administrative. Il faudra chercher si, parmi les affaires communes, il n'y en a pas dont la gestion puisse se passer d'uniformité, et par conséquent être abandonnées au libre arbitre des localités, à la bonne volonté des individus. Il faudra chercher comment, sans porter atteinte à l'unité de la législation, on peut donner aux citoyens plus d'expérience et de sagesse en leur donnant plus d'indépendance et de pouvoir, faire enfin contracter à la société entière la conscience de ses devoirs et de ses intérêts en la chargeant de prendre soin d'elle-même. La stabilité plus encore que la liberté est à ce prix, car tant que la vie publique ne sera

[redacted]

qu'au centre, je ne dis pas que la liberté ne s'établira point, mais elle sera précaire comme tout le reste, et à la merci des révolutions.

A parler franc, il pourrait bien ne pas y avoir au XIXe siècle de contrat d'assurance contre les révolutions. Vous trouverez même des hommes sérieux qui n'en croient pas l'Angleterre à l'abri, et l'autre extrême, la Russie, s'occupe, dit-on, de modifier son gouvernement, et il n'est pas sûr qu'en tâchant de l'améliorer, elle le consolide. Or, si elle n'est pas en Angleterre et en Russie, la sécurité complète n'est nulle part. Avant notre temps, il y avait eu des révolutions, et jusque vers la fin du moyen âge et au delà les gouvernements ne vivaient pas dans cette confiance en leur durée qu'ils croient avoir perdue de nos jours seulement; mais à la suite de ce mouvement général du commencement du XVIIe siècle qui sembla replacer presque toutes les monarchies plus d'aplomb sur leurs bases, après le désarmement de toutes les forces indépendantes qui avaient si longtemps fait échec au pouvoir royal, il s'était répandu un sentiment, ou, si l'on veut, une illusion de la stabilité absolue des trônes. L'Angleterre seule, toujours inquiète, et qui, de 1645 à 1745, put douter de la solidité de sa dynastie, qui depuis lors même n'a jamais regardé

[redacted]

comme impossible que les événements remissent la couronne en question, quoique sa loyauté ait toujours écarté cette inutile extrémité, a seule échappé à cet engourdissement politique dans lequel les vieux gouvernements n'ont que trop de tendance à se plonger. L'exemple de la royauté de Versailles, sur lequel pendant cent cinquante ans les princes se sont à l'envi modelés, les a tous plus ou moins portés à cette adoration d'eux-mêmes qui pouvait les abuser sur leur condition : confiance d'autant plus pardonnable que leurs sujets mêmes leur en donnaient l'exemple, et que l'opinion qui les entourait semblait regarder les troubles civils et les bouleversements politiques comme ensevelis dans le tombeau de l'ancienne barbarie.

La France, qui avait le plus contribué à établir cette illusion, a été la première à la détruire. Couronne et dynastie, tout avait réchappé chez elle plus constamment, plus heureusement qu'ailleurs, d'agitations plus violentes et plus menaçantes que celles d'aucun autre pays. Cet exemple envié, en trompant le monde, l'avait elle-même trompée. C'est à elle qu'est échu depuis 1789 le pénible rôle de prouver aux rois et aux peuples que couronne et dynastie sont aussi instables que toutes les choses humaines. Et comme c'est son destin d'occuper le monde plus que personne, et de

faire, même sans en avoir dessein, de son histoire une propagande universelle, elle a révélé, elle a enseigné à tous le secret, l'art, la facilité des révolutions. Alors, comme si un voile se déchirait, on a vu à découvert l'état des sociétés modernes. On a compris avec un certain effroi que ce qui avait rassuré jusqu'ici était précisément ce qui devait tenir en alarme. Depuis la renaissance, la politique, la législation, le gouvernement, étaient devenus, comme tout le reste, un objet de réforme. De même que la religion et la philosophie, les sciences et les lettres, on avait regardé comme un heureux progrès que l'art social pût recevoir de l'expérience et de la raison des perfectionnements inconnus jusque-là, et dans cette tâche nouvelle, facilitée par les lumières du temps, les dépositaires du pouvoir croyaient trouver des moyens de plus de recommander leur autorité et de s'attacher les peuples. Ils se figuraient et on leur disait que le bien public, désormais mieux compris, était un lien de plus entre leur autorité tutélaire et leurs sujets, nul ne pouvant maintenant méconnaître combien la royauté était nécessaire. Et voilà que tout à coup on s'est aperçu que ce besoin de perfectionnement, que cette nécessité des réformes pouvait être la source d'une inquiétude subversive et la cause universelle de l'ébranlement des trônes! Com-

[redacted]

ment ce qui devait les affermir les a-t-il ébranlés? Comment de l'agrandissement de leur rôle est sorti pour les rois l'affaiblissement de leur autorité morale? On peut le deviner, et je le laisse à dire à ceux qui ne croient plus à la royauté.

Mais, quel que soit l'effet, la cause subsiste. Le besoin des réformes se retrouve en tout lieu. A Rome comme à Constantinople, à Madrid comme à Berlin, il faut changer, et on appelle le changement progrès. Ce fait est plus éclatant que la lumière du jour. Cependant réforme, changement, progrès, ne sont pas synonymes obligés de révolution. Là est bien la cause de l'état révolutionnaire universel; mais l'effet est moins nécessaire que la cause, et si l'effet est général, on ne peut pas dire que ce ne soit la faute de personne.

Sans compter les erreurs particulières des gouvernements, sans insister sur l'insuffisance habituelle des maîtres du monde, car ce sont là des accidents qui se reproduisent toujours sous quelque forme et qu'on ne peut empêcher, il y a deux faits principaux auxquels il me semble qu'il faut s'en prendre, si l'état de mobilité des sociétés modernes a partout une telle tendance à tourner aux révolutions.

Le premier, c'est la malhabile conduite, c'est la médiocrité universelle des classes anciennement supé-

[redacted]

rieures de la société. Depuis un siècle ou deux, sur le continent européen, elles se sont persuadé qu'elles n'avaient rien à faire qu'à attendre et tout au plus à suivre le pouvoir royal. La centralisation n'est pas partout égale, les attributions du gouvernement ne sont point partout également absolues et nombreuses; mais en tout pays il y a eu tendance à une abdication générale dans les mains du pouvoir officiel et suprême de tout ce qui donne influence, initiative, responsabilité. En tout pays, l'ambition s'est abaissée, l'orgueil a fléchi. Ceux qui auraient pu se croire l'avant-garde de la civilisation, l'élite puissante de la société, ont borné leurs vœux à recevoir avec reconnaissance la délégation temporaire d'une parcelle de l'autorité royale et quelque reflet de son éclat, heureux quand ils ne préféraient pas à tout le privilége de jouir plus oisivement que personne des pompes de la vie des cours, des douceurs du luxe, des joies de l'opulence, des abus de l'inégalité, dont ils déclinaient les charges. Puis sont venus les jours d'épreuve. Depuis que les événements ont dû l'avertir d'une déchéance en partie volontaire, l'aristocratie européenne est grondeuse et découragée, quand elle n'est pas présomptueuse et irritée. Tout annonce qu'elle ne regagnera pas le temps perdu.

L'autre ferment révolutionnaire est dans la démocratie, et j'entends par là tout ce qui n'est pas aristocratie. Cette grande masse sociale est loin d'être ce que ses aspirations exigeraient qu'elle fût. C'est pour elle, surtout pour elle, que tourne la roue des siècles. Tous ces redressements, toutes ces nouveautés dont notre temps se montre si avide, c'est elle au fond qui les veut, c'est pour elle que tout se prépare et s'accomplit. Je ne lui reproche pas de les souhaiter avec ardeur, de les réclamer avec force, de s'y porter même avec une hardiesse impétueuse : je ne lui reproche pas d'avoir des passions, quand elle en a ; mais je lui reproche de ne pas assez se dire qu'elle est au fond maîtresse de ses destinées et qu'elle en est responsable. Il semble souvent qu'elle se regarde encore comme une multitude tour à tour soumise ou révoltée, mais qui, dans la soumission comme dans la révolte, n'espère rien que du maître qu'elle flatte ou qu'elle intimide. De tout ce qui la gêne ou la blesse, elle se fait, non des maux à guérir, mais des griefs à commenter ; elle ne se propose pas d'en triompher, mais d'en tirer vengeance. Quand elle est faible, elle se plaint ; quand elle est forte, elle menace ; quand elle succombe, elle s'abandonne. Ce n'est jamais d'elle-même, c'est toujours d'un autre qu'elle attend répara-

[redacted]

tion. Ainsi, ne considérant jamais son sort comme quelque chose qui dépende d'elle, elle ne le juge pas avec sa raison, mais avec son imagination. Elle ne s'inquiète pas de ce qui est sensé et possible ; elle demande, s'il le faut, l'insensé et le chimérique, puisque son rôle est d'obtenir et jamais d'accorder. Elle mesure ses plaintes sur ses ressentiments, ses exigences sur ses haines. Tour à tour terrible ou puérile, elle agit en esclave rebelle qui veut tout parce qu'il ne peut rien ; puis, quand l'accès est passé, quand l'obstacle résiste ou que la violence de la tentative en a fait un revers, ou seulement quand l'honnêteté et le bon sens la découragent des vœux extravagants, elle s'apaise, mais elle s'humilie. Elle s'incline devant la plus faible résistance, se désiste de tout, se désabuse de la vérité même, et pour avoir voulu impérieusement que le pouvoir fît tout pour elle, même l'absurde, elle consent qu'il fasse tout contre elle, même l'injuste. On dirait qu'elle ne se croit pas encore affranchie. Elle ne sait donc pas qu'il n'y a plus que des *ingénus*, et que les nations répondent d'elles-mêmes. C'est parce qu'on préfère le plaisir de renverser le pouvoir à l'honneur pénible de l'exercer qu'on devient aveuglément révolutionnaire, et de révolutionnaire servile.

N'allez pas conclure de là que la société européenne

[redacted]

appartienne corps et biens au désordre. Oui, et qui l'ignore? il y a des éléments de révolution dans le monde ; mais il ne s'ensuit pas que le monde ne doive marcher que par crises révolutionnaires. Les torts ne sont pas sans exceptions, le mal n'est pas sans limite. On est aussi trop fataliste aujourd'hui. Dès qu'un danger est aperçu, on veut qu'il se réalise ; dès qu'une possibilité apparaît, elle vaut fait, et rien ne menace qui ne paraisse inévitable. Il n'en est rien, et les événements n'ont pas été soustraits à ce point à tout empire de la volonté de l'homme. Parce que de tristes mécomptes ont été le terme des espérances de telle ou telle nation, il ne suit pas qu'aucune nation ne doive espérer, et la France a-t-elle donc à porter ses regards si loin pour voir que l'unique alternative n'est pas de répudier l'exemple de l'Angleterre ou d'échouer comme elle, et que les institutions de l'une ne sont point partout accompagnées des malheurs de l'autre?

La Belgique est un pays catholique, et n'a point une religion d'État soumise au pouvoir civil comme l'Église anglicane, ou des foules de sectes entièrement insubordonnées comme les dissidents britanniques. Elle n'a point une aristocratie investie héréditairement du droit de participer à la législation et au gouvernement, et dont les grandes fortunes, constituées sur une seule

[redacted]

tête par le droit de primogéniture, soient l'appui et l'accompagnement obligé d'une prérogative politique. La constitution de la société belge est démocratique comme la nôtre; ses mœurs offrent avec les nôtres de grandes analogies. Dans de populeuses villes, l'extrême pauvreté et l'extrême richesse sont rapprochées ; la grande industrie a réuni en de vastes ateliers, sous la loi d'un maître sans cesse acharné à triompher de la concurrence par l'économie, de grandes légions d'ouvriers, et subordonné le travail au capital; tandis qu'une liberté presque illimitée de la presse sème le pavé des villes des feuilles improvisées par les partis, et que la littérature française s'étale chez tous les libraires et couvre même la littérature nationale. Là sont donc toutes les circonstances regardées en France comme les plus favorables aux crises révolutionnaires, comme les plus propices au socialisme. Cependant aucun de ces dangers n'a jusqu'à présent atteint le gouvernement de la Belgique, et quand sur sa frontière se déployait l'incendie de 1848, le feu ne l'a point gagnée. Elle a vu paisiblement s'agiter, dans une triste et stérile convulsion, son puissant voisin; elle a conservé ses institutions dans toute leur pureté, sa royauté dans toute son inviolabilité. Elle s'est contentée de penser que la monarchie représentative pouvait se

[redacted]

maintenir sur le continent, — sans la centralisation, — dans une société démocratique, — avec un roi sage.

Un autre pays voisin, le Piémont, offre un spectacle d'un intérêt égal, et il a droit aux mêmes vœux, quoiqu'on ne puisse contempler son avenir d'un œil aussi tranquille. Là aussi le système représentatif s'est établi sans clergé gouvernemental, sans chambre héréditaire, en pleine liberté de presse, à la veille des émotions contagieuses de 1848. Une guerre plus honorable qu'heureuse et les sacrifices qui suivent les revers ont mis aussitôt à une critique épreuve ce gouvernement naissant, et loin que la monarchie en ait été ébranlée, la maison royale en est sortie plus populaire. Depuis lors, ce qui a agité le Piémont, ce n'est pas la liberté, c'est une ambition patriotique. Si le Piémont doit avoir encore ses jours d'épreuve, ce n'est point pour des causes intérieures : c'est que de glorieux événements, en lui donnant plus de grandeur, viennent de lui créer de nouvelles difficultés à vaincre. Quoi qu'il arrive, le Piémont n'est pas plus que la Belgique menacé jusqu'ici d'un renversement par les causes que l'on va chercher dans la comparaison de l'Angleterre et de la France, et pourtant tout ce qu'on dit des différences qui séparent celle-ci de celle-là pourrait s'appliquer à la Belgique et au Piémont.

Les malheurs que l'on prédit comme inévitables dans la voie de la liberté politique ne sont donc nullement certains, ou, s'ils le sont, ils auraient d'autres causes que celles qu'on allègue, et surtout il n'est pas plus prouvé par l'expérience que par la théorie qu'un peuple intelligent et éclairé ne puisse, du droit de sa raison, emprunter quelques-unes des institutions essentielles d'un autre pays; il n'est pas vrai qu'une nation soit condamnée à être toujours gouvernée comme elle l'a toujours été. Il lui est difficile de changer de gouvernement; il lui est difficile de conserver celui qu'elle s'est choisi, s'il a besoin pour exister de son concours, et que ce concours, elle ne sache pas le lui donner. Cependant il n'y a point là d'obstacles invincibles, et pour les vaincre, le moyen n'est pas mystérieux; il se borne à ceci : comprendre et vouloir.

FIN

Paris.— Imprimerie de A. Wittersheim, 8, rue Montmorency.

[redacted]

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE



Boulogne (Seine). — Imprimerie Jules Boyer.

